

Recueil des Actes Administratifs

Registre des délibérations
du Conseil départemental

Séance du 05 novembre 2018
Délibérations n° CD-2018-053 à CD-2018-072

Avis de Publication

M. le Président du Conseil départemental certifie que :

- le **Recueil des Actes Administratifs (RAA) n° 2018-37 - Registre des délibérations du Conseil départemental du 05 novembre 2018 (n° CD-2018-053 à CD-2018-072)** a été publié ce jour et qu'il a été mis à disposition du public pour consultation dès aujourd'hui :
 - au Conseil départemental de la Haute-Savoie
Bâtiment des services départementaux
1, rue du 30^{ème} Régiment d'Infanterie - 74000 ANNECY - Tél. : 04-50-33-50-00
pour une durée de 2 mois à compter de la date de publication,
 - aux Archives départementales de la Haute-Savoie
37 bis, avenue de la Plaine - 74000 ANNECY - Tél. : 04-50-66-84-20
sans limitation de durée,
 - sur le site Internet du Conseil départemental : www.hautesavoie.fr
- **toutes les délibérations de cette séance ont été télétransmises en Préfecture le 08 novembre 2018 et sont exécutoires à compter du 13 novembre 2018**, date de publication.

Les délibérations publiées dans ce document peuvent faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de la date de publication.

Liste des actes publiés au cours des deux derniers mois :

- 13-11-2018 : RAA n° 2018-37 - Délibérations du Conseil départemental du 05 novembre 2018
- 31-10-2018 : RAA n° 2018-36 - Arrêtés
- 17-10-2018 : RAA n° 2018-35 - Arrêtés
- 05-10-2018 : RAA n° 2018-34 - Délibérations de la Commission Permanente du 1^{er} octobre 2018
- 19-09-2018 : RAA n° 2018-33 - Arrêtés
- 13-09-2018 : RAA n° 2018-32 - Délibérations de la Commission Permanente du 10 septembre 2018

**Avis affiché ce jour dans les lieux indiqués ci-dessus et mis en ligne sur
le site internet du Conseil départemental (www.hautesavoie.fr)**

Fait à Annecy, le 13 novembre 2018,

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Responsable du Service de l'Assemblée,

Jean-Pierre MORET

Les délibérations sont classées par numéros d'ordre croissant sur la base des trois derniers chiffres.

En vue de faciliter la recherche, le sommaire récapitule autour des thèmes ci-après l'ensemble des délibérations et indique leur numéro d'ordre.

THÈMES DE CLASSEMENT

- CONSEIL DEPARTEMENTAL
- ACTIONS MÉDICO-SOCIALES
- AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
- CULTURE
- DÉVELOPPEMENT RURAL
- EAU ET ENVIRONNEMENT
- ÉCONOMIE - RECHERCHE ET TIC
- ÉDUCATION - FORMATION - UNIVERSITÉ
- INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES
- LOGEMENT - ARCHITECTURE - HABITAT
- MOYENS DE L'INSTITUTION
- PATRIMOINE DÉPARTEMENTAL
- PROCÉDURES D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE
- SPORTS ET ANIMATION
- TOURISME
- TRANSPORTS PUBLICS

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du 05 novembre 2018



DELIBERATIONS N° CD-2018-053 à CD-2018-072

N° Délib.	Objet
	Conseil départemental
CD-2018-072	- Aide exceptionnelle aux communes sinistrées du département de l'Aude - Attribution d'une aide au Département de l'Aude
	Actions Médico-Sociales
CD-2018-053	- Enfance - Famille - Grand Age et Handicap - Décision modificative n° 2 - Année 2018
CD-2018-054	- Politique en faveur de l'Action Sociale, de la Santé, de la Prévention, de l'Insertion et du Logement Social - Décision Modificative n° 2 de l'année 2018
	Aménagement du Territoire
CD-2018-058	- 5 ^{ème} Commission Aménagement du Territoire, Economie, Enseignement Supérieur, Recherche, Aménagement Numérique - Décision Modificative n° 2 de l'exercice 2018
CD-2018-068	- Compensation Financière Genevoise - 45 ^{ème} tranche - Modification de la répartition du Fonds Départemental d'interventions Structurantes (FDIS)
	Culture
CD-2018-057	- Décision Modificative n° 2 de l'année 2018 : politique Culture, Patrimoine et Archives départementales
CD-2018-069	- Etablissement Public de Coopération Culturelle CITIA : nouveaux statuts
	Développement Rural
CD-2018-060	- 7 ^{ème} Commission Politique de l'Habitat, Développement Durable, Environnement, Agriculture, Forêt, Coopérations Européennes et Transfrontalières - Décision Modificative n° 2 de l'exercice 2018

Eau et Environnement

- CD-2018-060 – 7^{ème} Commission Politique de l'Habitat, Développement Durable, Environnement, Agriculture, Forêt, Coopérations Européennes et Transfrontalières - Décision Modificative n° 2 de l'exercice 2018

Economie - Recherche et TIC

- CD-2018-058 – 5^{ème} Commission Aménagement du Territoire, Economie, Enseignement Supérieur, Recherche, Aménagement Numérique - Décision Modificative n° 2 de l'exercice 2018

Education - Formation - Université

- CD-2018-056 – Politique départementale Education Jeunesse Sport - DM2 2018

Infrastructures Routières

- CD-2018-055 – 3^{ème} Commission Infrastructures Routières, Transports et Mobilité, Bâtiments : Décision Modificative n° 2 2018

Logement - Architecture - Habitat

- CD-2018-054 – Politique en faveur de l'Action Sociale, de la Santé, de la Prévention, de l'Insertion et du Logement Social - Décision Modificative n° 2 de l'année 2018

Moyens de l'Institution

- CD-2018-061 – Les Moyens Logistiques, Financiers et Humains de l'Institution - Décision Modificative n° 2 2018
- CD-2018-062 – Décision Modificative n° 2 2018 - Budget principal
- CD-2018-063 – Décision Modificative n° 2 2018 - Budget annexe de l'Aérodrome
- CD-2018-064 – Décision Modificative n° 2 2018 - Budget annexe Compensation Financière Genevoise
- CD-2018-065 – Débat d'Orientations Budgétaires 2019
- CD-2018-066 – Créances irrécouvrables - Admission en non-valeur
- CD-2018-067 – DM2 2018 - Tableau des effectifs du personnel départemental et dispositions diverses

Patrimoine Départemental

- CD-2018-055 – 3^{ème} Commission Infrastructures Routières, Transports et Mobilité, Bâtiments : Décision Modificative n° 2 2018

Procédures d'Administration Générale

- CD-2018-070 – Information de l'Assemblée sur les délégations du Président en application de l'article L.3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

- CD-2018-071 - Compte-rendu des délégations à caractère juridique (articles L.3211-2 et L.3221-10 du Code General des Collectivités Territoriales) au Président du Conseil départemental

Sports et Animation

- CD-2018-056 - Politique départementale Education Jeunesse Sport - DM2 2018

Tourisme

- CD-2018-059 - 6^{ème} Commission Tourisme, Lacs et Montagne - Décision Modificative n° 2 de l'exercice 2018

Transports Publics

- CD-2018-055 - 3^{ème} Commission Infrastructures Routières, Transports et Mobilité, Bâtiments : Décision Modificative n° 2 2018

Registre des Délibérations du CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du 05 novembre 2018

Le Conseil départemental de la Haute-Savoie, dûment convoqué le lundi 22 octobre de l'an deux mille dix-huit, s'est réuni, en séance publique, dans la salle des séances de l'Hôtel du Département à Annecy, le 05 novembre de la même année à 10 h 00, sous la Présidence de M. Christian MONTEIL, Conseiller départemental du Canton de Saint-Julien-en-Genevois.

Les fonctions de secrétaire de séance sont exercées par Mme Laure TOWNEY-BAZAILLE.

Sont présents :

Mme CAMUSSO, M. MUDRY, Mme TOWNLEY-BAZAILLE, M. HEISON, Mme BEURRIER, M. BOCCARD, Vice-Présidents,

Mme BOUCHET, MM. AMOUDRY, BARDET, Mme DULIEGE, MM. BAUD, BAUD-GRASSET, Mme LHUILLIER, M. DAVIET, Mmes MAHUT, METRAL, REY, M. PACORET, Mme TEPPE-ROGUET, M. PUTHOD, Mme TERMOZ, MM. RUBIN, CHAVANNE, Conseillers départementaux.

Présents ou représentés durant la séance :

Mmes GAY, GONZO-MASSOL, LEI, M. PEILLEX

Présents ou excusés durant la séance :

Mme DUBY-MULLER, M. DUVERNAY

Absent représenté :

M. MORAND

Absente représentée ou excusée durant la séance :

Mme PETEX

Absents excusés :

Mme DION, M. EXCOFFIER



Délégations de vote :

Mme GAY à M. MUDRY, Mme GONZO-MASSOL à M. DAVIET, Mme LEI à M. RUBIN, Mme PETEX à M. DUVERNAY, M. MORAND à M. BAUD-GRASSET, M. PEILLEX à Mme TERMOZ

Assistent à la séance :

M. le Directeur Général des Services départementaux par intérim,

Mme et MM. les Directeurs Généraux Adjointes,

Mmes et MM. les Directeurs et Responsables des différents Services départementaux.

Extrait des Procès-Verbaux
 des Séances du Conseil départemental

SEANCE DU 05 NOVEMBRE 2018

n° CD-2018-053

RAPPORTEUR : Mme LEI

OBJET : ENFANCE - FAMILLE - GRAND AGE ET HANDICAP - DECISION MODIFICATIVE N° 2
 - ANNEE 2018

Le Conseil départemental de la Haute-Savoie dûment convoqué le 22 octobre 2018 s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel du Département à Annecy sous la présidence de :

M. Christian MONTEIL, Président du Conseil départemental

Présent(e)s :	
Vice-Président(e)s :	Mme CAMUSSO, M. MUDRY, Mme TOWNLEY-BAZAILLE, M. DUVERNAY, M. HEISON, Mme BEURRIER, M. PEILLEX, Mme LEI, M. BOCCARD
Autres membres :	Mme BOUCHET, Mme DUBY-MULLER, Mme DULIEGE, Mme GAY, Mme GONZO-MASSOL, Mme LHUILLIER, Mme MAHUT, Mme METRAL, Mme REY, Mme TEPPE-ROGUET, Mme TERMOZ, M. AMOUDRY, M. BARDET, M. BAUD, M. BAUD-GRASSET, M. CHAVANNE, M. DAVIET, M. PACORET, M. PUTHOD, M. RUBIN
Représenté(e)s : (délégation(s) de vote)	
Mme PETEX à M. DUVERNAY, M. MORAND à M. BAUD-GRASSET	
Absent(e)s Excusé(e)s :	
Mme DION, M. EXCOFFIER	

Quorum et Délégations de vote vérifiées			
Membres en exercice :	34	A l'unanimité	
Présents :	30	Voix Pour	32
Représenté(e)s :	2	Voix contre	0
Suffrages Exprimés :	32	Abstention(s)	0

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° CG-2002-114 du 18 mars 2002 adoptant le Règlement Budgétaire et Financier,

Vu la délibération n° CG-2013-244 du 25 mars 2013 adoptant le Schéma Gérontologique Départemental « Bien vieillir en Haute-Savoie » 2014-2017,

Vu la délibération n° CG-2013-270 du 24 juin 2013 adoptant le Schéma Départemental de Protection de l'Enfance,

Vu la délibération n° CG-2014-393 du 12 mai 2014 adoptant le Schéma Départemental en faveur des personnes en situation de handicap 2014-2018,

Vu la délibération n° CD-2017-072 du 11 décembre 2017 adoptant le Budget Primitif 2018 en faveur de l'Enfance et de la Famille,

Vu la délibération n° CD-2017-073 du 11 décembre 2017 adoptant le Budget Primitif 2018 en faveur du Grand Age,

Vu la délibération n° CD-2017-074 du 11 décembre 2017 adoptant le Budget Primitif 2018 en faveur des Personnes Handicapées,

Vu la délibération n° CD-2018-018 du 14 mai 2018 adoptant le Budget Supplémentaire 2018 en faveur de l'Enfance, la Famille, le Grand Age et le Handicap,

Vu l'avis favorable aux propositions présentées émis par la 1^{ère} Commission Enfance, Famille, Grand Age et Handicap dans sa séance du 5 septembre 2018,

Vu l'avis favorable émis par la 8^{ème} Commission Finances, Ressources Humaines, Administration Générale lors de sa séance du 1^{er} octobre 2018,

I/ POLITIQUES DEPARTEMENTALES EN FAVEUR DE LA GERONTOLOGIE ET DU HANDICAP

Pour l'année 2018, le budget global de fonctionnement dédié aux politiques en faveur de la gérontologie et du handicap s'élève à 178 039 951 € en dépenses et à 37 425 205 € en recettes.

Au vu de la consommation actuelle des crédits, des modifications d'imputations au sein de cette enveloppe s'avèrent nécessaires pour réajuster les prévisions budgétaires.

a) Section de Fonctionnement

HANDICAP

La politique en faveur des personnes handicapées nécessite en fonctionnement un Budget Supplémentaire net de 2 997 183 € dont :

- une augmentation nette de crédits de 2 922 412 € pour les frais d'hébergement. C'est la conséquence de créations de places supplémentaires, d'une montée en charge progressive des nouveaux équipements, ainsi que de l'augmentation du nombre de bénéficiaires hors département et hors de France,

- un abondement de 120 000 € de la subvention de fonctionnement au bénéfice de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) de Haute-Savoie. Cette somme s'ajoute aux 1 635 000 € votés initialement. Elle est nécessaire pour équilibrer le budget de la structure. Du fait de l'augmentation incessante des demandes et de la complexité des situations, des adaptations techniques et en ressources humaines sont intervenues, dont le surcoût doit être intégré. A noter une progression en recette de la dotation CNSA (Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie) pour le fonctionnement de la MDPH à hauteur de 25 000 €,
- des ajustements sur diverses lignes de dépenses produisant une progression nette de 99 771 €,
- une adaptation de la dotation CNSA pour la PCH (Prestation de Compensation du Handicap) qui progresse de 120 000 €, conformément aux notifications reçues.

Le détail de tous ces mouvements est décrit dans les tableaux ci-après :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	SECTEUR HANDICAP
Libellés	DM2 2018
Dotation versée au titre de la PCH/CNSA	+120 000
Dotation versée au titre de la MDPH/CNSA	+25 000
TOTAL	+145 000

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	SECTEUR HANDICAP
Libellés	DM2 2018
Subvention fonctionnement MDPH	+120 000
Accueil familial	- 6 000
Accueil temporaire	+50 000
FAM	+800 000
Foyers de vie	+1 050 000
Foyers logements pour PH	-77 428
UPHV	+180 840
SATTHAV	+170 000
Accueil de jour	+150 000
PH en Long séjour	+20 000
PH en EHPAD	+100 000
PH en Foyers logements pour PA	+35 000
Amendement Creton	+450 000
ACTP	-20 000
PCH +20 ans à domicile	-400 000
PCH - 20 ans à domicile	+420 000
Transports scolaires élèves handicapés	+102 171
Frais d'acte et de contentieux	-4 000
Réceptions	-800
Etudes et recherches, audit	-12 600
Subvention fonctionnement suite CP	+15 000
TOTAL	+3 142 183

GERONTOLOGIE

Sur le budget de la gérontologie, les crédits peuvent être ajustés aux réalités consommées et ce sont au total 3 181 557 € qui peuvent être dégagés, permettant de venir compenser les crédits manquants pour le handicap.

Cette diminution de crédits n'impacte pas la politique menée en faveur des personnes âgées, dont les évolutions de réglementations ont bien été prises en compte. Elle résulte notamment du décalage entre les recettes et les dépenses dont la temporalité n'est pas alignée.

Les tableaux ci-après précisent par secteur d'intervention les variations de compte proposées.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	SECTEUR GERONTOLOGIE
Libellés	DM2 2018
Recouvrements sur obligés alimentaires	+100 000
Recouvrements sur bénéficiaires	+792 110
Recouvrements indus APA dom/bénéf.	+150 000
Recouvrements indus APA /bénéf en éts	-30 000
Dotation versée au titre du forfait autonomie	+14 890
Dotation CNSA Conférence des Financeurs	-1 027 000
TOTAL	0

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	SECTEUR GERONTOLOGIE
Libellés	DM2 2018
Résidences Autonomie	-10 000
EHPAD	+925 000
Long séjour	+100 000
Etudes et recherches - Audits	+70 000
Aide à domicile bénéficiaires de l'aide sociale	-70 000
APA à domicile versée aux services	-4 258 383
APA à domicile versée aux bénéficiaires	+670 000
APA versée aux bénéficiaires en éts	-100 000
APA versée aux établissements	+100 000
Forfait Autonomie	+21 165
Conférence des financeurs / Reversement	+514 937
Conférence des financeurs participations	-852 339
Conférence des financeurs / Subventions	-324 937
Conférence des financeurs / Aides techn.	+43 000
Honoraires médicaux	-10 000
Accueil familial	-8 000
Autres participations - MAIA	+8 000
TOTAL	-3 181 557

b) Section d'Investissement

Concernant les dépenses d'investissement, pour tenir compte du calendrier des projets de reconstruction d'EHPAD (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes) cofinancés, des crédits 2019-2020 sont avancés en CP 2018 qui progressent globalement de 1 074 000 €.

III/ POLITIQUE DEPARTEMENTALE EN FAVEUR DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE

1. Dépenses de Fonctionnement

Au vu de l'augmentation de l'activité, la collectivité a mobilisé des crédits à hauteur de 1 520 000 € dans le cadre du Budget Supplémentaire (BS), permettant, en particulier, de faire face à la prise en charge d'une centaine de Mineurs Non Accompagnés (MNA) supplémentaires considérés en activité lissée d'ici le 31 décembre 2018, soit 340 MNA.

Au 31 juillet 2018, 276 MNA étaient présents dans les effectifs des enfants placés. Suivant les projections établies à partir des données communiquées par le Ministère de la Justice, corrigées par les sorties et les fugues enregistrées, le nombre de MNA présents au 31 décembre 2018 s'élèverait dans une fourchette allant de 340 à 360 MNA.

Les crédits accordés lors du BS 2018 devraient être suffisants.

Néanmoins, la mise en œuvre de nouveaux dispositifs de mise à l'abri a dû être décalée dans le temps, au plus tôt à la fin de l'exercice 2018, obligeant à maintenir et même accroître le recours à l'hébergement en hôtels. 50 jeunes sont actuellement concernés par ce type d'hébergement, pour un coût moyen de 65 € par jour.

Par ailleurs, de nombreux enfants rencontrent des difficultés de comportement nécessitant des prises en charge spécialisées, en psychothérapie, ergothérapie et psychomotricité. Compte tenu de listes d'attente en CMP (Centre Médico-Psychologique) ou CAMSP (Centre d'Action Médico-Sociale Précoce), le recours au secteur privé est de plus en plus important. Les crédits supplémentaires nécessaires sont obtenus par redéploiement interne aux crédits dévolus à la protection de l'enfance.

2. Recettes de Fonctionnement

Par arrêté pris le 23 juillet 2018, Mme la Ministre des Solidarités et de la Santé a fixé le montant du financement exceptionnel de l'Etat pour la prise en charge des MNA confiés à l'aide sociale à l'enfance sur décision de justice et pris en charge au 31 décembre 2017.

Le montant de la dotation attribuée à la Haute-Savoie s'élève à 900 000 euros, correspondant à la prise en charge de 75 MNA supplémentaires entre les 31 décembre 2016 et 2017.

Participation de l'Etat pour l'enfance	+ 900 000 €
--	-------------

Il est proposé d'augmenter les recettes en DM2 de ce montant.

3. Dépenses d'Investissement

Le Département finance, par le système de tarification et des prix de journées arrêtés, l'intégralité des investissements réalisés par les établissements de protection de l'enfance en dépenses de fonctionnement.

Il est proposé de financer les investissements immobiliers des établissements par des subventions d'équipement représentant 100 % du montant toutes taxes comprises réalisé, dans la limite d'une enveloppe.

Pour ce faire, il convient de créer une autorisation de programme de 5,5 M€ dont 3 M€ de crédits de paiement en 2018.

Il est demandé à l'Assemblée départementale de bien vouloir délibérer et statuer.

Le Conseil départemental,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

APPROUVE l'inscription des crédits proposés selon la répartition suivante :

RECETTES	BP + BS 2018	DM2 2018	Budget total 2018
FONCTIONNEMENT			
- Gérontologie	27 916 824	0	27 916 824
- Handicap	9 508 381	145 000	9 653 381
- Enfance	608 000	900 000	1 508 000
Total	38 033 205	1 045 000	39 078 205

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP + BS 2018 + Virements	DM2 2018	Budget total 2018
- Gérontologie	76 853 780	- 3 181 557	73 672 223
- Handicap	101 186 171	+ 3 142 183	104 328 354
- Actions Humanitaires	120 000	0	120 000
- Enfance	80 365 532	0	80 365 532
Total	258 525 483	- 39 374	258 486 109

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BP + BS 2018	DM2 2018	Budget total 2018
- Gérontologie	2 100 143	1 074 000	3 174 143
- Téléalarme	385 000	0	385 000
- Handicap	1 010 314	0	1 010 314
- Enfance	0	3 000 000	3 000 000
Total	3 495 457	4 074 000	7 569 457

Au vu des AP votées, l'engagement financier en Crédits de Paiement du Département pour les années 2019 et suivantes s'élève à : 14 153 545 €.

Délibération télétransmise en Préfecture
le 08 novembre 2018,
Publiée et certifiée exécutoire
le 13 novembre 2018,
Pour le Président du Conseil départemental,
Signé,
Le Responsable du Service de l'Assemblée,
Jean-Pierre MORET

Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait conforme,
Signé,
Le Président du Conseil départemental,
Christian MONTEIL

Com	Gest.	Code AP	Libellé	Millésime	Les AP / CP avant la DM2 2018							Les AP / CP après la DM2 2018								
					TOTAL AP avant la DM2 2018	Exercices antérieurs < 2017	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	2022 et +	TOTAL AP après la DM2 2018	Exercices antérieurs < 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	2022 et +	
1	ITA	12063009005	Acquisition pour le Téléalarme (HT)	2017	673 000	0	288 000	385 000	0	0	0	0	0	673 000	288 000	385 000	0	0	0	0
1	PEA	12061001017	Subv équipement aux Ets et Services PA	2012	2 436 153	1 777 258	658 895	0	0	0	0	0	0	2 436 153	2 403 060	33 093	0	0	0	0
1	PEA	12061001019	Subv équipement aux Ets et Services PA	2014	4 422 290	1 836 452	1 705 838	176 000	264 000	440 000	0	0	0	4 422 290	2 754 140	788 150	176 000	264 000	440 000	0
1	PEA	12061001020	Subv équipement aux Ets et Services PA	2015	1 633 343	884 143	287 200	462 000	0	0	0	0	0	1 633 343	884 143	749 200	0	0	0	0
1	PEA	12061001022	Subv équipement aux Ets et Services PA	2017	10 448 800	0	359 800	1 012 000	1 536 000	1 360 000	1 800 000	4 381 000	10 448 800	39 800	1 453 700	536 000	1 110 000	1 800 000	5 509 300	0
1	PEA	12090004001	Télémédecine - CPER 2015-2020	2018	150 000	0	0	150 000	0	0	0	0	0	150 000	0	150 000	0	0	0	0
Protection Personnes Agées					19 763 586	4 497 853	3 299 733	2 185 000	1 800 000	1 800 000	1 800 000	4 381 000	19 763 586	6 369 143	3 559 143	712 000	1 374 000	2 240 000	5 509 300	0
1	PEH	12054001015	Constr. & amélioration Etabl. pour Handicapés	2015	250 000	50 000	200 000	0	0	0	0	0	0	250 000	50 000	200 000	0	0	0	0
1	PEH	12054001016	Constr. & amélioration Etabl. pour Handicapés	2017	2 954 766	0	1 103 077	700 000	700 000	451 689	0	0	0	2 954 766	326 207	810 314	700 000	700 000	418 245	0
Protection Personnes Handicapées					3 204 766	50 000	1 303 077	700 000	700 000	451 689	0	0	0	3 204 766	376 207	1 010 314	700 000	700 000	418 245	0
1	PRE	12022004002	Subv. Invest. Etablissements Protection de l'Enfance	2018									5 500 000	0	3 000 000	2 500 000	0	0	0	
Sous total Protection de l'Enfance													5 500 000	0	3 000 000	2 500 000	0	0	0	
1ère Commission : Enfance, Famille, Grand Age et Handicap					22 968 352	4 547 853	4 602 810	2 885 000	2 500 000	2 251 689	1 800 000	4 381 000	28 468 352	6 745 350	7 569 457	3 912 000	2 074 000	2 658 245	5 509 300	

Extrait des Procès-Verbaux
des Séances du Conseil départemental

SEANCE DU 05 NOVEMBRE 2018

n° CD-2018-054

RAPPORTEUR : Mme CAMUSSO

OBJET : POLITIQUE EN FAVEUR DE L'ACTION SOCIALE, DE LA SANTE, DE LA PREVENTION, DE L'INSERTION ET DU LOGEMENT SOCIAL - DECISION MODIFICATIVE N° 2 DE L'ANNEE 2018

Le Conseil départemental de la Haute-Savoie dûment convoqué le 22 octobre 2018 s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel du Département à Annecy sous la présidence de :

M. Christian MONTEIL, Président du Conseil départemental

Présent(e)s :	
Vice-Président(e)s :	Mme CAMUSSO, M. MUDRY, Mme TOWNLEY-BAZAILLE, M. DUVERNAY, M. HEISON, Mme BEURRIER, M. PEILLEX, M. BOCCARD
Autres membres :	Mme BOUCHET, Mme DUBY-MULLER, Mme DULIEGE, Mme GAY, Mme GONZO-MASSOL, Mme LHUILLIER, Mme MAHUT, Mme METRAL, Mme REY, Mme TEPPE-ROGUET, Mme TERMOZ, M. AMOUDRY, M. BARDET, M. BAUD, M. BAUD-GRASSET, M. CHAVANNE, M. DAVIET, M. PACORET, M. PUTHOD, M. RUBIN
Représenté(e)s : (délégation(s) de vote)	
Mme LEI à M. RUBIN, Mme PETEX à M. DUVERNAY, M. MORAND à M. BAUD-GRASSET	
Absent(e)s Excusé(e)s :	
Mme DION, M. EXCOFFIER	

Quorum et Délégations de vote vérifiés			
Membres en exercice :	34	A l'unanimité	
Présents :	29	Voix Pour	32
Représenté(e)s :	3	Voix contre	0
Suffrages Exprimés :	32	Abstention(s)	0

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu le Code de la Santé Publique,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales et notamment le titre III,

Vu la délibération n° CG-2002-114 du 18 mars 2002 adoptant le Règlement Budgétaire et Financier,

Vu la délibération n° CD-2017-076 du 11 décembre 2017 adoptant le Budget Primitif 2018 de la Prévention et du Développement Social,

Vu la délibération n° CD-2017-077 du 11 décembre 2017 adoptant le Budget Primitif 2018 de la Protection Maternelle Infantile et Promotion de la Santé,

Vu la délibération n° CD-2017-078 du 11 décembre 2017 adoptant le Budget Primitif 2018 du Logement aidé,

Vu la délibération n° CD-2018-020 du 14 mai 2018 du Budget supplémentaire de la Prévention et du Développement Social, de la Protection Maternelle Infantile et Promotion de la Santé, et du Logement aidé,

Vu l'avis favorable aux propositions présentées émis par la 2^{ème} Commission Action Sociale, Santé, Prévention, Insertion, Logement Social, lors de sa réunion du 5 septembre 2018,

Vu l'avis favorable de la 8^{ème} Commission Finances, Ressources Humaines, Administration Générale dans sa séance du 1^{er} octobre 2018,

PREVENTION ET DEVELOPPEMENT SOCIAL

I. Section de fonctionnement

Volet Insertion

Concernant le Revenu de Solidarité Active (rSa), après une période de forte hausse, le nombre d'allocataires du rSa est resté relativement stable de décembre 2015 à avril 2016 (+ 0,97 %). Il a ensuite diminué fortement (- 7,4 %) jusqu'en septembre 2017. Entre septembre 2017 et février 2018, le nombre d'allocataires a de nouveau connu une augmentation (+ 3,2 %) puis s'est stabilisé sur les derniers mois.

En conséquence, le montant total des acomptes mensuels payés à la Caisse d'Allocations Familiales et à la Mutualité Sociale Agricole au mois de septembre 2018 est en retrait par rapport au prévisionnel établi lors du BP 2018 (crédits inscrits pour 2018 : 50 650 000 €), et stable par rapport au montant total des acomptes mensuels payés en septembre 2017.

Au vu de ces éléments de contexte et de la consommation des crédits à septembre 2018, il est proposé à la DM2 de diminuer le montant des crédits inscrits au BP 2018 pour le paiement de l'allocation rSa de 1 500 000 € et de ramener l'enveloppe à 49 150 000 €.

Par ailleurs, il est également proposé d'opérer un transfert de crédits de ligne à ligne d'un montant de 17 000 € pour ajuster les prévisions budgétaires liées aux délais d'exécution des marchés.

Volet Enfance Jeunesse Famille

Il est proposé d'opérer un transfert de crédits de ligne à ligne d'un montant de 14 000 € pour ajuster la répartition de l'enveloppe du REAAP (Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement à la Parentalité) selon la nature juridique des structures porteuses des projets retenus.

En conclusion, concernant les dépenses de fonctionnement, il est proposé, à la DM2, de diminuer les crédits inscrits de 1 500 000 € et de ramener le budget prévention et développement social à 69 618 540 €.

II. Section d'Investissement - Dépenses

En matière d'investissement, il est proposé :

- de créer une Autorisation de Programme, avec les Crédits de Paiement afférents pour l'exercice 2018, dans le but d'apporter une subvention d'équipement de 40 000 € au Secours Catholique pour le réaménagement de locaux d'accueil,
- de porter le montant de l'Autorisation de Programme, créée au BP 2018, à 100 000 € et ainsi d'augmenter de 50 000 € les Crédits de Paiement 2018 afin de permettre au Secours Populaire de poursuivre le réaménagement et l'extension de leur local de Pringy.

PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE - PROMOTION DE LA SANTE

Volet Protection Maternelle et Infantile

Le Département est légalement chargé de l'agrément des assistants maternels et familiaux. Pour cela, des évaluations psychologiques sont prises en charge. Une augmentation de ces évaluations est constatée et nécessite un réajustement de la ligne budgétaire de + 4 000 €.

Il est par ailleurs proposé de réduire les crédits initialement prévus pour la formation des assistants maternels de - 36 000 €, puisque les conditions du nouveau marché de formation entraînent une baisse des dépenses prévues en 2018.

Volet Promotion de la Santé

Le Département a renouvelé son plan de soutien au développement de l'offre de soins de premier recours comprenant notamment l'indemnité octroyée aux internes en médecine générale en stage en Haute-Savoie.

Pour répondre aux demandes plus nombreuses, une augmentation de 10 indemnités par session (2 par an) a été actée et nécessite un réajustement de la ligne de + 32 000 €.

Par ailleurs, dans le cadre de la convention signée avec l'ARS (Agence Régionale de Santé) pour la vaccination, il est nécessaire d'augmenter la ligne budgétaire de 15 000 € pour l'achat de vaccins.

Il est proposé de diminuer de 15 000 € la ligne dédiée au CAMSP (Centre d'Action Médico-Sociale Précoce), le montant de la contribution du Département ayant été arrêtée.

En conclusion, pour la section de fonctionnement de la Protection Maternelle et Infantile - Promotion de la Santé, il n'est pas fait de demande de crédits supplémentaires à la DM2. Seuls sont proposés des transferts de crédits de ligne à ligne, permettant de répondre aux besoins exprimés.

LOGEMENT AIDE

Section de fonctionnement

Aucune modification du budget n'est proposée en DM2.

Section d'Investissement

Aucune modification du montant des Autorisations de Programme n'est proposée.

En revanche, il est nécessaire d'ajuster la répartition des Crédits de Paiement entre les années 2018 et suivants pour plusieurs Autorisations de Programme, au regard de l'avancement connu des opérations et afin de pouvoir assurer les paiements attendus d'ici la fin de l'année 2018.

Ces modifications (présentées dans le tableau figurant en annexe) n'impactent pas l'échéancier global des Crédits de Paiement.

Il est demandé à l'Assemblée départementale de bien vouloir délibérer et statuer.

Le Conseil départemental,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

APPROUVE :

- les modifications des Autorisations de Programmes existantes présentées dans le tableau figurant en annexe ainsi que les affectations ou les modifications d'affectation sur des opérations du même libellé que celui de l'AP et le même échéancier,
- la création de l'Autorisation de Programme ainsi que son affectation sur une opération du même montant, même libellé et même échéancier que celui de l'AP,
- l'inscription des crédits proposés selon la répartition suivante :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP + BS 2018	DM2 2018	Budget total 2018
- PMI - Promotion de la Santé	2 703 800	0	2 703 800
- Prévention et Développement Social	71 118 540	-1 500 000	69 618 540
- Logement social	8 500	0	8 500
Total	73 830 840	-1 500 000	72 330 840
DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
- PMI - Promotion de la Santé	330 000	0	330 000
- Prévention et Développement Social	75 000	90 000	165 000
- Logement social	8 684 648	0	8 684 648
Total	9 089 648	90 000	9 179 648
TOTAL DEPENSES	82 920 488	-1 410 000	81 510 488

Au vu des AP votées, l'engagement financier en Crédits de Paiement du Département pour les années 2019 et suivantes s'élève à 33 960 637 €.

Délibération télétransmise en Préfecture
le 08 novembre 2018,
Publiée et certifiée exécutoire
le 13 novembre 2018,
Pour le Président du Conseil départemental,
Signé,
Le Responsable du Service de l'Assemblée,
Jean-Pierre MORET

Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait conforme,
Signé,
Le Président du Conseil départemental,
Christian MONTEIL

ANNEXE - MODIFICATIONS DES AFFECTATIONS DES AP

Millésime	N° AP	N° Affectation	Libellé	Nature	Montant déjà affecté (a)	Nouvelle affectation (b)	Montant après nouvelle affectation (a+b)
2018	12041005001	AF18PDS001	Subvention équipement au Secours populaire	20422	50 000	50 000	- 100 000
		TOTAL AFFECTE				50 000	50 000
2018	12041005003	AF18PDSxxx	Subvention équipement au Secours catholique	20422	-	40 000	- 40 000
		TOTAL AFFECTE				-	40 000

Extrait des Procès-Verbaux
 des Séances du Conseil départemental

SEANCE DU 05 NOVEMBRE 2018

n° CD-2018-055

RAPPORTEUR : M. DUVERNAY

OBJET : 3EME COMMISSION INFRASTRUCTURES ROUTIERES, TRANSPORTS ET MOBILITE,
 BATIMENTS : DECISION MODIFICATIVE N° 2 2018

Le Conseil départemental de la Haute-Savoie dûment convoqué le 22 octobre 2018 s'est réuni en
 séance publique, à l'Hôtel du Département à Annecy sous la présidence de :

M. Christian MONTEIL, Président du Conseil départemental

Présent(e)s :	
Vice-Président(e)s :	Mme CAMUSSO, M. MUDRY, Mme TOWNLEY-BAZAILLE, M. DUVERNAY, M. HEISON, Mme BEURRIER, M. PEILLEX, M. BOCCARD
Autres membres :	Mme BOUCHET, Mme DUBY-MULLER, Mme DULIEGE, Mme GAY, Mme GONZO-MASSOL, Mme LHUILLIER, Mme MAHUT, Mme METRAL, Mme REY, Mme TEPPE-ROGUET, Mme TERMOZ, M. AMOUDRY, M. BARDET, M. BAUD, M. BAUD-GRASSET, M. CHAVANNE, M. DAVIET, M. PACORET, M. PUTHOD, M. RUBIN
Représenté(e)s : (délégation(s) de vote)	
Mme LEI à M. RUBIN, Mme PETEX à M. DUVERNAY, M. MORAND à M. BAUD-GRASSET	
Absent(e)s Excusé(e)s :	
Mme DION, M. EXCOFFIER	

Quorum et Délégations de vote vérifiées			
Membres en exercice :	34	A l'unanimité	
Présents :	29	Voix Pour	32
Représenté(e)s :	3	Voix contre	0
Suffrages Exprimés :	32	Abstention(s)	0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et plus particulièrement les articles L.1111-8 et L.1111-10,

Vu le Code des Transports et plus particulièrement les articles, L.1221-1 à L.1221-2, L.3111-1 à L.3111-13 et L.3114-1 à L.3114-15,

Vu la loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe),

Vu la délibération n° CG-2002-114 du 18 mars 2002 adoptant le Règlement Budgétaire et Financier,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M.52 des Départements et de leurs établissements publics administratifs modifié par l'arrêté du 21 décembre 2015,

Vu l'ensemble des décisions budgétaires de l'exercice 2017, notamment les délibérations n° CD-2016-070, du 12 décembre 2016 adoptant le Budget Primitif 2017, n° CD-2017-022 du 15 mai 2017 adoptant le Budget Supplémentaire 2017 et n° CD-2017-056 du 06 novembre 2017 adoptant la Décision Modificative n° 2 2017,

Vu la délibération du Conseil départemental n° CD-2017-079 du 11 décembre 2017 adoptant le budget primitif 2018 pour la politique des Infrastructures Routières, Transports et Mobilité, Bâtiments,

Vu la délibération du Conseil départemental n° CD-2017-080 du 11 décembre 2017 adoptant le Budget Primitif 2018 pour la politique des bâtiments départementaux et les moyens,

Vu la délibération du Conseil départemental n° CD-2018-019 du 14 mai 2018 adoptant le Budget Supplémentaire 2018,

Vu l'avis favorable émis par la 3^{ème} Commission Infrastructures Routières, Transports et Mobilité, Bâtiments lors de sa réunion du 14 septembre 2018,

Vu l'avis favorable émis par la 8^{ème} Commission Finances, Ressources Humaines, Administration Générale lors de sa réunion du 1^{er} octobre 2018.

Les propositions émises par la 3^{ème} Commission Infrastructures Routières, Transports et Mobilité, Bâtiments dans le cadre de la Décision Modificative n° 2 du budget 2018 visent à apporter les ajustements nécessaires pour assurer la maintenance, l'amélioration, la modernisation et le développement du Patrimoine routier, des Transports et des Bâtiments départementaux, et à la mise à disposition de moyens nécessaires au fonctionnement de l'Institution.

M. le Président soumet à l'Assemblée départementale les propositions d'inscriptions budgétaires émises par la 3^{ème} Commission Infrastructures Routières, Transports et Mobilité, Bâtiments à intégrer à la DM2 2018.

Les visas ci-avant ayant été rappelés,

Concernant les Infrastructures Routières :

Pour la section d'investissement, les propositions concernent pour l'essentiel :

- un réajustement du montant des échéanciers des Crédits de Paiement des différentes Autorisations de Programme afin de se cadrer au mieux avec les dépenses estimées jusqu'à la fin de l'exercice 2018,
- des inscriptions complémentaires en Autorisations de Programme pour l'aménagement du réseau des routes départementales, la participation du Département aux travaux de réparation du pont à Haubans de Seyssel, ainsi que le prolongement de la galerie de protection de la Ravine sur la commune de Taninges.

Pour la section de fonctionnement, la proposition budgétaire porte principalement sur une augmentation de 292 000 € en dépenses et 15 000 € en recettes sur le programme « Viabilité hivernale ».

I. SECTION DE FONCTIONNEMENT

A. EN DEPENSES

Dans le cadre de la Décision Modificative n° 2 au budget 2018, pour la section de fonctionnement, les propositions de modifications de Crédits de Paiement concernent les programme « Entretien RD », « Viabilité hivernale », et « Opérateur foncier ».

1 - Programme 10010005 - Entretien des RD

Dans le cadre du Budget Primitif et du Budget Supplémentaire, l'Assemblée départementale a voté des crédits d'un montant de 6 613 000 € et la totalité des crédits ont été affectés sur des opérations gérées par les Arrondissements (opérations d'entretien) ou aux Directions Adjointes Gestion Routière (marquage horizontal, comptages routiers, missions d'expertise géologique,...) Parc (glissières, PATA, enduits, marquage horizontal) ou Moyens Opérationnel (petits dégâts et réparation d'accidents).

Compte tenu des dégâts intervenus en début d'année, les crédits réservés au paiement des prestations d'expertise géologique pour l'assistance aux services lors de la survenue d'aléas naturels s'avèrent insuffisants. Un crédit complémentaire de 60 000 euros est nécessaire.

De même, il est apparu que des prestations réalisés dans le cadre des missions Transports, de compétence du Département en 2017, n'avait pas été réglées pour un montant de 50 500 euros et une participation sur itinéraire cyclables pour 5 000 euros n'avait pas été budgétée au BP 2018.

Toutefois, compte tenu principalement des prix obtenus sur certains marchés de fourniture et de décalage de chantiers d'enduits, des économies pour un montant de 217 500 euros ont pu être réalisées.

En synthèse, les crédits du programme Entretien des RD sont diminués de 102 000 euros.

2 - Programme 10010007 - Viabilité hivernale

Dans le cadre du Budget Primitif et du Budget Supplémentaire, l'Assemblée départementale a voté des crédits d'un montant de 4 445 000 € et à fin août, le montant des engagements s'élève à 3 002 000 €.

Compte tenu des besoins estimés à 1 660 000 € pour le début de la saison hivernale 2018-2019, il est proposé, sur ce chapitre, d'augmenter les crédits de 217 000 € pour les besoins courants en prestations de déneigement et en fourniture de sel.

Par ailleurs, suite aux instabilités du secteur de la Ravine, il est apparu nécessaire début 2018 de pouvoir en cas de nécessité être en mesure d'ouvrir en urgence la RD 302, habituellement fermée pendant l'hiver. Les travaux afin de maintenir dans un état d'enneigement et de sécurisation cette voie, vis-à-vis du risque d'avalanche, ont été conduits par la Société Publique Locale du Praz de Lys (SPL). Des crédits supplémentaires à hauteur de 107 000 € sont nécessaires pour pouvoir rembourser les dépenses engagées par la SPL.

Sur le programme viabilité hivernale, les crédits sont augmentés de 324 000 €.

3 - Programme 10020002 - Opérateurs fonciers

Dans le cadre du Budget Primitif, l'Assemblée départementale a voté des crédits d'un montant de 300 000 € pour rémunérer l'opérateur foncier en charge des acquisitions et des procédures d'expropriation nécessaires pour la réalisation des projets routiers retenus par le département.

Il s'avère que compte tenu des procédures en cours et en particulier des acquisitions nécessaires pour la réalisation de la piste cyclable Rive Est et la deuxième phase de la déviation de Marignier, 70 000 € de crédits supplémentaires sont nécessaires.

Sur le programme Opérateur Foncier les crédits sont augmentés de 70 000 €.

B. EN RECETTES

Programme 10010007 - Viabilité hivernale

Dans le cadre du Budget Primitif, l'Assemblée départementale a voté des recettes d'un montant de 150 000 €. Ces recettes concernent la refacturation aux communes soit des prises de sel dans les dépôts des CERD soit de prestations de déneigement effectuées par les CERD sur des voies communales.

Les recettes devraient pour la saison 2017-2018 s'établir à 165 000 €, et il est proposé en conséquence d'augmenter ces recettes de 15 000 €.

En conclusion :

En dépenses, 292 000 € de crédits supplémentaires sont nécessaires compte tenu de dépenses d'expertise géologiques plus importantes que prévues suite aux dégâts de début d'année, de dépenses de transports non réglées en 2017, du remboursement de prestations pour la mise en sécurité de l'accès au Praz de Lys et d'une augmentation des crédits devant être alloués à l'opérateur foncier. Les besoins courants en Viabilité Hivernale sont eux équilibrés par des économies sur le programme Entretien RD.

En recettes, une augmentation de 15 000 €.

II. SECTION D'INVESTISSEMENT

- DEPENSES :

Les propositions d'inscriptions ou de modifications au titre de la Décision Modificative n° 2 2018 se déclinent comme suit :

1. des modifications des échéances de Crédits de Paiement des différentes autorisations de programme sans impact sur le montant global des AP, afin de correspondre au mieux avec les dépenses estimées jusqu'à la fin de l'exercice 2018, qui se traduisent par une inscription complémentaire de 1 500 000 € en crédits de paiement 2018,
2. une diminution de 210 000 € des Autorisations de Programme affectées aux opérations pour la requalification des matériels roulants,
3. l'inscription d'Autorisations de Programmes complémentaires d'un montant de 5 966 700 € avec la décomposition suivante :
 - 1 800 000 € sur l'aménagement du réseau routier départemental pour permettre le lancement de la consultation de l'opération d'aménagement du carrefour giratoire de Thuet sur la RD 1205 à Bonneville et la sécurisation d'un accès sur la RD 1508 à Eloise ; ainsi à l'issue de la DM2 le montant total de l'AP inscrite au budget s'élèvera à 16 800 000 €,
 - 2 500 000 € pour la prise en compte de l'allongement de la galerie de protection contre les éboulements sur la RD 328 au lieu-dit « La Ravine » sur la commune de Taninges, ce qui portera le montant total de l'AP inscrite au budget à 16 500 000 €,
 - 1 666 700 € pour la participation du Département aux travaux de réparation du pont à haubans sur le Rhône de Seyssel fixée à 50 % du coût hors taxes de l'opération conformément à la convention de gestion des ouvrages limitrophes signée avec le Département de l'Ain.

En conclusion, les propositions d'inscriptions au titre de la Décision Modificative n° 2 2018 pour le Budget Principal s'élèvent globalement à :

- 5 756 700 € en Autorisations de Programmes,
- 1 500 000 € en Crédits de Paiement 2018.

En tenant compte des éléments précités, le montant total des sommes votées au budget pour 2018 s'élève à :

- 113 772 479 € en Autorisations de Programmes,
- 99 623 230 € en Crédits de Paiement.

Concernant les Grands Déplacements :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Pour la section d'investissement, les propositions de modifications au titre de la Décision Modificative n° 2 portent essentiellement sur une diminution de - 180 000 € des Crédits de Paiement 2018 pour cadrer au mieux avec les dépenses estimées jusqu'à la fin de l'année, selon le détail ci-après :

SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS, DEPLACEMENTS INTERMODALITES

Par délibération du 2 juillet 2018, la Commission Permanente a approuvé la convention de financement des études d'avant-projet pour la modernisation du sillon alpin entre Aix-les-Bains et Annecy qui prévoyait à la signature, le versement d'un montant de 180 000 € inscrit au budget. Cependant devant l'incertitude d'une signature de la convention pour la fin de l'année, il est proposé de décaler les Crédits de Paiement correspondants inscrits en 2018 .

En conclusion pour la section investissement, le montant total des crédits inscrits au budget 2018 après la DM2 2018 s'élève à 658 000 €.

Concernant les Bâtiments :

Pour assurer les constructions, aménagements et réhabilitations du patrimoine bâti départemental (hors bâtiments scolaires), ainsi que sa gestion courante, et pour procéder à la mise à disposition des moyens nécessaires au fonctionnement de la Collectivité, il est proposé à l'Assemblée, la Décision Modificative n° 2 du budget 2018 suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

- DEPENSES : aucune modification, le budget restant à 4 396 000 €,
- RECETTES : aucune modification, l'inscription restant à 300 000 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT

- DEPENSES :
 - le montant global des Autorisations de Programmes est diminué de 1 028 521 €,
 - les Crédits de Paiement 2018 sont ramenés de 16 460 588 € à 14 267 240 €.

Les Autorisations de Programmes sont diminuées globalement de 1 028 521 € prenant en compte les ajustements, ajouts et reports d'opérations qui se traduisent par :

- une diminution de 2 093 521 € relative à divers travaux d'amélioration et de maintenance (économies ou travaux proposés au budget 2019),
- compensée par une augmentation de 1 065 000 € pour le site départemental de l'avenue de la Plaine (aménagement de la totalité du 3^{ème} étage pour la Circonscription d'action médico-sociale, création de nouveaux sanitaires à chaque étage et finalisation de la réhabilitation thermique) et pour le réaménagement de l'Auberge du plateau des Glières à Filière (prise en compte des résultats de l'appel d'offres et ajout de garages couverts).

Les crédits de paiement 2018 sont réduits de 2 193 348 €, certaines opérations devant être reportées suite aux consultations infructueuses, au décalage dans les études de projets ou de problèmes sur les chantiers.

Les Crédits de Paiement ainsi ramenés à 14 267 240 € prévoient les principales réalisations suivantes :

- Bâtiments administratifs :
 - réhabilitation énergétique du site départemental de l'avenue de la Plaine à Annecy (1 700 000 € sur un coût d'opération de 2,451 M€),
 - réfection des façades de la Sous-Préfecture de Bonneville (270 000 €),
 - amélioration des bâtiments centraux (233 500 €), notamment la pose de panneaux photovoltaïques et le renforcement de la sécurité incendie au bâtiment d'actions sociales et solidarité, remplacement de châssis vitrés au « Star », travaux d'acoustique et pose de stores au bâtiment des services,
 - réaménagement de bureaux suite aux réorganisations de services (210 415 €).

- Bâtiments de voirie :
 - construction d'un ensemble de bâtiments destinés à l'Arrondissement, au CERD et au Parc pour les Services de la Voirie à Thonon-les-Bains (2,900 M€ sur un coût de 8,949 M€),
 - construction d'un nouveau CERD à Chamonix-Mont-Blanc (2 M€ sur un coût de 4,360 M€),
 - travaux d'extension et de réhabilitation thermique du CERD de Maxilly-sur-Léman (730 000 € sur un coût de 2,460 M€),
 - réhabilitation énergétique du Point d'appui de Megève (287 300 € sur un coût de 483 800 €),
 - études de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un parc à Ayze (244 500 € sur un coût de 413 600 €) et pour la construction d'un CERD à Vallières (131 400 € sur un coût de 210 000 €),
 - soldes des travaux de construction du CERD de Saint-Jorioz (210 000 € sur un coût de 2,267 M€).

- Bâtiments culturels ou de tourisme :
 - réhabilitation énergétique du centre d'hébergement « Le Nid » à Saint-Jeoire (1 474 500 € sur un coût de 2,750 M€),
 - réaménagement de l'auberge des Glières (731 000 € sur un coût de 5,996 M€ HT),
 - études d'aménagement de locaux pour Savoie Biblio à Bons-en-Chablais,
 - confortement du mur d'enceinte (100 000 € sur un coût de 160 000 €) et réfection du chien couché en toiture au Conservatoire d'Art et d'Histoire à Annecy,
 - confortement d'un mur au château de Clermont,
 - réaménagement de l'accueil des Archives départementales (confort thermique).

- Bâtiments médico-sociaux :
 - solde des marchés d'aménagement du Pôle Médico-Social de Taninges dans la Maison Départementale de l'Enfance et de la Famille (214 400 € sur un coût de 804 000 €),
 - ravalement des façades du Pôle Médico-Social de Sallanches,
 - soldes des marchés de construction du Pôle Médical de Seynod.

- Divers projets transversaux :
 - études et travaux d'économies d'énergie (464 800 €),
 - études et travaux d'accessibilité handicapés (287 700 €),
 - Pose de bornes de rechargement des véhicules électriques (145 100 €),
 - mise à jour de la signalétique extérieure (86 300 €),
 - acquisitions de mobilier et matériel (310 700 €).

Ces propositions conduisent à prévoir pour 2018 à 2021 un montant global de 55,777 M€, prenant en compte les études, travaux et acquisitions récurrentes évalués annuellement à 4 M€, nécessaires au fonctionnement de l'Institution, répartis de la manière suivante :

ANNEES	Crédits de Paiement après DM2 2018	Crédits récurrents à prévoir annuellement	CREDITS DE PAIEMENT PREVISIONNELS
2018	14 267 240 €		14 267 240 €
2019	15 876 293 €	4 000 000 €	19 876 293 €
2020	11 298 667 €	4 000 000 €	15 298 667 €
2021	2 335 000 €	4 000 000 €	6 335 000 €
TOTAUX	43 777 200 €	12 000 000 €	55 777 200 €

Il est demandé à l'Assemblée départementale de bien vouloir délibérer et statuer.

Le Conseil départemental,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

APPROUVE :

- les modifications des Autorisations de Programmes existantes présentées dans le(s) tableau(x) figurant en annexe A ainsi que les affectations ou les modifications d'affectation décrites également en annexe,
- l'inscription des crédits proposés selon la répartition suivante :

RECETTES	BP + BS 2018	DM2 2018	Budget total 2018
FONCTIONNEMENT			
- Infrastructures Routières	692 500	15 000	707 500
- Bâtiments et Moyens	300 000	0	300 000
Total	992 500	0	1 007 500
INVESTISSEMENT			
- Infrastructures Routières	10 900 000	0	10 900 000
-			0
Total	10 900 000	0	10 900 000
TOTAL RECETTES	11 892 500	0	11 907 500

DEPENSES	BP + BS 2018	DM2 2018	Budget total 2018
FONCTIONNEMENT			
- Infrastructures Routières	17 239 000	292 000	17 531 000
- Bâtiments et Moyens	4 396 000	0	4 396 000
Total	21 635 000	0	21 927 000
INVESTISSEMENT			
- Infrastructures Routières	98 123 230	1 500 000	99 623 230
- Grands Déplacements	838 000	-180 000	658 000
- Bâtiments et Moyens	16 460 588	-2 193 348	14 267 240
Total	115 421 818	-873 348	114 548 470
TOTAL DEPENSES	38 933 588	-873 348	136 475 470

Au vu des AP votées, l'engagement financier en Crédits de Paiement du Département pour les années 2019 et suivantes s'élève à : 202 109 739 €

- | | | |
|---|--------------------------------|----------------|
| - | dont Infrastructures Routières | 163 244 180 €, |
| - | dont Grands Déplacements | 9 355 599 €, |
| - | dont Bâtiments et Moyens | 29 509 960 €. |

Délibération télétransmise en Préfecture
le 08 novembre 2018,
Publiée et certifiée exécutoire
le 13 novembre 2018,
Pour le Président du Conseil départemental,
Signé,
Le Responsable du Service de l'Assemblée,
Jean-Pierre MORET

Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait conforme,
Signé,
Le Président du Conseil départemental,
Christian MONTEIL

Com	Gest.	Code AP	Libellé	Millésime	Les AP / CP avant la DM2 2018							Les AP / CP après la DM2 2018								
					TOTAL AP avant la DM2 2018	Exercices antérieurs < 2017	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	2022 et +	TOTAL AP après la DM2 2018	Exercices antérieurs < 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	2022 et +	
3	VT00	10020004015	Aménagement ouvrages avec RD2015	2015	500 000	450 000	0	50 000	0	0	0	0	0	500 000	450 000	0	50 000	0	0	0
3	VT00	10020004017	Aménagement ouvrages avec RD2017	2017	400 000	0	300 000	100 000	0	0	0	0	0	400 000	185 160	214 840	0	0	0	0
3	VT00	10020004018	Aménagement ouvrages avec RD2018	2018	400 000	0	0	300 000	100 000	0	0	0	0	4 041 000	0	176 000	1 000 000	1 000 000	1 865 000	0
3	VT00	10020004018	Requalification RD 1201 - Liaison RD 16 - RD 1201 Seynod ANNECY	2017	4 041 000	0	0	300 000	1 000 000	1 000 000	1 741 000	0	0	400 000	0	174 908	225 092	0	0	0
3	VT00	10030001003	Etudes Construction de Voies Nouvelles 2003	2003	8 770 000	8 575 200	194 800	0	0	0	0	0	0	8 770 000	8 724 905	45 095	0	0	0	0
3	VT00	10030001004	Etudes Construction voies nouvelles	2004	2 092 500	1 986 500	106 000	0	0	0	0	0	0	2 092 500	2 025 742	66 758	0	0	0	0
3	VT00	10030001007	Etudes TCSP Réseau RD 2012 - FDI	2012	3 850 000	2 643 255	585 000	379 995	241 750	0	0	0	0	3 850 000	2 823 660	684 590	341 750	0	0	0
3	VT00	10030001008	Etudes Doublement contournement Nord d'Annecy RD 3508 - FDI	2012	1 000 000	542 490	152 940	304 570	0	0	0	0	0	1 000 000	690 888	304 570	4 542	0	0	0
3	VT00	10030001009	Liaison Nouvelle Machilly - Thonon	2014	3 000 000	1 315 622	50 000	400 000	612 078	322 300	300 000	0	0	3 000 000	1 339 674	100 000	638 026	622 300	300 000	0
3	VT00	10030001010	RD 1508 Sud Projet de mobilité OUEST (Tunnel-BHNS)	2017	4 000 000	0	300 000	300 000	2 000 000	700 000	700 000	0	0	3 962 500	217 063	262 500	2 000 000	782 937	700 000	0
3	VT00	10030001010	RD 1508 Sud Projet de mobilité OUEST (Tunnel-BHNS) ATMO	2017	0	0	0	0	0	0	0	0	0	37 500	0	37 500	0	0	0	0
3	VT00	10030001011	Liaison 2x2 voies entre A40 (Findol) et le carrefour des Chasseurs (Etudes)	2018	2 000 000	0	0	0	500 000	1 000 000	500 000	0	0	2 000 000	0	0	500 000	1 000 000	500 000	0
3	VT00	10030001012	Déviations RD 2 et suppression PN 86 - REIGNIER	2018	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 000 000	0	20 000	400 000	580 000	0	0
3	VT00	10030010005	Aménagement en rive droite de l'Arve Contournement de Thyez Marignier - 1ère tranche	2013	31 000 000	13 574 090	6 390 000	4 087 000	6 948 910	0	0	0	0	31 000 000	19 942 603	3 608 487	1 448 910	6 000 000	0	0
3	VT00	10030010006	Déviations de PRINGY (2e tranche)	2015	21 000 000	0	1 300 000	6 310 000	7 190 000	6 200 000	0	0	0	21 000 000	1 236 881	8 873 119	2 000 000	8 890 000	0	0
3	VT00	10030010007	Déviations de POISY (Canalisation GRT GAZ)	2016	24 930 000	0	650 000	2 350 000	5 800 000	11 400 000	4 730 000	0	0	24 930 000	650 000	2 850 000	5 800 000	10 900 000	4 730 000	0
3	VT00	10030010008	Aménagement en rive droite de l'Arve Contournement de Thyez Marignier - 2e tranche	2018	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6 000 000	0	0	3 300 000	2 700 000	0	0
3	VT00	10040005019	Acquisition Matériels non roulant 2018	2018	220 000	0	0	220 000	0	0	0	0	0	220 000	0	220 000	0	0	0	0
3	VT00	10051003003	Viry Desserte plateforme multimodale	2012	3 325 000	176 900	123 100	260 000	2 765 000	0	0	0	0	3 325 000	202 888	75 000	2 765 000	197 112	85 000	0
3	VT00	10051003004	Diffuseur A41 AREA Annecy Nord et Diffuseur ADELAC - Copponex	2017	333 000	0	0	133 000	100 000	100 000	0	0	0	333 000	0	0	120 000	213 000	0	0
3	VT00	10200001009	Etudes Réseau routier départemental 2013	2013	1 900 000	1 578 710	155 300	165 990	0	0	0	0	0	1 900 000	1 678 254	15 990	55 756	150 000	0	0
3	VT00	10200001010	Etudes Réseau routier départemental 2014	2014	3 500 000	2 389 720	461 200	329 080	320 000	0	0	0	0	3 500 000	2 614 076	329 080	320 000	236 844	0	0
3	VT00	10200001011	Etudes Réseau routier départemental 2015	2015	2 400 000	1 594 940	530 000	275 060	0	0	0	0	0	2 400 000	2 050 770	275 060	74 170	0	0	0
3	VT00	10200001012	Etudes Réseau routier départemental 2016	2016	2 000 000	1 092 950	487 050	320 000	100 000	0	0	0	0	2 000 000	1 421 716	240 000	258 284	80 000	0	0
3	VT00	10200001013	Etudes Réseau routier départemental 2017	2017	2 300 000	0	1 420 000	580 000	300 000	0	0	0	0	2 300 000	949 493	680 000	550 000	120 507	0	0
3	VT00	10200001014	Etudes Réseau routier départemental 2018	2018	2 100 000	0	0	1 300 000	500 000	300 000	0	0	0	2 400 000	0	1 300 000	650 000	450 000	0	0
3	VT00	13020001029	Réparation Bâtiments voirie DR 2017	2017	200 000	0	150 000	50 000	0	0	0	0	0	200 000	141 759	58 241	0	0	0	0
3	VT00	13020001030	Réparation Bâtiments voirie DR 2018	2018	200 000	0	0	150 000	50 000	0	0	0	0	465 000	0	295 000	170 000	0	0	0
3	VT00	14060005025	Avance opérateur voirie 2018	2018	1 500 000	0	0	1 500 000	0	0	0	0	0	1 500 000	0	1 500 000	0	0	0	0
3	VT00	10020004019	Pont à Haubans sur le Rhône - SEYSSEL Participation CD74	2018	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 666 700	0	250 000	989 600	427 100	0	0
Voirie / Infrastructures routières, matériel					456 872 310	168 663 852	73 150 660	82 360 145	74 422 778	43 975 300	14 299 575	0	0	495 233 789	232 366 379	99 623 230	78 310 325	69 839 410	15 094 445	0
3ème Commission : Infrastructures Routières, Transports et mobilité, Bâtiments					528 462 951	178 464 743	82 703 696	98 972 483	93 665 090	59 357 364	15 299 575	0	0	565 220 037	248 561 828	114 948 470	95 928 717	87 071 577	19 109 445	0

AFFECTATIONS DES AP – DM2 2018

Millésime	N°AP	Affectations		Nature	Montant déjà affecté (a)	Nouvelle affectation (b)	Montant après nouvelle affectation (a+b)
		N°	Libellé				
2016	10040006014	AF16VTM001	Acquisition matériels roulants 2016	2157	2 295 000,00	-1 500 000,00	795 000,00
TOTAL AFFECTE					2 752 000,00	-2 752 000,00	0,00
2017	10040006015	AF17VTM001	Acquisition matériels roulants 2017	2157	2 812 400,00	-1 152 750,00	1 659 650,00
TOTAL AFFECTE					2 812 400,00	-1 152 750,00	1 659 650,00
2017	10040004015	AF17VTM002	Requalification des Matériels Roulants 2017	23157	300 000,00	-50 000,00	250 000,00
TOTAL AFFECTE					14 910 500,00	-5 000 000,00	9 910 500,00
2015	10040004016	AF18VTM002	Requalification des Matériels Roulants 2018	23157	300 000,00	-160 000,00	140 000,00
TOTAL AFFECTE					300 000,00	-160 000,00	140 000,00
2016	10040006016	AF18VTM001	Acquisition matériels roulants 2018	2157	2 860 000,00	2 652 750,00	5 512 750,00
TOTAL AFFECTE					13 000 000,00	2 000 000,00	15 000 000,00
2018	10020003033	AF18VTV019	RD 328 - Galerie de protection La RAVINE - TANINGES	23151	14 000 000,00	2 500 000,00	16 500 000,00
TOTAL AFFECTE					14 000 000,00	2 500 000,00	16 500 000,00
2018	10020004019	AF18	RD 992 réparation du Pont à haubans de SEYSSEL – Participation CD74	204142	0,00	1 666 700,00	1 666 000,00
TOTAL AFFECTE					0,00	1 666 700,00	1 666 700,00
2018	10020003031	AF18VTV016	Aménagement du Réseau RD 2018	23151	15 000 000,00	1 800 000,00	16 800 000,00
TOTAL AFFECTE					15 000 000,00	1 800 000,00	16 800 000,00

MODIFICATIONS DES AFFECTATIONS DES AP A LA DM2 2018 BATIMENTS ET MOYENS

Millésime	N°AP	Affectations		Nature	Montant déjà affecté (a)	Nouvelle affectation (b)	Montant après nouvelle affectation (a+b)
		N°	Libellé				
2012	13020001023	AF12CSC004	études Bâtiments voirie 2012	2031	378 702,00	0,00	378 702,00
			études Bâtiments voirie 2012	45811	6 801,00		6 801,00
			Travaux Bâtiments voirie 2012	231318	3 535 506,00	-8 000,00	3 527 506,00
TOTAL AFFECTE					3 921 009,00	-8 000,00	3 913 009,00
2016	13051002003	AF16CSC002	Auberge des Glières HT	2031	328 718,00	-52 000,00	276 718,00
			Auberge des Glières HT	231314	4 961 667,00	707 000,00	5 668 667,00
TOTAL AFFECTE					5 290 385,00	655 000,00	5 945 385,00
2018	13060005003	AF18CSC002	Auberge de Clermont HT	2157	10 000,00	10 000,00	20 000,00
			Auberge de Clermont HT	231314	80 000,00	7 000,00	87 000,00
TOTAL AFFECTE					90 000,00	17 000,00	107 000,00
2013	13070009001	AF13CSC007/1	Construction Réhabilitation : Abbaye Sixt-Fer-à-Cheval	231314	402 950,00		402 950,00
		AF13CSC007/2	Construction Réhabilitation : CERD Maxilly	2031	188 000,00	-25 000,00	163 000,00
		AF13CSC007/3	Construction Réhabilitation : Pôle Bois Rumilly	231311	108 203,00		108 203,00
		AF13CSC007/6	Construction Réhabilitation : CERD Azye	231318	182 796,00		182 796,00
		AF13CSC007/7	Construction Réhabilitation : CERD Annemasse	231318	86 203,00		86 203,00
		AF13CSC007/8	Construction Réhabilitation : PMS Seynod	2031	148 315,00		148 315,00
TOTAL AFFECTE					1 116 467,00	-25 000,00	1 091 467,00
2015	13070009002	AF15CSC004/1	travaux construction PMS Annecy site départemental ANNECY	231313	2 560 000,00	35 000,00	2 595 000,00
				2031	120 000,00	-35 000,00	85 000,00
		AF15CSC004/2	Construction Réhabilitation : PMS Seynod	231313	2 111 685,00	-55 000,00	2 056 685,00
		AF15CSC004/3	Construction Réhabilitation : CAMS Annecy	231311	377 000,00	230 000,00	607 000,00
		AF16CSC004/5	Construction Réhabilitation : CAMS Annecy	231311	2 271 000,00	180 000,00	2 451 000,00
		AF16CSC004/8	Construction Réhabilitation : CERD Vallières	2031	200 000,00	10 000,00	210 000,00
		AF16CSC004/8	Construction Réhabilitation : CERD Vallières	231318	2 440 000,00		2 440 000,00
AF17CSC003/2	Construction Réhabilitation : CERD Maxilly	231318	2 272 000,00	25 000,00	2 297 000,00		
TOTAL AFFECTE					12 351 685,00	390 000,00	12 741 685,00
2017	13070009004	AF17CSC006	Construction Réhabilitation : Sous-Préf. Bonneville	231311	240 000,00	30 000,00	270 000,00
TOTAL AFFECTE					240 000,00	30 000,00	270 000,00
2015	13070010003	AF15CSC001	Améliorations Aménagements : Frais d'études	2031	81 280,00	0,00	81 280,00
			Améliorations Aménagements : bâtiments Administratif	231311	342 015,00	-54 476,00	287 539,00
			Améliorations Aménagements : bâtiments Culturels	231314	794 942,00	-104 123,00	690 819,00
			Améliorations Aménagements : bâtiments voirie et autres	231318	697 680,00	-1 106,00	696 574,00
TOTAL AFFECTE					1 915 917,00	-159 705,00	1 756 212,00
2016	13070010004	AF16CSC001	Etudes Améliorations Aménagements 2016	2031	98 434,00	-10 000,00	88 434,00
			Travaux Améliorations Aménagements 2016 bâtiments administratifs	231311	722 793,00	-270,00	722 523,00
			Travaux Améliorations Aménagements 2016 bâtiments médico-sociaux	231313	153 331,00	-23 474,00	129 857,00
			Travaux Améliorations Aménagements 2016 bâtiments culturels	231314	612 693,00	-18 000,00	594 693,00
			Travaux Améliorations Aménagements 2016 bâtiments voirie et autres	231318	97 183,00		97 183,00
			Travaux Améliorations Aménagements 2016 bâtiments autres	231351	28 555,00		28 555,00
TOTAL AFFECTE					1 712 989,00	-51 744,00	1 661 245,00
2017	13070010005	AF17CSC001	Etudes Améliorations Aménagements 2017	2031	421 019,00	-305 800,00	115 219,00
			Travaux Améliorations Aménagements 2017 bâtiments administratifs	231311	1 616 129,00	-353 039,00	1 263 090,00
			Travaux Améliorations Aménagements 2017 bâtiments médico-sociaux	231313	977 885,00	-350 270,00	627 615,00
			Travaux Améliorations Aménagements 2017 bâtiments culturels	231314	770 386,00	-319 510,00	450 876,00
			Travaux Améliorations Aménagements 2017 bâtiments voirie et autres	231318	568 088,00	-225 411,00	342 677,00
TOTAL AFFECTE					4 353 507,00	-1 554 030,00	2 799 477,00
2018	13070010006	AF18CSC001	Etudes Améliorations Aménagements 2018	2031	189 548,00	-39 058,00	150 490,00
			Travaux Améliorations Aménagements 2018 bâtiments administratifs	231311	685 906,00	-312 219,00	373 687,00
			Travaux Améliorations Aménagements 2018 bâtiments médico-sociaux	231313	145 855,00	65 000,00	210 855,00
			Travaux Améliorations Aménagements 2018 bâtiments culturels	231314	502 800,00	-52 865,00	449 935,00
			Travaux Améliorations Aménagements 2018 bâtiments voirie et autres	231318	159 284,00	17 100,00	176 384,00
TOTAL AFFECTE					1 683 393,00	-322 042,00	1 361 351,00

Extrait des Procès-Verbaux
des Séances du Conseil départemental

SEANCE DU 05 NOVEMBRE 2018

n° CD-2018-056

RAPPORTEUR : Mme BEURRIER

OBJET : POLITIQUE DÉPARTEMENTALE EDUCATION JEUNESSE SPORT - DM2 2018

Le Conseil départemental de la Haute-Savoie dûment convoqué le 22 octobre 2018 s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel du Département à Annecy sous la présidence de :

M. Christian MONTEIL, Président du Conseil départemental

Présent(e)s :	
Vice-Président(e)s :	Mme CAMUSSO, M. MUDRY, Mme TOWNLEY-BAZAILLE, M. DUVERNAY, M. HEISON, Mme BEURRIER, M. PEILLEX, M. BOCCARD
Autres membres :	Mme BOUCHET, Mme DUBY-MULLER, Mme DULIEGE, Mme GAY, Mme GONZO-MASSOL, Mme LHUILLIER, Mme MAHUT, Mme METRAL, Mme REY, Mme TEPPE-ROGUET, Mme TERMOZ, M. AMOUDRY, M. BARDET, M. BAUD, M. BAUD-GRASSET, M. CHAVANNE, M. DAVIET, M. PACORET, M. PUTHOD, M. RUBIN
Représenté(e)s : (délégation(s) de vote)	
Mme LEI à M. RUBIN, Mme PETEX à M. DUVERNAY, M. MORAND à M. BAUD-GRASSET	
Absent(e)s Excusé(e)s :	
Mme DION, M. EXCOFFIER	

Quorum et Délégations de vote vérifiés			
Membres en exercice :	34	A l'unanimité	
Présents :	29	Voix Pour	32
Représenté(e)s :	3	Voix contre	0
Suffrages Exprimés :	32	Abstention(s)	0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu la délibération n° CG-2002-114 du 18 mars 2002 de l'Assemblée départementale adoptant le Règlement Budgétaire et Financier,

Vu l'ensemble des décisions budgétaires de l'exercice 2018 adoptées jusqu'à ce jour,

Vu l'avis favorable aux propositions présentées émis par la 4^{ème} Commission Education, Jeunesse, Sport, Culture, Patrimoine lors de sa réunion du 17 septembre 2018,

Vu l'avis favorable émis par la 8^{ème} Commission Finances, Ressources Humaines, Administration Générale lors de sa réunion du 1^{er} octobre 2018,

Les visas ci-avant ayant été rappelés, M. le Président expose qu'au-delà de sa compétence majeure en direction des collégiens, le Département met en œuvre une politique volontariste pour le public scolaire pendant le temps scolaire mais aussi hors temps scolaire.

Différentes actions guident cette politique pour assurer le bien-être des élèves et leur épanouissement (Savoir Skier, Savoir Nager, Savoir Secourir).

Par ailleurs, le Département est très engagé auprès des différents acteurs afin de promouvoir une vie sportive départementale dynamique.

Pour 2018, les crédits consacrés à l'Education, à la Jeunesse et au Sport ont été votés aux Budgets Primitif et Supplémentaire pour

- en fonctionnement : 19,547 M€,
- en investissement : 30,089 M€.

I. Section de Fonctionnement

Pour le Pôle Education Jeunesse Sport

Afin de répondre à ce champ large d'intervention et aux besoins exprimés il n'est pas fait de demande de crédits supplémentaires. Seuls sont proposés des transferts sur la section Fonctionnement de ligne à ligne afin de réajuster les crédits.

Ces transferts de crédits entre lignes sont possibles suite au changement de mode de versement des subventions à compter de la rentrée scolaire de septembre 2018, notamment pour ce qui concerne les actions éducatives. Les versements aux établissements se feront uniquement à réception des factures, il n'y aura plus d'acomptes prévisionnels.

Le montant du budget reste inchangé mais des transferts entre lignes de dépenses sont proposés :

Nature	BP+BS 2018	Modification	Nouveau montant 2018
Actions en faveur de la montagne / dispositif Savoir skier	530 000	-166 000	364 000
Subventions départementales « classes découvertes »	359 550	+115 000	474 550
Contribution gymnases collèges publics	850 000	+51 000	901 000
Pacification auprès des collèges / dispositif savoir nager	430 000	-80 000	350 000
Participation collèges publics / convention de restauration	290 000	+80 000	370 000
Actions éducatives auprès des collèges publics	160 000	-30 000	130 000
Subvention Pers. Droit privé	30 000	+30 000	60 000
Subventions aux comités départementaux	1 133 000	-25 000	1 108 000
Subventions auprès des clubs sportifs	260 000	10 000	270 000
Prestations manifestations sportives	228 500	15 000	243 500
Participation fonctionnement collèges publics	5 800 000	-12 060	5 787 940
Relations publiques/billetterie coupe du monde Biathlon	0	12 060	12 060

Pour le Pôle Innovation, Systèmes d'Information et Usages Numériques, il n'est pas fait de demandes supplémentaires, uniquement des transferts, en section fonctionnement, de crédits entre imputations afin d'ajuster le budget avec le réalisé.

Pour le Pôle Bâtiments Moyens, il n'est pas fait de demandes supplémentaires.

II. Section d'Investissement

Pour le Pôle Education Jeunesse Sport :

Pas de demande supplémentaire, ni de transfert de crédits.

Pour le Pôle Innovation, Systèmes d'Information et Usages Numériques :

Il est sollicité, afin d'ajuster le budget en investissement, des transferts de crédits entre AP et entre imputations qui s'expliquent par :

- la continuité de la mise en place du wifi dans les collèges(+) 56 000€
(Sillingy, Saint-Paul-en-Chablais, Raoul Blanchard à Annecy, Sallanches)
- nouveau collège de Rumilly.....(+) 5 000€
- les nouvelles demandes pour des postes supplémentaires,
pour les nouvelles unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS)(+) 60 000€
- la reprise de la nouvelle gestion pour les vidéoprojecteurs par le PISIUN ...(+)164 000€
- l'ajustement du projet PNE.....(-) 285 000€

Pour le Pôle Bâtiments Moyens :

Il est proposé les principales modifications suivantes :

A. Autorisations de Programmes : augmentation de 144 000 €

- + 2 100 000 € pour la restructuration du collège de Varennes à Passy portant le montant de l'AP à 13,8 millions d'euros, afin de prendre en compte le surcoût par rapport au projet initial, permettant une réhabilitation globale des bâtiments en harmonisant le niveau de prestations techniques et de finition sur l'ensemble du collège, auquel il conviendra d'ajouter 1,1 million d'euros pour les aménagements extérieurs et la cuisine,
- + 1 000 000 € concernant la restructuration et la modification des accès du collège des Aravis à Thônes, suite aux résultats du concours, portant le montant de l'AP à 5 millions d'euros.
- + 700 000 € (portant l'AP à 7,1 millions d'euros) relatifs à la restructuration extension du collège de Sillingy compte tenu de l'augmentation de la capacité d'accueil de la salle polyvalente,
- - 1 143 000 € de diminution de crédits en fin de chantiers, dont - 643 000 € sur la restructuration du collège Raoul Blanchard à Annecy et - 500 000 € sur la construction du collège de Rumilly,
- - 497 526 € de gros travaux récurrents 2018, de nombreux travaux imprévus ayant perturbé le planning de réalisation,
- - 700 000 € pour la réfection du bâtiment demi-pension et de la chaufferie du collège Camille Claudel à Marignier, la rénovation de la toiture faisant l'objet d'une opération spécifique,
- - 580 000 € concernant le collège du Pays de Gavot à Saint-Paul-en-Chablais, compte tenu qu'il sera proposé la réhabilitation thermique de l'ensemble du collège,
- - 735 474 € d'ajustements divers.

B. Crédits de Paiement 2018 : diminution de 3 787 770 €

Cette diminution correspond à des ajustements d'échéanciers et des réductions de montants d'opérations, principalement :

- - 1 700 000 € de gros travaux récurrents 2018, dont 1 000 000 € est reporté sur 2019, notamment 500 000 € concernant le collège de Cluses,
- - 1 170 000 € liés à l'ajustement des échéanciers de la restructuration des collèges de GAILLARD, SILLINGY, SCIONZIER et La Roche-sur-Foron,
- - 838 000 € d'économie de crédits en fin de chantiers, dont - 508 000 € sur la restructuration du collège Raoul Blanchard à Annecy, - 330 000 € sur la construction du collège de Rumilly.

Les Crédits de Paiement 2018 ramenés à 18 989 171 € sont destinés aux opérations suivantes :

- 7 216 737 € pour la construction et l'équipement du nouveau collège de Rumilly ;
- 7 741 747 € pour l'ensemble des autres travaux :
 - 3 748 747 € pour les travaux de grosse maintenance, aménagements et adaptations diverses,
 - 1 700 000 € pour achever la 1^{ère} tranche et engager la 2^{ème} tranche des travaux de restructuration du collège de Gaillard,
 - 600 000 € pour l'aménagement d'un préau et de sanitaires au collège de Seynod,
 - 390 000 € pour la création de sanitaires et locaux de stockage, ainsi que des auvents pour la protection des casiers au collège de Reignier-Esery,

- 310 000 € consacrés aux travaux de sûreté / sécurité dans l'enceinte des établissements,
 - 309 000 € pour divers travaux (sanitaires, chauffage, enrobé) au collège de Taninges,
 - 302 000 € consacrés aux travaux d'accessibilité,
 - 140 000 € pour l'aménagement d'un parking au collège du Pays de Gavot à Saint-Paul-en-Chablais,
 - 130 000 € de divers travaux au collège de Cruseilles,
 - 112 000 € de travaux à la cité scolaire de Chamonix-Mont-Blanc ;
- 1 497 000 € concernant les études :
- faisabilité des 50^{ème} et 51^{ème} collèges à Valleiry et à Vétraz-Montoux,
 - réhabilitation des collèges de Varens à Passy et JJ Gallay à scionzier,
 - extension du collège La Mandallaz à Sillingy,
 - restructuration de la demi-pension du collège du Parmelan à Groisy,
 - restructuration partielle du collège de La Roche-sur-Foron,
 - restructuration de la demi-pension et la chaufferie du collège Camille Claudel à Marignier,
 - rénovation de la demi-pension du collège du Verney à Sallanches,
 - reconstruction de la demi-pension et du réaménagement de la vie scolaire au collège Les Aravis de Thônes,
 - économies d'énergie ;
- 842 000 € pour l'achèvement et le solde des travaux :
- de restructuration du collège Raoul Blanchard à Annecy, de restructuration de logements à Faverges, d'extension du collège François Mugnier à Bons-en-Chablais, de restructuration du collège du Val des Ussets à Frangy et la construction de logements au Collège JJ Gallay à Scionzier ;
- 1 691 687 € pour les équipements :
- 608 288 € en équipements de cuisine et matériels de nettoyage,
 - 395 332 € en mobilier et matériel,
 - 346 000 € pour l'acquisition de quatre salles de classe préfabriquées au collège Paul Langevin à Ville-la-Grand,
 - 175 000 € pour l'acquisition de deux salles de classe préfabriquées au collège Arthur Rimbaud à Saint-Julien-en-Genevois,
 - 167 067 € de signalétique.

Ces propositions conduisent à prévoir, pour 2018 à 2022, les crédits de paiement suivants :

ANNEES	Crédits de Paiement après DM2 2018	Crédits récurrents à prévoir annuellement	CREDITS DE PAIEMENTS PREVISIONNELS
2018	18 989 171 €		18 989 171 €
2019	9 913 887 €	6 000 000 €	15 913 887 €
2020	13 986 140 €	6 000 000 €	19 986 140 €
2021	33 358 126 €	6 000 000 €	39 358 126 €
2022	31 045 000 €	6 000 000 €	37 045 000 €
2023	11 019 000 €	6 000 000 €	17 019 000 €
2024	6 500 000 €	6 000 000 €	12 500 000 €
2025	672 400 €	6 000 000 €	6 672 400 €
TOTAUX	125 483 724 €	42 000 000 €	167 483 724 €

Il est demandé à l'Assemblée départementale de bien vouloir délibérer et statuer.

Le Conseil départemental,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

APPROUVE :

- les modifications des autorisations de programmes existantes présentées dans le tableau figurant en annexe ainsi que les modifications des affectations sur une opération du même montant, du même libellé et du même échéancier que celui de l'AP,
- l'inscription des crédits proposés selon la répartition suivante :

DEPENSES	BP + BS2018	DM2 2018	Budget total 2018
FONCTIONNEMENT			
- Collèges publics (PEJS)	7 951 000	131 000	8 082 000
- Collèges publics (PBM)	1 148 000	0	1 148 000
- Collèges publics (PISIUN)	20 000	0	20 000
- Collèges privés et autres organismes de formation	6 456 000	0	6 456 000
- Jeunesse	1 800 000	-131 000	1 669 000
- Sport	2 172 000	0	2 172 000
Total	19 547 000	0	19 547 000
INVESTISSEMENT			
- Collèges publics (PEJS)	1 020 000	0	1 020 000
- Collèges privés (PEJS)	2 500 000	0	2 500 000
- Collèges publics (PBM)	22 776 941	-3 787 770	18 989 171
- Collèges publics (PISIUN)	2 008 000	0	2 008 000
- Sport	1 784 870	0	1 784 870
Total	30 089 811	-3 787 770	26 302 041
TOTAL DEPENSES	49 636 811	-3 787 770	45 849 041

Au vu des AP votées, l'engagement financier en Crédits de Paiement du Département pour les années 2019 et suivantes s'élève à : 110 294 553 €.

Délibération télétransmise en Préfecture
le 08 novembre 2018,
Publiée et certifiée exécutoire
le 13 novembre 2018,
Pour le Président du Conseil départemental,
Signé,
Le Responsable du Service de l'Assemblée,
Jean-Pierre MORET

Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait conforme,
Signé,
Le Président du Conseil départemental,
Christian MONTEIL

Extrait des Procès-Verbaux
 des Séances du Conseil départemental

SEANCE DU 05 NOVEMBRE 2018

n° CD-2018-057

RAPPORTEUR : Mme TOWNLEY-BAZAILLE

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N° 2 DE L'ANNEE 2018 : POLITIQUE CULTURE, PATRIMOINE ET ARCHIVES DEPARTEMENTALES

Le Conseil départemental de la Haute-Savoie dûment convoqué le 22 octobre 2018 s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel du Département à Annecy sous la présidence de :

M. Christian MONTEIL, Président du Conseil départemental

Présent(e)s :	
Vice-Président(e)s :	Mme CAMUSSO, M. MUDRY, Mme TOWNLEY-BAZAILLE, M. DUVERNAY, M. HEISON, Mme BEURRIER, M. PEILLEX, M. BOCCARD
Autres membres :	Mme BOUCHET, Mme DUBY-MULLER, Mme DULIEGE, Mme GAY, Mme GONZO-MASSOL, Mme LHUILLIER, Mme MAHUT, Mme METRAL, Mme REY, Mme TEPPE-ROGUET, Mme TERMOZ, M. AMOUDRY, M. BARDET, M. BAUD, M. BAUD-GRASSET, M. CHAVANNE, M. DAVIET, M. PACORET, M. PUTHOD, M. RUBIN
Représenté(e)s : (délégation(s) de vote)	
Mme LEI à M. RUBIN, Mme PETEX à M. DUVERNAY, M. MORAND à M. BAUD-GRASSET	
Absent(e)s Excusé(e)s :	
Mme DION, M. EXCOFFIER	

Quorum et Délégations de vote vérifiées			
Membres en exercice :	34	A l'unanimité	
Présents :	29	Voix Pour	32
Représenté(e)s :	3	Voix contre	0
Suffrages Exprimés :	32	Abstention(s)	0

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° CG-2002-114 du 18 mars 2002 adoptant le Règlement Budgétaire et Financier,

Vu la délibération n° CD-2017-082 du 11 décembre 2017 votant le Budget Primitif 2018 de la politique Affaires Culturelles,

Vu la délibération n° CD-2017-083 du 11 décembre 2017 votant le Budget Primitif 2018 des Archives départementales,

Vu la délibération n° CD-2018-022 du 14 mai 2018 votant le Budget Supplémentaire 2018 des Affaires Culturelles et des Archives départementales,

Vu l'avis favorable aux propositions présentées émis par la 4^{ème} Commission Education, Jeunesse, Sports, Culture, Patrimoine lors de sa réunion du 17 septembre 2018,

Vu l'avis favorable aux propositions présentées émis par la 8^{ème} Commission Finances, Ressources Humaines, Administration Générale lors de sa réunion du 1^{er} octobre 2018,

POLITIQUE AFFAIRES CULTURELLES

Le budget dédié aux affaires culturelles en 2018 se monte en 2018 à hauteur de 5 900 840 € en section de fonctionnement et 2 875 078 € en section d'investissement.

I. Section de Fonctionnement

▶ Transferts de crédits

Des transferts de crédits à l'intérieur de différents programmes sont sollicités afin de ventiler les dépenses sur les lignes budgétaires appropriées.

Ces transferts permettent de réajuster certaines lignes budgétaires au sein des différents domaines d'interventions et programmes. Ils n'impactent pas le montant global du budget.

II. Section d'Investissement

▶ Modifications d'échéanciers

1 - Château des Sires de Faucigny - Musée de Bonneville : - 50 000 € de CP 2018 (reportés en 2020)

Dans le cadre de la réalisation du futur Musée de Bonneville, une AP de 100 000 € a été votée au BP 2018 avec des Crédits de Paiement sur 2018 et 2019.

La réalisation de cette opération sera prévue sur les années 2019 et 2020, il est donc proposé de transférer les Crédits de Paiement (CP) 2018 à hauteur de 50 000 € sur des CP 2020.

2 - Restauration des monuments historiques, orgues et objets mobiliers

- ▶ Modification des échéanciers et revalorisation du montant des Autorisations de Programmes 2013 et 2018

Il est proposé de modifier les échéanciers des Crédits de Paiement concernant les projets en cours qui ne peuvent être soldés en 2018 pour cause de retard dans les travaux et de reporter sur l'année 2019.

- Aide aux communes :

Communes	Travaux	N° AP	Total Modification	CP 2018	CP 2019
La Vernaz	Restauration de l'église	07030006014 (Mill 2013)	0 €	- 14 090 €	+ 14 090 €
	Total AP 07030006014 (Mill 2013)		0 €	- 14 090 €	+ 14 090 €
Saint-Gervais-les-Bains	Restauration de la chapelle Chattrix	07030006019 (Mill 2018)	0 €	- 21 000 €	+ 21 000 €
Menthon-Saint-Bernard	Restauration de la Chapelle de Ramponnet	07030006019 (Mill 2018)	0 €	- 17 880 €	+ 17 880 €
	Total AP 07030006019 (Mill 2018)		0 €	- 38 880 €	+ 38 880 €

Des CP 2018 sont par ailleurs transférés sur 2019 à hauteur de 44 700 € concernant encore la restauration de monuments historiques.

- ▶ Crédits supplémentaires : + 50 000 €

3 - Subventions d'équipement aux communes et associations

Il est sollicité un crédit supplémentaire de 50 000 € avec les Crédits de Paiement échancés comme suit :

- CP 2018 : 5 000 €,
- CP 2019 : 45 000 €,

pour contribuer à la réalisation de deux projets :

- installation d'une stèle en l'honneur des soixante-douze victimes décédées en avril 1970 suite à la destruction par une avalanche du sanatorium du Roc des Fiz à Passy ;
- création d'une sculpture monumentale qui sera érigée sur l'emplacement de l'ancien Hôpital d'Annecy en hommage aux femmes de la Grande guerre à l'occasion du centenaire 14-18 et portée par l'association Club Soroptimist International.

POLITIQUE DES ARCHIVES DEPARTEMENTALES
--

L'Assemblée départementale a voté dans le cadre du Budget Primitif 2018 des crédits à hauteur de 154 500 € en section de fonctionnement et 223 256 € en section d'investissement ; aucune modification ou augmentation n'est proposée à ce budget initial.

Il est demandé à l'Assemblée départementale de bien vouloir délibérer et statuer.

Le Conseil départemental,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

APPROUVE :

- la création des Autorisations de Programmes présentées dans le tableau figurant en annexe,
- les modifications des Autorisations de Programmes existantes présentées dans le tableau figurant en annexe,
- l'inscription des crédits proposés selon la répartition suivante :

RECETTES	BP + BS 2018	DM2 2018	Budget total 2018
FONCTIONNEMENT			
- Affaires Culturelles	59 000	0	59 000
- Archives	5 000	0	5 000
Total	64 000	0	64 000
INVESTISSEMENT			
- Affaires Culturelles	100 000	0	100 000
- Archives	0	0	0
Total	100 000	0	100 000
TOTAL RECETTES	164 000	0	164 000

DEPENSES	BP + BS 2018	DM2 2018	Budget total 2018
FONCTIONNEMENT			
- Affaires Culturelles	5 900 840	0	5 900 840
- Archives	154 500	0	154 500
Total	6 055 340	0	6 055 340
INVESTISSEMENT			
- Affaires Culturelles	2 875 078	-142 670	2 732 408
- Archives	223 256	0	223 256
Total	3 098 334	-142 670	2 955 664
TOTAL DEPENSES	9 153 674	-142 670	9 011 004

Au vu des AP votées, l'engagement financier en Crédits de Paiement du Département pour les années 2019 et suivantes s'élève à : 1 047 430 € (PCP : 977 430 € et PAD : 70 000 €).

Délibération télétransmise en Préfecture
le 08 novembre 2018,
Publiée et certifiée exécutoire
le 13 novembre 2018,
Pour le Président du Conseil départemental,
Signé,
Le Responsable du Service de l'Assemblée,
Jean-Pierre MORET

Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait conforme,
Signé,
Le Président du Conseil départemental,
Christian MONTEIL

Com	Gest.	Code AP	Libellé	Millésime	Les AP / CP avant la DM2 2018							Les AP / CP après la DM2 2018							
					TOTAL AP avant la DM2 2018	Exercices antérieurs < 2017	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	2022 et +	TOTAL AP après la DM2 2018	Exercices antérieurs < 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	2022 et +
4	ARC	07020001038	Travaux de numérisation d'Archives	2014	725 000	525 000	100 000	100 000	0	0	0	0	725 000	625 000	100 000	0	0	0	0
4	ARC	07020001042	Restauration d'archives	2017	210 000	0	66 744	73 256	70 000	0	0	0	210 000	66 744	73 256	70 000	0	0	0
4	ARC	07020001043	Acquisition de documents d'Archives	2018	50 000	0	0	50 000	0	0	0	0	50 000	0	50 000	0	0	0	0
Archives départementales					985 000	525 000	166 744	223 256	70 000	0	0	0	985 000	691 744	223 256	70 000	0	0	0
4	DAC	07030001015	Acquisition de matériel et mobilier culturel	2018	10 000	0	0	10 000	0	0	0	0	10 000	0	10 000	0	0	0	0
4	DAC	07030001016	Opération Bonneville scénographie	2018	100 000	0	0	50 000	50 000	0	0	0	100 000	0	0	50 000	50 000	0	0
4	DAC	07030002014	Equipements Culturels Structurants Subv. Cnes	2014	571 845	91 845	80 000	400 000	0	0	0	0	541 845	171 845	370 000	0	0	0	0
4	DAC	07030002017	Equipements Culturels Structurants Subv. Cnes	2018	1 000 000	0	0	1 000 000	0	0	0	0	1 000 000	0	1 000 000	0	0	0	0
4	DAC	07030004025	Subvention d'équipement association	2018	10 000	0	0	10 000	0	0	0	0	60 000	0	15 000	45 000	0	0	0
4	DAC	07030004026	Enrichissement du patrimoine	2018	55 000	0	0	55 000	0	0	0	0	55 000	0	35 000	20 000	0	0	0
4	DAC	07030004027	Restauration Collections Seconde guerre mondiale	2018	15 000	0	0	15 000	0	0	0	0	15 000	0	15 000	0	0	0	0
4	DAC	07030006014	Restauration Monuments Historiques	2013	466 885	445 283	21 602	0	0	0	0	0	466 885	452 795	0	14 090	0	0	0
4	DAC	07030006017	Restauration Monuments Historiques	2016	497 750	152 430	293 883	51 437	0	0	0	0	497 750	376 464	121 286	0	0	0	0
4	DAC	07030006018	Restauration Monuments Historiques	2017	1 096 385	0	384 668	363 782	187 935	120 000	40 000	0	1 118 595	200 658	522 792	212 535	127 535	27 535	27 540
4	DAC	07030006019	Restauration Monuments Historiques	2018	755 000	0	0	555 000	150 000	50 000	0	0	464 840	0	228 470	208 980	27 390	0	0
4	DAC	07030009016	Restauration collections et œuvres d'art	2018	15 000	0	0	15 000	0	0	0	0	15 000	0	15 000	0	0	0	0
4	DAC	07050003004	Restauration archéologique	2015	46 000	21 570	23 020	1 410	0	0	0	0	46 000	44 590	1 410	0	0	0	0
4	DAC	07050003006	Restauration archéologique	2017	50 000	0	7 725	42 275	0	0	0	0	50 000	7 725	25 450	16 825	0	0	0
4	DAC	07050003007	Restauration archéologique	2018	13 000	0	0	13 000	0	0	0	0	13 000	0	13 000	0	0	0	0
4	DAC	09010002017	Subv. aux particuliers pour production numérique	2016	225 000	110 000	85 000	30 000	0	0	0	0	255 000	195 000	60 000	0	0	0	0
4	DAC	09010002018	Subv. aux particuliers pour production numérique	2017	300 000	0	150 000	150 000	0	0	0	0	300 000	150 000	150 000	0	0	0	0
4	DAC	09010002019	Subv. aux particuliers pour production numérique	2018	300 000	0	0	150 000	150 000	0	0	0	300 000	0	150 000	150 000	0	0	0
Affaires culturelles					5 526 865	821 128	1 045 898	2 911 904	537 935	170 000	40 000	0	5 308 915	1 599 077	2 732 408	717 430	204 925	27 535	27 540

Extrait des Procès-Verbaux
 des Séances du Conseil départemental

SEANCE DU 05 NOVEMBRE 2018

n° CD-2018-058

RAPPORTEUR : M. HEISON

OBJET : 5EME COMMISSION AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, ECONOMIE, ENSEIGNEMENT
 SUPERIEUR, RECHERCHE, AMENAGEMENT NUMERIQUE - DECISION
 MODIFICATIVE N° 2 DE L'EXERCICE 2018

Le Conseil départemental de la Haute-Savoie dûment convoqué le 22 octobre 2018 s'est réuni en
 séance publique, à l'Hôtel du Département à Annecy sous la présidence de :

M. Christian MONTEIL, Président du Conseil départemental

Présent(e)s :	
Vice-Président(e)s :	Mme CAMUSSO, M. MUDRY, Mme TOWNLEY-BAZAILLE, M. DUVERNAY, M. HEISON, Mme BEURRIER, M. PEILLEX, M. BOCCARD
Autres membres :	Mme BOUCHET, Mme DUBY-MULLER, Mme DULIEGE, Mme GONZO-MASSOL, Mme LHUILLIER, Mme MAHUT, Mme METRAL, Mme REY, Mme TEPPE-ROGUET, Mme TERMOZ, M. AMOUDRY, M. BARDET, M. BAUD, M. BAUD-GRASSET, M. CHAVANNE, M. DAVIET, M. PACORET, M. PUTHOD, M. RUBIN
Représenté(e)s : (délégation(s) de vote)	
Mme GAY à M. MUDRY, Mme LEI à M. RUBIN, Mme PETEX à M. DUVERNAY, M. MORAND à M. BAUD-GRASSET	
Absent(e)s Excusé(e)s :	
Mme DION, M. EXCOFFIER	

Quorum et Délégations de vote vérifiés			
Membres en exercice :	34	A l'unanimité	
Présents :	28	Voix Pour	32
Représenté(e)s :	4	Voix contre	0
Suffrages Exprimés :	32	Abstention(s)	0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° CG-2002-114 du 18 mars 2002 adoptant le Règlement Budgétaire et Financier,

Vu la délibération n° CD-2017-084 du 11 décembre 2017 portant sur le Budget Primitif 2018 de la politique Aménagement du Territoire, Aménagement Numérique et Solidarité des Territoires,

Vu la délibération n° CD-2017-085 du 11 décembre 2017 portant sur le Budget Primitif 2018 de la politique Enseignement Supérieur, Recherche,

Vu la délibération n° CD-2018-023 du 14 mai 2018 portant sur le Budget Supplémentaire 2018 de la 5^{ème} Commission Aménagement du Territoire, Economie, Enseignement Supérieur, Recherche, Aménagement Numérique,

Vu l'avis favorable aux propositions présentées émis par la 5^{ème} Commission Aménagement du Territoire, Economie, Enseignement Supérieur, Recherche, Aménagement Numérique lors de sa séance du 17 septembre 2018,

Vu l'avis favorable aux propositions présentées émis par la 8^{ème} Commission Finances, Ressources Humaines, Administration Générale lors de sa réunion du 1^{er} octobre 2018.

Les visas ci-avant ayant été rappelés, la 5^{ème} Commission Aménagement du Territoire, Economie, Enseignement Supérieur, Recherche, Aménagement Numérique, pour optimiser la gestion des crédits qui lui ont été attribués, demande à l'Assemblée de bien vouloir autoriser les mouvements et inscriptions de crédits, en positif et négatif, présentés ci-après.

SOLIDARITES TERRITORIALES

Section d'Investissement

Contrats Départementaux d'Avenir et de Solidarité (CDAS) et Fonds départemental pour le développement des territoires (FDDT)

Les ajustements budgétaires proposés sont limités exclusivement à des transferts de crédits de paiement entre imputations relevant de mêmes Autorisations de Programme, sans modification du montant total des Crédits de Paiement 2018 et sans modification du montant total des Autorisations de Programme.

Fonds départemental Eau et assainissement

Afin d'honorer les demandes de paiement relatives aux Autorisations de Programme 2017 et 2018, il est proposé de transférer 200 000 € de crédits de paiement 2019 et 2 000 000 € de Crédits de Paiement 2020 en crédits de paiement 2018.

Ces mouvements entraînent une augmentation des Crédits de Paiement 2018 de 2 200 000 €.

Il est précisé que ces ajustements dans la répartition des Crédits de Paiement n'entraînent aucune modification du montant total des Autorisations de Programme.

I. Section Fonctionnement

Les propositions portent sur des réajustements entre imputations sans incidence sur le montant global des Crédits de Paiement de fonctionnement.

II. Section Investissement

Les propositions concernent des modifications d'échéanciers de Crédits de Paiement qui se traduisent par une diminution des CP 2018 de 1 933 333 €, des CP 2019 de 1 200 001 € et des CP 2020 de 66 666 € et une augmentation des CP 2021 de 3 200 000 €.

Les modifications proposées portent sur les AP suivantes.

AP « PIP 2 IUT » (3 500 000 €) : en raison d'un retard d'avancement des travaux pour le projet de rénovation et de mise en conformité des locaux de l'IUT d'Annecy, diminution des CP 2018 à hauteur de 500 000 € et rééchelonnement des CP de la manière suivante :

2019 : 500 000 €
2020 : 1 000 000 €
2021 : 2 000 000 €

AP « PIP 2 Bâtiment d'accueil étudiants » (2 000 000 €)

Diminution des CP 2018 de 200 000 € et rééchelonnement des CP de la manière suivante :

2019 : 200 000 €
2020 : 900 000 €
2021 : 900 000 €

AP « CPER Rénovation ESAA » (1 100 000 €)

Diminution des CP 2018 de 300 000 € et rééchelonnement des CP de la manière suivante :

2018 : 800 000 €
2021 : 300 000 €

AP « CPER Complexe sportif IUT Annecy » (2 800 000 €)

Diminution des CP 2018 de 933 333 € et rééchelonnement des CP de la manière suivante :

2017 : 933 333 €
2019 : 933 333 €
2021 : 933 334 €

Il est demandé à l'Assemblée départementale de bien vouloir délibérer et statuer.

Le Conseil départemental,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

APPROUVE :

- les modifications des Autorisations de Programmes existantes présentées dans le tableau figurant en annexe,
- l'inscription des crédits proposés selon la répartition suivante :

RECETTES	BP + BS 2018	DM2 2018	Budget total 2018
INVESTISSEMENT			
- Solidarité des territoires	2 000 000	0	2 000 000
- Enseignement supérieur	338 000	0	338 000
Total	2 338 000	0	2 338 000
TOTAL RECETTES	2 338 000	0	2 338 000

DEPENSES	BP + BS 2018	DM2 2018	Budget total 2018
FONCTIONNEMENT			
- Aménagement du territoire (yc SYANE)	204 500	0	204 500
- Solidarité des territoires	202 000	0	202 000
- Economie	1 352 500	0	1 352 500
- Enseignement supérieur	24 000	0	24 000
Total	1 783 000	0	1 783 000
INVESTISSEMENT			
- Aménagement du territoire (yc SYANE)	2 871 244	0	2 871 244
- Solidarité des territoires	40 541 737	2 200 000	42 741 737
- Economie	1 291 500	0	1 291 500
- Enseignement supérieur	3 595 919	-1 933 333	1 662 586
- Aménagement numérique	564 775	0	564 775
Total	48 865 175	266 667	49 131 842
TOTAL DEPENSES	50 648 175	266 667	50 914 842

Au vu des AP votées, l'engagement financier en Crédits de Paiement du Département pour les années 2019 et suivantes s'élève à : 57 919 508 €.

Délibération télétransmise en Préfecture
le 08 novembre 2018,
Publiée et certifiée exécutoire
le 13 novembre 2018,
Pour le Président du Conseil départemental,
Signé,
Le Responsable du Service de l'Assemblée,
Jean-Pierre MORET

Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait conforme,
Signé,
Le Président du Conseil départemental,
Christian MONTEIL

Com	Gest.	Code AP	Libellé	Millésime	Les AP / CP avant la DM2 2018							Les AP / CP après la DM2 2018							
					TOTAL AP avant la DM2 2018	Exercices antérieurs < 2017	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	2022 et +	TOTAL AP après la DM2 2018	Exercices antérieurs < 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	2022 et +
5	ADA	01020006001	Ponts de la Caille / Etudes avant travaux	2009	130 000	102 730	0	27 270	0	0	0	0	130 000	102 730	27 270	0	0	0	0
5	ADA	01020006002	Ponts de la Caille / travaux	2009	1 125 000	991 807	91 477	41 716	0	0	0	0	1 125 000	1 077 226	47 774	0	0	0	0
5	ADA	01040001017	Electrification rurale SYANE 74 - 2018	2018	2 500 000	0	0	2 500 000	0	0	0	0	2 500 000	0	2 500 000	0	0	0	0
5	ADA	02021003029	Aide à la réalisation d'aires d'accueil et de terrains familiaux	2016	444 200	20 000	424 200	0	0	0	0	0	444 200	148 000	296 200	0	0	0	0
5	ADA	02021003037	Aide à la réalisation aires d'accueil et terrains familiaux 2018-2023	2018	100 000	0	0	100 000	0	0	0	0	100 000	0	0	100 000	0	0	0
Aménagement du territoire					4 299 200	1 114 537	515 677	2 668 986	0	0	0	0	4 299 200	1 327 956	2 871 244	100 000	0	0	0
5	CLO	01040004011	Aides aux Cnes - CDAS	2012	18 000 000	17 582 155	417 845	0	0	0	0	0	18 000 000	17 870 000	130 000	0	0	0	0
5	CLO	01040004012	Aides aux Cnes - CDAS	2013	19 937 500	18 894 727	1 042 773	0	0	0	0	0	19 937 500	19 738 786	80 000	118 714	0	0	0
5	CLO	01040004013	Aides aux Cnes - CDAS	2014	20 000 000	14 274 078	5 725 922	0	0	0	0	0	20 000 000	19 178 987	613 100	207 913	0	0	0
5	CLO	01040004014	Aides aux Cnes - CDAS	2015	20 000 000	9 694 951	4 205 050	3 999 999	2 100 000	0	0	0	20 000 000	13 036 783	6 463 217	500 000	0	0	0
5	CLO	01040004015	Aides aux Cnes - CDAS	2016	20 000 000	2 021 765	9 278 235	5 900 000	2 800 000	0	0	0	20 000 000	11 228 262	5 971 738	2 800 000	0	0	0
5	CLO	01040004016	Aides aux Cnes - CDAS	2017	20 000 000	0	2 402 873	7 150 000	8 850 000	1 597 127	0	0	20 000 000	2 274 094	10 514 686	5 330 000	1 881 220	0	0
5	CLO	01040004018	FDDT - Eau et assainissement	2017	18 683 786	0	13 019 543	5 664 243	0	0	0	0	18 683 786	6 872 578	8 361 731	2 244 862	1 204 615	0	0
5	CLO	01040004019	FDDT - Eau et assainissement - Prog 2017	2017	12 000 000	0	3 100 000	4 535 757	4 364 243	0	0	0	12 000 000	151 718	5 087 264	6 261 018	500 000	0	0
5	CLO	01040004020	Aides aux Cnes - CDAS	2018	20 000 000	0	0	2 950 001	8 000 000	6 049 999	3 000 000	0	20 000 000	0	3 250 001	7 700 000	6 049 999	3 000 000	0
5	CLO	01040004021	FDDT - Eau et assainissement - Prog 2018	2018	12 000 000	0	0	1 800 000	3 600 000	4 300 000	2 300 000	0	12 000 000	0	2 270 000	5 130 000	2 300 000	2 300 000	0
Collectivités					180 621 286	62 467 676	39 192 241	32 000 000	29 714 243	11 947 126	5 300 000	0	180 621 286	90 351 208	42 741 737	30 292 507	11 935 834	5 300 000	0
5	ECO	09030003004	Desserte numérique du territoire	2011	12 000 000	11 440 000	560 000	0	0	0	0	0	11 440 000	11 440 000	0	0	0	0	0
5	ITI	09030003004	Desserte numérique du territoire	2011	0	0	0	0	0	0	0	0	560 000	0	560 000	0	0	0	0
5	ECO	09030003007	Plan départemental satellitaire	2015	8 000	3 225	4 775	0	0	0	0	0	3 225	3 225	0	0	0	0	0
5	ITI	09030003007	Plan départemental satellitaire	2015	0	0	0	0	0	0	0	0	4 775	0	4 775	0	0	0	0
5	ECO	09010001002	CPER Transitech	2018	833 000	0	0	0	0	833 000	0	0	833 000	0	0	0	833 000	0	0
5	ECO	09010012001	CPER Subv. Technocentre	2016	3 333 000	450 000	0	1 291 500	1 291 500	300 000	0	0	3 333 000	450 000	1 291 500	1 291 500	300 000	0	0
Aménagement numérique / Economie					16 174 000	11 893 225	564 775	1 291 500	1 291 500	1 133 000	0	0	16 174 000	11 893 225	1 856 275	1 291 500	1 133 000	0	0
5	EFI	05010001008	Construction bibliothèque universitaire	2011	4 425 473	3 540 087	585 386	300 000	0	0	0	0	4 213 620	4 063 620	150 000	0	0	0	0
5	EFI	05010001010	Etudes MAPI	2016	250 000	0	80 000	170 000	0	0	0	0	100 000	12 174	87 826	0	0	0	0
5	ECO	05010001016	ESAAA - restructuration bibliothèque	2017	38 520	0	38 520	0	0	0	0	0	38520	19260	19260	0	0	0	0
5	ECO	05010001018	PIP 2 IUT	2017	3 500 000	0	0	500 000	1 000 000	2 000 000	0	0	3 500 000	0	0	500 000	1 000 000	2 000 000	0
5	ECO	05010001019	PIP 2 Bâtiment d'accueil étudiants	2017	2 000 000	0	0	200 000	900 000	900 000	0	0	0	0	200 000	900 000	900 000	0	0
5	ECO	05010001020	Locaux accueil Papeteries Image Factory	2017	910 000	0	800 000	110 000	0	0	0	0	800 000	110 000	0	0	0	0	0
5	ECO	05010001021	Parking provisoire site universitaire Annecy-le-Vieux	2018	23 000	0	0	23 000	0	0	0	0	23 000	0	23 000	0	0	0	0
5	ECO	05010001022	Plateforme d'exposition LAPP	2018	35 000	0	0	35 000	0	0	0	0	35 000	0	35 000	0	0	0	0
5	ECO	05010005016	Prêts d'Honneur aux étudiants 2018	2018	450 000	0	0	450 000	0	0	0	0	450 000	0	350 000	100 000	0	0	0
5	ECO	05010011001	CPER Rénovation ESAAA	2016	1 100 000	0	568 000	532 000	0	0	0	0	1 100 000	0	800 000	0	0	300 000	0
5	ECO	05010011002	CPER Complexe sportif IUT Annecy	2016	2 800 000	0	933 333	933 333	933 334	0	0	0	2 800 000	933 333	0	933 333	933 334	0	0
5	ECO	05010011003	CPER Résidence universitaire Annecy le Vieux surcoût	2017	133 500	0	50 000	83 500	0	0	0	0	133 500	50 000	83 500	0	0	0	0
5	ECO	05010011004	CPER Etude enseignement supérieur Annemasse/Archamps	2018	100 000	0	0	0	0	100 000	0	0	100 000	0	0	0	100 000	0	0
Enseignement supérieur					15 765 493	3 540 087	3 055 239	3 336 833	2 833 334	3 000 000	0	0	15 403 640	5 878 387	1 658 586	1 733 333	2 933 334	3 200 000	0
5ème Commission : Economie, Enseignement Supérieur, Recherche, Aménagement numérique et Aménagement du territoire					216 859 979	79 015 525	43 327 932	39 297 319	33 839 077	16 080 126	5 300 000	0	216 498 126	109 450 776	49 127 842	33 417 340	16 002 168	8 500 000	0

Extrait des Procès-Verbaux
 des Séances du Conseil départemental

SEANCE DU 05 NOVEMBRE 2018

n° CD-2018-059

RAPPORTEUR : M. PEILLEX

OBJET : 6EME COMMISSION TOURISME, LACS ET MONTAGNE - DECISION MODIFICATIVE
 N° 2 DE L'EXERCICE 2018

Le Conseil départemental de la Haute-Savoie dûment convoqué le 22 octobre 2018 s'est réuni en
 séance publique, à l'Hôtel du Département à Annecy sous la présidence de :

M. Christian MONTEIL, Président du Conseil départemental

Présent(e)s :	
Vice-Président(e)s :	Mme CAMUSSO, M. MUDRY, Mme TOWNLEY-BAZAILLE, M. DUVERNAY, M. HEISON, Mme BEURRIER, M. PEILLEX, M. BOCCARD
Autres membres :	Mme BOUCHET, Mme DUBY-MULLER, Mme DULIEGE, Mme GONZO-MASSOL, Mme LHUILLIER, Mme MAHUT, Mme METRAL, Mme REY, Mme TEPPE-ROGUET, Mme TERMOZ, M. AMOUDRY, M. BARDET, M. BAUD, M. BAUD-GRASSET, M. CHAVANNE, M. DAVIET, M. PACORET, M. PUTHOD, M. RUBIN
Représenté(e)s : (délégation(s) de vote)	
Mme GAY à M. MUDRY, Mme LEI à M. RUBIN, Mme PETEX à M. DUVERNAY, M. MORAND à M. BAUD-GRASSET	
Absent(e)s Excusé(e)s :	
Mme DION, M. EXCOFFIER	

Quorum et Délégations de vote vérifiés			
Membres en exercice :	34	A l'unanimité	
Présents :	28	Voix Pour	32
Représenté(e)s :	4	Voix contre	0
Suffrages Exprimés :	32	Abstention(s)	0

Vu la loi NOTRe n° 2015-991 du 07 août 2015 précisant les compétences des différentes collectivités et réaffirmant la compétence tourisme comme compétence partagée,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° CG-2002-114 du 18 mars 2002 adoptant le Règlement Budgétaire et Financier,

Vu la délibération n° CG-2012-236 du 11 décembre 2012 qui définit la mise en œuvre du Plan Tourisme pour 2013-2022,

Vu la délibération n° CG-2013-271 du 24 juin 2013 portant sur les modalités administratives et financières de mise en œuvre du Plan Tourisme 2013-2022,

Vu la délibération n° CD-2017-086 du 11 décembre 2017 portant sur le Budget Primitif 2018 de la politique Tourisme, Lacs et Montagne, Randonnée,

Vu la délibération n° CD-2018-024 du 14 mai 2018 portant sur le Budget Supplémentaire 2018 de la politique Tourisme, Lacs et Montagne, Randonnée,

Vu l'avis favorable aux propositions présentées émis par la 6^{ème} Commission Tourisme, Lacs et Montagne, lors de sa réunion du 24 août 2018,

Vu l'avis favorable aux propositions présentées émis par la 8^{ème} Commission Finances, Ressources Humaines, Administration Générale lors de sa séance du 1^{er} octobre 2018.

Les visas ci-avant ayant été rappelés, la 6^{ème} Commission Tourisme, Lacs et Montagne, pour optimiser la gestion des crédits qui lui ont été attribués, demande à l'Assemblée de bien vouloir autoriser les mouvements et inscriptions de crédits, en positif et négatif, présentés ci-après.

Section d'Investissement

A -TOURISME

Les propositions concernent la modification du montant d'une AP ainsi que des modifications d'échéanciers des Crédits de Paiement qui se traduisent par une augmentation du montant global des AP à hauteur de 4 632 725 €, sans modification du niveau de CP sur l'année 2018.

Les modifications sont les suivantes :

- revalorisation de l'AP 2018 « Plan tourisme montagne » à hauteur de 4 632 725 €, dont 3 118 443 € en CP 2019 et 1 514 282 € en CP 2020, pour permettre le financement des projets touristiques des collectivités locales.

B -DEPLACEMENTS TOURISTIQUES

Pour la ligne de crédit Tramway du Mont-Blanc 3^{ème} phase, il est proposé de transférer 2 575 445 € de CP 2018 sur des CP 2019, pour tenir compte du calendrier d'avancement du projet.

Il est demandé à l'Assemblée départementale de bien vouloir délibérer et statuer.

Le Conseil départemental,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

APPROUVE :

- les modifications des Autorisations de Programmes existantes présentées dans le tableau figurant en annexe,
- l'inscription des crédits proposés selon la répartition suivante :

RECETTES	BP + BS 2018	DM2 2018	Budget total 2018
FONCTIONNEMENT			
- Tourisme	3 000 000	0	3 000 000
TOTAL RECETTES	3 000 000	0	3 000 000

DEPENSES	BP + BS 2018	DM2 2018	Budget total 2018
FONCTIONNEMENT			
- Tourisme	456 500	0	456 500
- Randonnée	635 000	0	635 000
- Déplacements touristiques	34 000	0	34 000
Total	1 125 500	0	1 125 500
INVESTISSEMENT			
- Tourisme	7 770 981	0	7 770 981
- Randonnée	749 001	0	749 001
- Déplacements touristiques	5 915 000	-2 575 445	3 339 555
Total	14 434 982	-2 575 445	11 859 537
TOTAL DEPENSES	15 560 482	-2 575 445	12 985 037

Au vu des AP votées, l'engagement financier en Crédits de Paiement du Département pour les années 2019 et suivantes s'élève à : 48 888 087 €.

Délibération télétransmise en Préfecture
le 08 novembre 2018,
Publiée et certifiée exécutoire
le 13 novembre 2018,
Pour le Président du Conseil départemental,
Signé,
Le Responsable du Service de l'Assemblée,
Jean-Pierre MORET

Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait conforme,
Signé,
Le Président du Conseil départemental,
Christian MONTEIL

Com	Gest.	Code AP	Libellé	Millésime	Les AP / CP avant la DM2 2018							Les AP / CP après la DM2 2018									
					TOTAL AP avant la DM2 2018	Exercices antérieurs < 2017	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	2022 et +	TOTAL AP après la DM2 2018	Exercices antérieurs < 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	2022 et +		
6	TOU	04031030015	Subventions d'équipement E.N.S. 2012	2012	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
6	TOU	04031030020	Subventions d'équipement E.N.S. 2013	2013	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
6	TOU	04031030024	Subventions d'équipement E.N.S. 2014	2014	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
6	TOU	04031030037	Randonnée - matériel de balisage (remboursement avance)	2015	780 000	200 000	200 000	200 000	180 000	0	0	0	0	780 000	400 000	200 000	180 000	0	0	0	
6	TOU	04031030042	Subv Rando-Projets EPCI - aide à aménagemt	2016	19 264	9 631	9 633	0	0	0	0	0	19 264	17 748	1 516	0	0	0	0	0	
6	TOU	04031030043	Subv Rando-Equip mobilier signa panneaux	2016	107 000	98 158	8 842	0	0	0	0	0	106 907	103 907	3 000	0	0	0	0	0	
6	TOU	04031030054	Subv. Rando EPCI - Aide à l'aménagement	2017	325 080	0	110 000	110 000	105 080	0	0	0	325 080	58 515	161 485	105 080	0	0	0	0	
6	TOU	04031030055	Subv. Rando EPCI - Aide à l'aménagement	2017	110 556	0	110 556	0	0	0	0	0	109 812	59 812	50 000	0	0	0	0	0	
6	TOU	04031030056	Subv. Rando équip. Mobilier signa/panneaux	2017	107 000	0	107 000	0	0	0	0	0	99 248	39 248	60 000	0	0	0	0	0	
6	TOU	04031030072	Subv. Rando EPCI - Aide à l'aménagement	2018	110 000	0	0	110 000	0	0	0	0	110 000	0	110 000	0	0	0	0	0	
6	TOU	04031030073	Subv. Rando équip. Mobilier signa/panneaux	2018	107 000	0	0	107 000	0	0	0	0	107 000	0	107 000	0	0	0	0	0	
6	TOU	04031030074	Subv. Rando - matériel de balisage - avance	2018	50 000	0	0	50 000	0	0	0	0	50 000	0	50 000	0	0	0	0	0	
6	TOU	04032030022	Actions E.N.S en MO. 2013	2013	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
6	TOU	04032030045	Actions Rando en MO. 2018	2018	0	0	0	0	0	0	0	0	6 000	0	6 000	0	0	0	0	0	
Randonnée					1 715 900	307 789	546 031	577 000	285 080	0	0	0	1 713 311	679 230	749 001	285 080	0	0	0	0	
6	TOU	08030002014	Subvention Refuges	2017	BP	204 142	TOU1D00030	94	70 000	0	0	0	70 000	31 210	38 790	0	0	0	0	0	
6	TOU	08030004026	Subvention centre de vacances Enfants et Ado	2015	571 878	320 000	230 955	20 923	0	0	0	0	571 878	472 880	98 998	0	0	0	0	0	
6	TOU	08030004027	Subventions Hôtellerie de Plein Air	2015	177 382	138 199	0	39 183	0	0	0	0	177 382	138 199	39 183	0	0	0	0	0	
6	TOU	08050002001	Plan Tourisme Montagne	2013	3 772 024	3 020 728	751 296	0	0	0	0	0	3 772 024	3 286 538	250 000	235 486	0	0	0	0	
6	TOU	08050002003	Plan Tourisme Montagne	2015	4 944 000	3 759 917	984 083	200 000	0	0	0	0	4 944 000	4 425 776	518 224	0	0	0	0	0	
6	TOU	08050002004	Plan Tourisme Grands projets touristiques	2015	6 500 000	786 761	784 169	1 171 500	2 090 950	1 666 620	0	0	6 500 000	842 327	1 171 500	2 090 950	1 666 620	728 603	0	0	
6	TOU	08050002005	Plan Tourisme Montagne	2016	5 200 000	1 324 638	1 421 978	1 064 303	1 339 081	50 000	0	0	5 200 000	2 309 213	1 626 409	1 014 378	250 000	0	0	0	
6	TOU	08050002009	Plan Tourisme Montagne	2017	4 455 000	0	2 161 000	1 126 000	1 168 000	0	0	0	4 455 000	1 063 788	2 063 212	930 000	398 000	0	0	0	
6	TOU	08050002010	Plan Tourisme Grands projets touristiques	2017	4 500 000	0	375 000	200 000	3 425 000	500 000	0	0	4 500 000	0	575 000	2 425 000	500 000	500 000	500 000	500 000	
6	TOU	08050002014	Plan Tourisme Montagne	2018	4 000 000	0	0	515 000	1 410 000	2 075 000	0	0	8 632 725	0	1 134 200	4 687 343	2 811 182	0	0	0	
6	TOU	08050002015	Plan Tourisme Grands projets touristiques	2018	100 000	0	0	30 000	30 000	40 000	0	0	100 000	0	30 000	30 000	40 000	0	0	0	
6	TOU	08050002016	Plan Tourisme Etudes signalisation touristique RD	2018	100 000	0	0	100 000	0	0	0	0	100 000	0	100 000	0	0	0	0	0	
Tourisme					34 320 284	9 554 385	6 708 481	4 467 003	9 533 031	4 331 620	0	0	39 521 947	12 943 404	7 770 981	11 413 157	5 665 802	1 228 603	500 000	0	0
6	VTI	08050002008	Téléporté Flaine - Magland	2016	5 000 000	0	0	75 000	300 000	3 500 000	1 125 000	0	5 000 000	0	75 000	300 000	3 500 000	1 125 000	0	0	
6	VTI	08050002011	Tram du Mt Blanc - 3e phase	2018	5 540 000	0	0	5 540 000	0	0	0	0	5 540 000	0	2 964 555	2 575 445	0	0	0	0	
6	VTI	08050002012	Tram du Mt Blanc - Etudes gare d'arrivée et AMO acq. Trains	2018	1 595 000	0	0	725 000	395 000	475 000	0	0	1 595 000	0	300 000	700 000	595 000	0	0	0	
6	VTI	08050002013	Tram du Mt Blanc - Acquisition des trains	2018	21 000 000	0	0	0	1 000 000	20 000 000	0	0	21 000 000	0	0	1 000 000	20 000 000	0	0	0	
Déplacements touristiques					33 135 000	0	0	6 340 000	1 695 000	23 975 000	1 125 000	0	33 135 000	0	3 339 555	4 575 445	24 095 000	1 125 000	0	0	0
6ème Commission : Tourisme, Lacs, Montagne					69 171 184	9 862 174	7 254 512	11 384 003	11 513 111	28 306 620	1 125 000	0	74 370 258	13 622 634	11 859 537	16 273 682	29 760 802	2 353 603	500 000	0	0

Extrait des Procès-Verbaux
des Séances du Conseil départemental

SEANCE DU 05 NOVEMBRE 2018

n° CD-2018-060

RAPPORTEUR : Mme TERMOZ (en l'absence de Mme PETEX)

OBJET : 7EME COMMISSION POLITIQUE DE L'HABITAT, DEVELOPPEMENT DURABLE, ENVIRONNEMENT, AGRICULTURE, FORET, COOPERATIONS EUROPEENNES ET TRANSFRONTALIERES - DECISION MODIFICATIVE N° 2 DE L'EXERCICE 2018

Le Conseil départemental de la Haute-Savoie dûment convoqué le 22 octobre 2018 s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel du Département à Annecy sous la présidence de :

M. Christian MONTEIL, Président du Conseil départemental

Présent(e)s :	
Vice-Président(e)s :	Mme CAMUSSO, M. MUDRY, Mme TOWNLEY-BAZAILLE, M. DUVERNAY, M. HEISON, Mme BEURRIER, M. PEILLEX, M. BOCCARD
Autres membres :	Mme BOUCHET, Mme DUBY-MULLER, Mme DULIEGE, Mme LHUILLIER, Mme MAHUT, Mme METRAL, Mme REY, Mme TEPPE-ROGUET, Mme TERMOZ, M. AMOUDRY, M. BARDET, M. BAUD, M. BAUD-GRASSET, M. CHAVANNE, M. DAVIET, M. PACORET, M. PUTHOD, M. RUBIN
Représenté(e)(s) : (délégation(s) de vote)	
Mme GAY à M. MUDRY, M. MORAND à M. BAUD-GRASSET	Mme GONZO-MASSOL à M. DAVIET, Mme LEI à M. RUBIN, Mme PETEX à M. DUVERNAY,
Absent(e)(s) Excusé(e)(s) :	
Mme DION, M. EXCOFFIER	

Quorum et Délégations de vote vérifiées			
Membres en exercice :	34	A l'unanimité	
Présents :	27	Voix Pour	32
Représenté(e)(s) :	5	Voix contre	0
Suffrages Exprimés :	32	Abstention(s)	0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° CG-2002-114 du 18 mars 2002 adoptant le Règlement Budgétaire et Financier,

Vu la délibération n° CD-2017-087 du 11 décembre 2017 portant sur le Budget Primitif 2018 de la politique Développement Durable, Environnement, Forêt,

Vu la délibération n° CD-2017-088 du 11 décembre 2017 portant sur le Budget Primitif 2018 de la politique Agriculture,

Vu la délibération n° CD-2017-089 du 11 décembre 2017 portant sur le Budget Primitif 2018 de la politique Coopérations Européennes,

Vu la délibération n° CD-2017-090 du 11 décembre 2017 portant sur le Budget Primitif 2018 de la politique Relations Transfrontalières,

Vu la délibération n° CD-2018-025 du 14 mai 2018 portant sur le Budget Supplémentaire 2018 de la 7^{ème} Commission Politique de l'Habitat, Développement Durable, Environnement, Agriculture, Forêt, Coopérations Européennes et Transfrontalières,

Vu l'avis favorable aux propositions présentées émis par la 7^{ème} Commission Politique de l'Habitat, Développement Durable, Environnement, Agriculture, Forêt, Coopérations Européennes et Transfrontalières lors de sa réunion du 27 août 2018,

Vu l'avis favorable aux propositions présentées émis par la 8^{ème} Commission Finances, Ressources Humaines, Administration Général lors de sa réunion du 1^{er} octobre 2018,

Les visas ci-avant ayant été rappelés, la 7^{ème} Commission Politique de l'Habitat, Développement Durable, Environnement, Agriculture, Forêt, Coopérations Européennes et Transfrontalières, pour optimiser la gestion des crédits qui lui ont été attribués, demande à l'Assemblée de bien vouloir autoriser les mouvements et inscriptions de crédits, en positif et négatif, présentés ci-après.

ENVIRONNEMENT - EAU

I. Section de Fonctionnement

Les propositions portent sur des réajustements entre imputations, au vu des engagements déjà pris, qui ne modifient pas le montant global des Crédits de Paiement de fonctionnement.

II. Section d'Investissement

Les modifications proposées concernent des ajustements et des modifications d'échéanciers en Crédits de Paiement. Les Crédits de Paiement 2018 sont diminués de 310 000 € (250 000 € pour les opérations de méthanisation et de 60 000 € pour le financement des études). Ces 310 000 € sont reportés sur les Crédits de Paiement 2020.

ENVIRONNEMENT - ESPACES NATURELS SENSIBLES

I. Section de Fonctionnement

Dépenses

Outre des réajustements entre imputations au vu des engagements déjà pris, les propositions portent sur l'augmentation des crédits :

- pour la contribution au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement à hauteur de 430 000 €, en fonction de la prévision de réalisation de la Taxe d'Aménagement en 2018,
- au titre de restitutions à l'Etat, pour 120 000 €, compte tenu des réalisations constatées depuis le début de l'année 2018.

Recettes

Au vu des encaissements de la Taxe d'Aménagement, il est proposé d'ajuster la prévision et d'inscrire 4 500 000 € de crédits supplémentaires, portant la prévision à 19,5 M€.

II. Section d'Investissement

Les modifications proposées concernent des ajustements et des modifications d'échéanciers tant en Crédits de Paiement qu'en Autorisations de Programme. Elles n'ont pas d'incidence sur le montant total des Autorisations de Programme et des crédits de paiement 2018.

Parmi les AP 2018 qui sont ajustées, on relève en particulier :

- augmentation de + 129 292 € de l'AP « Pastoralisme 2018 » pour pouvoir subventionner des affaires en cours,
- ajustement de - 121 200 € de l'AP Appel à projet « Reconquête des paysages - résorption des points noirs paysagers »,
- ajustement de - 8 092 € de l'AP « Subvention d'équipement ENS 2018 ».

AGRICULTURE - GRANDS PROJETS

Section de Fonctionnement

Il est proposé les mouvements suivants :

- + 5 000 € pour la mission d'accompagnement juridique et technique pour la clôture de la Délégation de Service Public du Laboratoire Vétérinaire Départemental,
- + 10 000 € pour l'étude de positionnement sur la valorisation de l'auberge des Glières,

- - 11 000 € sur les crédits attribués à la publication foncière,
- - 4 000 € sur les crédits attribués au remboursement de frais d'échanges amiables.

Ces mouvements de crédits n'ont pas d'incidence sur le total des dépenses budgétées.

Il est demandé à l'Assemblée départementale de bien vouloir délibérer et statuer.

Le Conseil départemental,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

APPROUVE :

- les modifications des autorisations de programmes existantes présentées dans le tableau figurant en annexe,
- l'inscription des crédits proposés selon la répartition suivante :

RECETTES	BP + BS 2018	DM2 2018	Budget total 2018
FONCTIONNEMENT			
- Développement Durable / Energies	160 000	0	160 000
- Environnement / Eau	350 000	0	350 000
- Environnement / ENS	15 000 000	4 500 000	19 500 000
- Agriculture	59 000	0	59 000
- Coopérations européennes	586 216	0	586 216
Total	16 155 216	4 500 000	20 655 216
INVESTISSEMENT			
- Environnement / Eau	300 000	0	300 000
- Agriculture	50 000	0	50 000
Total	350 000	0	350 000
TOTAL RECETTES	16 505 216	4 500 000	21 005 216

DEPENSES	BP + BS 2018	DM2 2018	Budget total 2018
FONCTIONNEMENT			
- Développement Durable / Energies	375 500	0	375 500
- Environnement / Eau	705 200	0	705 200
- Environnement / ENS (yc CAUE)	4 992 500	550 000	5 542 500
- Agriculture	472 000	-10 000	462 000
- Grands Projets	44 000	10 000	54 000
- Relations transfrontalières	229 307	0	229 307
- Coopérations européennes	189 693	0	189 693
Total	7 008 200	550 000	7 558 200
INVESTISSEMENT			
- Développement Durable / Energies	1 818 557		1 818 557
- Environnement / Eau	712 615	-60 000	652 615
- Environnement / Déchets/Méthanisation	820 000	-250 000	570 000
- Environnement / ENS	6 952 306		6 952 306
- Agriculture	378 586		378 586
- Forêt	60 000		60 000
- Relations transfrontalières	1 000		1 000
Total	10 743 064	-310 000	10 433 064
TOTAL DEPENSES	17 751 264	240 000	17 991 264

Au vu des AP votées, l'engagement financier en Crédits de Paiement du Département pour les années 2019 et suivantes s'élève à : 34 378 774 €.

Délibération télétransmise en Préfecture
le 08 novembre 2018,
Publiée et certifiée exécutoire
le 13 novembre 2018,
Pour le Président du Conseil départemental,
Signé,
Le Responsable du Service de l'Assemblée,
Jean-Pierre MORET

Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait conforme,
Signé,
Le Président du Conseil départemental,
Christian MONTEIL

Com	Gest.	Code AP	Libellé	Millésime	Les AP / CP avant la DM2 2018							Les AP / CP après la DM2 2018								
					TOTAL AP avant la DM2 2018	Exercices antérieurs < 2017	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	2022 et +	TOTAL AP après la DM2 2018	Exercices antérieurs < 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	2022 et +	
7	ADE	04031030010	Subventions d'équipement Contrats Rivières GIFFRE (aides cnes et EPCI)	2010	1 700 000	617 982	285 270	196 748	200 000	350 000	50 000	0	1 700 000	668 514	296 748	200 000	350 000	184 738	0	
7	ADE	04031030011	Subventions d'équipement Contrats Rivières FORON (aides cnes et EPCI)	2010	1 194 192	481 141	243 991	183 534	235 526	50 000	0	0	1 194 192	481 141	183 534	235 526	293 991	0	0	
7	ADE	04031030015	Subventions d'équipement E.N.S. 2012	2012	1 166 977	1 077 956	89 021	0	0	0	0	0	1 166 977	1 148 417	18 560	0	0	0	0	
7	ADE	04031030016	Subventions d'équipement E.N.S. 2012 - PNR des BAUGES	2012	123 557	77 225	15 445	15 445	15 442	0	0	0	123 557	92 670	15 445	15 442	0	0	0	
7	ADE	04031030018	Subventions d'équipement Contrat rivière ARLY 2012	2012	240 000	28 579	89 016	72 405	50 000	0	0	0	240 000	40 040	72 405	50 000	77 555	0	0	
7	ADE	04031030020	Subventions d'équipement E.N.S. 2013	2013	1 539 765	1 422 315	102 758	14 692	0	0	0	0	1 539 765	1 464 051	53 037	0	22 677	0	0	
7	ADE	04031030021	Subvention d'équipement ENS Corridors écologiques ARVE-LAC	2013	378 000	5 907	27 175	68 000	100 000	176 918	0	0	378 000	5 907	68 000	0	0	0	0	
7	ADE	04031030022	Subvention d'équipement ENS Corridors écologiques Champagne-Genevois	2013	294 000	46 722	55 632	40 000	41 646	110 000	0	0	294 000	46 722	95 632	41 646	110 000	0	0	
7	ADE	04031030024	Subventions d'équipement E.N.S. 2014	2014	1 924 245	1 326 284	341 907	69 425	186 629	0	0	0	1 924 245	1 650 747	86 869	186 629	0	0	0	
7	ADE	04031030026	Subv. d'équip ENS Contrat Rivières USSES	2014	1 200 000	41 017	225 833	150 000	233 150	550 000	0	0	1 200 000	73 667	203 183	233 150	550 000	100 000	40 000	
7	ADE	04031030027	Subv. d'équip ENS Contrat TERRITOIRE SOL	2014	1 550 000	55 285	250 000	228 000	198 902	617 813	200 000	0	1 550 000	97 924	228 000	198 902	617 813	200 000	207 361	
7	ADE	04031030028	Subv. d'équip ENS PAPI ARVE	2014	1 050 000	19 500	238 245	387 255	240 197	164 803	0	0	1 050 000	171 750	286 055	240 197	266 003	85 995	0	
7	ADE	04031030030	Subventions d'équipement E.N.S. 2015	2015	1 739 606	865 652	373 954	200 000	300 000	0	0	0	1 739 606	1 142 243	180 502	117 000	299 861	0	0	
7	ADE	04031030031	Subv. Equipement voirie pastorale	2015	55 000	37 734	17 266	0	0	0	0	0	55 000	41 673	13 327	0	0	0	0	
7	ADE	04031030047	Subventions d'équipement E.N.S. 2016	2016	1 043 723	246 684	557 582	164 457	75 000	0	0	0	1 043 723	685 125	283 598	75 000	0	0	0	
7	ADE	04031030049	Subv. Equipement voirie pastorale	2016	84 830	29 921	54 909	0	0	0	0	0	84 830	29 921	54 909	0	0	0	0	
7	ADE	04031030050	Subv. Conservatoire Terres Agricoles 2017	2017	100 000	0	50 000	50 000	0	0	0	0	100 000	5 439	53 655	40 906	0	0	0	
7	ADE	04031030051	Subv. Pastorale aide 2017	2017	1 296 000	0	646 000	300 000	350 000	0	0	0	1 051 800	39 357	813 975	116 805	81 663	0	0	
7	ADE	04031030052	Subventions d'équipement E.N.S. 2017	2017	1 001 000	0	256 000	426 642	150 000	168 358	0	0	894 320	115 629	545 667	165 738	67 286	0	0	
7	ADE	04031030060	Subventions d'équipement E.N.S. / Contrat de bassin FIER ET LAC	2017	5 035 381	0	0	50 000	500 000	550 000	3 535 381	400 000	5 035 381	0	475 848	300 000	550 000	3 309 533	400 000	
7	ADE	04031030061	Subventions d'équipement E.N.S./Contrat de bassin DRANSES ET EST LEMANIQUE	2017	2 060 545	0	0	150 000	280 000	280 000	797 000	553 545	2 060 545	0	0	280 000	280 000	280 000	797 000	703 545
7	ADE	04031030062	Subventions d'équipement E.N.S. 2017/ CONTRAT DE TERRITOIRE CC4R	2017	838 000	0	73 500	200 000	200 000	200 000	164 500	0	838 000	3 164	100 000	270 336	200 000	214 500	50 000	
7	ADE	04031030065	Subventions d'équipement FONCIER E.N.S. 2018	2018	350 000	0	0	350 000	0	0	0	0	350 000	0	350 000	0	0	0	0	
7	ADE	04031030066	Subv. Pastorale aide 2018	2018	900 000	0	0	155 000	300 000	350 000	95 000	0	1 189 230	0	466 044	328 092	309 962	85 132	0	
7	ADE	04031030067	Subventions d'équipement E.N.S. 2018	2018	755 000	0	0	75 000	310 000	170 000	200 000	0	746 908	0	265 316	215 442	99 992	158 700	7 458	
7	ADE	04031030068	Subv. ENS CT SM3A Espace bon fonctionnement ARVE	2018	5 000 000	0	0	50 000	1 000 000	1 050 000	1 000 000	1 900 000	5 000 000	0	50 000	500 000	1 050 000	1 000 000	2 400 000	
7	ADE	04031030069	Subv. ENS Appel à projet Nature en ville	2018	500 000	0	0	0	200 000	150 000	150 000	0	500 000	0	0	100 000	150 000	150 000	100 000	
7	ADE	04031030070	Subv. ENS Appel à projet Reconquête des paysages (résorbion points noirs paysagers)	2018	1 000 000	0	0	0	200 000	300 000	200 000	300 000	878 000	0	0	78 800	300 000	200 000	300 000	
7	ADE	04031030071	Subv. ENS Appel à projet Préservation paysagère cols remarquables	2018	1 000 000	0	0	0	200 000	290 000	260 000	250 000	1 000 000	0	0	100 000	290 000	260 000	350 000	
7	ADE	04031030075	Subv équipement foncier Allinges	2018	0	0	0	0	0	0	0	0	420 000	0	420 000	0	0	0	0	
7	ADE	04032030022	Actions E.N.S en MO. 2013	2013	641 618	630 906	10 412	300	0	0	0	0	641 618	641 318	300	0	0	0	0	
7	ADE	04032030025	Actions E.N.S en MO. 2014	2014	1 159 229	195 861	86 768	826 600	50 000	0	0	0	937 661	195 861	76 000	48 000	617 800	0	0	
7	ADE	04032030028	Actions E.N.S en MO. 2015	2015	133 902	67 824	30 975	35 103	0	0	0	0	117 927	67 824	24 000	26 103	0	0	0	
7	ADE	04032030031	Actions E.N.S. en MO. 2016 Plaine du Fier	2016	3 760 000	0	150 000	711 100	1 450 000	1 003 900	445 000	0	3 760 000	0	216 050	1 450 000	1 045 900	906 100	141 950	
7	ADE	04032030032	Actions E.N.S. en MO. 2016 Abbaye de Sixt	2016	100 000	0	0	0	50 000	50 000	0	0	100 000	0	0	0	50 000	50 000	0	
7	ADE	04032030033	Actions E.N.S. en MO. 2016 Franchissement cours d'eau classés	2016	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
7	ADE	04032030033	Actions E.N.S. en MO. 2016 Franchissement cours d'eau classés-avance à délégataire	2016	500 000	0	75 000	300 000	125 000	0	0	0	500 000	3 400	132 586	196 600	167 414	0	0	
7	ADE	04032030034	Actions E.N.S. en MO. 2016 Traitement sites écrasements amphibiens sur RD	2016	300 000	0	30 000	200 000	70 000	0	0	0	300 000	0	0	240 000	20 000	40 000	0	
7	ADE	04032030035	Actions E.N.S. en MO. 2016 Traitement point collision grande faune sur RD	2016	200 000	0	100 000	50 000	50 000	0	0	0	200 000	73 070	13 000	50 000	63 930	0	0	
7	ADE	04032030036	Actions E.N.S. en MO. 2016 Signalétique alpage	2016	400 000	0	15 000	200 000	185 000	0	0	0	400 000	5 160	170 000	185 000	39 840	0	0	
7	ADE	04032030037	Actions E.N.S. en MO. 2016 maîtrise foncière	2016	45 000	0	45 000	0	0	0	0	0	45 000	0	45 000	0	0	0	0	
7	ADE	04032030038	Actions E.N.S. en MO. 2016 autres travaux	2016	423 600	0	255 000	158 600	0	10 000	0	0	423 600	126 289	289 061	2 250	6 000	0	0	
7	ADE	04032030039	Actions E.N.S. en MO. 2017 Maîtrise foncière	2017	72 000	0	38 000	34 000	0	0	0	0	43 085	4 085	39 000	0	0	0	0	
7	ADE	04032030040	Actions E.N.S. en MO. 2017	2017	355 000	0	62 000	293 000	0	0	0	0	360 000	0	30 000	330 000	0	0	0	
7	ADE	04032030041	Actions E.N.S. en MO. 2018 maîtrise foncière	2018	50 000	0	20 000	30 000	0	0	0	0	50 000	0	0	50 000	0	0	0	
7	ADE	04032030042	Actions E.N.S. en MO. 2018 autres travaux	2018	380 000	0	67 000	313 000	0	0	0	0	570 000	0	167 000	403 000	0	0	0	
7	ADE	04032030042	Actions E.N.S. en MO. 2018 autres travaux (Plan, Vorêts)	2018	300 000	0	30 000	190 000	80 000	0	0	0	300 000	0	40 000	180 000	80 000	0	0	
7	ADE	04032030043	MO département ENS Travaux Seuils des Illettes	2018	2 000 000	0	0	30 000	40 000	1 500 000	430 000	0	2 000 000	0	30 000	40 000	1 500 000	430 000	0	
7	ADE	04032030044	MO département signalétique routière ENS	2018	500 000	0	0	0	200 000	200 000	50 000	50 000	500 000	0	100 000	200 000	50 000	150 000	0	
Environnement					46 440 170	7 274 495	4 891 659	6 552 306	8 319 492	8 371 792	7 576 881	3 453 545								
7	ADO	04010001016	Subventions Méthanisation CPER	2016	2 000 000	50 000	1 635 000	315 000	0	0	0	0	1 159 615	499 615	270 000	390 000	0	0	0	
7	ADO	04010001017	Subventions Méthanisation CPER	2018	600 000	0	0	300 000	250 000	50 000	0	0	1 440 385	0	300 000	480 385	660 000	0	0	
7	ADO	04021021019	Recher. en eau, connaissances ressources, opérations innov.	2013	72 976	21 861	51 115	0	0	0	0	0	72 976	21 861	51 115	0	0	0	0	
7	ADO	04021021024	Recher. en eau, connaissances ressources, opérations innov.	2016	41 135	24 135	17 000	0	0	0	0	0	41 135	24 135	17 000	0	0	0	0	
7	ADO	04021021025	Recher. en eau, connaissances ressources, opérations innov.	2017	76 260	40 260	36 000	0	0	0	0	0	62 740	34 264	8 000	20 476	0	0	0	
7	ADO	04021021026	Financement des études eau/asst des collectivités	2017	600 000	0	300 000	250 000	50 000	0	0	0	465 769	235 769	111 000	119 000	0	0	0	
7	ADO	04021021027	Financement des études eau/asst des collectivités	2018	600 000	0	0	300 000	250 000	50 000	0	0	734 231	0	400 000	224 231	110 000	0	0	
7	ADO	04021021028	Recher. en eau, connaissances ressources, opérations innov.	2018	70 000	0	0	40 000	30 000	0	0	0	83 520	0	48 000	35 520	0	0	0	
7	ADO	04022001029	Investissement maîtrise d'ouvrage 2018	2018	10 000	0	0	10 000	0	0	0	0	10 000	0	10 000	0	0	0	0	
7	ADO	04022001030	Matériel spécifique 2018	2018	7 500	0														

Com	Gest.	Code AP	Libellé	Millésime	Les AP / CP avant la DM2 2018							Les AP / CP après la DM2 2018								
					TOTAL AP avant la DM2 2018	Exercices antérieurs < 2017	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	2022 et +	TOTAL AP après la DM2 2018	Exercices antérieurs < 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	2022 et +	
7	ADR	03030001007	Aménagements fonciers liés à l'A 41 Nord	2011	438 953	0	130 176	208 953	99 824	0	0	0	0	438 953	98 932	198 953	141 068	0	0	0
7	ADR	03030001008	Subv travaux connexes aménagement foncier	2018	100 000	0	0	50 000	50 000	0	0	0	0	100 000	0	50 000	50 000	0	0	0
			Agriculture		753 953	80 541	144 635	378 953	149 824	0	0	0	0	753 953	184 299	378 586	191 068	0	0	0
7	ADR	03030004010	Etude d'aménagement rural : Forêt	2017	50 000	0	0	30 000	20 000	0	0	0	0	50 000	0	30 000	20 000	0	0	0
7	ADR	03030004011	Etude d'aménagement rural : Forêt	2018	50 000	0	0	30 000	20 000	0	0	0	0	50 000	0	30 000	20 000	0	0	0
			Forêt		100 000	0	0	60 000	40 000	0	0	0	0	100 000	0	60 000	40 000	0	0	0
7	CLC	01050006001	Dépôt de brevet jeu Lémaniquiz	2018	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 000	0	1 000	0	0	0	0
			Affaires européennes et transfrontalières		0	0	0	0	0	0	0	0	0	46 293 677	9 121 108	6 952 306	7 390 564	9 757 687	8 221 698	4 850 314
7	ADX	04050003009	Opération Xylocarbone	2014	0	0	0	0	0	0	0	0	0	49 814	37 765	12 049	0	0	0	0
7	CLD	04050001008	Subventions PPA Arve	2013	631 000	186 669	200 000	200 000	44 331	0	0	0	0	767 000	346 671	375 998	44 331	0	0	0
7	CLD	04050001010	Subventions Energie investissement	2015	100 000	35 203	39 797	25 000	0	0	0	0	0	100 000	35 604	64 396	0	0	0	0
7	CLD	04050001011	Subventions Energie Investissement 2016	2016	50 000	0	40 000	10 000	0	0	0	0	0	50 000	0	50 000	0	0	0	0
7	CLD	04050001012	Subvention Fonds Air Annemasse	2016	170 000	0	40 000	32 500	32 500	32 500	32 500	0	0	170 000	8 184	64 316	32 500	32 500	32 500	0
7	CLD	04050001013	Subvention Fonds Air Industrie	2017	250 000	0	100 000	100 000	50 000	0	0	0	0	250 000	55 000	100 000	95 000	0	0	0
7	CLD	04050001014	Subvention fonds air Annecy	2017	1 020 000	0	200 000	200 000	200 000	200 000	220 000	0	0	1 020 000	0	400 000	200 000	200 000	200 000	220 000
7	CLD	04050001015	Subvention fonds air autres territoires	2017	692 000	0	140 000	138 000	138 000	138 000	138 000	0	0	692 000	0	278 000	138 000	138 000	138 000	138 000
7	CLD	04050001016	Subventions fonds air industrie autres territoires	2017	1 000 000	0	334 000	333 000	333 000	0	0	0	0	1 000 000	50 000	333 000	333 000	284 000	0	0
7	CLD	04050003013	Actions expérimentales PCE	2015	50 000	7 331	42 669	0	0	0	0	0	0	50 000	25 158	24 842	0	0	0	0
7	CLD	04050003017	Actions expérimentales PCE	2016	50 000	0	50 000	0	0	0	0	0	0	50 186	8 840	41 346	0	0	0	0
7	CLD	04050003021	Actions expérimentales PCE	2017	50 000	0	30 000	20 000	0	0	0	0	0	50 000	3 390	46 610	0	0	0	0
7	CLD	04050003025	Acquisition de vélos	2018	15 000	0	0	15 000	0	0	0	0	0	15 000	0	15 000	0	0	0	0
7	CLD	04050003026	Autre matériel informatique	2018	4 000	0	0	4 000	0	0	0	0	0	4 000	0	4 000	0	0	0	0
7	CLD	04050003027	Acquisition composteurs collègues	2018	9 000	0	0	9 000	0	0	0	0	0	9 000	0	9 000	0	0	0	0
			Développement Durable		4 091 000	229 203	1 216 466	1 086 500	797 831	370 500	390 500	0	4 277 000	570 612	1 818 557	842 831	654 500	390 500	0	0
			7ème Commission : Politique de l'Habitat, Dévlpt durable, Agriculture, Forêt, Coop Européennes et Transfrontalières		55 569 994	7 787 235	8 296 135	9 336 259	9 887 147	8 842 292	7 967 381	3 453 545	55 610 501	10 798 663	10 433 064	9 734 075	11 182 187	8 612 198	4 850 314	0

Extrait des Procès-Verbaux
 des Séances du Conseil départemental

SEANCE DU 05 NOVEMBRE 2018

n° CD-2018-061

RAPPORTEUR : M. MUDRY

OBJET : LES MOYENS LOGISTIQUES, FINANCIERS ET HUMAINS DE L'INSTITUTION -
 DECISION MODIFICATIVE N° 2 2018

Le Conseil départemental de la Haute-Savoie dûment convoqué le 22 octobre 2018 s'est réuni en
 séance publique, à l'Hôtel du Département à Annecy sous la présidence de :

M. Christian MONTEIL, Président du Conseil départemental

Présent(e)s :	
Vice-Président(e)s :	Mme CAMUSSO, M. MUDRY, Mme TOWNLEY-BAZAILLE, M. HEISON, Mme BEURRIER, M. PEILLEX, M. BOCCARD
Autres membres :	Mme BOUCHET, Mme DUBY-MULLER, Mme DULIEGE, Mme LHUILLIER, Mme MAHUT, Mme METRAL, Mme REY, Mme TEPPE-ROGUET, Mme TERMOZ, M. AMOUDRY, M. BARDET, M. BAUD, M. BAUD-GRASSET, M. CHAVANNE, M. DAVIET, M. PACORET, M. PUTHOD, M. RUBIN
Représenté(e)s : (délégation(s) de vote)	
Mme GAY à M. MUDRY, Mme GONZO-MASSOL à M. DAVIET, Mme LEI à M. RUBIN, M. MORAND à M. BAUD-GRASSET	
Absent(e)s Excusé(e)s :	
Mme DION, Mme PETEX, M. DUVERNAY, M. EXCOFFIER	

Quorum et Délégations de vote vérifiés			
Membres en exercice :	34	A l'unanimité	
Présents :	26	Voix Pour	30
Représenté(e)s :	4	Voix contre	0
Suffrages Exprimés :	30	Abstention(s)	0

Vu loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 61-1 II,

Vu la loi de finances 2018 n° 2017-837 du 30 décembre 2017,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° CD-2018-013 du 14 mai 2018 d'approbation du Compte Administratif 2017 du budget principal,

Vu la délibération d'affectation des résultats 2017 n° CD-2018-017 du 14 mai 2018,

Vu les délibérations n° CD-2017-091, n° CD-2017-092, n° CD-2017-093 et n° CD-2017-094 du 11 décembre 2017 adoptant le Budget Primitif 2018,

Vu la délibération n° CD-2018-026 du 14 mai 2018 adoptant le Budget Supplémentaire 2018,

Vu l'avis favorable aux propositions présentées émis par la 8^{ème} Commission Finances, Ressources Humaines, Administration Générale, lors de ses réunions des 10 septembre et 1^{er} octobre 2018,

La 8^{ème} Commission Finances, Ressources Humaines, Administration Générale est compétente pour toute question relative au fonctionnement de l'Assemblée départementale, aux moyens des élus et à leur statut. Elle examine toute affaire de nature à engager les finances de la collectivité ; elle veille à coordonner les moyens transversaux indispensables à l'exécution des missions de service public confiées au Conseil départemental de Haute-Savoie.

Elle étudie tout dossier relatif à l'Administration générale et notamment ceux concernant l'attribution d'aides en faveur : de l'organisation de congrès nationaux, des associations d'élus, de collectivités et du personnel des administrations...

La Commission est impliquée dans le suivi des actes juridiques de la collectivité, en matière de commande publique, de statuts des biens départementaux, actes notariés, gestion du domaine public et privé, des procédures contentieuses devant les différentes instances juridictionnelles.

Elle est également compétente pour examiner les projets informatiques transverses (logiciel, patrimoine, dématérialisation des marchés, ...) impactant le fonctionnement de l'Institution.

Afin d'optimiser l'affectation des moyens financiers, il est proposé au titre de la Décision Modificative n° 2 de 2018 d'apporter les modifications suivantes :

LE POLE AFFAIRES JURIDIQUES (PAJ)

Les demandes du Pôles Affaires Juridiques concernent les missions Patrimoine et Commande Publique ; aucun crédit supplémentaire n'est sollicité par le service Contentieux et Conseil Juridique.

Dépenses de la section d'Investissement

ACQUISITIONS FONCIERES

L'avancement de certains projets conduit à différer des paiements en 2019. Il est proposé de modifier partiellement l'échéancier de crédits de paiement des autorisations de programme suivantes :

- acquisition bâtiments médico-sociaux (Thonon) : les CP 2018 de 1 600 000 € sont transférés en 2019,
 - acquisitions foncières (échanges voirie, réserve foncière & acquisitions de terrain) : des CP 2018 sont transférés en 2019 pour 694 438 €,
 - insertions avis pour marchés publics - jury : des CP 2018 sont transférés en 2019 pour 10 000 €.
- Locaux GTE (Association « Groupement Transfrontalier Européen »)

Le Département avait envisagé l'acquisition de locaux pour le GTE et réservé les crédits au budget primitif 2018.

L'acquisition n'étant plus envisagée, le maintien des crédits n'est plus justifié ; il convient de réduire les crédits en AP et en CP 2018 pour la somme de 3 500 000 €.

Dépenses de la section de Fonctionnement

Concernant la mission Patrimoine, les réfections de crédits suivantes sont inscrites :

Poste de dépenses	Montant en €
• Assurances	- 600 200
• Locations immobilières	- 100 000
• Etudes et diagnostics	- 6 000
• Divers impôts et taxes	- 18 400
Total	- 724 600

LE POLE DES RESSOURCES HUMAINES (PRH)

Des transferts entre lignes sont proposés sans modification du montant global du budget 2018.

LE POLE INNOVATION, SYSTEMES D'INFORMATION ET USAGES NUMERIQUES (PISIUN)

Le Pôle Innovation, Systèmes d'Information et Usages Numériques sollicite des transferts de crédit entre imputations afin d'ajuster le budget en dépenses de fonctionnement et afin de continuer le basculement des sites distants sur un accès fibre noire pour être connecté sur un réseau fédérateur dans le but d'uniformiser le parc du Conseil départemental.

DEPENSES - 2018	BP + BS	DM2	Budget Global
FONCTIONNEMENT			
Systèmes d'information	3 256 000	0	3 256 000
INVESTISSEMENT			
Systèmes d'information	2 221 000	0	2 221 000

LE POLE COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE (PCI)

Dans le cadre de la politique départementale en matière de promotion touristique, le renouvellement de la signalisation d'animation culturelle et touristique sur les autoroutes de Haute-Savoie est en cours de finalisation. Dans l'optique d'une fabrication et d'une installation des panneaux AREA et ATMB, le Département a choisi d'assurer le financement négocié mais exclusif du dispositif lui garantissant la capacité de choix des thèmes à valoriser, la validation des visuels et des titres.

Afin de respecter le calendrier souhaité par l'exécutif, il convient d'augmenter le budget de 300 000 € en fonctionnement.

LE POLE FINANCES ET CONSEIL EN GESTION (PFCG)

Les modifications suivantes sont proposées en DM2 pour 2018 :

⇒ Les recettes de fonctionnement : + 15,266 M€

Il est proposé des ajustements de crédits de recettes, en fonction des notifications reçues, des anticipations. Les variations de crédits sont les suivantes :

- Les dotations d'Etat : - 0,161 M€

Au vu de la déclaration réalisée pour le FCTVA relative aux dépenses de fonctionnement 2017 éligibles, il convient d'ajuster le montant de la recette en la diminuant de 0,161 M€.

- La fiscalité indirecte : + 18,000 M€

La réalisation des DMTO au moment de la préparation de cette décision modificative permet d'augmenter la prévision de cette recette de 18 M€, portant cette prévision à 203 M€ en 2018.

- Les recettes en compensation de la décentralisation : + 0,037 M€

Suite à une notification, la recette issue de la loi de Finances 2014 des frais de gestion de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties est augmentée de 0,037 M€ à 5,283 M€.

- Diverses recettes : - 2,610 M€

Compte tenu de l'augmentation de la prévision de DMTO, la reprise sur provision est réajustée. La prévision au titre des mandats annulés sur exercices antérieurs est par ailleurs revalorisée de 0,030 M€.

⇒ Les dépenses de fonctionnement : + 1,138 M€

- Les dépenses de la péréquation : + 0,888 M€

Compte tenu de l'augmentation de la prévision de DMTO, la provision est réajustée. Par ailleurs, la prévision de dépense en faveur du fonds de péréquation sur la CVAE est réduite de 0,096 M€ à 0,119 M€ en 2018, au titre de 2017.

- Diverses dépenses : + 0,250 M€

Des ajustements sont apportés concernant les crédits pour les créances admises en non-valeur (0,150 M€), les créances éteintes (0,030 M€) ou les intérêts moratoires (0,050 M€). Les charges exceptionnelles sont revalorisées de 0,020 M€ pour solder comptablement une avance du même montant de 2002 à l'AFP des Glières.

⇒ Les recettes d'investissement : - 29,608 M€

- Emprunt : - 28,621 M€

La construction de l'équilibre de la Décision Modificative n° 2 2018 implique une réduction de l'inscription de l'emprunt pour - 28 620 552 €. La prévision d'emprunt après cette Décision Modificative n° 2 s'élèvera donc à 3 787 533,01 €.

- Les dotations d'Etat : - 1,000 M€

Au vu de la déclaration réalisée pour le FCTVA relative aux dépenses d'investissement 2017 éligibles, il convient d'ajuster le montant de la recette en la diminuant de 1 M€.

- Diverses recettes : + 0,013 M€

⇒ Les dépenses d'investissement : + 0,265 M€

Des crédits de 0,265 M€ sont proposés au titre de la régularisation d'une opération sous mandat de l'Université de Savoie Mont Blanc (USMB) concernant la construction de la Bibliothèque Universitaire.

Il est demandé à l'Assemblée départementale de bien vouloir délibérer et statuer.

Le Conseil départemental,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

APPROUVE :

- les modifications des Autorisations de Programmes existantes présentées dans le tableau figurant en annexe A ainsi que les modifications d'affectations décrites en annexe B,
- les modifications des Autorisations de Programmes existantes présentées dans le tableau figurant en annexe A ainsi que les modifications des affectations sur une opération du même montant, du même libellé et du même échéancier que celui de l'AP,
- l'inscription des crédits proposés selon la répartition suivante :

RECETTES	BP + BS 2018	DM2 2018	Budget total 2018
FONCTIONNEMENT			
- Assemblée	60 000,00	0,00	60 000,00
- Pôle Affaires Juridiques	786 500,00	0,00	786 500,00
- Ressources Humaines	4 282 000,00	0,00	4 282 000,00
- Finances et Conseil en Gestion	741 719 097,99	15 265 805,00	756 984 902,99
Total	746 847 597,99	15 265 805,00	762 113 402,99

RECETTES	BP + BS 2018	DM2 2018	Budget total 2018
INVESTISSEMENT			
- Pôle Affaires Juridiques	3 695 000,00	0,00	3 695 000,00
- Politiques territoriales	27 000,00	0,00	27 000,00
- Finances et Conseil en Gestion	195 316 485,38	-29 607 552,00	165 708 933,38
Total	199 038 485,38	-29 607 552,00	169 430 933,38
TOTAL RECETTES	945 886 083,37	-14 341 747,00	931 544 336,37

DEPENSES	BP + BS 2018	DM2 2018	Budget total 2018
FONCTIONNEMENT			
- Assemblée	1 237 100,00	0,00	1 237 100,00
- Communication Institutionnelle	2 000 000,00	300 000,00	2 300 000,00
- Protocole et Logistique	100 000,00	0,00	100 000,00
- Pôle Affaires Juridiques	4 916 430,00	-724 600,00	4 191 830,00
- Système d'Information	3 256 000,00	0,00	3 256 000,00
- Ressources Humaines	133 525 000,00	0,00	133 525 000,00
- CSMB	8 847 000,00	0,00	8 847 000,00
- SDIS	45 466 000,00	0,00	45 466 000,00
- Finances et Conseil en Gestion	37 695 383,00	1 138 231,00	38 833 614,00
- Cabinet du Président	550 000,00	0,00	550 000,00
Total	237 592 913,00	713 631,00	238 306 544,00
INVESTISSEMENT			
- Communication Institutionnelle	15 000,00	0,00	15 000,00
- Protocole et Logistique	135 000,00	0,00	135 000,00
- Pôle Affaires Juridiques	8 970 000,00	-5 804 438,00	3 165 562,00
- Système d'information	2 221 000,00	0,00	2 221 000,00
- Finances et Conseil en Gestion	173 154 200,37	265 000,00	173 419 200,37
- Politiques territoriales	3 359 573,00	0,00	3 359 573,00
- CSMB	2 360 500,00	0,00	2 360 500,00
Total	190 215 273,37	-5 539 438,00	184 675 835,37
TOTAL DEPENSES	427 808 186,37	-4 825 807,00	422 982 379,37

Au vu des AP votées, l'engagement financier en Crédits de Paiement du Département pour les années 2019 et suivantes s'élève à : 6 458 438 €.

Délibération télétransmise en Préfecture
le 08 novembre 2018,
Publiée et certifiée exécutoire
le 13 novembre 2018,
Pour le Président du Conseil départemental,
Signé,
Le Responsable du Service de l'Assemblée,
Jean-Pierre MORET

Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait conforme,
Signé,
Le Président du Conseil départemental,
Christian MONTEIL

Com	Gest.	Code AP	Libellé	Millésime	Les AP / CP avant la DM2 2018							Les AP / CP après la DM2 2018								
					TOTAL AP avant la DM2 2018	Exercices antérieurs < 2017	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	2022 et +	TOTAL AP après la DM2 2018	Exercices antérieurs < 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	2022 et +	
8	CLO	01040007002	Subvention Equipement - Aide exceptionnelle voirie communale	2014	370 077	317 591	52 486	0	0	0	0	0	0	370 077	341 784	28 293	0	0	0	0
8	CLO	01040007003	Subvention Equipement - Aide exceptionnelle voirie communale	2015	1 918 151	925 735	992 416	0	0	0	0	0	0	1 918 151	1 086 871	831 280	0	0	0	0
8	CLO	01040007005	Subvention Equipement - Aide exceptionnelle voirie communale	2018	500 000	0	0	500 000	0	0	0	0	0	2 500 000	0	2 500 000	0	0	0	0
Collectivités					2 788 228	1 243 326	1 044 902	500 000	0	0	0	0	0	4 788 228	1 428 655	3 359 573	0	0	0	0
8	COM	14030001016	Acquisition de matériel communication	2018	15 000	0	15 000	0	0	0	0	0	0	15 000	0	15 000	0	0	0	0
Communication					15 000	0	15 000	0	0	0	0	0	0	15 000	0	15 000	0	0	0	0
8	FIN	02030001017	Prêts au Personnel à la Construction 2017	2017	352 800	0	310 800	42 000	0	0	0	0	0	352 800	310 800	42 000	0	0	0	0
8	FIN	02030001018	Prêts au Personnel à la Construction 2018	2018	352 800	0	0	310 800	42 000	0	0	0	0	352 800	0	310 800	42 000	0	0	0
8	FIN	13070008006	Cautions 2018	2018	15 000	0	0	15 000	0	0	0	0	0	15 000	0	15 000	0	0	0	0
8	CSC	14060005026	Avances sur marchés 2018	2018	750 000	0	0	750 000	0	0	0	0	0	750 000	0	750 000	0	0	0	0
8	EFI	14060005026	Avances sur marchés 2018	2018	750 000	0	0	750 000	0	0	0	0	0	750 000	0	750 000	0	0	0	0
8	FIN	14060005026	Avances sur marchés 2018	2018	300 000	0	0	300 000	0	0	0	0	0	300 000	0	300 000	0	0	0	0
8	CLO	03020008011	CSMB Agriculture	2017	5 344 000	0	1 687 000	0	817 000	2 840 000	0	0	0	1 137 000	1 137 000	0	0	0	0	0
8	CLO	07090001006	CSMB Culture Matériel études	2017	213 500	0	136 000	0	22 500	55 000	0	0	0	136 000	136 000	0	0	0	0	0
8	CLO	03020008012	CSMB Agriculture Matériel études	2018	489 000	0	0	489 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
8	CLO	03020008013	CSMB Agriculture Bâtiments	2018	396 000	0	0	396 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
8	CLO	05010009007	CSMB Enseignement Matériel études	2018	195 000	0	0	195 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
8	CLO	07090001007	CSMB Culture Matériel études	2018	438 000	0	0	438 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
8	FIN	03020008012	CSMB Agriculture Matériel études	2018	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 596 000	0	2 055 000	2 126 000	1 415 000	0	0
8	FIN	03020008013	CSMB Agriculture Bâtiments	2018	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
8	FIN	05010009007	CSMB Enseignement Matériel études	2018	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
8	FIN	07090001007	CSMB Culture Matériel études	2018	0	0	0	0	0	0	0	0	0	105 500	0	105 500	0	0	0	0
Finances					9 596 100	0	2 133 800	3 685 800	881 500	2 895 000	0	0	0	10 316 100	2 133 800	4 528 300	2 211 000	1 443 000	0	0
8	ITI	11030004009	Gare routière - PEM Annecy (HT)	2018	3 000	0	0	3 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
8	ITI	11030006007	Gare routière - PEM Cluses (HT)	2018	3 000	0	0	3 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
8	ITI	11030008003	Gare routière - PEM Bonneville (HT)	2018	3 000	0	0	3 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
8	ITI	12063009007	Acquisition pour le Téléalarme (HT)	2018	25 000	0	0	25 000	0	0	0	0	0	25 000	0	25 000	0	0	0	0
8	ITI	14010001022	Informatisation et équipements	2018	2 196 000	0	0	2 196 000	0	0	0	0	0	2 196 000	0	2 196 000	0	0	0	0
Informatique et Télécommunications					2 230 000	0	0	2 230 000	0	0	0	0	0	2 221 000	0	2 221 000	0	0	0	0
8	JUR	13070001013	Acquisitions Foncières	2015	12 497 800	9 497 800	1 400 000	1 600 000	0	0	0	0	0	12 497 800	10 897 800	0	1 600 000	0	0	0
8	JUR	13070001014	Acquisitions Foncières	2016	7 202 000	2 427 000	1 775 000	3 000 000	0	0	0	0	0	7 202 000	4 202 000	3 000 000	0	0	0	0
8	JUR	13070001015	Acquisitions Foncières	2018	4 715 000	0	0	4 215 000	500 000	0	0	0	0	1 215 000	0	20 562	1 194 438	0	0	0
8	JUR	14010002015	Insertion avis pour marchés publics - jury	2017	140 000	0	125 000	15 000	0	0	0	0	0	140 000	125 000	15 000	0	0	0	0
8	JUR	14010002016	Insertion avis pour marchés publics - jury	2018	140 000	0	0	140 000	0	0	0	0	0	140 000	0	130 000	10 000	0	0	0
Juridique					24 694 800	11 924 800	3 300 000	8 970 000	500 000	0	0	0	0	21 194 800	15 224 800	3 165 562	2 804 438	0	0	0
8	LOG	13070004017	Matériel de transport	2018	135 000	0	0	135 000	0	0	0	0	0	135 000	0	135 000	0	0	0	0
Logistique					135 000	0	0	135 000	0	0	0	0	0	135 000	0	135 000	0	0	0	0
8ème Commission : Finances, Ressources Humaines et Administration Générale					39 459 128	13 168 126	6 478 702	15 535 800	1 381 500	2 895 000	0	0	0	38 670 128	18 787 255	13 424 435	5 015 438	1 443 000	0	0

AFFECTATIONS DES AP

Millésime	N° AP	Affectations		Nature	Montant déjà affecté (a)	Nouvelle affectation (b)	Montant après nouvelle affectation (a+b)
		N°	Libellé				
2018	13070001015	AF18JUR002	Acquisitions foncières	21328	4 200 000,00	-3 500 000,00	700 000,00
				21312	15 000,00	0,00	15 000,00
				2111	500 000,00	0,00	500 000,00
TOTAL AFFECTE					4 715 000,00	-3 500 000,00	1 215 000,00

Extrait des Procès-Verbaux
 des Séances du Conseil départemental

SEANCE DU 05 NOVEMBRE 2018

n° CD-2018-062

RAPPORTEUR : M. MUDRY

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N° 2 2018 - BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil départemental de la Haute-Savoie dûment convoqué le 22 octobre 2018 s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel du Département à Annecy sous la présidence de :

M. Christian MONTEIL, Président du Conseil départemental

Présent(e)s :	
Vice-Président(e)s :	Mme CAMUSSO, M. MUDRY, Mme TOWNLEY-BAZAILLE, M. HEISON, Mme BEURRIER, M. PEILLEX, M. BOCCARD
Autres membres :	Mme BOUCHET, Mme DUBY-MULLER, Mme DULIEGE, Mme LHUILLIER, Mme MAHUT, Mme METRAL, Mme REY, Mme TEPPE-ROGUET, Mme TERMOZ, M. AMOUDRY, M. BARDET, M. BAUD, M. BAUD-GRASSET, M. CHAVANNE, M. DAVIET, M. PACORET, M. PUTHOD, M. RUBIN
Représenté(e)s : (délégation(s) de vote)	
Mme GAY à M. MUDRY, Mme GONZO-MASSOL à M. DAVIET, Mme LEI à M. RUBIN, M. MORAND à M. BAUD-GRASSET	
Absent(e)s Excusé(e)s :	
Mme DION, Mme PETEX, M. DUVERNAY, M. EXCOFFIER	

Quorum et Délégations de vote vérifiés			
Membres en exercice :	34	A l'unanimité	
Présents :	26	Voix Pour	30
Représenté(e)s :	4	Voix contre	0
Suffrages Exprimés :	30	Abstention(s)	0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M.52 modifiée par l'arrêté du 21 décembre 2015,

Vu la délibération n° CG-2002-114 du 18 mars 2002 adoptant le Règlement Budgétaire et Financier,

Vu l'ensemble des décisions budgétaires pour l'année 2018,

Vu l'avis favorable aux propositions présentées émis par la 8^{ème} Commission Finances, Ressources Humaines, Administration Générale, dans sa séance du 1^{er} octobre 2018,

La Décision Modificative n° 2 (DM2) 2018 du budget principal est équilibrée en dépenses et en recettes à la somme de + 12 027 801 € dont - 8 781 747 € de dépenses et recettes réelles.

	TOTAL DES DEPENSES			TOTAL DES RECETTES		
	REELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL	REELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL
SECTION D'INVESTISSEMENT	- 8 798 004	-	- 8 798 004	- 29 607 552	20 809 548	- 8 798 004
SECTION DE FONCTIONNEMENT	16 257	20 809 548	20 825 805	20 825 805	-	20 825 805
BUDGET TOTAL	- 8 781 747	20 809 548	12 027 801	- 8 781 747	20 809 548	12 027 801

L'analyse présentée ci-après porte sur les recettes et dépenses réelles, équilibrées, pour un montant de - 8 781 747 €.

Après DM2, le budget global en dépenses et en recettes réelles, y compris les résultats, s'élève à 1 043 775 091,37 €.

I - ANALYSE DES DEPENSES

Les dépenses réelles inscrites à la DM2 pour - 8,782 M€ se répartissent entre :

- les dépenses de fonctionnement pour + 0,016 M€,
- les dépenses d'investissement pour - 8,798 M€.

Les Autorisations de Programmes (AP) sont, quant à elles, augmentées de 11 384 904 €. Au vu des AP votées, l'engagement financier en Crédits de Paiement du Département pour les années 2019 et suivantes s'élève à 508 950 711 €.

Nous allons ici reprendre par politique et en synthèse, ces évolutions globales (fonctionnement + investissement) :

Secteur Social		BP + BS 2018	DM2	BP + BS + DM2 2018	Création de crédits en AP	CP 2019 et suivants :
fonctionnement		344,753	2,625	347,382		
Investissement		12,585	4,164	16,749	5,590 M€	48,114 M€
CP :						
Insertion		58,424	1,500	56,924	Création de crédits en AP	CP 2019 et suivants :
fonctionnement		58,424	1,500	56,924		
investissement		-	-	-	0,000 M€	0,000 M€
CP :						
Protection de l'Enfance		80,366	3,000	83,366	Création de crédits en AP	CP 2019 et suivants :
fonctionnement		80,366	-	80,366		
investissement		-	3,000	3,000	5,500 M€	1,500 M€
CP :						
Gérontologie		79,155	2,108	77,047	Création de crédits en AP	CP 2019 et suivants :
fonctionnement		76,854	3,182	73,672		
investissement		2,485	1,074	3,559	0,000 M€	9,835 M€
CP :						
Personnes en Situation de Handicap		102,196	3,142	105,339	Création de crédits en AP	CP 2019 et suivants :
fonctionnement		101,188	3,142	104,328		
investissement		1,010	-	1,010	0,000 M€	1,818 M€
CP :						
Protection Maternelle Infantile, Promotion de la Santé et Actions Sociales		15,923	1,090	16,013	Création de crédits en AP	CP 2019 et suivants :
fonctionnement		15,518	-	15,518		
investissement		4,405	1,090	5,495	0,000 M€	0,150 M€
CP :						
Logement Social		8,693	-	8,693	Création de crédits en AP	CP 2019 et suivants :
fonctionnement		0,009	-	0,009		
investissement		8,685	-	8,685	0,000 M€	88,811 M€
CP :						

Concernant la politique en faveur de l'Insertion, les crédits pour le financement de l'allocation rSa sont diminués de - 1,500 M€ pour tenir compte de la stabilisation des dépenses de rSa réglées à la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et à la Mutualité Sociale Agricole (MSA), accompagnant la stabilisation du nombre de bénéficiaires.

La politique en faveur des Personnes Handicapées nécessite en fonctionnement une enveloppe complémentaire de 3,142 M€, justifiée par les créations de places supplémentaires, la montée en charge progressive des nouveaux équipements ainsi que l'augmentation du nombre de bénéficiaires hébergés hors département et hors de France. Il faut enfin noter une enveloppe complémentaire de 120 000 € pour la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).

Les crédits de fonctionnement pour la politique en faveur des Personnes Agées sont globalement diminués de - 3,182 M€, conséquence d'un décalage dans le temps entre les prévisions d'augmentation des dépenses liées à la loi relative à l'Adaptation de la Société au Vieillessement votée le 28 décembre 2015, notamment concernant les dépenses relatives à l'APA. En investissement, il est proposé d'avancer des Crédits de Paiement en 2018, à hauteur de 1,074 M€, en fonction de l'avancement des projets d'investissements cofinancés réalisés par les partenaires.

Dans la politique en faveur du Développement Social, des crédits d'investissement sont mobilisés en faveur

- du Secours Populaire (AP : 100 000 €), pour financer le réaménagement et l'extension du local de Pringy, et
- du Secours Catholique (AP : 40 000 €), pour financer le réaménagement de locaux d'accueil.

Soutien au Territoire Départemental sur l'Environnement, l'Agriculture, l'Eau, l'Assainissement, le Tourisme, ...	BP + BS 2018	DM2	BP + BS + DM2 2018	Création de crédits en AP	CP 2019 et suivants :
	94,927	- 0,135	94,792		
fonctionnement	18,740	- 0,550	19,290		
investissement	CP : 76,167	- 0,685	75,482	4,633 M€	141,186 M€

En fonctionnement, des crédits supplémentaires (0,430 M€) sont prévus en faveur du CAUE de la Haute Savoie, pour tenir compte de la revalorisation de la prévision de réalisation de la Taxe d'Aménagement en 2018, la participation en faveur du CAUE étant conventionnée comme un pourcentage de cette recette du Département. Par ailleurs, des crédits (0,120 M€) sont inscrits pour tenir compte de restitutions de taxes à l'Etat en matière de taxe d'urbanisme.

En investissement, concernant la politique Tourisme, l'Autorisation de programme du Plan Tourisme créée au BP 2018 est augmentée de 4,633 M€, avec des CP positionnés sur 2019 (3,118 M€) et 2020 (1,514 M€) pour le financement des projets touristiques des collectivités locales. Des modifications d'échéanciers sont en outre réalisées pour tenir compte des calendriers d'opérations, notamment concernant le Tramway du Mont Blanc (TMB), avec un décalage de crédits de 2,575 M€.

D'autres ajustements d'échéanciers sont proposés ici, notamment concernant

- la politique de préservation des Espaces Naturels Sensibles (décalage de 1,299 M€ de 2018 vers des CP ultérieurs),
- le Soutien à l'Enseignement Supérieur (décalage de 1,933 M€ de 2018 vers des CP ultérieurs),
- le soutien aux communes et EPCI concernant leurs travaux d'aménagement en matière d'eau et d'assainissement (2,200 M€ de crédits avancés en 2018).

Culture et Patrimoine, Archives Départementales	BP + BS 2018	DM2	BP + BS + DM2 2018	Création de crédits en AP	CP 2019 et suivants :
	9,134	- 0,143	8,991		
fonctionnement	6,055	-	6,055		
investissement	CP : 3,098	- 0,143	2,956	0,050 M€	1,047 M€

Des crédits 2018 sont globalement décalés en 2019. Il est proposé la création d'une AP de 45 000 € pour financer l'installation d'une stèle en l'honneur des 72 victimes décédées en avril 1970 suite à la destruction par une avalanche du sanatorium du Roc des Fiz à Passy, pour la création d'une sculpture monumentale à Annecy en hommage aux femmes de la Grande Guerre à l'occasion du centenaire de la guerre de 1914-1918.

Bâtiments Départementaux et Services Généraux	BP + BS 2018	DM2	BP + BS + DM2 2018	Création de crédits en AP	CP 2019 et suivants :
	21,687	- 2,193	19,493		
fonctionnement	4,396	-	4,396		
investissement	CP : 17,211	- 2,193	15,017	-1,029 M€	29,510 M€

Des crédits 2018 sont globalement décalés en 2019. Des crédits complémentaires sont proposés en AP pour le projet de l'Auberge des Glières, à hauteur de 0,700 M€ (CP 2019), portant les crédits à 5,945 M€.

Education Collèges, Sport et Enseignement Supérieur	BP + BS 2018	DM2	BP + BS + DM2 2018	Création de crédits en AP	CP 2019 et suivants :
	53,927	- 5,721	48,206		
fonctionnement	19,571	-	19,571		
investissement	CP : 34,436	- 5,721	28,715	0,144 M€	110,295 M€

Des crédits 2018 sont globalement décalés en 2019. Des crédits complémentaires sont proposés en AP pour :

- l'extension du collège de Sillingy : + 0,700 M€, portant l'AP à 7,100 M€,
- la restructuration du bâtiment de demi-pension du collège de Groisy : + 0,200 M€ portant l'AP à 1,200 M€,
- la restructuration du collège de Passy : + 2,100 M€, portant l'AP à 13,800 M€,
- la restructuration du bâtiment de demi-pension du collège de Thônes : + 1 M€, portant l'AP à 5 M€.

Infrastructures Routières et grands Déplacements	BP + BS 2018	DM2	BP + BS + DM2 2018	Création de crédits en AP	CP 2019 et suivants :
	116,200	1,612	117,812		
fonctionnement	17,239	0,292	17,531		
investissement CP :	98,961	1,320	100,281	5,497 M€	172,340 M€

En fonctionnement, il est proposé d'augmenter les crédits de 292 000 €, surtout en raison des intempéries et des dégâts exceptionnels occasionnés en janvier 2018.

En investissement, les modifications concernent surtout des modifications d'échéanciers et quelques revalorisations pour :

- les travaux sur la RD 328 sur la galerie de Protection de La Ravine à Taninges : + 2,500 M€, portant l'AP à 16,500 M€,
- le Pont à Haubans sur le Rhône à Seyssel, à hauteur de + 1,667 M€ sur une nouvelle AP,
- les aménagements du Réseau Départemental : + 1,800 M€, portant l'AP à 16,800 M€.

Moyens de l'Institution et fonds de péréquation	BP + BS 2018	DM2	BP + BS + DM2 2018	Création de crédits en AP	CP 2019 et suivants :
	191,914	- 4,826	187,088		
fonctionnement	177,160	0,714	177,874		
investissement CP :	14,570	- 5,539	9,030	-3,500 M€	6,458 M€

En fonctionnement, les crédits complémentaires de + 0,714 M€ concernent :

- les Affaires Juridiques, avec la réduction du budget des assurances (- 0,600 M€) et locations immobilières (- 0,100 M€) pour tenir compte des dépenses réalisées et des conditions de marché, plus favorables à ce qui avait été anticipé lors de la construction du BP 2018,
- les crédits au titre de la péréquation sur les DMTO sont réajustés suite à l'augmentation de la prévision de DMTO,
- le financement du renouvellement de la signalisation d'animation culturelle et touristique sur les autoroutes de Haute-Savoie, avec une inscription de 0,300 M€ pour respecter le calendrier de déploiement souhaité,
- diverses dépenses telles que les intérêts moratoires (+ 0,050 M€), les créances admises en non-valeur ou éteintes (+ 0,180 M€), la réduction de la dépense de péréquation sur la CVAE de 0,096 M€ suite à la notification.

En investissement, la diminution de CP 2017 de - 5,539 M€ s'explique principalement par des transferts de crédits en 2019 relatifs à des acquisitions foncières décalées dans le temps, et par la suppression des crédits (3,5 M€) qui avaient été inscrits pour l'acquisition des locaux de l'association « Groupement Transfrontalier Européen » (GTE), opération qui n'est plus envisagée sous cette forme aujourd'hui.

II. ANALYSE DES RECETTES

La Décision Modificative n° 2 enregistre pour - 8,782 M€ de réduction de recettes, se répartissent entre + 20,826 M€ de recettes de fonctionnement et - 29,608 M€ de recettes d'investissement.

L'évolution de - 29,608 M€ des recettes d'investissement est principalement le fait de la réduction de l'inscription d'emprunt à hauteur de - 28 620 552 €, ce qui porte la prévision d'emprunt au budget global en 2018 à 3 787 533,01 €.

Les autres évolutions vous sont présentées ci-après, en synthèse et par typologie de recettes :

► Fiscalité indirecte : + 22,500 M€

Compte tenu des recettes encaissées en 2018 au moment de la préparation de cette décision modificative,

- la prévision des DMTO est revalorisée de + 18 M€, ce qui porte la recette attendue pour 2017 à 203 M€,
- la prévision de Taxe d'Aménagement est revalorisée de + 4,5 M€, soit un montant attendu de 19,5 M€ en 2018.

► Compensations pour décentralisation et nouvelles compétences : - 0,830 M€

Des ajustements sont proposés à l'appui des notifications concernant les frais de gestion de la taxe foncière sur les propriétés bâties et les dotations CNSA.

► Dotation de l'Etat : - 1,161 M€

Des ajustements sont proposés concernant le FCTVA en fonctionnement et en investissement, suite aux déclarations réalisées à la Préfecture au titre des dépenses 2017 éligibles.

► Diverses recettes: + 0,670 M€

Cette rubrique inclut notamment :

- l'ajustement des reprises sur provision concernant la péréquation sur les DMTO, compte tenu de l'augmentation de la prévision de la recette de DMTO,
- la revalorisation des crédits inscrits relatifs aux participations des obligés alimentaires, ou recours sur successions, dans le secteur de la gérontologie et du handicap, pour 0,892 M€,
- une recette en provenance de l'Etat destinée à financer les dépenses réalisées en faveur des Mineurs Non Accompagnés, à hauteur de 0,900 M€,
- diverses recettes pour 0,178 M€.

Il est demandé à l'Assemblée départementale de bien vouloir délibérer et statuer.

Le Conseil départemental,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

APPROUVE la Décision Modificative n° 2 du budget principal et ses annexes.

Délibération télétransmise en Préfecture
le 08 novembre 2018,
Publiée et certifiée exécutoire
le 13 novembre 2018,
Pour le Président du Conseil départemental,
Signé,
Le Responsable du Service de l'Assemblée,
Jean-Pierre MORET

Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait conforme,
Signé,
Le Président du Conseil départemental,
Christian MONTEIL

Extrait des Procès-Verbaux
des Séances du Conseil départemental

SEANCE DU 05 NOVEMBRE 2018

n° CD-2018-063

RAPPORTEUR : M. MUDRY

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N° 2 2018 - BUDGET ANNEXE DE L'AERODROME

Le Conseil départemental de la Haute-Savoie dûment convoqué le 22 octobre 2018 s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel du Département à Annecy sous la présidence de :

M. Christian MONTEIL, Président du Conseil départemental

Présent(e)s :	
Vice-Président(e)s :	Mme CAMUSSO, M. MUDRY, Mme TOWNLEY-BAZAILLE, M. HEISON, Mme BEURRIER, M. PEILLEX, M. BOCCARD
Autres membres :	Mme BOUCHET, Mme DUBY-MULLER, Mme DULIEGE, Mme LHUILLIER, Mme MAHUT, Mme METRAL, Mme REY, Mme TEPPE-ROGUET, Mme TERMOZ, M. AMOUDRY, M. BARDET, M. BAUD, M. BAUD-GRASSET, M. CHAVANNE, M. DAVIET, M. PACORET, M. PUTHOD, M. RUBIN
Représenté(e)s : (délégation(s) de vote)	
Mme GAY à M. MUDRY, Mme GONZO-MASSOL à M. DAVIET, Mme LEI à M. RUBIN, M. MORAND à M. BAUD-GRASSET	
Absent(e)s Excusé(e)s :	
Mme DION, Mme PETEX, M. DUVERNAY, M. EXCOFFIER	

Quorum et Délégations de vote vérifiés			
Membres en exercice :	34	A l'unanimité	
Présents :	26	Voix Pour	30
Représenté(e)s :	4	Voix contre	0
Suffrages Exprimés :	30	Abstention(s)	0

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° CD-2012-0716 du 19 novembre 2012 confiant la Délégation de Service Public (DSP) de l'aérodrome d'Annecy-Meythet à la SNC Lavalin SAS,

Vu la délibération n° CD-2017-096 du 12 décembre 2017 adoptant le Budget Primitif 2018 du budget annexe de l'aérodrome,

Vu la délibération d'approbation du Compte Administratif 2017 du budget annexe de l'aérodrome n° CD-2018-014 du 14 mai 2018,

Vu la délibération n° CD-2018-028 du 14 mai 2018 adoptant le Budget Supplémentaire 2017 du budget annexe de l'aérodrome,

Vu l'avis favorable aux propositions présentées émis par la 8^{ème} Commission Finances, Ressources Humaines, Administration Générale, lors de sa réunion du 1^{er} octobre 2018,

La Décision Modificative n° 2 2018 du budget annexe de l'Aérodrome est équilibré en dépenses et en recettes à la somme de 50 000 €.

	TOTAL DES DEPENSES			TOTAL DES RECETTES		
	REELLES ET MIXTES	ORDRES	TOTAL	REELLES ET MIXTES	ORDRES	TOTAL
SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00	50 000,00	50 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00
SECTION D'EXPLOITATION	-	-	-	-	-	-
BUDGET TOTAL	0,00	50 000,00	50 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00

La Décision Modificative n° 2 concerne uniquement la section d'investissement.

Elle comprend une inscription de 50 000 € en recette et en dépense d'ordre correspondant à la TVA récupérée pour notre compte par le délégataire.

Ainsi, après la DM2, le budget global en dépenses et en recettes réelles, y compris les résultats, reste inchangé à 1 115 023,55 €.

Il est demandé à l'Assemblée départementale de bien vouloir délibérer et statuer.

Le Conseil départemental,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

APPROUVE l'inscription des crédits proposés,

ADOpte la Décision Modificative n° 2 2018 du budget annexe de l'Aérodrome ainsi que ses annexes.

Délibération télétransmise en Préfecture
le 08 novembre 2018,
Publiée et certifiée exécutoire
le 13 novembre 2018,
Pour le Président du Conseil départemental,
Signé,
Le Responsable du Service de l'Assemblée,
Jean-Pierre MORET

Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait conforme,
Signé,
Le Président du Conseil départemental,
Christian MONTEIL

Extrait des Procès-Verbaux
des Séances du Conseil départemental

SEANCE DU 05 NOVEMBRE 2018

n° CD-2018-064

RAPPORTEUR : M. MUDRY

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N° 2 2018 - BUDGET ANNEXE COMPENSATION FINANCIERE GENEVOISE

Le Conseil départemental de la Haute-Savoie dûment convoqué le 22 octobre 2018 s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel du Département à Annecy sous la présidence de :

M. Christian MONTEIL, Président du Conseil départemental

Présent(e)s :	
Vice-Président(e)s :	Mme CAMUSSO, M. MUDRY, Mme TOWNLEY-BAZAILLE, M. HEISON, Mme BEURRIER, M. PEILLEX, M. BOCCARD
Autres membres :	Mme BOUCHET, Mme DUBY-MULLER, Mme DULIEGE, Mme LHUILLIER, Mme MAHUT, Mme METRAL, Mme REY, Mme TEPPE-ROGUET, Mme TERMOZ, M. AMOUDRY, M. BARDET, M. BAUD, M. BAUD-GRASSET, M. CHAVANNE, M. DAVIET, M. PACORET, M. PUTHOD, M. RUBIN
Représenté(e)s : (délégation(s) de vote)	
Mme GAY à M. MUDRY, Mme GONZO-MASSOL à M. DAVIET, Mme LEI à M. RUBIN, M. MORAND à M. BAUD-GRASSET	
Absent(e)s Excusé(e)s :	
Mme DION, Mme PETEX, M. DUVERNAY, M. EXCOFFIER	

Quorum et Délégations de vote vérifiés			
Membres en exercice :	34	A l'unanimité	
Présents :	26	Voix Pour	30
Représenté(e)s :	4	Voix contre	0
Suffrages Exprimés :	30	Abstention(s)	0

Vu l'arrêté du 21 décembre 2015 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M.52 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.1111-10,

Vu le Contrat de Plan Etat Région 2007-2013 signé le 20 mars 2007,

Vu le Contrat de Plan Etat Région 2015-2020 signé le 11 mai 2015,

Vu la délibération de l'Assemblée n° CD-2015-032 du 06 juillet 2015 créant le budget annexe de la Compensation Financière Genevoise,

Vu la délibération de l'Assemblée n° CD-2015-033 du 06 juillet 2015 adoptant le règlement des autorisations d'engagements et des crédits de paiement du budget annexe de la Compensation Financière Genevoise,

Vu la délibération n° CD-2017-097 du 12 décembre 2017 adoptant le Budget Primitif 2018 du Budget Annexe de la Compensation Financière Genevoise,

Vu les délibérations n° CD-2017-112 du 12 décembre 2017 et n° CD-2018-008 du 5 février 2018 de la répartition de la tranche 45 de la Compensation Financière Genevoise,

Vu la délibération n° CD-2018-015 du 14 mai 2018 approuvant le Compte Administratif 2017 du Budget Annexe de la Compensation Financière Genevoise,

Vu la délibération n° CD-2018-017 du 14 mai 2018 d'affectation des résultats 2017,

Vu la délibération n° CD-2018-029 du 14 mai 2018 adoptant le Budget Supplémentaire 2018 du Budget Annexe de la Compensation Financière Genevoise,

Vu l'avis favorable aux propositions présentées émis par la 8^{ème} Commission Finances, Ressources Humaines, Administration Générale, lors de sa réunion du 1^{er} octobre 2018,

Afin de respecter les précisions apportées par l'instruction M52 sur la comptabilisation de la Compensation Financière Genevoise (CFG), le Département a créé le 06 juillet 2015 un budget annexe dédié à la CFG. Ce budget ne comporte qu'une section de fonctionnement.

La Décision Modificative n° 2 2018 prévoit une diminution des dépenses de - 2 983 011,19 €, mais aucune modification des recettes. Au final, si elle génère un résultat négatif de - 2 983 011,19 €, le budget global du budget annexe de la Compensation Financière Genevois ressort un résultat positif de 176 381 887,68 €. Ce montant est égal à la somme des crédits de paiement ultérieurs à 2018, dont l'état est repris dans l'annexe des AE/CP. En effet, par construction, chaque euro de CFG reçu est affecté à des projets.

	TOTAL DES DEPENSES			TOTAL DES RECETTES		
	BP+BS	DM2	BP+BS+DM2	BP+BS	DM2	BP+BS+DM2
Section de fonctionnement	237 628 486,78	-2 983 011,19	234 645 475,59	411 027 363,27	0,00	411 027 363,27
Budget Total	237 628 486,78	-2 983 011,19	234 645 475,59	411 027 363,27	0,00	411 027 363,27

Les dépenses inscrites pour 2018 sont ajustées de - 2,983 M€ à 234,645 M€.

Les ajustements concernent :

- des modifications d'échéanciers des Autorisations d'Engagement, en fonction de l'avancement des projets,
- la prise en compte du changement de répartition de la tranche 45 : ainsi, 15 000 € de crédits initialement attribués au financement des dépenses à réaliser par le Département au titre du projet d'aménagement des locaux de Savoie Biblio à Bons-en-Chablais, sont attribués en faveur de la Compagnie Générale de Navigation sur le Lac Léman (CGN).

D'une manière générale, le détail des AE/CP est explicité dans l'annexe.

Il est demandé à l'Assemblée départementale de bien vouloir délibérer et statuer.

Le Conseil départemental,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

ADOpte la Décision Modificative n° 2 pour 2018 du budget annexe de la Compensation Financière Genevoise ainsi que ses annexes, en suréquilibre de 176 381 887,68 €,

AUTORISE le reversement des crédits destinés aux opérations prévues dans le budget principal.

Délibération télétransmise en Préfecture
le 08 novembre 2018,
Publiée et certifiée exécutoire
le 13 novembre 2018,
Pour le Président du Conseil départemental,
Signé,
Le Responsable du Service de l'Assemblée,
Jean-Pierre MORET

Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait conforme,
Signé,
Le Président du Conseil départemental,
Christian MONTEIL

Extrait des Procès-Verbaux
des Séances du Conseil départemental

SEANCE DU 05 NOVEMBRE 2018

n° CD-2018-065

RAPPORTEUR : M. MONTEIL

OBJET : DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019

Le Conseil départemental de la Haute-Savoie dûment convoqué le 22 octobre 2018 s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel du Département à Annecy sous la présidence de :

M. Christian MONTEIL, Président du Conseil départemental

Présent(e)s :	
Vice-Président(e)s :	Mme CAMUSSO, M. MUDRY, Mme TOWNLEY-BAZAILLE, M. DUVERNAY, M. HEISON, Mme BEURRIER, M. BOCCARD
Autres membres :	Mme BOUCHET, Mme DULIEGE, Mme LHUILLIER, Mme MAHUT, Mme METRAL, Mme REY, Mme TEPPE-ROGUET, Mme TERMOZ, M. AMOUDRY, M. BARDET, M. BAUD, M. BAUD-GRASSET, M. CHAVANNE, M. DAVIET, M. PACORET, M. PUTHOD, M. RUBIN
Représenté(e)s : (délégation(s) de vote)	
Mme GAY à M. MUDRY, Mme GONZO-MASSOL à M. DAVIET, Mme LEI à M. RUBIN, Mme PETEX à M. DUVERNAY, M. MORAND à M. BAUD-GRASSET, M. PEILLEX à Mme TERMOZ	
Absent(e)s Excusé(e)s :	
Mme DION, Mme DUBY-MULLER, M. EXCOFFIER	

Quorum et Délégations de vote vérifiés			
Membres en exercice :	34	A l'unanimité	
Présents :	25	Voix Pour	31
Représenté(e)s :	6	Voix contre	0
Suffrages Exprimés :	31	Abstention(s)	0

Vu l'article 93 de la loi n° 2014-58 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles du 27 janvier 2014,

Vu l'article 107 de la loi n° 2015-991 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe) du 8 août 2015,

Vu l'article L.3312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

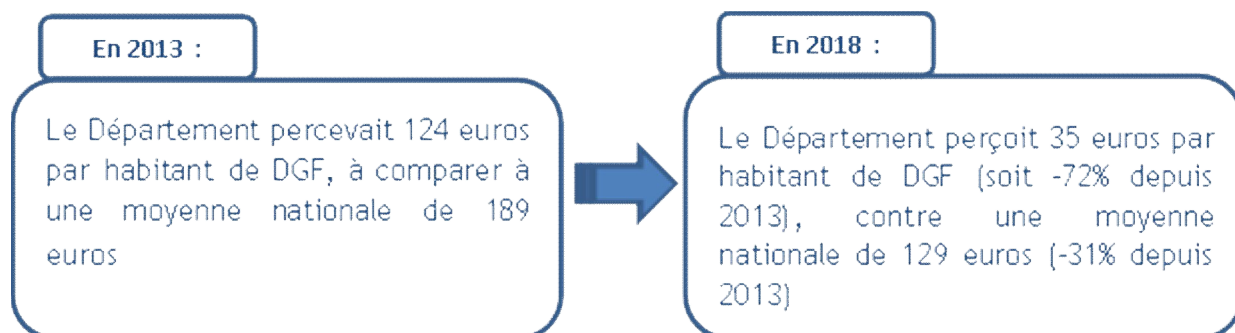
Vu l'avis favorable aux propositions présentées émis par la 8^{ème} Commission Finances, Ressources Humaines, Administration Générale lors de sa réunion du 1^{er} octobre 2018,

Depuis 2017, le contexte a changé :

- le déficit des administrations publiques françaises est repassé en dessous du seuil de 3 % fixé par les traités européens, et la France est ainsi sortie en juin 2018 de la procédure pour déficit excessif entamée en 2009 ;
- les relations entre le nouvel exécutif de l'Etat et les collectivités ont évolué : la voie de la contractualisation a été privilégiée par le Gouvernement pour inciter les plus grandes collectivités à réduire leurs dépenses.

Une autre voie avait été auparavant choisie par l'Etat pour inciter les collectivités à réduire leurs dépenses, celle de la baisse des dotations globales de fonctionnement (DGF).

Le Département a ainsi connu, entre 2013 et 2017, une diminution de 70 % de sa DGF, soit un manque de 63 M€ en 2017 pour construire le budget par rapport à 2013. Le Département a par ce dispositif largement participé à l'effort national de résorption du déficit public :



Durant cette période de turbulences, grâce au dynamisme du territoire et aux efforts exigés par la rigueur de gestion appliquée, nous avons préservé les moyens d'actions du Département sans recourir à une hausse de taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Nous avons en outre investi fortement dans les infrastructures et soutenu les projets du territoire.

En 2019, dans un contexte nouveau, mais toujours sous contrainte, nous poursuivrons notre effort pour accélérer nos investissements tout en assumant pleinement notre rôle de garant de la cohésion sur le territoire.

I - LES PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DU SCENARIO DE PROSPECTIVE

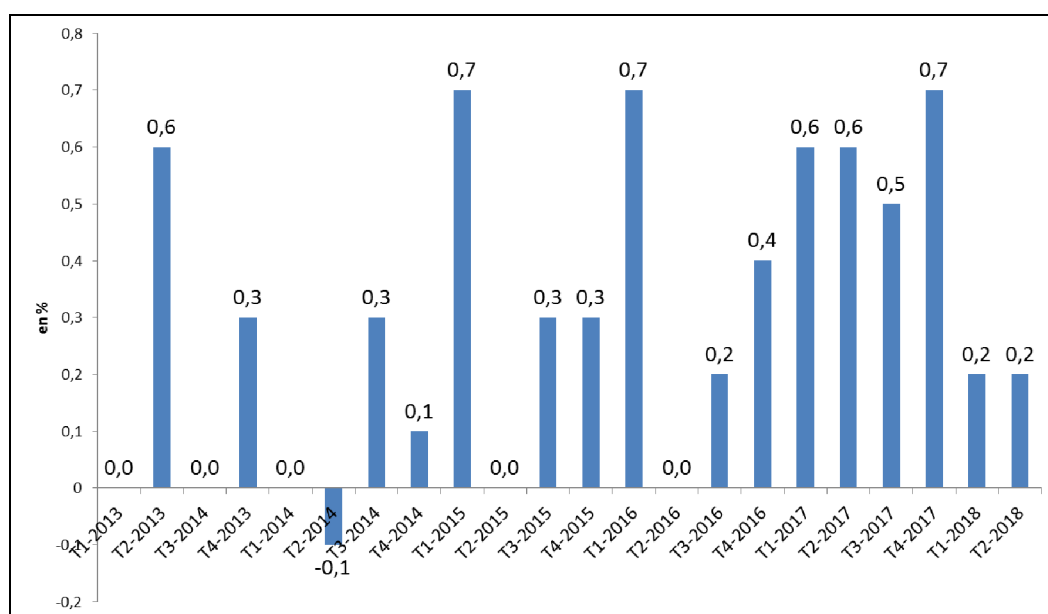
a. Un contexte macroéconomique de retournement ?

Les perspectives macroéconomiques pour 2018-2019 sont plutôt en retrait par rapport à l'automne 2017. L'augmentation des incertitudes pèse sur la croissance mondiale.

Les données présentées ci-après reprennent les publications d'un panel d'institutions (OCDE, FMI, Gouvernement, BCE, Commission Européenne) et d'organismes financiers (Natixis, BNPP, HSBC, Crédit Agricole, Société Générale), ainsi que des éléments d'analyse de la lettre du Financier Territorial (édition septembre 2018) :

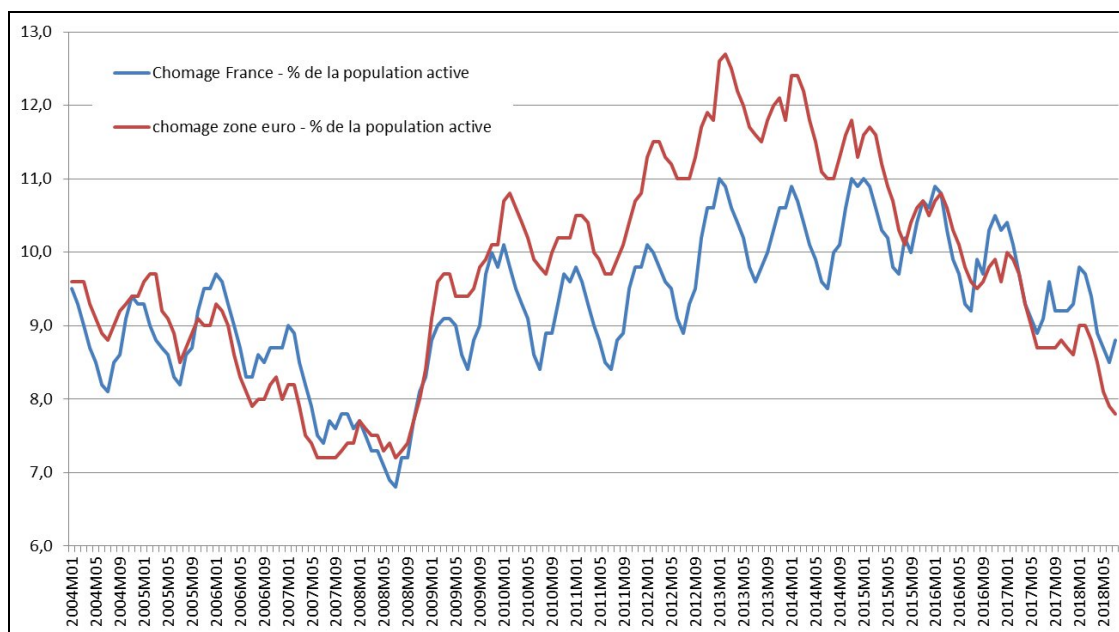
- la croissance mondiale se dégrade en 2018 en raison des tensions commerciales et politiques entre grandes puissances, du resserrement monétaire américain, des risques politiques européens, du ralentissement de la croissance chinoise ; seuls les Etats-Unis connaissent une croissance soutenue grâce à une politique budgétaire expansionniste et à la remontée des prix du pétrole ;
- la croissance de la zone euro est en phase de ralentissement (attente 2018 : + 2,1 %, 2019 : + 1,9 %), sur un niveau proche du potentiel de l'économie européenne ; l'inflation en zone euro a connu une forte poussée en 2018, autour de 2 % ; pour mémoire, l'inflation a été quasi nulle entre 2015 et 2017 ;
- la croissance française, après une bonne année 2017 à + 1,8 %, s'essouffle en 2018, mais elle est toujours espérée à + 1,8 % par le Gouvernement (contre + 2 % dans le Programme de Stabilité en avril 2018) ; cette hypothèse paraît déjà ambitieuse au vu des 2 premiers trimestres 2018 (+ 0,2 % au T1 et T2) ; en 2019, elle est espérée à + 1,7 % par le Gouvernement (contre + 1,9 % dans le Programme de Stabilité en avril 2018) ;

Graphe : croissance française trimestrielle constatée (source Eurostat)



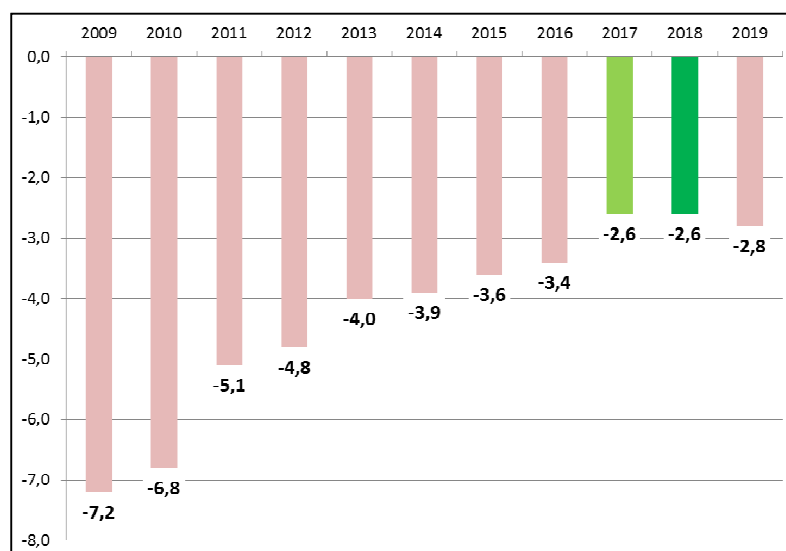
- l'inflation française, anticipée autour de + 1,8 % en 2018, et de + 1,5 % en 2019, est en nette progression par rapport à 2017 du fait de la hausse combinée de la fiscalité et des cours des produits pétroliers en 2018 ; un niveau faible d'inflation reste défavorable à la démarche de résorption du déficit public, par la faiblesse de la dynamique des rentrées fiscales qui l'accompagne ;
- le chômage a lentement décliné en France en 2017 pour se situer à 8,8 % en juillet 2018 ; les perspectives restent peu favorables à une amélioration sensible, compte tenu de la baisse récente des perspectives de croissance ;

Graphique : chômage en France et Zone Euro (source Eurostat) en % de la population active.



- le déficit des administrations françaises après l'atterrissage à un niveau historique évoqué plus haut de 2,6 % du PIB en 2017, est attendu en stabilité à 2,6 % du PIB à fin 2018, et 2,8 % à fin 2019 ; la suppression de la Taxe d'habitation non compensée par une recette nouvelle et la reprise de la dette de la SNCF questionnent les prévisions du Gouvernement français ;

Graphique : déficit public France rétrospectif (source Eurostat) et prospectif, après correction des perspectives de croissance (source : organismes financiers et institutions)



- les anticipations de taux d'intérêt à court et long terme restent basses, malgré la fin programmée de la politique accommodante de rachats d'actifs de la Banque Centrale Européenne (BCE) pour la fin 2018 ; les taux longs (OAT 10 ans) seraient en légère hausse en 2018, passant de 0,9 % (OAT 10 ans) à 1,4 % ; les taux courts resteraient proches de zéro (anticipations de - 0,2 % à + 0,7 %).

b. Le Département a contractualisé avec l'Etat sur un objectif de hausse contrainte des dépenses de fonctionnement de + 1,2 % par an en 2018, 2019 et 2020 et sur un objectif de réduction de la dette.

Dans le cadre de la Loi de Programmation des Finances Publiques 2018-2022, le Département a signé un contrat avec l'Etat comme 45 % des départements.

Ce contrat prévoit un objectif de hausse maximale des dépenses de fonctionnement de + 1,2 % par an en 2018, 2019 et 2020, en prenant comme base 100 le Compte Administratif 2017.

Chaque année, les services de la Préfecture évalueront ainsi le Compte de Gestion du budget principal du Département et une discussion aura lieu lors d'un rendez-vous annuel.

En cas de dépassement de l'objectif, une pénalité égale à 75 % du dépassement nous sera appliquée.

Il faut rappeler que notre contrat prévoit

- réglementairement, le retraitement de certaines dépenses, comme les remboursements de frais de personnel, les dépenses de péréquation, les dépenses exceptionnelles et l'écrêtement des AIS au-dessus de 2 %,
- après négociation, la prise en compte de la spécificité des dépenses réalisées dans le cadre de la distribution des Fonds Européens,
- avec l'accord de la DGCL, le retraitement éventuel de l'augmentation des dépenses en faveur des Mineurs Non Accompagnés.

Ce contrat a été signé mais le cadre reste mouvant. En effet, les règles du jeu pourraient bien évoluer dans les lois de finances 2019, 2020 ou 2021.

Enfin, le Département a contractualisé avec l'Etat sur un objectif de réduction de la dette.

La construction de nos budgets s'inscrira donc dans cette perspective.

c. Les éléments d'incertitudes législatives majeurs

les incertitudes majeures concernent principalement :

- le Projet de Loi de Finances pour 2019 (PLF 2019) et les risques de renforcement des dispositifs de péréquation, donc d'augmentation des dépenses de péréquation pour le Département,
- le coût de la mise en œuvre du PPCR (protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations), qui court jusqu'en 2020,

- la perspective d'un nouveau plan de réduction des dépenses publiques, consécutivement au constat d'une baisse de la croissance, aux différentes hausses des dépenses de l'Etat, pour suivre les engagement du Pacte européen de Croissance et de Stabilité,
- les mesures qui pourraient impacter le Département relatives au Plan Pauvreté annoncé par le Président de la république en septembre 2018 :
 - le renforcement des contrats aidés,
 - la création d'un revenu universel d'activité (y compris le RSA),
 - la création d'un service public de l'insertion en 2020,
 - une contractualisation avec l'Etat sur l'insertion.

Enfin, il faut rappeler un risque que nous avons identifié l'an dernier, lié à plusieurs mesures visant l'immobilier, notamment :

- la baisse des Allocations Personnalisées au Logement (APL), pesant sur la capacité des bailleurs sociaux à investir,
- la hausse de la Contribution Sociale Généralisée (CSG) au 1^{er} janvier 2018, pesant sur les revenus locatifs fonciers,
- le recentrage de l'Impôt Sur la Fortune (ISF) sur l'immobilier, favorisant des arbitrages vers des actifs financiers.

L'ensemble de ces mesures pourraient avoir pour conséquences une chute des prix, un ralentissement des constructions tant dans le parc public que dans le parc privé. Il en ressort que le marché national est en retrait par rapport à 2017 : permis de construire en baisse de 12,1 %, nombre de mises en chantier en baisse de 4,9 % (données sur un an à fin juillet).

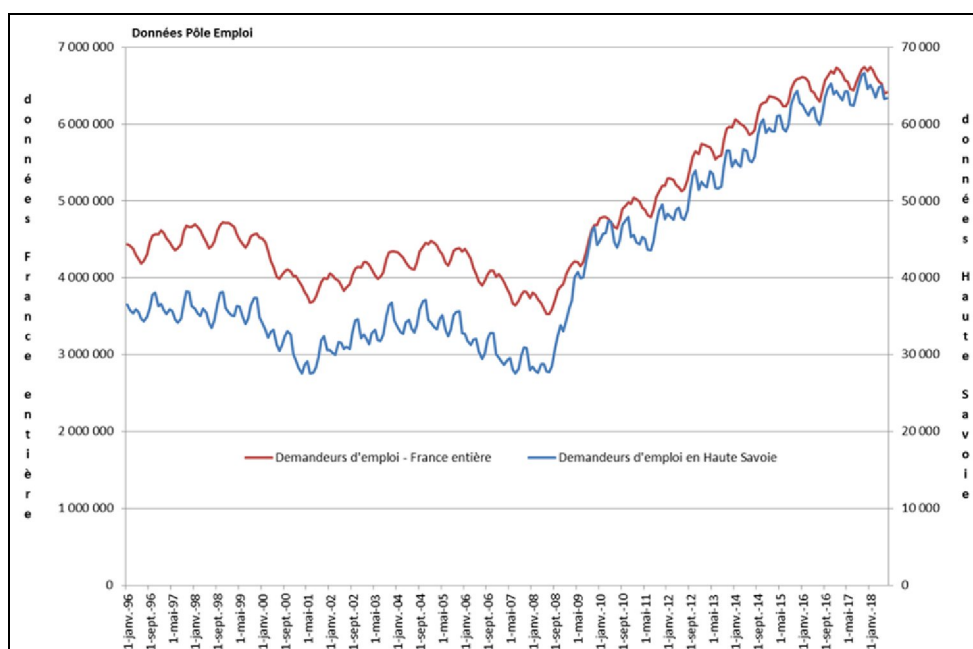
d. Un contexte du territoire toujours favorable: atouts et défis

Les données de l'Observatoire Départemental nous permettent de mettre en avant les atouts du territoire de la Haute-Savoie :

- une forte croissance démographique : début 2018, selon une estimation provisoire de l'Insee, la Haute-Savoie comptait 829 668 habitants. Entre 2010 et 2018 sa population a progressé de + 12,41 %, faisant du département le plus dynamique de France métropolitaine devant la Haute-Garonne (+ 11,64 %) et la Corse-du-Sud (+ 11,35 %). Au même moment, l'ensemble de la France métropolitaine connaissait une augmentation de + 3,59 %. Sur les 5 dernières années cela représente une augmentation de + 12 000 habitants supplémentaires tous les ans ;
- une forte croissance des revenus : le revenu médian haut-savoyard en 2015 est le plus haut de France métropolitaine (hors Ile-de-France) avec 25 001 € par ménage, là où la médiane nationale se situe à 20 566 € par ménage. La proximité de Genève explique en très grande partie ce niveau de richesse. Le niveau de vie a augmenté de 41 % en 10 ans ;
- des écarts de revenus qui s'accroissent : toutefois, cette apparente richesse ne doit pas cacher le contraste entre les ménages les plus pauvres et les plus riches notamment dans les parties frontalières du département, où le rapport entre les 10 % de la population la plus riche et la plus pauvre peut atteindre les 10 (contre 5,2 pour le reste de la France) ;

- une dépendance économique vis-à-vis du Canton de Genève qui s'affirme, le nombre d'actifs sur le territoire étant nettement plus élevé que le nombre d'emplois. Et pour cause, une part importante des actifs du département travaille quotidiennement sur le Canton de Genève. Dans ce cadre, l'emploi du Département qui croît le plus demeure en lien avec l'activité présentielle, c'est-à-dire qui a vocation à répondre aux besoins de la population sur place ; la Haute-Savoie compte près de 80 000 frontaliers (titulaires d'un permis G, qui travaillent donc sur le canton Genève) et environ 14 000 suisses / double nationaux ;
- une économie diversifiée et productive, avec des secteurs puissants, tels le décolletage (70 % du marché français), la filière image (1 817 établissements), le tourisme (28 000 emplois et près de 34 millions de nuitées annuellement), l'agriculture (sa production croissante, supérieure à 300 M€) ;
- un pôle universitaire dynamique, avec 2 376 personnes formées en mécatronique en 2015, l'université basée à Annecy-le-Vieux et ses plus de 4 400 étudiants ;
- un marché de l'immobilier dynamique, qui permet au Département de bénéficier de ressources élevées de Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO) ;
- un taux de chômage faible: avec un taux de chômage de 6,6 %, au premier trimestre 2018, la Haute-Savoie occupe le 6ème rang des départements au taux de chômage le plus faible, alors que la moyenne nationale se situe à 8,9 % ;

Graphe : évolution du nombre de demandeurs auprès de Pôle Emploi - données France et Haute-Savoie



- un nombre de bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (rSa) très faible, stable en 2018.

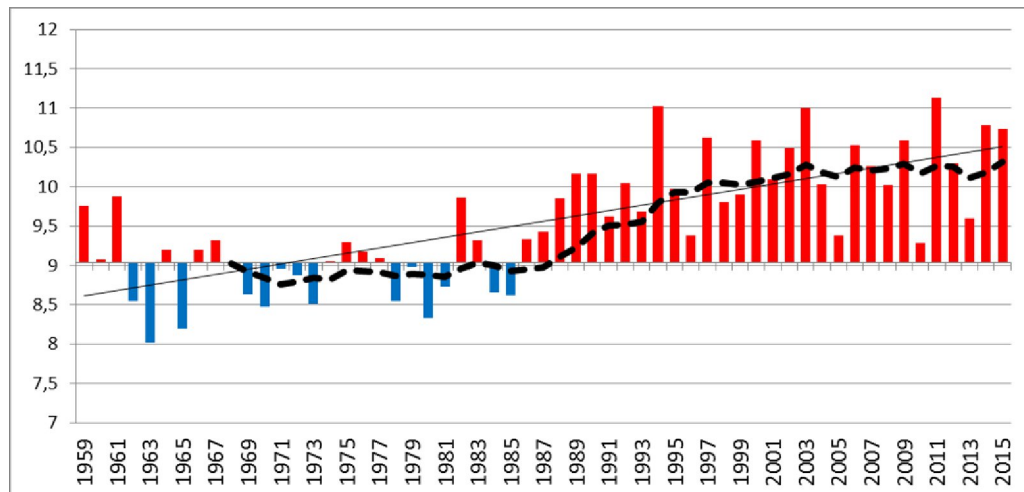
Notre modèle de développement comporte des défis spécifiques (source: Observatoire Départemental 2015 et 2016) :

- l'augmentation du trafic routier et autoroutier est plus rapide que celle de la population du département. Cela signifie que les ménages sont de plus en plus motorisés et que le département est « traversé » par des automobilistes qui habitent de plus en plus loin en raison d'un coût de l'immobilier qui augmente. L'augmentation de l'immatriculation du nombre de véhicules neufs quant à lui

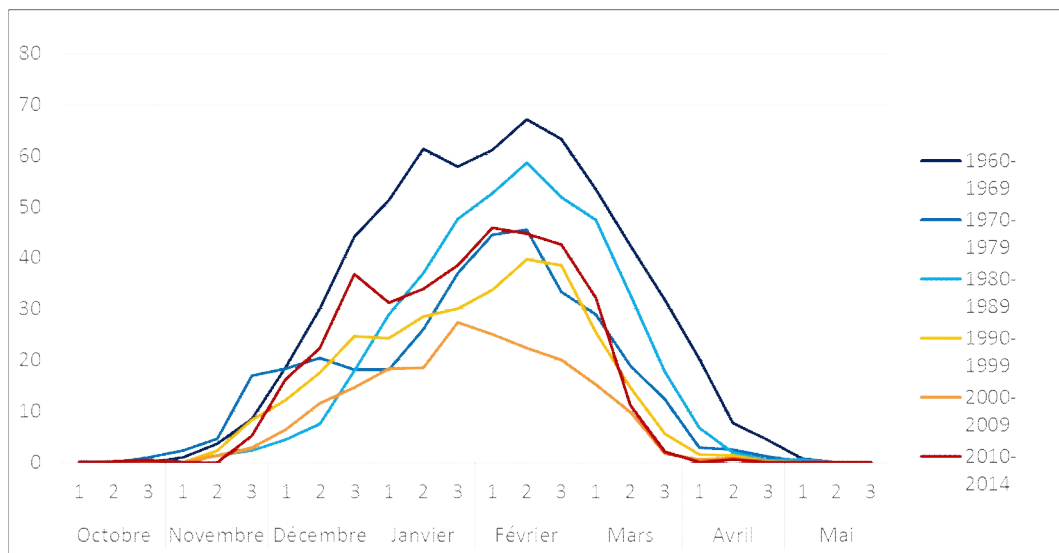
s'élève à + 6 % en 2017 alors qu'il n'est que de + 5,2 % en France métropolitaine ; la voiture est utilisée à hauteur de 78,3 % pour les déplacements domicile / travail, alors que les transports en commun ne représentent que 6,2 %,

- la Haute-Savoie n'échappe pas aux réchauffement climatique. Ce phénomène induit un raccourcissement de la durée d'enneigement et de son intensité. Cette évolution majeure du climat aura des effets forts à moyen et long terme sur le tourisme hivernal et l'activité économique des stations. La neige est ainsi présente 40 jours de moins que dans les années 60,

Graphe : évolution des températures moyennes entre 1959 et 2015 à THONES (par rapport à la normale 1959-1990)

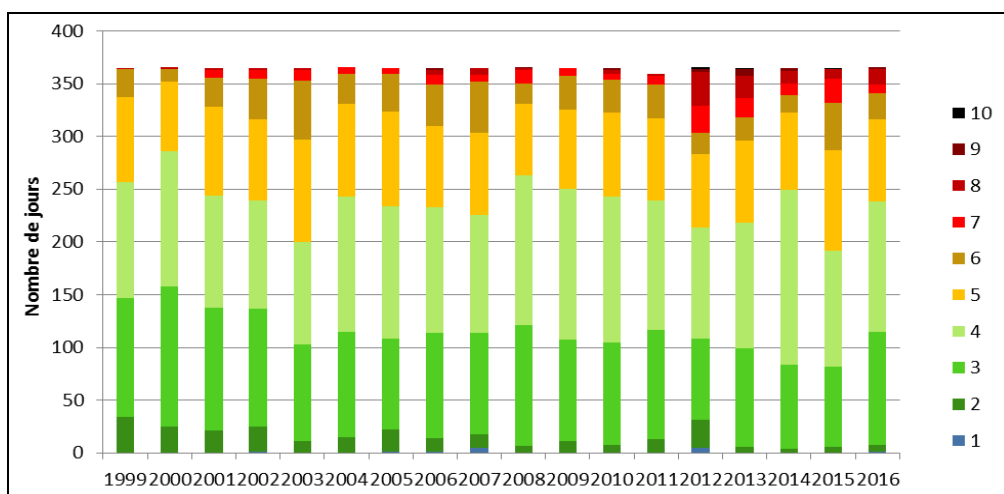


Graphe : Evolution de l'épaisseur de neige au sol à CHAMONIX-MONT-BLANC (en cm)



- la pression sur l'environnement et les paysages, avec la progression de l'urbanisation. La pression sur le foncier disponible est importante. Entre 2006 et 2016, l'urbanisation a consommé annuellement près de 316 hectares sur le foncier naturel et surtout sur le foncier agricole,
- la dégradation de la qualité de l'air,

Graphe : évolution de la qualité de l'air (IOA) à Chamonix (source : Air Rhône-Alpes)



- la pression immobilière, qui génère des prix élevés, et oriente vers les logements aidés de nombreux citoyens. En raison de la croissance démographique, et d'un territoire montagneux contraint où le foncier disponible se raréfie, le prix de l'immobilier atteint des prix record, notamment le long de la frontière et dans les stations situées à l'est du département (supérieur à 4 000 € / m²). Entre 2010 et 2015, les prix de l'immobilier ont augmenté de 12 %. Pour compenser ce renchérissement de l'immobilier, les ménages achètent des biens plus petits : lors des 15 dernières années, la taille moyenne de logement a baissé d'environ 1 m² / an,
- un endettement des ménages élevé : si le nombre de dossiers de surendettement est modéré (281 dossiers pour 100 000 personnes contre 393 en Rhône Alpes), le taux d'endettement des ménages est important à 42 000 €, contre une moyenne nationale de 36 000 € et régionale de 38 000 €.

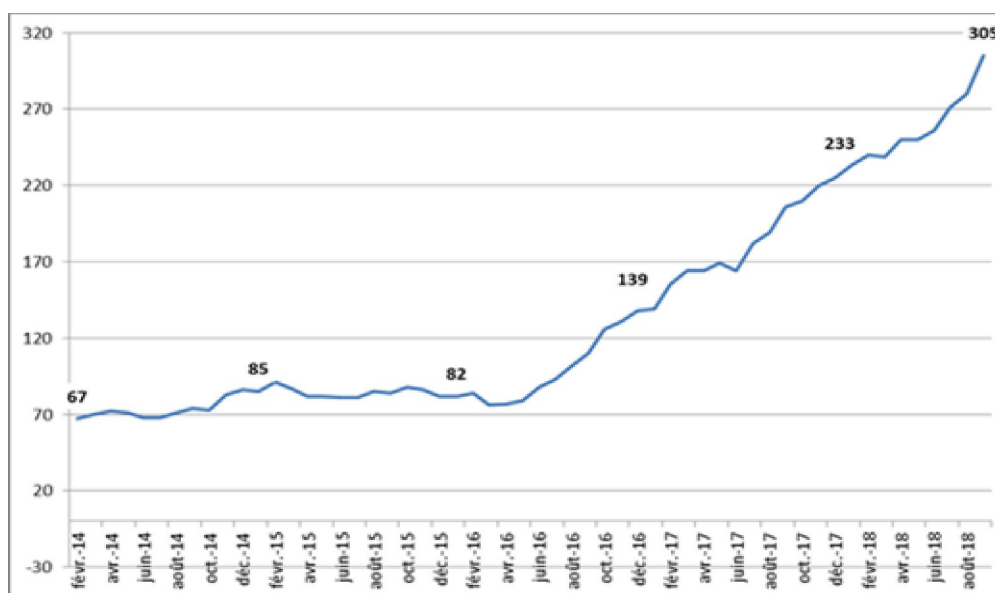
II - PRINCIPALES HYPOTHESES RETENUES POUR LA CONSTRUCTION DU BUDGET 2019 DU DEPARTEMENT

1 - Une poursuite de la hausse des dépenses sociales

Les dépenses sociales progressent régulièrement et fortement, conséquence d'évolutions sociétales ou législatives :

- dans la politique en faveur des personnes en situation de handicap, avec la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, et notamment la création de la Prestation de Compensation du Handicap,
- dans la politique de prévention et développement social, avec le transfert du financement du rSa, et la hausse forte du nombre de bénéficiaires du rSa, suite à la crise économique et financière débutée en 2008,
- en matière de Politique de Protection de l'Enfance avec l'accueil des Mineurs Non Accompagnés (MNA), dont le nombre augmente exponentiellement.

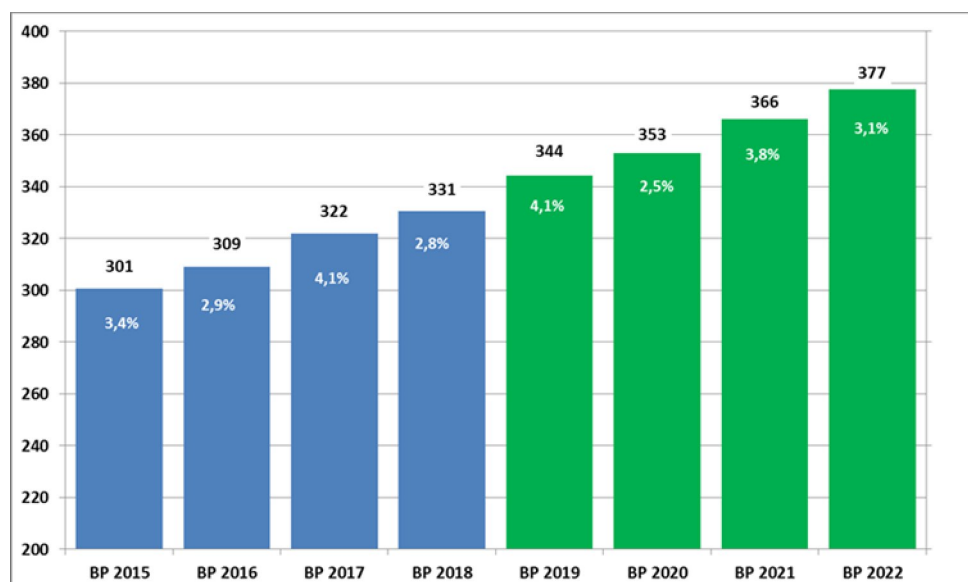
Graphe : nombre de MNA accueillis par le Département (données internes)



En 2018, il est prévu une progression du budget de la Politique de Protection de l'Enfance de plus de 7 %, c'est-à-dire de plus de 5 M€.

Globalement, le budget relatif aux dépenses sociales progresse de + 2,7 % à 330 M€. Cela représente 56 % des dépenses de gestion, et en intégrant les dépenses de personnel dédiées au secteur social, il s'agit de 63 % des dépenses de gestion.

Graphe : évolution des dépenses sociales en fonctionnement rétrospective (2015-2017) et prospective (2018-2020)



Ainsi, globalement, la dynamique des recettes est de + 0,5 % à + 1,5 % lorsque la dynamique globale des dépenses est de + 1,6 % à + 2,3 %, ce qui caractérise l'effet de ciseau tendanciel.

2 - La stabilisation des recettes en provenance de l'Etat

La Dotation Globale de Fonctionnement, est attendue en stabilité, le Gouvernement ayant choisi la voie de la contractualisation pour contraindre les budgets des grandes collectivités.

Par ailleurs, le Budget Primitif du budget principal est construit dans l'objectif de respecter le cadrage fixé par la contrainte de + 1,2 % par an après retraitements. De fait, aucune pénalité, prévue comme reprise sur les produits de fiscalité, n'a été inscrite au budget.

3 - La stabilité des recettes fiscales des Départements

A périmètre constant, le dynamisme du territoire entraîne sans augmentation des taux une hausse régulière des bases et donc de nos recettes fiscales.

Notre hypothèse de construction du Budget Primitif 2019 est de ne pas prendre en compte les incertitudes liées au projet de refonte de la fiscalité locale du Gouvernement.

En effet, la mission Richard - Bur a rendu le 10 mai 2018 un rapport commandé par le Gouvernement qui devrait servir de base à une refonte de la fiscalité locale.

L'hypothèse de travail de la mission était de maintenir les différents niveaux de collectivités actuels.

La mission a envisagé 2 scénarios pour compenser la perte de la taxe d'habitation par le bloc communal :

- un 1^{er} scénario, très défavorable aux départements, prévoit le transfert intégral de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties au bloc communal ; en contrepartie, les départements reçoivent une part d'impôt national,
- le 2nd scénario prévoit que le bloc communal reçoive une part d'impôt national.

Le rapport élaboré par la mission Richard - Bur préconise encore de nationaliser les Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO) et de renforcer la péréquation horizontale entre Départements.

Les risques de cette réforme pour le Département de la Haute Savoie sont de couper le lien entre le territoire et les finances du Département : les moyens financiers du Département s'en trouveraient alors à terme fortement réduits.

III. UNE SITUATION FINANCIERE SAIN

Malgré un taux de fiscalité très bas (le 4^{ème} plus faible de France Métropolitaine hors Paris), malgré des prélèvements de péréquation lourds, malgré la chute de 63,7 M€ de la DGF entre 2013 et 2017, l'épargne brute du Département évolue favorablement : elle nous permet d'autofinancer une grande part des investissements et de nous désendetter dans la perspective de la mise en chantier des grands projets.

Les raisons de cette situation sont de 2 ordres :

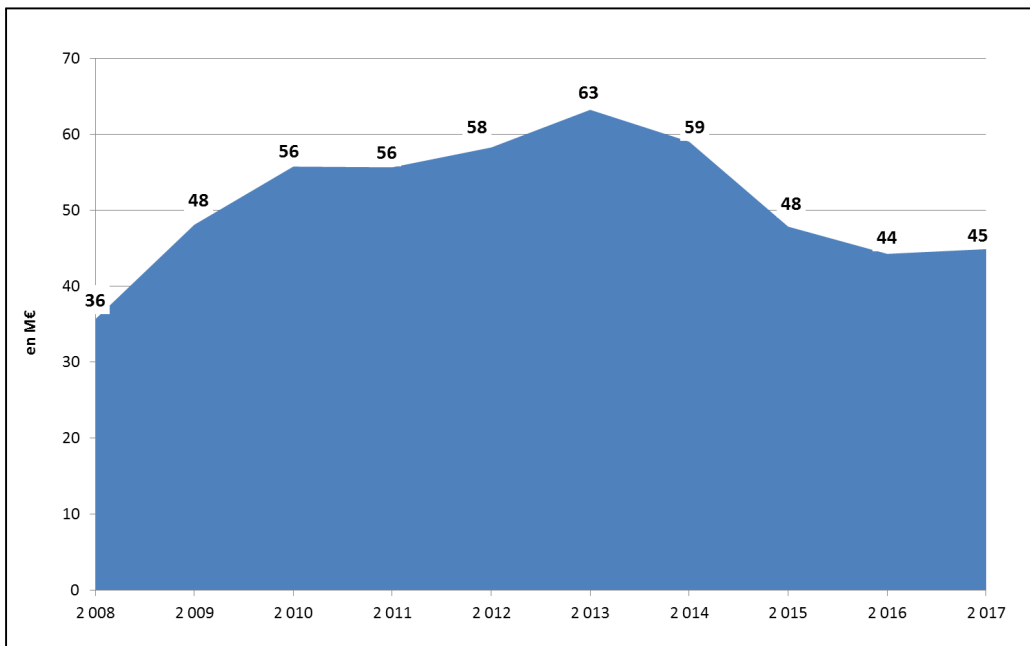
- des bases fiscales favorables, en raison du dynamisme et de la situation frontalière du territoire (bases locatives pour la taxe foncière, transactions immobilières, travailleurs transfrontaliers),

→ dynamisme des recettes,

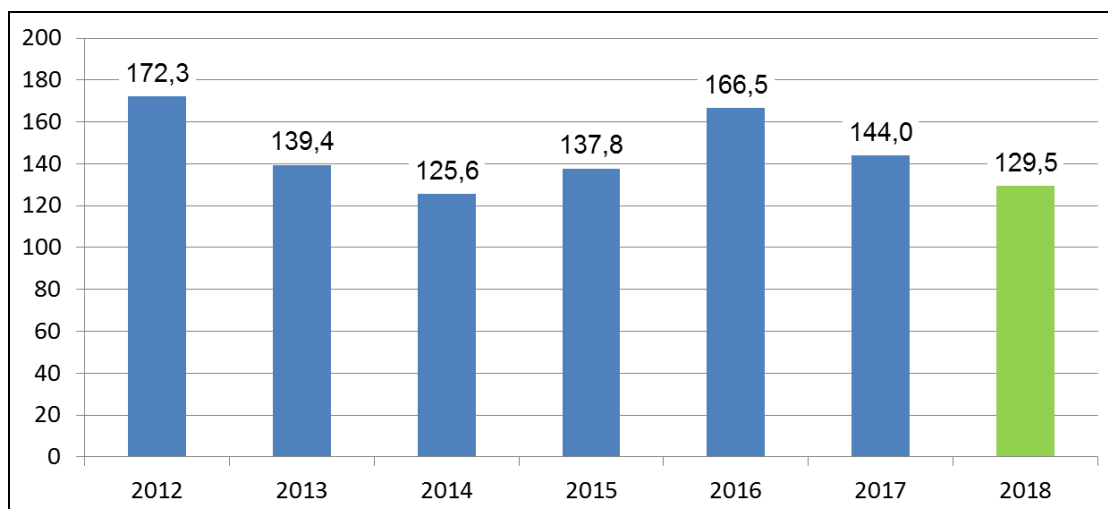
- des indicateurs sociaux favorables (nombre de bénéficiaires du rSa, de bénéficiaires de l'aide sociale),

→ des dépenses sociales moins dynamiques.

Graphe : évolution du « reste à charge » sur la période 2004-2017, concernant le financement des allocations individuelles de solidarité



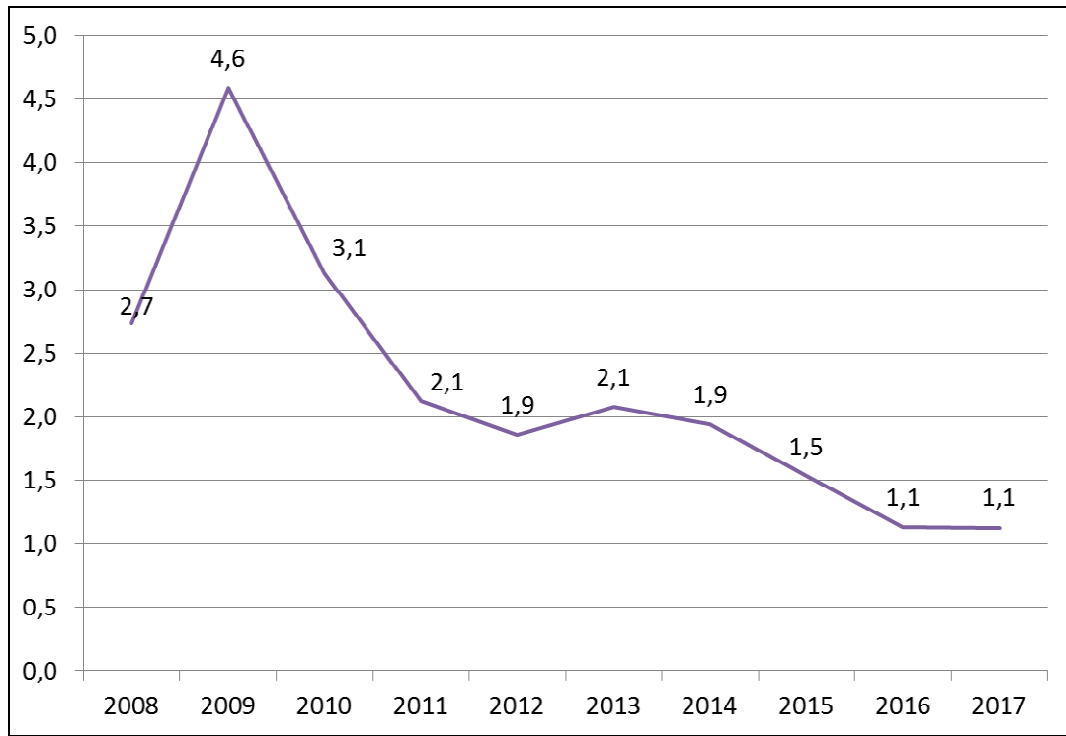
Graphe : évolution de l'épargne brute sur la période 2012-2018



NB : le CA 2018 est une estimation sur la base des données disponibles lors de la préparation des documents.

L'évolution de l'encours de dette est cyclique. Au terme d'une période de désendettement, notre encours de dette est aujourd'hui faible. Il permettra de financer les grands projets qui se déploieront dans les prochaines années.

Graphe : évolution de la capacité de désendettement depuis 2004



Cette situation financière saine nous permet de travailler nos politiques dans la durée et définir les orientations budgétaires suivantes :

IV. ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2019

Au regard des éléments de contexte et des hypothèses présentés, je vous propose de retenir les 5 principales orientations budgétaires suivantes :

MAINTIEN DU TAUX DE LA TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES, INCHANGE DEPUIS 2011 A UN NIVEAU FAIBLE

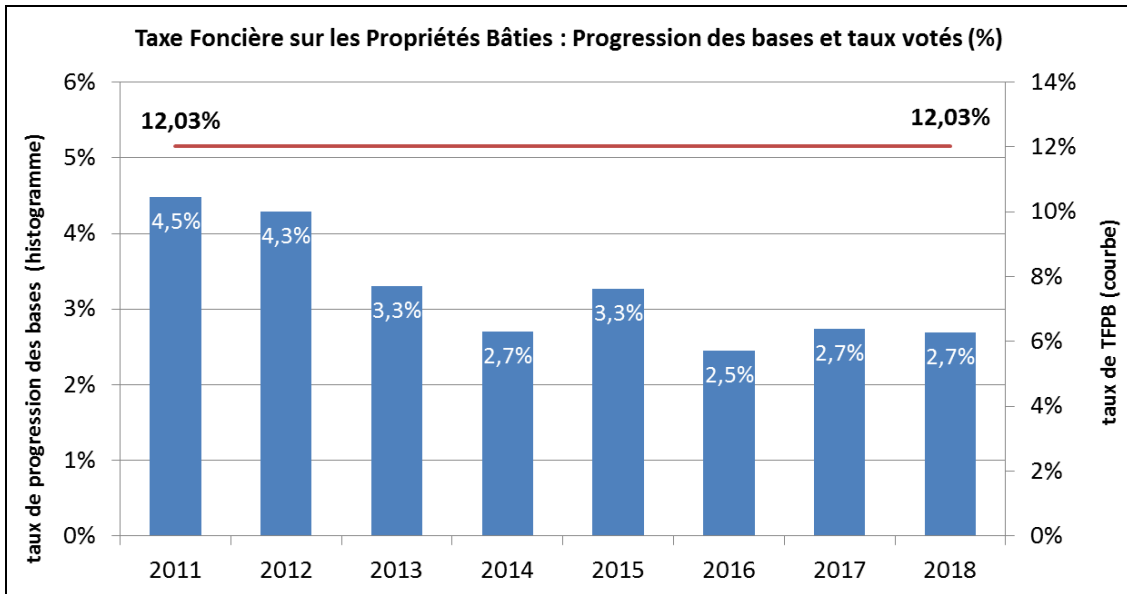
Depuis la réforme de la fiscalité en 2010, le Département ne dispose d'un pouvoir de taux que sur la seule Taxe Foncière sur les propriétés bâties.

Son taux est demeuré inchangé depuis 2011, il est désormais le 4^{ème} taux le plus faible de France métropolitaine (hors Paris).

Les bases de la TFPB progressent sur un rythme de + 2,5 % à + 3,3 % par an depuis 2013.

En maintenant le taux de cette taxe, nous limitons la pression fiscale sur les ménages haut-savoyards.

Graphe : évolution du taux de la TFPB et des bases depuis 2011



EVALUER RAISONNABLEMENT LES DMTO, RESSOURCE « VOLATILE » SELON LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES

L'évolution des Droits de Mutation à Titre Onéreux dépend du marché de l'immobilier, qui est par nature cyclique.

Si cette évolution a été favorable sur la période la plus récente, il faut rappeler 2 baisses qui rendent compte de cette volatilité :

- entre 2007 et 2009 : - 29 %,
- entre 2012 et 2013 : - 12,2 %.

Compte tenu du volume important de cette ressource dans le budget du Département en 2019, une baisse de ces ampleurs serait périlleuse, c'est pourquoi nous nous attachons à une prévision raisonnable.

Cette prévision se doit d'être d'autant plus prudente que l'Etat, depuis de nombreuses années, a assis des mécanismes de péréquation qui ponctionnent invariablement et fortement le Département de la Haute-Savoie.

Ainsi, cette ressource pourrait diminuer non pas par les mécanismes de marché, mais par une augmentation de la péréquation, voire une nationalisation de la ressource comme évoqué dans le rapport Richard / Bur évoqué plus haut.

Graphes : évolution des DMTO et de la péréquation assise sur cette ressource depuis 2008



POUR SUIVRE LA RIGUEUR DE GESTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT POUR MAINTENIR UN HAUT NIVEAU D'EPARGNE BRUTE, DE SORTE A FINANCER NOS INVESTISSEMENTS SUR LE TERRITOIRE

Cela passe par :

- la construction du budget sur le principe d'une stabilité des enveloppes par rapport au BP 2018,
- la prise en compte d'un taux d'évolution de 2 % maximum des dépenses en ressources humaines, ce qui implique un travail sur l'organisation au sein de chaque service pour gagner en efficacité.

Nous prendrons en compte, dans le secteur social, les évolutions prévisibles des Allocations Individuelles de Solidarité, que sont l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie), la PCH (Prestation de Compensation du Handicap) et le rSa (Revenu de Solidarité Active), et ferons en sorte de maintenir le niveau de service.

Approfondissement concernant les dépenses de personnel

Quelques éléments de diagnostic sur les ressources humaines

Le Département s'appuie sur près de 3 000 agents pour mettre en œuvre les politiques initiées par les élus dans les différents domaines de compétence définis par la loi.

Pour répondre à la diversité de ses compétences, le Département fait appel à plus de 80 métiers différents, parmi lesquels des agents administratifs, assistantes sociales, agents des routes, médiateurs culturels, médecins, infirmières, informaticiens, etc. Ces métiers exigent des grandes adaptations des règles de gestion des ressources humaines, dans le respect des dispositifs réglementaires et des relations sociales notamment pour répondre aux besoins croissants des usagers, tant qualitativement que quantitativement.

Parmi les agents, on compte encore des fonctionnaires titulaires, des agents contractuels, des personnels en contrats aidés, des vacataires, des auxiliaires et des apprentis.

1) Organisation du temps de travail et avantages en nature

Le temps de travail est adapté aux exigences du service public afin de répondre au mieux à la demande des hauts-savoyards.

A cet effet, des cycles de travail différenciés ont été mis en place en fonction de cette variété de métiers, de statuts et d'activités.

Par exemple, pour tenir compte des rythmes scolaires, les agents des collèges voient leur temps de travail annualisé. Les agents d'exploitation des routes, quant à eux, effectuent des astreintes de nuit et de week-end en période hivernale pour assurer le déneigement des routes départementales et ainsi permettre la continuité de l'activité touristique et économique. Les actions culturelles développées par le Département sont prises en charge par des agents intégrant les weekends et jours fériés dans leur cycle de travail. Enfin, dernier exemple et sans que cette liste soit exhaustive, on peut citer les cadres de la protection de l'enfance qui sont soumis à des astreintes afin de trouver à tout moment des solutions de placement à des enfants en danger.

La plupart des agents du Département travaillent sur une durée hebdomadaire de 39 h ; ils bénéficient, à temps plein, de 30 jours de congés annuels et 2 jours de fractionnement possibles ainsi que de 17 jours de RTT, à l'exception des agents de catégorie A qui bénéficient de 12 jours de RTT lorsqu'ils ont opté pour le nouveau régime indemnitaire.

Au cours de l'année 2018, les agents du Département ont bénéficié d'un jour du Président.

Ce temps de travail demeure théorique et est à relativiser car de nombreux agents sont titulaires d'un compte épargne temps et se font rémunérer des jours épargnés, augmentant ainsi leur temps de travail annuel. Par ailleurs, depuis la réforme du régime indemnitaire de 2015, une grande majorité de cadres travaillent 5 jours supplémentaires.

En 2018, une étude initiée par le Pôle Ressources Humaines a conclu sur la nécessité d'adapter certaines règles de gestion des temps à l'évolution de l'organisation. Aussi, certaines nouvelles dispositions seront mises en œuvre en 2019 afin de concilier performance et bien-être au travail dans l'objectif de répondre aux 4 enjeux suivants :

- assurer un respect strict de la réglementation en vigueur, notamment concernant la mise en œuvre du Compte Epargne Temps,
- repositionner le manager dans son rôle, en lui assurant une meilleure maîtrise de la gestion des temps de ses agents,
- améliorer l'équité entre les différentes catégories d'agents en attribuant les mêmes droits aux contractuels qu'aux titulaires,
- accroître la flexibilité des temps de travail pour mieux répondre à l'activité du Département tout en conciliant les contraintes familiales de certains agents.

La mise en œuvre de ces nouvelles dispositions permettra une généralisation progressive du badgeage, qui sera rendu techniquement possible par la mise en place d'un nouvel outil de gestion des temps.

Les nécessités de service et la diversité des missions exigent la mise à disposition de logements de fonction (89 agents sont concernés essentiellement pour assurer le gardiennage des sites départementaux et des collèges). Ces logements sont attribués conformément à la réglementation en vigueur et les agents concernés sont fiscalisés au titre de l'avantage en nature procuré.

2018 a été l'occasion également de rationaliser l'utilisation des véhicules de service en se fondant sur une plus grande mutualisation de ces véhicules et mettant fin à la généralisation du remisage à domicile. Ainsi le nombre des agents bénéficiaires de ce remisage à domicile, qui donnait lieu à fiscalisation au titre de l'avantage en nature, est passé de plus de 350 à moins de 50 agents.

2) Poursuite de la politique de maîtrise de l'augmentation de la masse salariale

2019 va marquer la mise en œuvre de la contractualisation avec l'Etat concernant la maîtrise des dépenses de fonctionnement, parmi lesquelles figurent les dépenses de personnel.

L'accord conclu avec le Préfet et approuvé par l'Assemblée départementale en juin 2018, limite l'augmentation des dépenses globales de fonctionnement à 1,2 %.

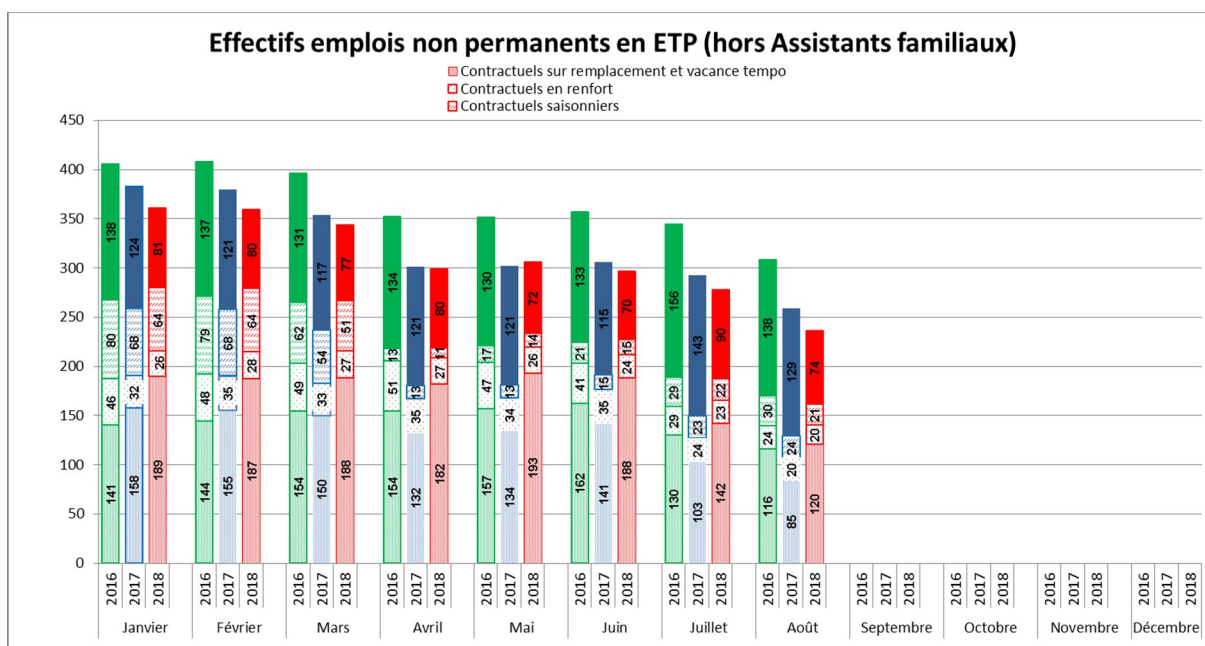
Il s'agit d'une contrainte supplémentaire en matière de pilotage salariale, d'autant que l'Etat n'entend pas exclure de ce calcul les mesures de revalorisation de carrière et de rémunération qu'il a décidé d'appliquer unilatéralement à l'ensemble des collectivités.

En effet, la poursuite du plan étatique dénommé PPCR (Parcours Professionnel, Carrières et Rémunérations) va se traduire par une revalorisation des grilles indiciaires sur lesquelles se fonde le calcul du traitement de base des fonctionnaires et par la mesure de classement au 1er février 2019 en catégorie A de près de de 350 Assistants Sociaux Educatifs (actuellement en catégorie B).

L'évolution de la masse salariale étant largement dépendante de mesures réglementaires et législatives, que le Département ne peut maîtriser, il a été décidé de limiter en 2019, l'augmentation de la masse salariale à un maximum de + 2 %.

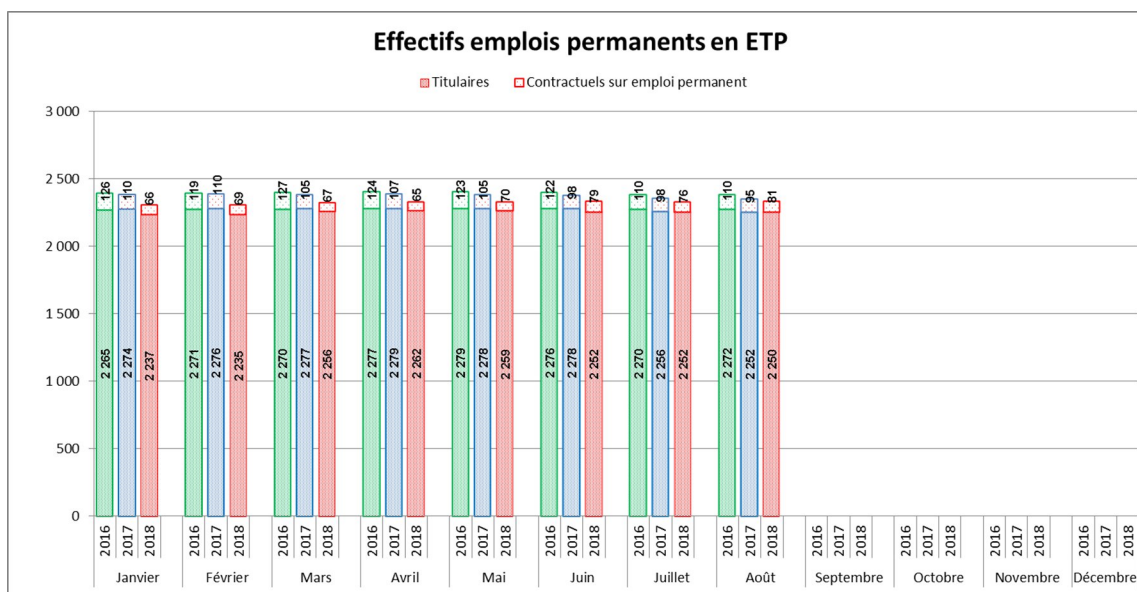
Pour atteindre cet objectif, nous avons souhaité poursuivre la politique d'un pilotage stricte de l'enveloppe des agents contractuels, enveloppe qui est depuis 2017 réduite de 20 % soit environ 1,5 million d'euros soit 45 postes équivalent temps plein.

Graphes : évolution des effectifs sur emplois non permanents en ETP entre 2016 et 2018



La réduction de l'enveloppe des contractuels a permis de maintenir le niveau des emplois permanents. Ces effectifs sont légèrement décroissants depuis 2016 et s'élèvent à 2 331 à ce jour, comme le montre le graphique suivant :

Graphes : évolution des effectifs sur emplois permanents en ETP entre 2016 et 2018



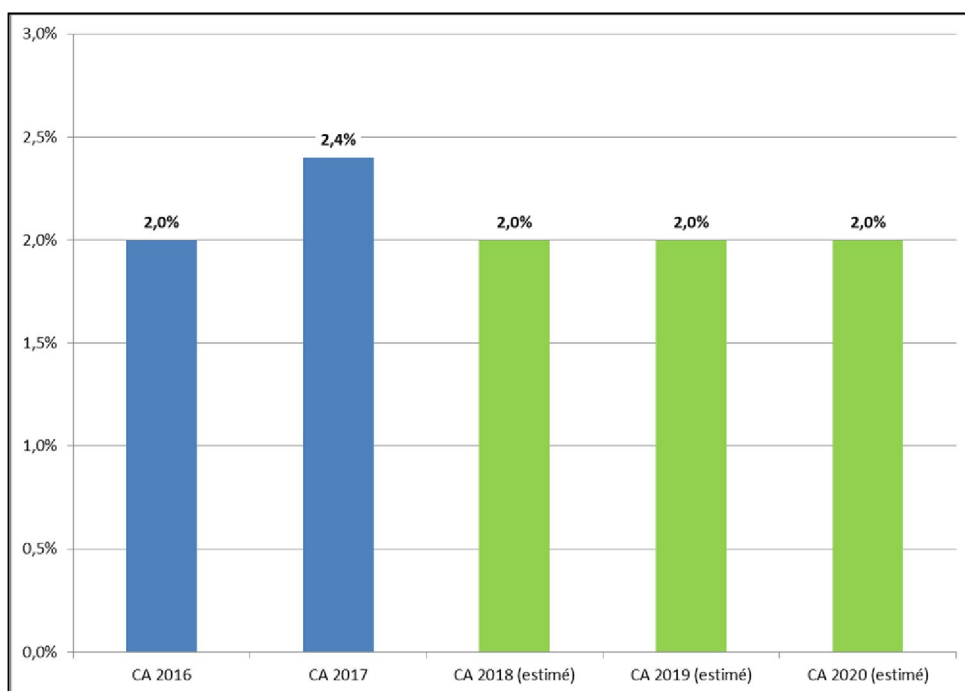
Afin de parvenir à cette maîtrise de la masse salariale, une véritable politique de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences sera mise en place par le Pôle Ressources Humaines qui se traduira notamment par un pesage de l'ensemble des postes constituant l'effectif départemental, par une refonte du système de l'évaluation et par la mise en place d'une politique dynamique d'accompagnement des parcours professionnels.

Par ailleurs, 2019 verra la traduction concrète du schéma Performance et Bien-Etre notamment par la mise en place du travail sur site distant.

En 2019, même si aucune nouvelle hausse du point d'indice des fonctionnaires n'est prévue, le contexte inflationniste de notre masse salariale se poursuit, voire s'amplifie notamment en raison de :

- la poursuite du GVT (Glissement Vieillesse Technicité),
- la poursuite de l'impact du PPCR, et notamment la mesure de classement au 1^{er} février 2019 en catégorie A de près de 350 Assistants Sociaux Educatifs (actuellement en catégorie B).

Graphe : évolution rétrospective et prospective de la masse salariale brute (hors assistants familiaux)



INVESTIR FORTEMENT SUR LE TERRITOIRE, CE QUI SE TRADUIT PAR L'INSCRIPTION DE PLUS DE 250 M€ DE DEPENSES D'EQUIPEMENT

La croissance démographique, économique, les déplacements pendulaires, exigent de lourds investissements de notre Institution notamment :

Les infrastructures routières

- le projet majeur du désenclavement du Chablais, avec la section 2*2 voies à péage entre Machilly et Thonon-les-Bains. Ce projet est vital pour améliorer l'accessibilité et la desserte du Chablais. Il permettra :

- d'apaiser la circulation et renforcer la sécurité sur le réseau existant retrouvant son rôle de desserte de proximité,
- d'offrir un itinéraire performant, à forte capacité et rapide permettant de garantir les temps de parcours, notamment pour les travailleurs transfrontaliers,
- de favoriser la dynamique économique du territoire en aidant au maintien et au développement des activités présentes et en attirant de nouvelles entreprises.

Si ce projet est avancé aujourd'hui, c'est grâce au Département qui a financé les études préalables (3 M€) et s'est engagé à verser une subvention d'équilibre de 108 M€ si nécessaire. Le projet inscrit au CPER 2015-2020 est en phase étude, avec une enquête publique qui s'est déroulée en juin 2018 et il est prévu un appel d'offres à concession début 2020.

- La liaison ferroviaire CEVA (Cornavin, Eaux-Vives, Annemasse) améliorera la mobilité des travailleurs transfrontaliers : le Département est fortement engagé sur ce projet, à hauteur de 65 M€ sur un coût total de 234 M€ HT, pour lequel les travaux ont démarré en 2015 ; par ailleurs, nous financerons via le CPER 2015-2020 des travaux d'aménagement de gares liés à l'achèvement du CEVA, pour 7,2 M€ pour un projet global de l'ordre de 45 M€ HT,
- le projet de liaison ouest du lac d'Annecy, en partenariat avec le Grand Annecy, qui consiste à :
 - renforcer l'offre de transports en commun sous la forme d'un Bus à Haut Niveau de Service sur la RD 1508,
 - réaliser un tunnel sous le Semnoz d'accès gratuit,
 - réaliser une nouvelle voirie urbaine pour fluidifier et sécuriser la RD 1508, les traversées d'Annecy et Sevrier notamment.

Fin 2018 sera lancée la concertation publique et les travaux pourraient débuter en 2021 :

- 2 autres opérations partenariales avec le Grand Annecy: l'aménagement de la RD 1508 Nord sur Sillingy et Epagny / Metz-Tessy, et le doublement de la RD 3508 dont les travaux débiteront fin 2018 sous réserve de l'obtention des DUP pour ces deux projets dont les enquêtes se sont déroulées en avril 2018,
- le projet de desserte routière en rive droite de l'Arve entre Bonneville et Cluses, contournement de Marignier avec l'engagement des travaux de la 2nde phase.

Les collèges

Nous poursuivons les opérations immobilières importantes de restructuration, de rénovation des collèges ainsi que l'instruction liée à la programmation de 2 nouveaux collèges à Vétraz-Monthoux (700 élèves) et à Valleiry (600 élèves) pour une ouverture à la rentrée 2023-2024.

Les infrastructures touristiques

- Le projet intégré au CPER 2015-2020 de téléporté innovant visant à relier Magland à Flaine, via le Col de Pierre Carrée, avec un lien multimodal entre la gare ferroviaire et la gare de départ. Cette opération est sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat mixte Funiflaine.
- La modernisation du Tramway du Mont-Blanc, avec la 3^{ème} phase des travaux de rénovation de la voie et d'évitement, et les études pour l'acquisition des trains.
- Les aménagements de pistes cyclables et voies vertes avec la rive Est du lac d'Annecy, le Vélo Route Léman Mont-Blanc et plus globalement les financements des Vélo Route Voie Vertes (Agglo d'Annemasse, Communauté de Communes du Pays du Mont-Blanc, Communauté de Communes Fier et Usse, Saint-Gingolph,...).

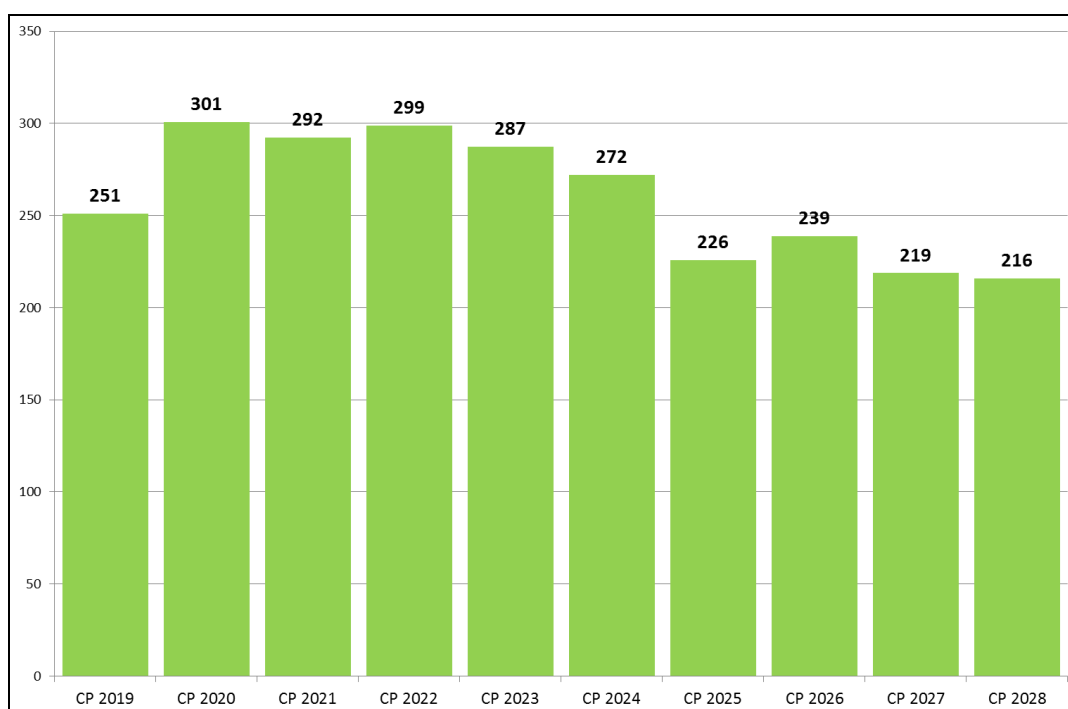
Les infrastructures universitaires

- La réalisation de la Maison de l'Action Publique et Internationale (MAPI), sous maîtrise d'ouvrage départementale, pour laquelle 900 étudiants sont attendus. Il s'agit de développer l'offre de formation de l'Université Savoie Mont-Blanc, développement qui rejoint les besoins d'ouverture internationale de l'économie haut-savoyarde,
- le projet de création d'un Technocentre.

Le soutien au territoire

- le soutien à la rénovation énergétique des logements avec l'augmentation de la participation au programme « Habiter mieux » de l'ANAH,
- le soutien au Fonds Air Industrie (FAI), au Fonds Air Bois,
- les infrastructures de gestion d'eau et d'assainissement,
- l'électrification rurale et l'aménagement numérique assurés par le Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie (SYANE),
- les Contrats Départementaux d'Avenir et de Solidarité.

Graphe : évolution prospective des dépenses d'investissement - données issues du travail d'analyse pour la construction du BP 2019 (en M€)

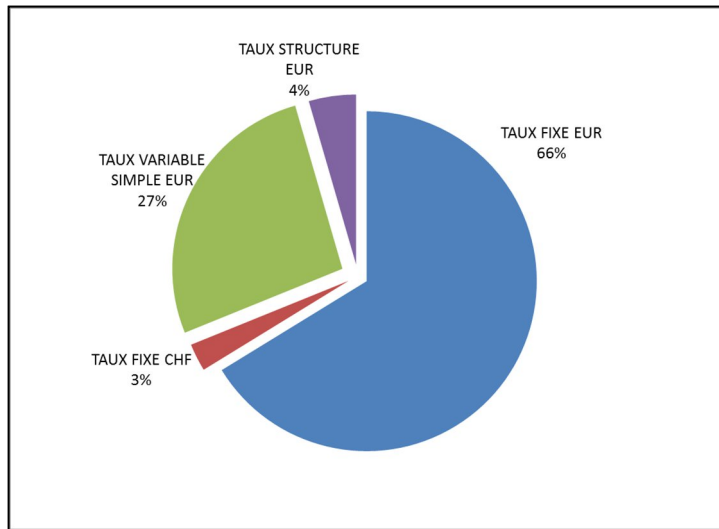


SE DESENDETTER POUR PREPARER LE FINANCEMENT DES GRANDS PROJETS

Structure et poids de la dette

A fin 2018, l'encours de dette se situera autour de 142 M€. La dette est essentiellement à taux fixe (73 %), et en euros (97 %).

Graph : répartition de l'encours estimé au 31 décembre 2018 par type de taux



Un emprunt structuré (classé 3-E dans la classification Gissler) présente un bilan positif (économies réalisées par le refinancement au regard des conditions de financement initiales), au jour de rédaction de ce rapport.

De même, un emprunt libellé en francs suisses, mais dont le taux est fixe (classé 6-F dans la classification Gissler) reste à ce jour sur un bilan positif ; il faut en outre noter que les pertes de change liées sont faibles au regard des gains de change réalisés avec la perception de la Compensation Financière Genevoise, également libellée en francs suisses.

La dette est constituée de 93 % de contrats notés 1-A, soit la classification la moins risquée de la charte Gissler.

Tableau : répartition de l'encours de dette estimé au 31 décembre 2017 selon la classification Gissler :

Structures / Indices sous-jacents	(1) Indices en euros	(3) Ecart d'indices zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	23 contrats 92,88 % de l'encours 131 861 706,91 €		
(E) Multiplicateur jusqu'à 5		1 contrat 4,49 % de l'encours 6 368 623,74 €	
(A) Autres types de structure			1 contrat 2,63 % de l'encours 3 732 105,51 €

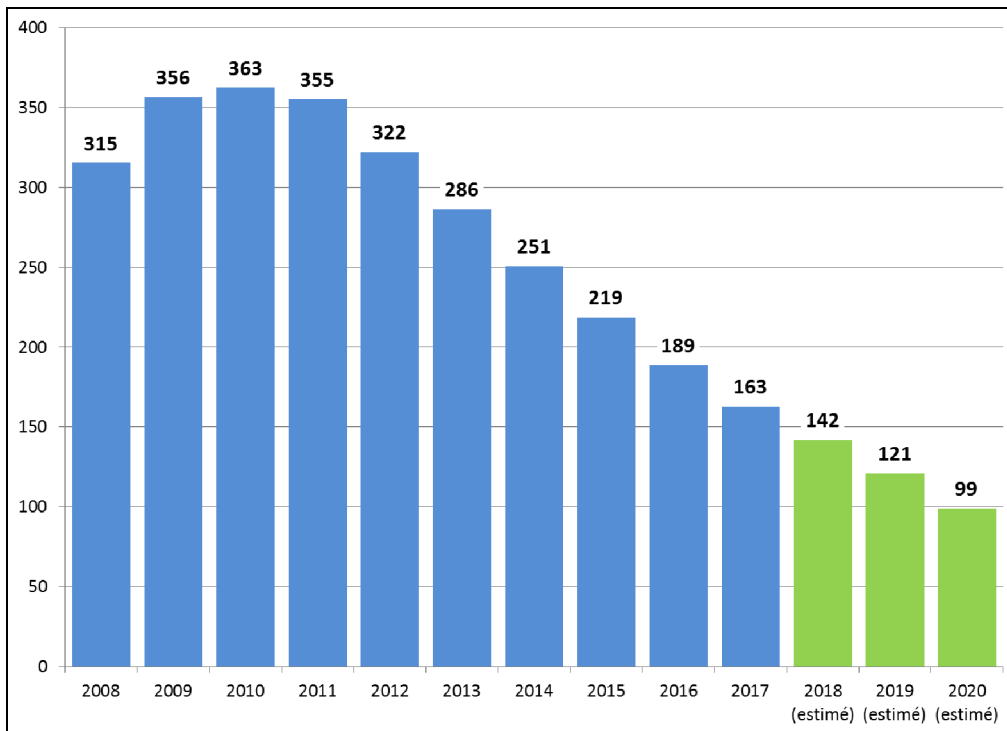
L'encours par habitant est ainsi de 207,80 € (population INSEE au 1^{er} janvier 2017 : 783 127 habitants), à comparer à une moyenne nationale de 480,9 € et une moyenne de la strate de 518,20 €.

La capacité de désendettement, calculée à 1,1 année au CA 2017, est attendue stable en 2018.

Stratégie et gestion de la dette

Entre 2010 et 2018, le Département s'est désendetté de plus de 220 M€, tout en investissant massivement : en 2018, la Haute-Savoie est en effet encore le 1^{er} investisseur, dans sa strate des départements de 500 000 à 1 000 000 habitants (source SFL Forum / données BP 2018 en euros par habitant).

Graph : évolution rétrospective et prospective de l'encours de dette (en CA, en M€)



La stratégie de désendettement qui est menée est orientée vers 2 objectifs majeurs :

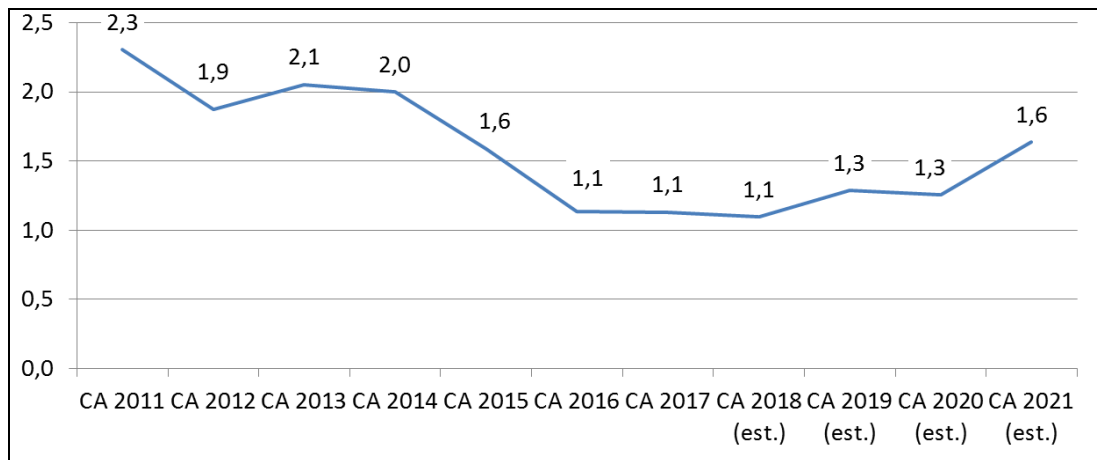
- disposer d'une signature de qualité en tant qu'emprunteur, dans un contexte où le modèle institutionnel commence à devenir un élément négatif d'appréciation des agences de notation ; cela permettra, le moment venu, au Département, de lever des fonds sur le marché obligataire ou bancaire plus facilement et dans de bonnes conditions financières; de fait cela pourra constituer une économie de charge,
- réserver la capacité de lever des emprunts importants pour les grands projets à venir.

Aujourd'hui, fruit de cette politique, le Département est en mesure d'assumer les grands projets d'investissements évoqués plus haut.

Pour 2019, le Département entend continuer à :

- se désendetter pour se préparer aux investissements lourds à venir sur les grands projets qui nécessiteront des emprunts importants,
- optimiser sa gestion active de l'encours,
- évaluer les différentes solutions disponibles de financement pour les besoins importants à venir (bancaire, obligataire, etc.).

Graphe : évolution rétrospective et prospective de la capacité de désendettement (en CA, en années) après retraitements



V - DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2019 DEFINIES POUR ASSURER LES MOYENS DE DEVELOPPER NOS POLITIQUES

Dans le secteur social

La politique en faveur de la prévention et du développement social

Conscient de sa responsabilité et de sa qualité de chef de file de l'action sociale, le Département entend maintenir un haut niveau d'engagement auprès de la population haut-savoiarde en difficulté, en raison notamment d'un coût de la vie élevé, et de la difficulté à se loger.

La Haute-Savoie enregistre un taux de chômage de 6,6 % au 1^{er} trimestre 2018, inférieur à la moyenne nationale (8,9 %) et régionale (7,9 %) et 36 500 demandeurs d'emploi de catégorie A (2^{ème} trimestre 2018) soit - 2 % sur 12 mois (- 1,7 % au plan régional et - 1,3 % en France métropolitaine).

Après une période de forte hausse, le nombre d'allocataires du rSa est resté relativement stable de décembre 2015 à avril 2016 (+ 0,97 %). Il a ensuite diminué fortement (- 7,4 %) jusqu'en septembre 2017. Entre septembre 2017 et février 2018, le nombre d'allocataires a de nouveau connu une augmentation (+ 3,2 %) puis s'est stabilisé sur les derniers mois. On compte 7 931 allocataires au mois de juin 2018.

Les dépenses de rSa à la charge du Département de Haute-Savoie ont connu en 2017 une progression de 2,7 % par rapport à 2016 (contre + 5,6 % en 2016 et + 7,06 % en 2015).

Le renouvellement en 2019, du Programme Départemental d'Insertion par l'Emploi (PDIE) et du Plan Départemental d'Actions pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) inscrit la poursuite des nombreuses actions conduites par le Département en faveur des publics les plus fragiles dans un enjeu fort de développement social territorial.

Fort de ses 30 sites médico-sociaux de proximité (Pôles Médico-Sociaux), le Département entend renforcer sa mission d'accueil du public et faciliter l'accès et le recours à l'ensemble des politiques sociales.

Au titre de la politique en faveur du logement aidé, l'action du Département couvre le parc public et le parc privé :

- appui à la réhabilitation du parc public existant et aide à la production de logements PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration) et PLUS (Prêt Locatif à Usage Social), aide à la production de logements à destination des personnels saisonniers, aide à la mobilisation foncière en vue de produire du logement aidé,
- aide aux propriétaires occupants à revenus modestes et très modestes pour sortir de la précarité énergétique, appui à la production de logements conventionnés intermédiaires sociaux et très sociaux,
- apport de garanties d'emprunt à destination des bailleurs sociaux pour les constructions, acquisitions en VEFA et réhabilitations concernant les dispositifs PLS, PLUS, PLAI, à hauteur de 50 % des emprunts contractés.

Le Département, engagé aux côtés de l'Etat et de la Région dans le cadre du CPER 2015-2020, participe aux interventions publiques menées dans les quartiers dits « quartiers politique de la ville ».

La politique en faveur de la protection de l'enfance

Dès la parution de la loi de protection de l'enfance de 2007, le Département s'est franchement engagé dans la diversification de son offre de service avec le développement des alternatives aux placements. Cette démarche, qui s'appuie sur les ressources issues de l'environnement de l'enfant et de sa famille, a incontestablement permis de contenir le nombre de placements, puisque les effectifs, abstraction faite des Mineurs Non Accompagnés (MNA), sont aujourd'hui identiques à ce qu'ils étaient en 2008. 155 places d'alternative au placement ont été créées entre 2017 et 2018. Il s'agit de poursuivre dans cette voie en 2019.

La question des MNA est devenue un enjeu majeur. Cette population représente aujourd'hui un 1/3 des enfants confiés et même plus de la moitié des adolescents. Afin de faire face à la pression constante, le Département renforce le dispositif qu'il a spécifiquement mis en place en direction de ce public. Cette stratégie, engagée en 2015, permet au Département tout à la fois de répondre à ses obligations et d'assumer sa mission première de protection en évitant la saturation des maisons d'enfants traditionnelles.

Enfin, l'accueil familial demeure une priorité pour le Département. L'objectif est de rééquilibrer l'offre de placement (entre établissements et familles d'accueils). Il s'agit donc de consolider les mesures prises visant à promouvoir le métier, susciter des candidatures, et enfin à accompagner et à soutenir les assistants familiaux dans l'exercice de leur activité.

Les travaux du futur Schéma de l'Autonomie, regroupant les politiques en faveur du grand âge et celles en faveur des personnes en situation de handicap, sont en cours. Plusieurs études ont été réalisées, notamment sur le vieillissement de la population haut-savoyarde et les incidences sur le calibrage de l'offre médico-sociale. Une large concertation a été organisée début octobre, qui a permis d'associer l'ensemble des élus et partenaires, institutionnels et associatifs à la réflexion et à l'élaboration de propositions d'orientations nouvelles.

L'année 2019 verra donc la formalisation de cette nouvelle feuille de route départementale, dont l'ambition sera d'améliorer encore la prise en compte des besoins et attentes des publics âgés et handicapés et de continuer à adapter nos réponses sur les territoires.

Dans ce cadre, l'enjeu de la disponibilité et la qualification des ressources humaines est central.

Politique en faveur des personnes âgées

Pour promouvoir et sécuriser le maintien à domicile, souhait n° 1 des personnes âgées, la question de la structuration de l'offre de services d'aide et d'accompagnement sera à l'ordre du jour.

Un schéma d'organisation est en cours d'élaboration qui a pour objectif de garantir sur l'ensemble du territoire des interventions de qualité, en volume suffisant pour satisfaire la demande et ceci à un coût maîtrisé.

La politique de prévention, grâce aux possibilités ouvertes par la Conférence des Financeurs, sera également confortée pour permettre le développement d'actions et d'outils nouveaux.

Pour ce qui est de l'évolution de l'offre d'hébergement, qui constitue un enjeu majeur dans notre département, elle continuera à faire l'objet d'une attention particulière et d'une discussion rapprochée avec l'autorité sanitaire.

D'autant que le Conseil départemental a toujours affirmé et mis en œuvre une politique volontariste d'accompagnement à la création de lits et à la restructuration des établissements plus anciens.

Dans ce domaine, un effort particulier est porté par la collectivité départementale qui permet d'améliorer très sensiblement la qualité d'accueil et de confort, en maintenant des tarifs accessibles au plus grand nombre.

La politique en faveur des personnes en situation de handicap.

Le bilan dressé de la politique développée sur les 5 ans du Schéma qui s'achève, a permis d'évaluer la pertinence des orientations adoptées. Les besoins dans ce domaine de compétence continuent d'augmenter du fait de la progression démographique mais aussi de l'allongement de l'espérance de vie.

Les projets sur lesquels le Conseil départemental s'était engagé pour compléter l'offre médico-sociale sont aujourd'hui autorisés et en cours de concrétisation: 30 places de foyer de vie et 24 places pour adultes handicapés vieillissants.

Un appel à projets a été lancé début 2018 qui ouvre des possibilités nouvelles d'hébergement et d'accompagnement pour les personnes atteintes de sclérose en plaques. En phase de rédaction, en cohérence avec le Programme Régional de Santé, un cahier des charges est travaillé pour consolider l'offre à destination des personnes handicapées psychiques.

Le soutien du Conseil départemental au fonctionnement de la MDPH reste primordial pour lui permettre de mener à bien ses missions dans des conditions satisfaisantes pour les usagers, malgré la massification des demandes et les exigences toujours plus prégnantes qui lui sont posées.

En matière d'infrastructures routières départementales

La modernisation et l'amélioration du patrimoine routier resteront au cœur de la politique d'investissement du Département : rappelons que le terrain accidenté et montagneux du département, et sa densité de population nécessitent aujourd'hui de gérer 1 372 ponts, 6 132 murs, 6 tunnels, 9 745 ouvrages de protection des falaises et 850 km de voies situées à plus de 850 mètres d'altitude sur 2 950 km de routes départementales (source: Services de la Voirie du Département).

Le Département s'est engagé sur de nombreux projets stratégiques en matière d'infrastructures routières et ferroviaires qui vont impacter 2018 et les années suivantes :

- la poursuite des études avec notamment :

- l'échangeur de Viry avec un diffuseur sur l'A40 et ses deux liaisons depuis la RD 1206,
- la sécurisation des falaises de Meillerie sur la RD 1005,
- la construction d'une liaison 2x2 voies entre l'A40 et le carrefour des chasseurs en partenariat avec la Région,
- la suppression des PN 65 et 66 à Perrignier (AP de 1 M€ en BP 2018),
- la suppression du PN 86 sur la RD 2 à Reignier-Esery,
- la Via Rhôna avec l'enquête publique pour le tronçon Sud Léman entre Messery et Sciez,
- l'aménagement de la desserte ferroviaire de la vallée de l'Arve et la ligne ferroviaire Aix-Annecy,

- des projets qui se poursuivent en travaux avec notamment :

- l'aménagement de l'entrée ouest de Saint-Julien-en-Genevois,
- la déviation de Pringy qui sera achevée en 2019 avec la participation de la C2A dans le cadre de la convention de répartition des maîtrises d'ouvrages et de financement entre la Communauté d'Agglomération d'Annecy et le Département signée en 2016,
- la déviation de Poisy qui se poursuit avec le démarrage de la dernière phase de travaux avec la participation de la C2A dans le cadre de la convention de répartition des maîtrises d'ouvrages et de financement entre la Communauté d'Agglomération d'Annecy et le Département signée en 2016,
- l'aménagement d'une galerie de protection contre les éboulements sur la RD 328 au lieu-dit « La Ravine » à Taninges,
- les suppressions des passages à niveau 90, 91 et 93 sur les communes de Reignier-Esery et Etrembières, où 3 ouvrages sont concernés,

- l'aménagement et le traitement d'itinéraires du réseau routier départemental, en maîtrise d'ouvrage départementale ou en partenariat financier dans les traversées d'agglomération.

En matière d'Education, Jeunesse et Sport

Préparer l'avenir et contribuer à la réussite scolaire, sociale et personnelle de chaque collégien est une priorité du Département.

Dans le domaine de l'éducation, du sport et du numérique le Département donne des moyens adaptés et renforcés en matière d'équipements, de fonctionnement aux équipes pédagogiques comme à l'ensemble des personnels départementaux qui interviennent tout au long de la journée dans chaque établissement.

La préoccupation et l'ambition sont clairement affichées : assurer le bien-être et l'épanouissement des 41 000 collégiens des établissements publics et privés. Cette volonté forte constitue un défi majeur au regard des évolutions démographiques importantes et de l'augmentation continue des effectifs des collèges sur certains secteurs du Département, + 760 élèves par rapport à 2016/2017.

Pour y parvenir, nous avons lancé un ambitieux plan d'actions guidé par les objectifs suivants : offrir des capacités d'accueil suffisantes dans des locaux sécurisés respectant les normes fonctionnelles et pédagogiques, pérenniser et valoriser le patrimoine, rendre les bâtiments accessibles et sécuriser les accès, donner les moyens d'un enseignement moderne et adapté aux évolutions pédagogiques.

Nous poursuivrons les opérations immobilières importantes de restructuration, de rénovation des collèges ainsi que l'instruction liée à la programmation de 2 nouveaux collèges à Vétraz-Monthoux (700 élèves) et à Valleiry (600 élèves) pour une ouverture à la rentrée 2023-2024.

Parachèvement du plan numérique avec l'objectif de doter tous les établissements publics et privés de tablettes qui viendra compléter le programme d'équipement annuel.

La politique volontariste du Département sera poursuivie pour accompagner les collégiens du public et du privé dans le cadre des actions éducatives, mais également les enfants des écoles primaires ainsi que les associations qui œuvrent en direction de la jeunesse.

Aussi, le maillage du territoire et le maintien de services publics de proximité, sont au cœur des politiques départementales.

En matière de soutien au Territoire, Culture, Environnement, Tourisme, Enseignement Supérieur, Coopération Transfrontalière et Européenne, Aménagement Numérique

La Solidarité Territoriale

En matière de solidarité territoriale, compétence réaffirmée par la loi NOTRe, le Département entend assumer le rôle pivot de soutien aux projets des communes ou groupements de communes : nous continuerons de soutenir, financièrement ou par l'apport d'une expertise technique, les communes et groupement de communes, de manière directe ou indirecte :

- en matière d'aménagement du territoire (observatoires, pôle de compétences...),
- dans le domaine du développement des infrastructures de gestion d'eau et d'assainissement avec un soutien direct, financier ou en appui technique,
- en accompagnant le Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie (SYANE) dans son travail d'électrification rurale,
- en déployant les Contrats Départementaux d'Avenir et de Solidarité, pour lesquels je m'engage à réserver en 2019 comme chaque année, une enveloppe budgétaire de 20 M€,
- en mettant en place une enveloppe de 2 M€ pour aider les collectivités devant faire face à des dégâts de voirie causés par des épisodes climatiques exceptionnels.

Le Tourisme

Sur son soutien au secteur du tourisme, compétence partagée selon la loi NOTRe, le Département confirme les objectifs du Plan Tourisme 2013-2022. Il accompagnera, structurera et assurera la coordination des actions développées notamment par les acteurs publics par des financements, de l'ingénierie et du conseil au montage de projets.

L'Aménagement Numérique

En matière d'aménagement numérique, compétence réaffirmée par la loi NOTRe, le Département participe au déploiement du Très Haut Débit via le financement du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie (SYANE).

Europe et Coopération Transfrontalière

Sur le plan des questions européennes, outre le suivi des nombreux porteurs de projets et des instances de gouvernance des 10 programmes auxquels la Haute-Savoie est éligible, l'année 2019 sera marquée par :

la mise en œuvre du Plan Intégré TERritorial « PARCOURS, un patrimoine, une identité, des parcours partagés », soutenu par le programme France-Italie Alcotra, qui permettra de bénéficier de 3,3 M€ de FEDER sur 3 ans pour le Département et les communautés de communes haut-savoyardes partenaires du plan. Le Plan Intégré ThEMatique « Patrimoine Culture Economie » participera pour sa part à la conservation, sur notre territoire, de ponts présentant un caractère patrimonial fort,

- la préparation de la prochaine génération des fonds structurels européens 2021-2028.

Dans le domaine de la coopération transfrontalière, l'année 2019 permettra :

- la poursuite des actions autour du Grand Genève et notamment la mise en œuvre du Léman Express,
- la poursuite des actions du « Conseil du Léman » notamment en matière culturelle, éducative, économique et environnementale et du « Comité Régional Franco-Genévois » dans les domaines de la santé et de la sécurité.

La Politique Environnementale

La politique en faveur des Espaces Naturels Sensibles (ENS) s'inscrit dans les compétences et objectifs définis par le Code de l'Urbanisme pour la protection des milieux naturels et des paysages (articles L.113-8 et suivants) et dans le deuxième « Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles » décidé pour la période 2016-2022.

Ce Schéma va permettre de mieux prendre en compte les nouveaux enjeux et de concilier urbanisation, tourisme, agriculture et biodiversité.

En 2019, cela va se traduire en particulier par des opérations nouvelles sur les propriétés du Département (entre autres, mise en œuvre du programme d'aménagement sur la Plaine du Fier, aménagement du parking de Rovorée) et par un soutien accru aux projets initiés par les collectivités locales (poursuite du développement des contrats de territoire ENS, avec une signature courant 2019 de plusieurs d'entre eux).

Le Développement Durable

Dans le cadre de son Plan Climat Energie, le Département s'emploie à diminuer son empreinte carbone afin de contribuer à la lutte contre le changement climatique. A ce titre, il actualisera en 2019 son bilan des émissions de Gaz à effet de serre et fera évoluer son Plan Climat en intégrant la dimension qualité de l'air.

Le déploiement du plan d'actions concerne l'ensemble des activités et services, que ce soit en matière de déplacement et de mobilité, de construction et rénovation énergétique de notre patrimoine bâti, de réduction de nos consommations d'énergie fossiles, de notre politique en terme de gestion des collèges (restauration, compostage...).

A l'externe, il s'agit d'être aux côtés des territoires, afin de les aider à reconquérir la qualité de l'air. S'appuyant sur le CPER, le Département continuera à se mobiliser sur les dispositifs des Fonds Air Bois et Air Industries et son action sur la rénovation énergétique. L'accent sera mis en particulier sur la mise en œuvre du PPA 2 de la Vallée de l'Arve.

L'Enseignement supérieur

Dans le domaine de l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation, domaines sur lesquels la loi NOTRe permet l'action des Départements dans des cadres nouveaux, le Département s'inscrit notamment avec le CPER 2015 2020 sur des projets forts :

- la réalisation de la Maison de l'Action Publique et Internationale, sous maîtrise d'ouvrage départementale, pour laquelle 900 étudiants sont attendus. Il s'agit de développer l'offre de formation de l'Université Savoie Mont-Blanc, développement qui rejoint les besoins d'ouverture internationale de l'économie haut-savoyarde,

- la réalisation d'un complexe sportif sur le campus d'Annecy-le-Vieux,
- l'extension et la rénovation de l'Ecole Supérieure d'Art de l'Agglomération d'Annecy,
- le projet de Technocentre.

Hors CPER, le Département poursuivra son appui auprès de l'Université Savoie Mont-Blanc, notamment avec la révision du contrat quadriennal passé dans le cadre du Conseil Savoie Mont Blanc.

La situation financière saine du Département nous permet de poursuivre nos grands projets, malgré les vents contraires.

Grâce à une rigueur de gestion continue, nous sommes en mesure de parvenir à financer nos grands projets, poursuivre nos politiques de cohésion sans alourdir la pression fiscale sur les hauts-savoyards.

Les orientations budgétaires que je vous propose permettent de mettre en œuvre ces orientations stratégiques. Nous les traduirons le mois prochain dans les délibérations du Budget Primitif 2019.

Il est proposé à l'Assemblée départementale de bien vouloir donner acte à M. le Président du Conseil départemental de la présentation des orientations budgétaires pour l'année 2019 et des Autorisations de Programmes et leurs Crédits de Paiements échéancés prévisionnelles jointes en annexe, permettant la réalisation de ces orientations.

Il est demandé à l'Assemblée départementale de bien vouloir statuer.

Le Conseil départemental,
après en avoir débattu,
à l'unanimité,

DONNE ACTE à M. le Président du Conseil départemental de la présentation des orientations budgétaires pour l'année 2019.

Délibération télétransmise en Préfecture
le 08 novembre 2018,
Publiée et certifiée exécutoire
le 13 novembre 2018,
Pour le Président du Conseil départemental,
Signé,
Le Responsable du Service de l'Assemblée,
Jean-Pierre MORET

Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait conforme,
Signé,
Le Président du Conseil départemental,
Christian MONTEIL

Débat d'Orientations Budgétaires 2019

Conseil départemental du 5 novembre 2018



1. Principaux éléments du Scénario de Prospective

Un contexte macroéconomique de retournement ?

La contractualisation avec l'Etat dans le cadre de la LPFP 2018-2022

Les facteurs d'incertitudes législatifs et économiques majeurs

Un contexte de territoire favorable

2. Les principales hypothèses de construction retenues

Une poursuite de la hausse des dépenses sociales

Stabilité des recettes en provenance de l'Etat

Stabilité des recettes fiscales du Département

3. Une Situation Financière Saine

Un autofinancement élevé

Une bonne capacité de désendettement

4. Orientations Budgétaires 2019

Maintien du taux de taxe foncière sur les propriétés bâties

Évaluation raisonnable des DMTO

Poursuite de la rigueur de gestion

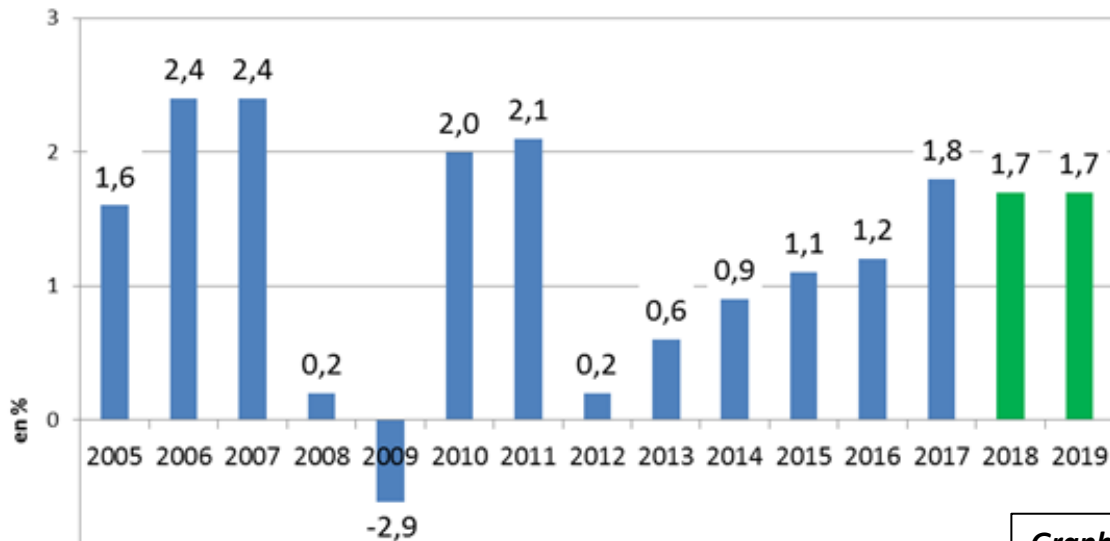
Investir fortement

Se désendetter

5. Des Orientations Budgétaires 2019 définies pour assurer les moyens de développer nos politiques

1. Scénario de prospective / Un contexte macroéconomique de retournement ?

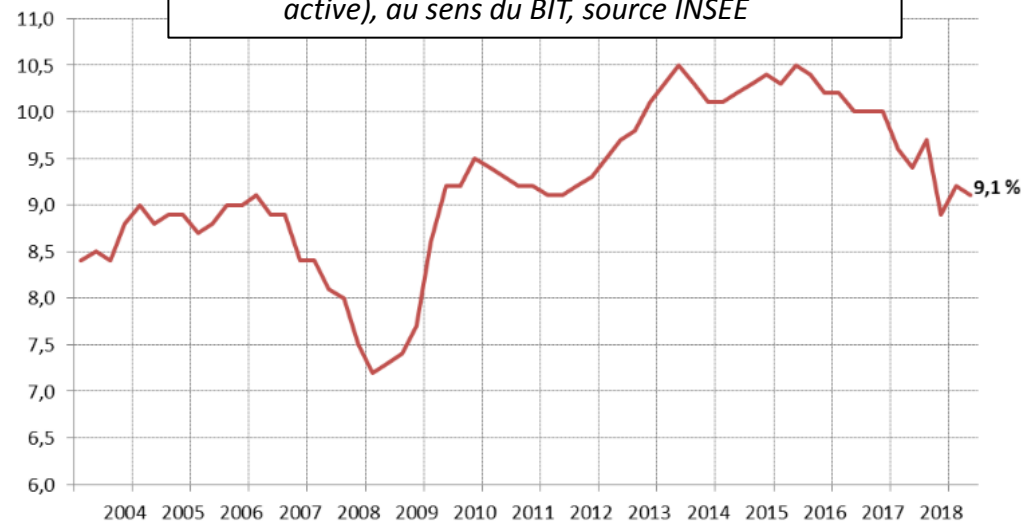
Une croissance française supérieure à 1,5 % enregistrée en 2017 et prévue en 2018 et 2019, sous surveillance néanmoins en raison des signaux négatifs sur un plan macroéconomique.



Grappe : croissance annuelle en France (en % du PIB), source INSEE en rétrospectif puis projections selon méthodologie explicitée plus haut.
NB : les données en bleu sont des données réalisées, en vert des données prévisionnelles

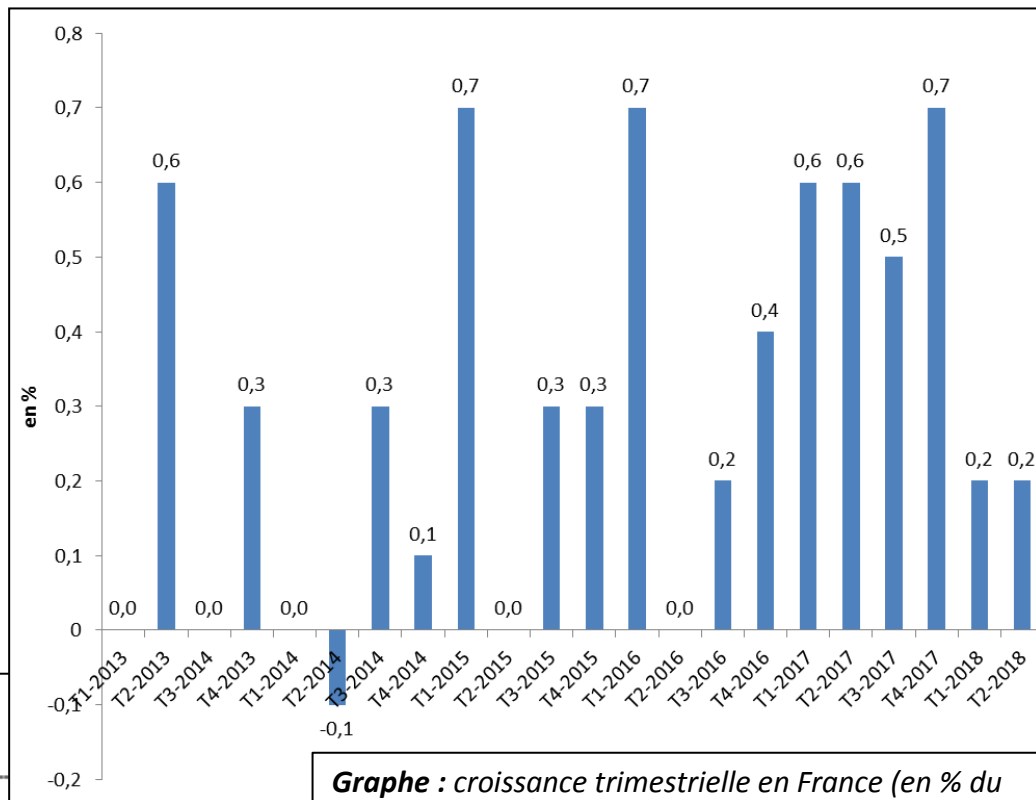
Depuis 2015, le chômage a reculé pour atteindre 9,1 % au 2nd trimestre 2018.

Grappe : taux de chômage (en % de la population active), au sens du BIT, source INSEE



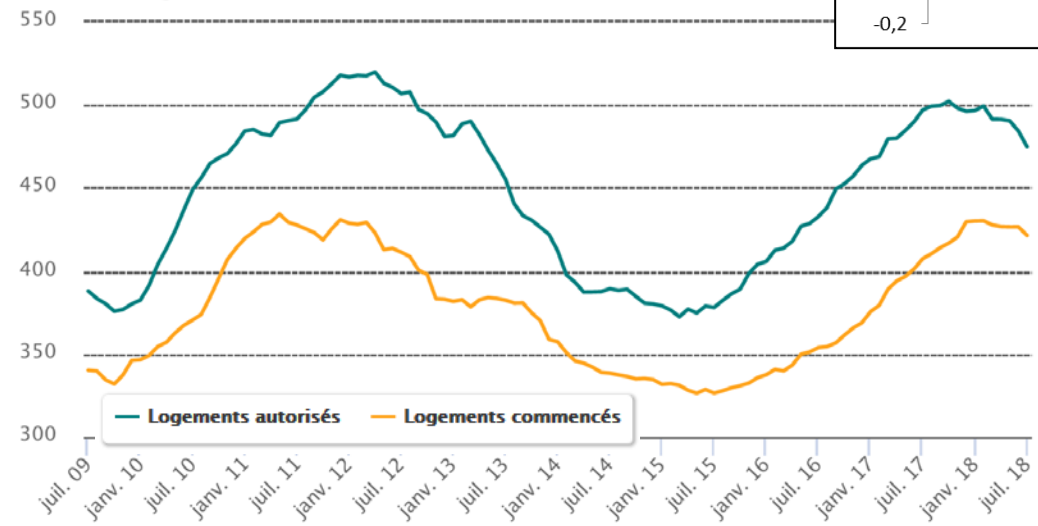
1. Scénario de prospective / Un contexte macroéconomique de retournement ?

Des signes de ralentissement pourraient amener à privilégier un scénario de retournement de la conjoncture.



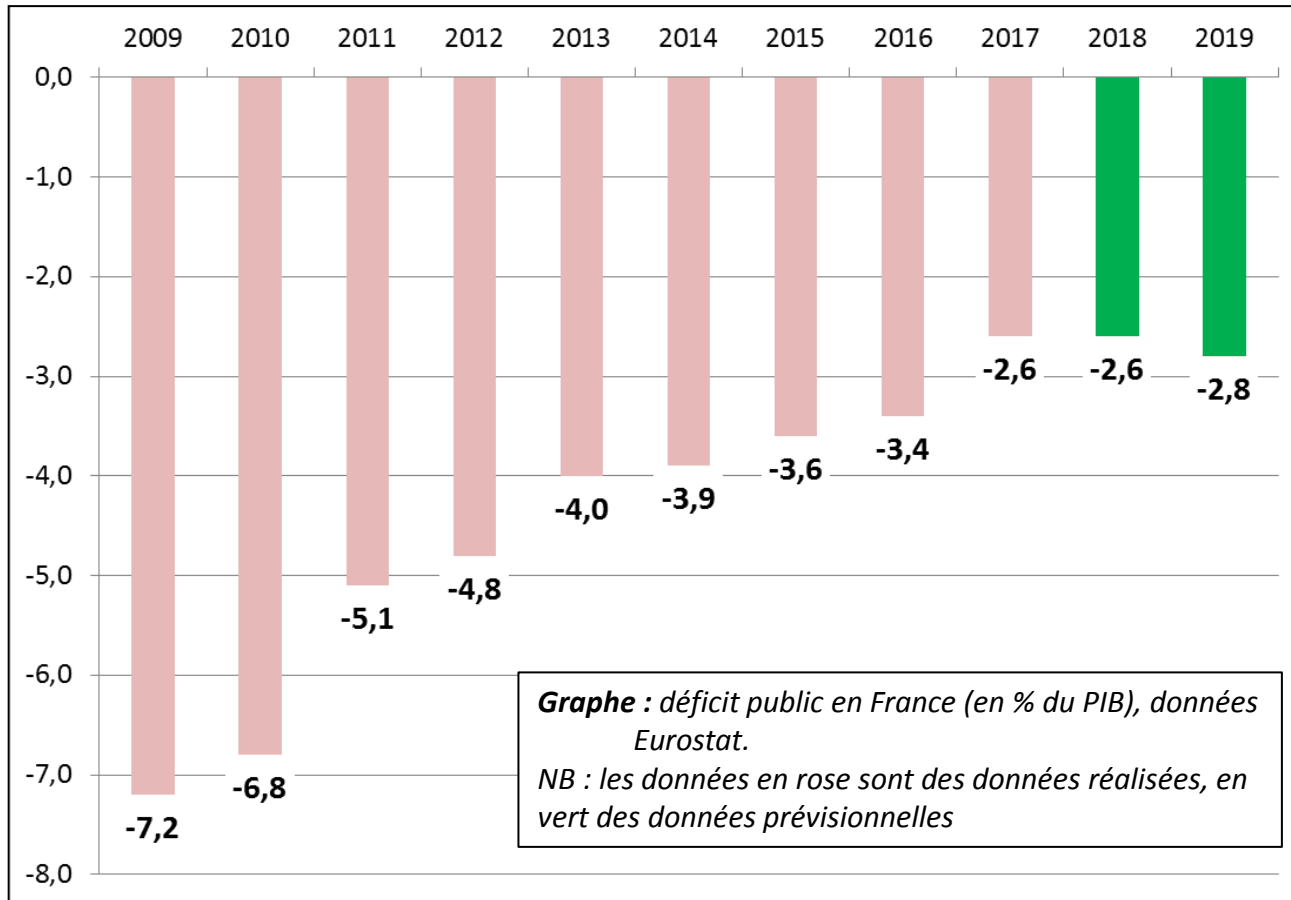
Graphe : croissance trimestrielle en France (en % du PIB), données INSEE

Graphe : nombre de logements autorisés et commencés sur 12 mois (en milliers de logements), données Ministère Transition Ecologique et Solidaire



1. Scénario de prospective / Un contexte macroéconomique de retournement ?

La sortie de la France de la procédure de déficit excessif en juin 2018 (initiée en 2009) clôt une longue période de rétablissement des comptes publics à laquelle le Département a largement contribué.



1. Scénario de prospective / La contractualisation avec l'Etat

Le Département a contractualisé avec l'Etat dans le cadre de la *Loi de Programmation des Finances Publiques 2018-2022* sur un objectif de hausse contrainte des dépenses de fonctionnement de + 1,2 % par an en 2018, 2019 et 2020 et de réduction de la dette.

Le contrat du Département :

+ 1,20 % par an en 2018, 2019, 2020

Évaluation chaque année des Comptes de Gestion par les Services de l'Etat

En cas de dépassement de l'objectif :
75 % de pénalité

Un contrat qui prévoit :

- **réglementairement**, le retraitement de certaines dépenses (remboursements de frais de personnel, dépenses de péréquation, dépenses exceptionnelles ...), l'écrêtement des AIS (> 2 %),
- **après négociation, la prise en compte de la spécificité** des dépenses réalisées dans le cadre de la distribution des Fonds Européens,
- **avec l'accord de la DGCL**, le retraitement d'une partie des dépenses en faveur des MNA.

Un rendez-vous annuel avec le Préfet

Les autres Départements :

45 % des Départements ont signé un contrat

Un cadre mouvant ?

Evolutions législatives possibles dans la Loi de Finances 2019

Quelles directives aux Préfets en 2019 pour analyser les comptes de gestion 2018 ?

1. Scénario de prospective / Des facteurs d'incertitudes législatives

- ▶ Le Projet de Loi de Finances pour 2019 (PLF 2019), et la loi de finances rectificative pour 2018, qui pourraient intégrer des modifications au dispositif de péréquation horizontal.

- ▶ Le coût de la mise en œuvre du PPCR (protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations).

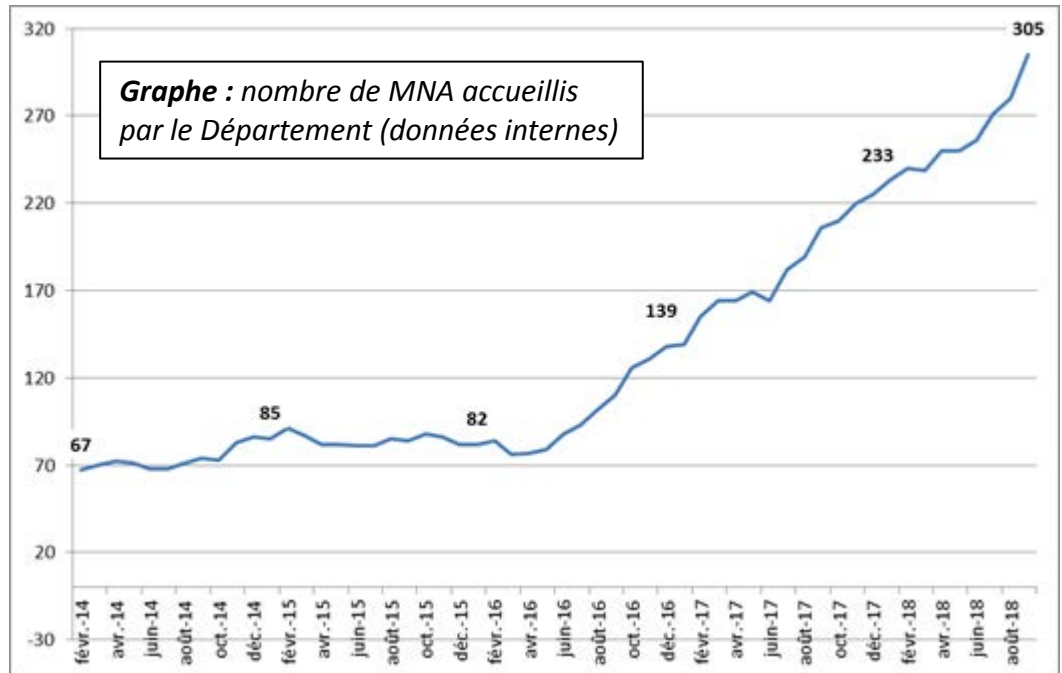
- ▶ Un nouveau plan de réduction des dépenses publiques, dans l'hypothèse d'une confirmation du ralentissement de la croissance, qui sera nécessaire pour respecter les engagements européens, compte tenu des engagements pris en matière de réduction des recettes (suppression de la taxe d'habitation, ...).

- ▶ Le projet de refonte de la fiscalité locale (analysé plus loin).

- ▶ Les mesures qui pourraient impacter le Département relatives au Plan Pauvreté annoncé par le Président de la République en septembre 2018 :
 - le renforcement des contrats aidés,
 - la création d'un revenu universel d'activité (y compris le RSA),
 - la création d'un service public de l'insertion en 2020,
 - une contractualisation avec l'Etat sur l'insertion.

1. Scénario de prospective / Des facteurs d'incertitudes sociaux-économiques

- ▶ Les évolutions des **indicateurs sociaux** (chômage, bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active - rSa).
- ▶ Les **prix** de l'énergie, des matières premières.
- ▶ L'évolution du **marché de l'immobilier** et des **droits de mutation à titre onéreux (DMTO)**.
- ▶ L'**accueil des mineurs non accompagnés (MNA)**.
- ▶ La **santé économique** du territoire, et la **cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)**.

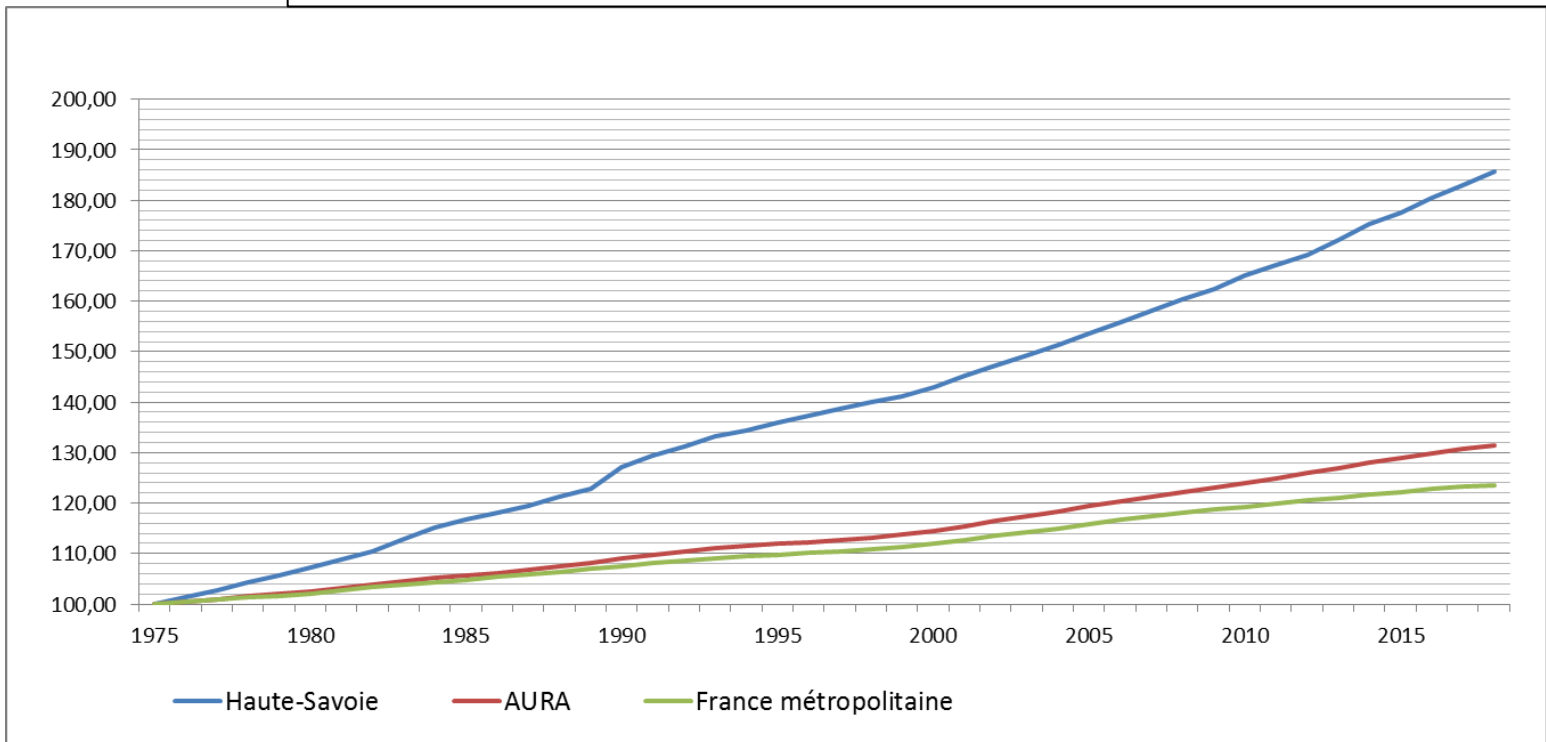


1. Scénario de prospective / Un territoire attractif, en développement mais exigeant

Un territoire dynamique, riche, attractif

- Une forte croissance démographique
- Une forte croissance des revenus
- Une économie diversifiée et productive, attractive
- Un taux de chômage et un nombre de bénéficiaires du RSA faibles
- Un pôle universitaire dynamique
- Un marché de l'immobilier dynamique

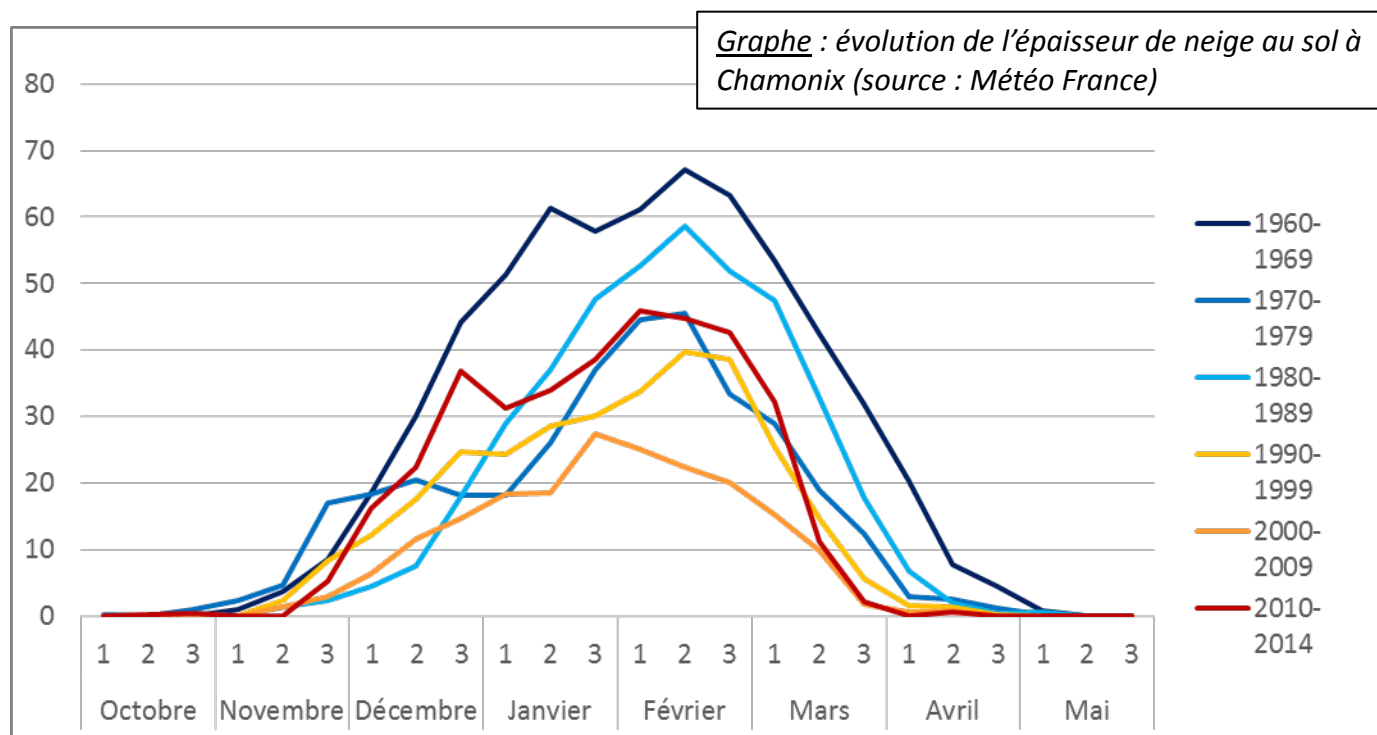
Graphe : évolution de la population de 1975 à 2018 de la Haute-Savoie, d'Auvergne-Rhône-Alpes et de la France métropolitaine (1975 = Indice 100) - source INSEE



1. Scénario de prospective / Un territoire attractif, en développement mais exigeant

De nombreux enjeux de politiques publiques pour la qualité de vie et la protection de l'environnement :

- ▶ La hausse du trafic routier et autoroutier
- ▶ Le réchauffement climatique
- ▶ La dégradation de la qualité de l'air
- ▶ L'urbanisation, la pression du développement sur l'environnement et les paysages
- ▶ La pression immobilière
- ▶ La dépendance économique vis-à-vis du canton de Genève qui s'affirme
- ▶ Des écarts de revenus qui s'accroissent
- ▶ Un endettement des ménages élevé
- ▶ La grande mobilité de la population



SOMMAIRE

1. Principaux éléments du Scénario de Prospective

Un contexte macroéconomique de retournement ?

La contractualisation avec l'Etat dans le cadre de la LPFP 2018-2022

Les facteurs d'incertitudes législatifs et économiques majeurs

Un contexte de territoire favorable

2. Les principales hypothèses de construction retenues

Une poursuite de la hausse des dépenses sociales

Stabilité des recettes en provenance de l'Etat et des recettes fiscales du Département

3. Une Situation Financière Saine

Un autofinancement élevé

Une bonne capacité de désendettement

4. Orientations Budgétaires 2019

Maintien du taux de taxe foncière sur les propriétés bâties

Évaluation raisonnable des DMTO

Poursuite de la rigueur de gestion

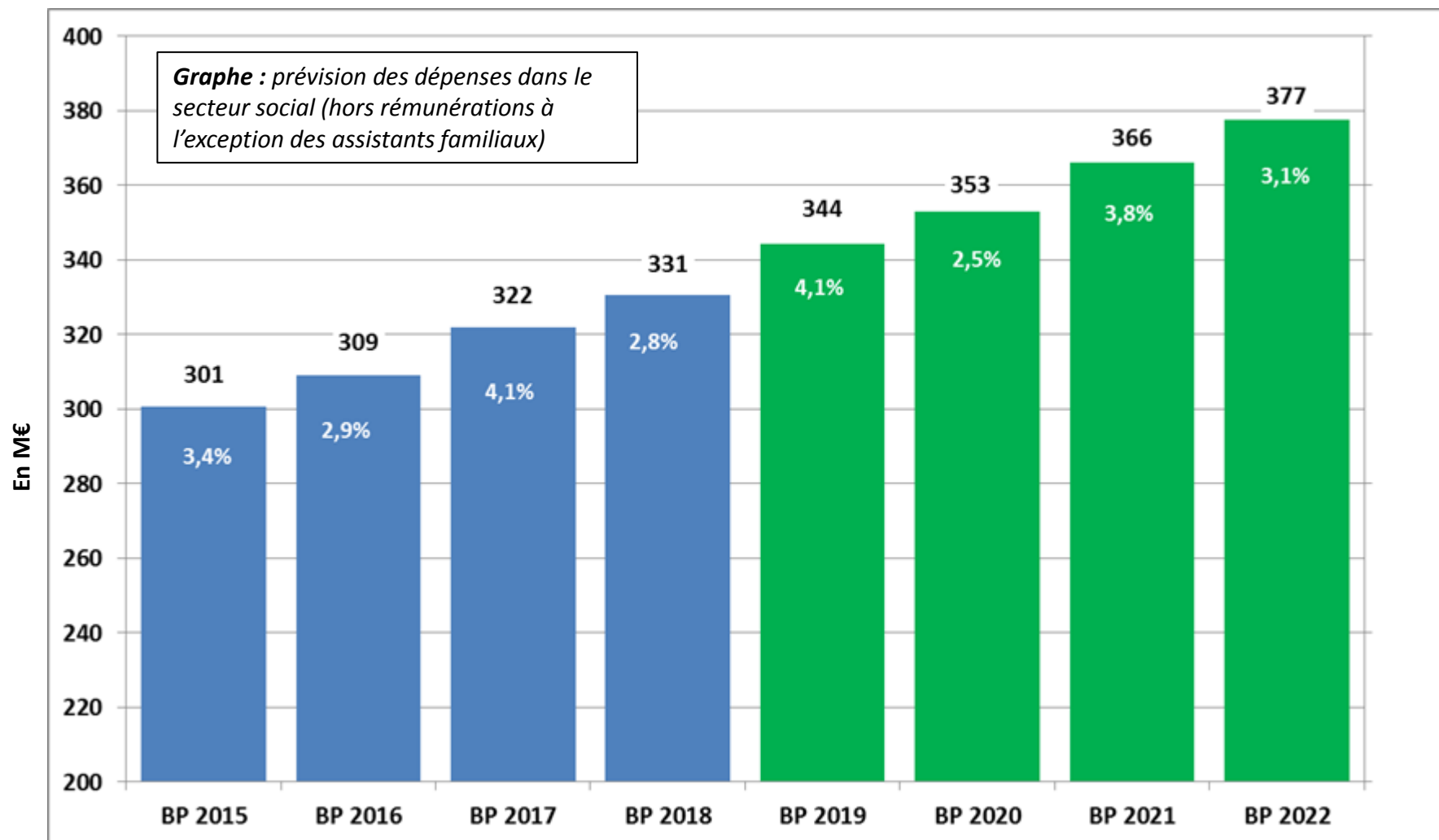
Investir fortement

Se désendetter

5. Des Orientations Budgétaires 2019 définies pour assurer les moyens de développer nos politiques

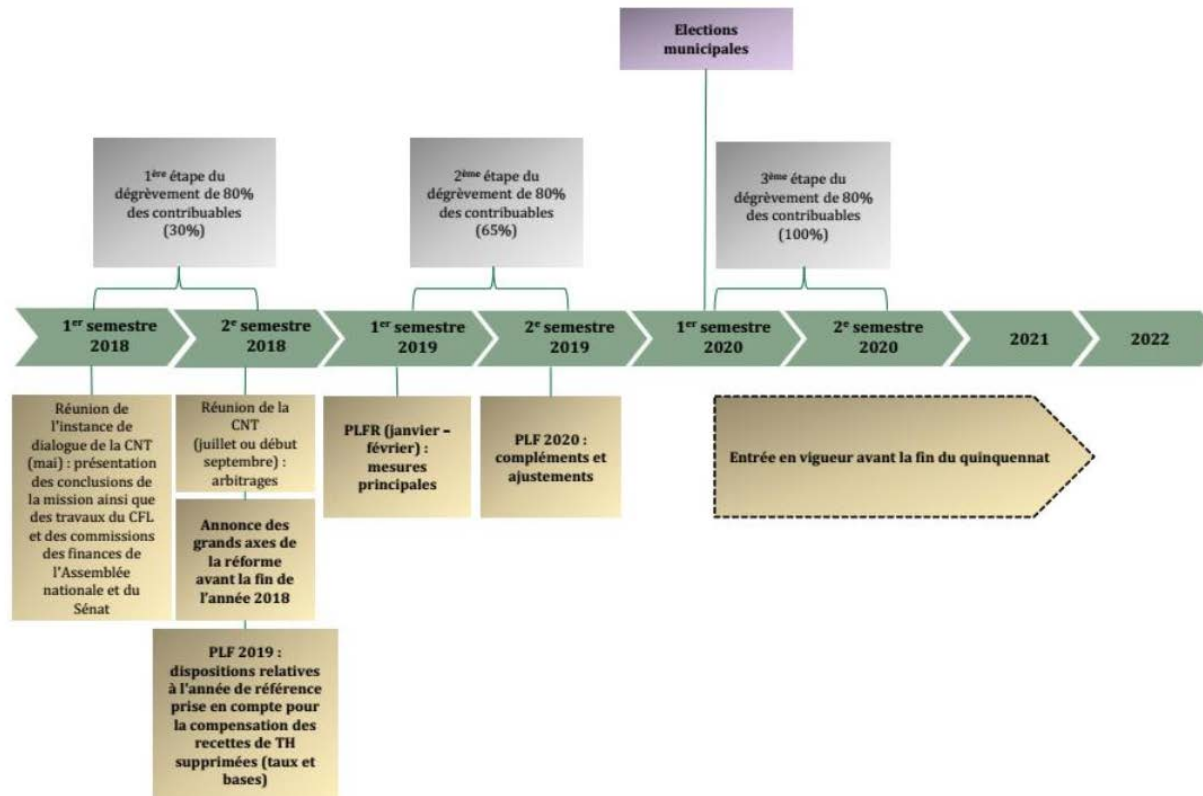
2. Hypothèses de construction / Poursuite de la hausse des dépenses sociales

Après les fortes hausses des dépenses de rSa, ce sont maintenant les dépenses en faveur de la Protection de l'Enfance qui connaissent une forte évolution, notamment pour ce qui concerne les Mineurs Non Accompagnés.



2. Hypothèses de construction / Stabilité des recettes en provenance de l'Etat et des recettes fiscales des départements

- ▶ Il est prévu une stabilité de la Dotation Globale de Fonctionnement en 2019, le Gouvernement ayant choisi la voie de la contractualisation pour contraindre les dépenses de fonctionnement des collectivités,
- ▶ Le projet de refonte de la fiscalité locale (approfondissement en page suivante) dont le calendrier prévisionnel produit dans le Rapport RICHARD-BUR est représenté par le graphe ci-dessous, n'est pas à ce stade pris en compte dans les hypothèses de construction du Budget Primitif 2019.



2. Hypothèses de construction / Stabilité des recettes en provenance de l'Etat et des recettes fiscales des départements

Le Rapport RICHARD - BUR remis le 10 mai 2018 au Gouvernement pose les enjeux d'une refonte souhaitée par le Gouvernement de la fiscalité locale. Quelques idées concernant les Départements :

Hypothèse de travail de la mission RICHARD / BUR : Pas de nouveau big bang territorial

À l'horizon Loi de Finances 2019 ou 1^{er} trimestre 2019 :

Suppression de la Taxe d'Habitation (26,3 Mds € en 2020)

Scénario 1 : **Transfert de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties Départementale** (15,1 Mds € en 2020) au bloc communal

Les Départements reçoivent une part d'impôt national (CSG, TVA, IRPP, TICPE), sans pouvoir de taux, ni lien avec le territoire, et après péréquation

Scénario 2 : le bloc communal reçoit une part d'impôt national (CSG, TVA, IRPP, TICPE)

Autres préconisations :

Les Droits de Mutation à Titre Onéreux varient intensément et présentent de très fortes disparités territoriales, et sont un poids économique pesant défavorablement sur la mobilité résidentielle

Le rapport préconise de **nationaliser les DMTO** pour en diminuer le taux

SOMMAIRE

1. Principaux éléments du Scénario de Prospective

Un contexte macroéconomique de retournement ?

La contractualisation avec l'Etat dans le cadre de la LPFP 2018-2022

Les facteurs d'incertitudes législatifs et économiques majeurs

Un contexte de territoire favorable

2. Les principales hypothèses de construction retenues

Une poursuite de la hausse des dépenses sociales

Stabilité des recettes en provenance de l'Etat et des recettes fiscales du Département

3. Une Situation Financière Saine

Un autofinancement élevé

Une bonne capacité de désendettement

4. Orientations Budgétaires 2019

Maintien du taux de taxe foncière sur les propriétés bâties

Évaluation raisonnable des DMTO

Poursuite de la rigueur de gestion

Investir fortement

Se désendetter

5. Des Orientations Budgétaires 2019 définies pour assurer les moyens de développer nos politiques

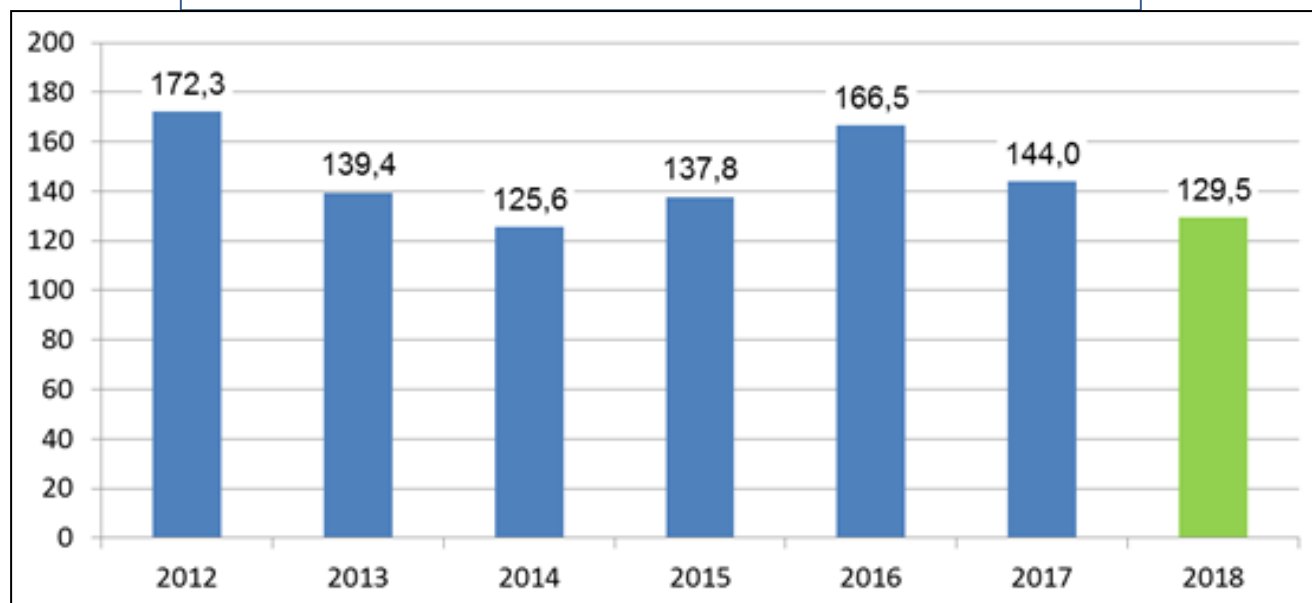
3. Une situation financière saine / Un autofinancement élevé

Malgré un taux de fiscalité très bas (le 4^{ème} plus faible de France Métropolitaine hors Paris), malgré des prélèvements de péréquation lourds, l'épargne brute du Département reste élevée, permet d'autofinancer les investissements et le désendettement.

Les raisons de cette situation sont :

- des bases fiscales favorables, en raison du dynamisme et de la situation frontalière du territoire,
- des indicateurs sociaux favorables,
- une gestion rigoureuse continue des dépenses et des effectifs.

Graphe : évolution de l'épargne brute entre 2012 et 2018 (en M€), après retraitements

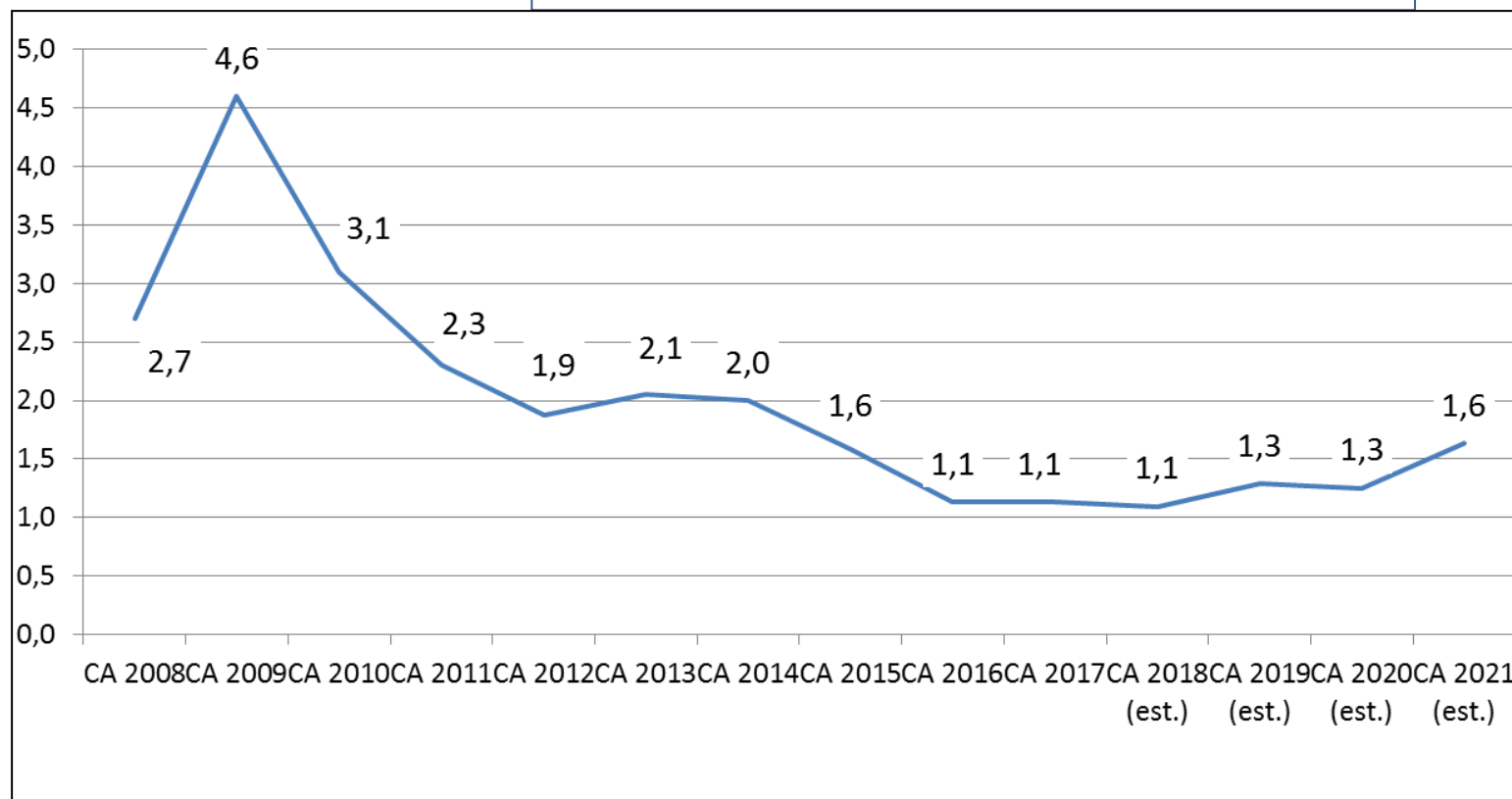


NB : le CA 2018 est une estimation sur la base des données disponibles lors de la préparation des documents.

3. Une situation financière saine / Une dette faible favorable au financement des grands projets

L'évolution de l'encours de dette est cyclique. Au terme d'une période de désendettement, notre encours de dette est aujourd'hui faible. De fait, la capacité de désendettement du Département est favorable et permettra de financer les grands projets qui se déploieront dans les prochaines années

Graphe : évolution de la capacité de désendettement depuis 2004, en années d'épargne brute



SOMMAIRE

1. Principaux éléments du Scénario de Prospective

Un contexte macroéconomique de retournement ?

La contractualisation avec l'Etat dans le cadre de la LPFP 2018-2022

Les facteurs d'incertitudes législatifs et économiques majeurs

Un contexte de territoire favorable

2. Les principales hypothèses de construction retenues

Une poursuite de la hausse des dépenses sociales

Stabilité des recettes en provenance de l'Etat et des recettes fiscales du Département

3. Une Situation Financière Saine

Un autofinancement élevé

Une bonne capacité de désendettement

4. Orientations Budgétaires 2019

Maintien du taux de taxe foncière sur les propriétés bâties

Évaluation raisonnable des DMTO

Poursuite de la rigueur de gestion

Investir fortement

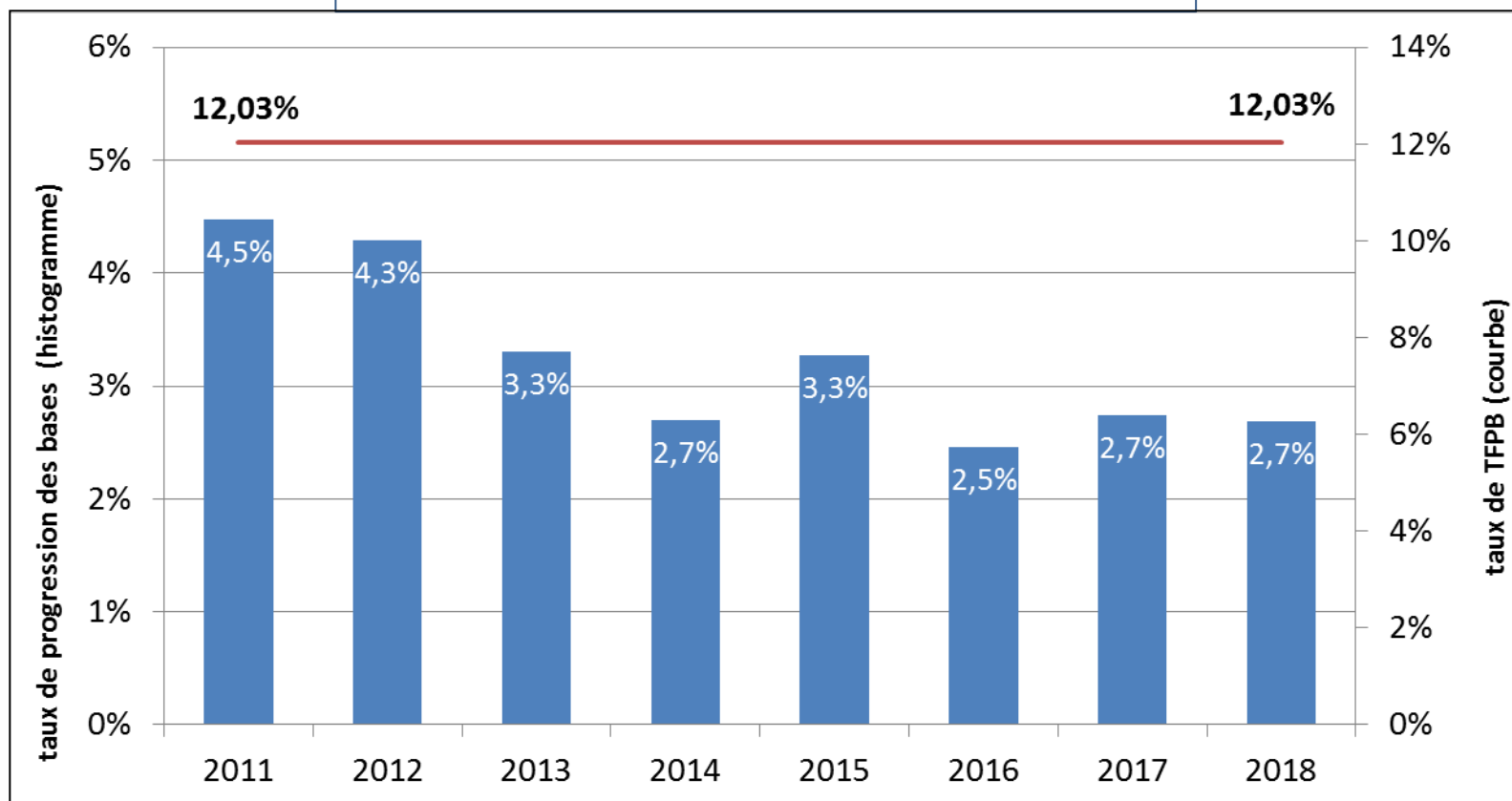
Se désendetter

5. Des Orientations Budgétaires 2019 définies pour assurer les moyens de développer nos politiques

4. Orientations budgétaires 2019 / Maintien du taux de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties

Son taux est demeuré inchangé depuis 2011, il est désormais le 4^{ème} taux le plus faible de France métropolitaine (hors Paris).

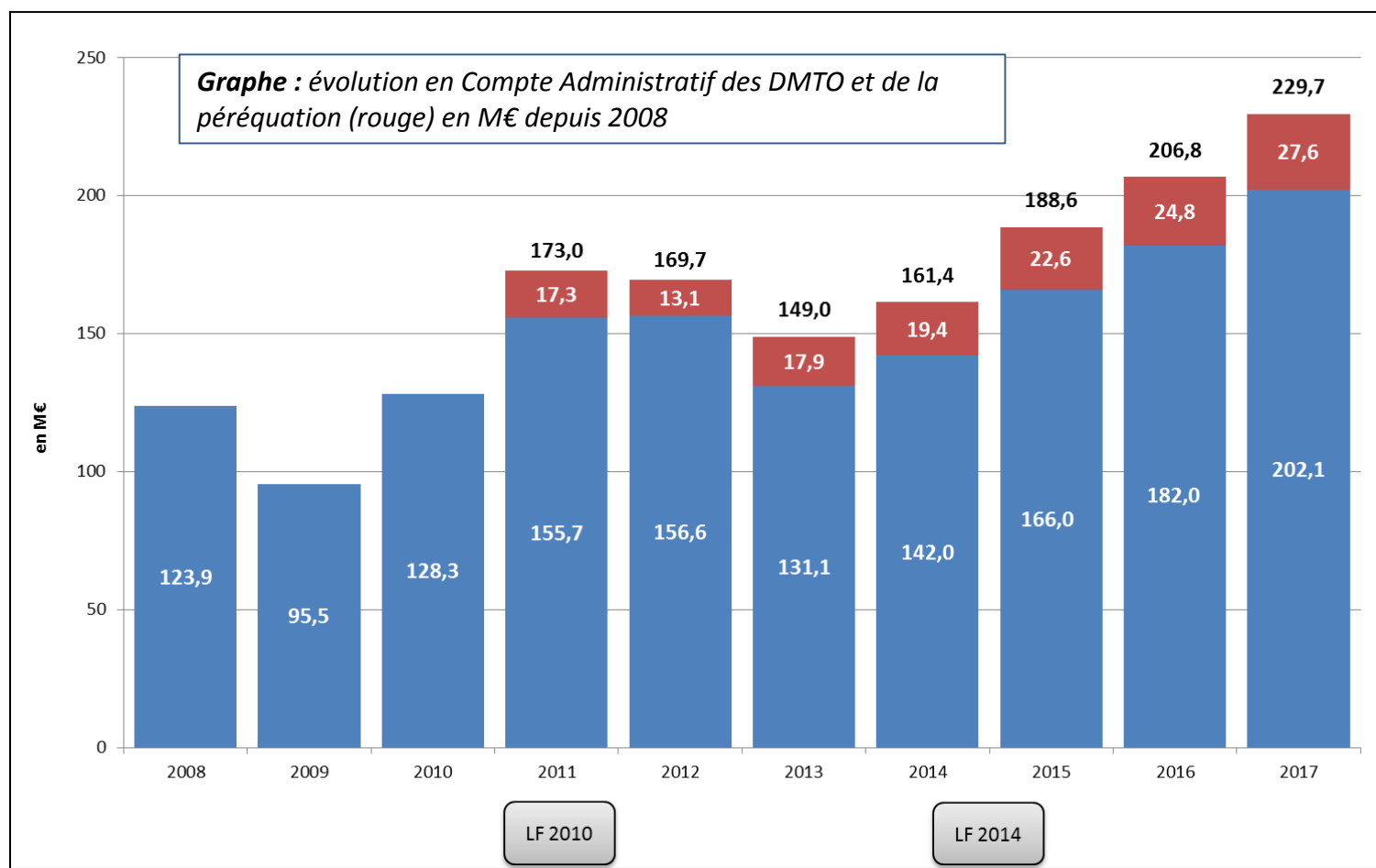
Graphe : évolution des bases et du taux de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (en %)



4. Orientations budgétaires 2019 / Evaluer raisonnablement les DMTO, ressource « volatile » selon la CRC

L'évolution des DMTO dépend du marché de l'immobilier, qui est par nature cyclique. Si cette évolution a été favorable depuis 5 ans, il faut rappeler 2 baisses récentes qui rendent compte de la volatilité : - 29 % entre 2007 et 2009, et - 12,2 % entre 2012 et 2013.

Cette prévision se doit d'être d'autant plus prudente que les mécanismes de péréquation sont amenés à être renforcés.



4. Orientations budgétaires 2019 / Poursuivre la rigueur de gestion des dépenses de fonctionnement

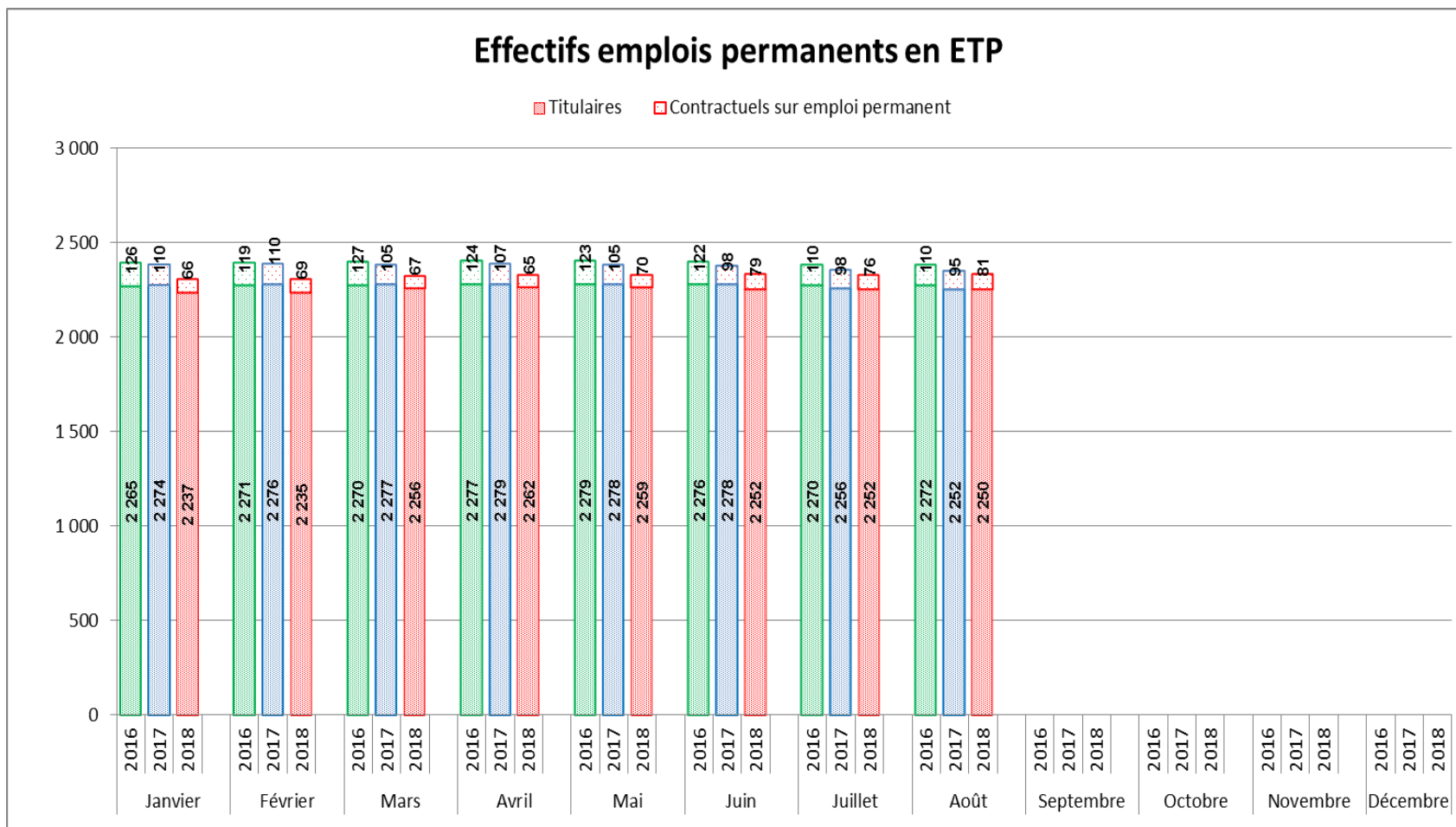
Poursuivre la **rigueur de gestion des dépenses de fonctionnement** est nécessaire pour maintenir un haut niveau d'**épargne brute** de sorte à financer nos **investissements** sur le territoire.

Cela passe par :

- **contenir la hausse des dépenses de personnel à 2 % maximum**, en travaillant sur l'organisation pour optimiser nos moyens et limiter encore cette hausse,
- **préserver les moyens liés aux compétences sociales**, tout en travaillant sur l'organisation pour les optimiser,
- **stabiliser toutes les autres dépenses.**

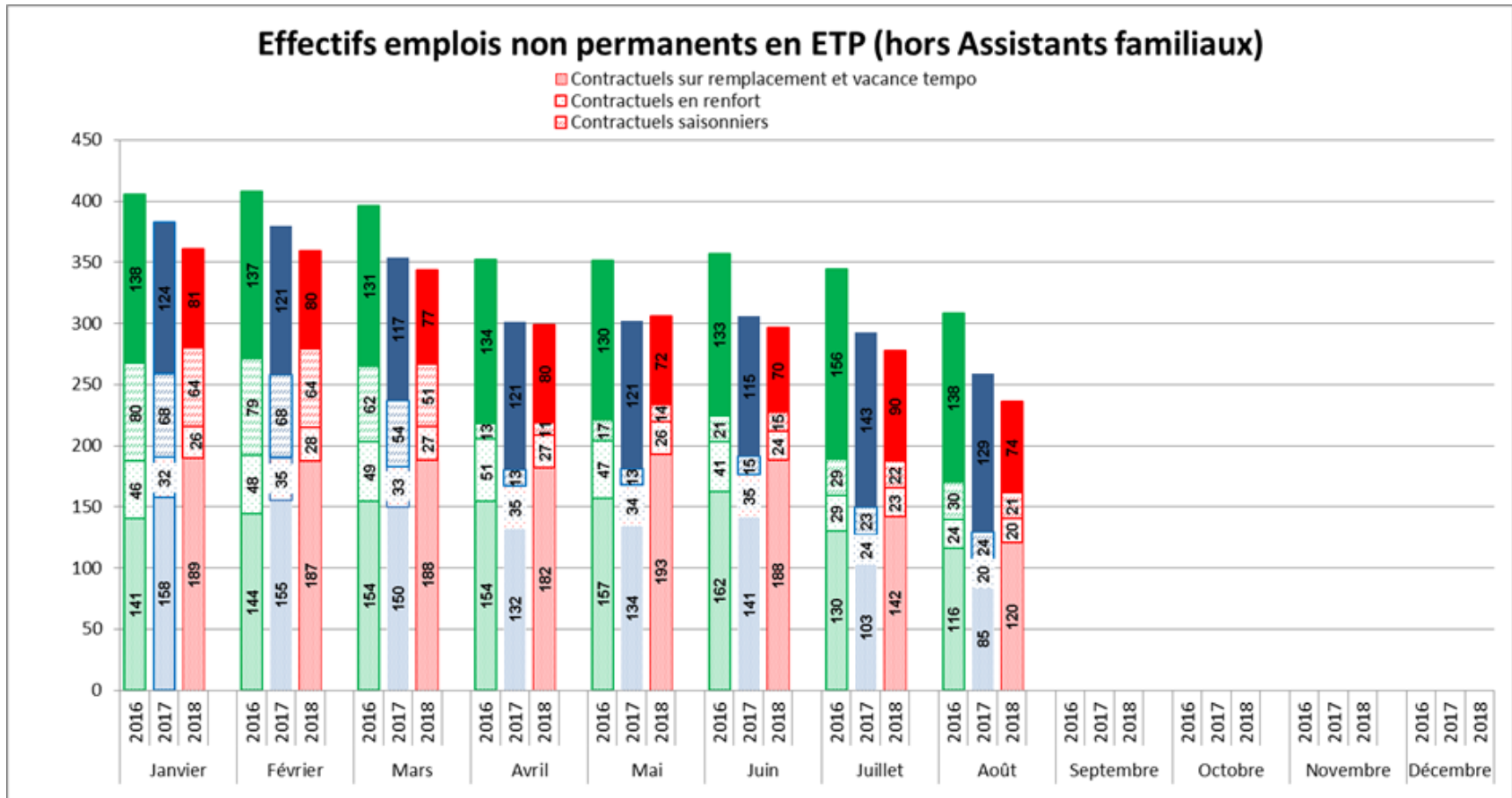
4. Orientations budgétaires 2019 / Poursuivre la rigueur de gestion des dépenses de fonctionnement / **focus sur les dépenses de personnel**

Le Département s'appuie sur **près de 3 000 agents**, exerçant plus de 80 métiers ; les effectifs sur emplois permanents sont légèrement décroissants depuis 2016 et s'élèvent à 2 331 en septembre 2018.



4. Orientations budgétaires 2019 / Poursuivre la rigueur de gestion des dépenses de fonctionnement / **focus sur les dépenses de personnel**

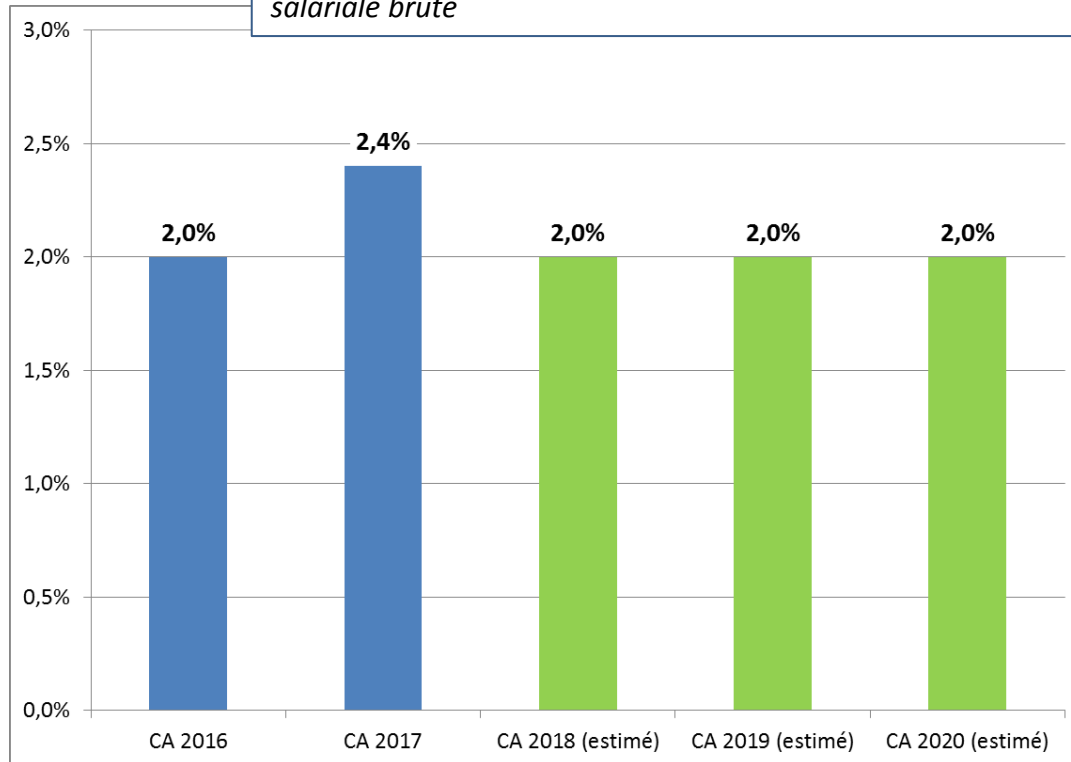
Depuis 2017, l'enveloppe budgétaire relative aux embauches d'agents contractuels sur emplois non permanents a été réduite de 20 %. Les efforts produits devraient permettre de contenir la hausse à 2 %.



4. Orientations budgétaires 2019 / Poursuivre la rigueur de gestion des dépenses de fonctionnement / **focus sur les dépenses de personnel**

En **2019**, l'effort de pilotage et de rationalisation de la masse salariale sera poursuivi pour respecter le taux contraint de 2 % de progression.

Graphe : évolution rétrospective et prospective de la masse salariale brute



Des contraintes et des incertitudes :

- le Glissement Vieillesse Technicité (GVT),
- la poursuite de l'impact du PPCR, notamment le classement au 1^{er} février 2019 en catégorie A de près de 350 Assistants Sociaux Educatifs.

NB : il faut rappeler qu'en 2017, il y a eu la clôture du budget annexe du parc et la reprise du personnel dans le budget principal.

4. Orientations budgétaires 2019 / Investir fortement sur le territoire

Parmi les principaux projets d'investissement :

en matière de politique éducative,

- les 2 nouveaux collèges sur les territoires en tension, à VETRAZ-MONTHOUX (700 élèves) et à VALLEIRY (600 élèves), pour une ouverture à la rentrée 2023-2024,

en matière d'enseignement supérieur,

- le projet de Maison de l'action publique et internationale (MAPI),
- le projet de création d'un Technocentre,

en matière d'infrastructures routières,

- le projet majeur du désenclavement du Chablais, avec la section 2*2 voies à péage entre MACHILLY et THONON-LES-BAINS et la liaison entre l'A40 et le carrefour des Chasseurs,
- le projet de liaison ouest du lac d'Annecy,
- les aménagements de la RD 1508 entre SILLINGY et EPAGNY-METZ-TESSY, et de la RD 3508 entre ANNECY et EPAGNY-METZ-TESSY,
- le projet de desserte routière en rive droite de l'Arve entre BONNEVILLE et CLUSES, contournement de MARIGNIER,

4. Orientations budgétaires 2019 / Investir fortement sur le territoire

en matière de soutien aux infrastructures touristiques,

- le projet de téléporté innovant visant à relier Magland à Flaine,
- la modernisation du Tramway du Mont Blanc,
- la poursuite du Plan Tourisme 2013-2022
- les aménagements de pistes cyclables et voies vertes avec la rive est du lac d'Annecy, le Vélo Route Léman Mont-Blanc, les financements des Véloroute Voie Vertes,

en matière environnementale,

- le soutien à la rénovation énergétique des logements avec l'augmentation de la participation au programme « Habiter mieux » de l'ANAH,
- le soutien au Fonds Air Industrie,
- le soutien au Fonds Air Bois,

en matière de Solidarité Territoriale,

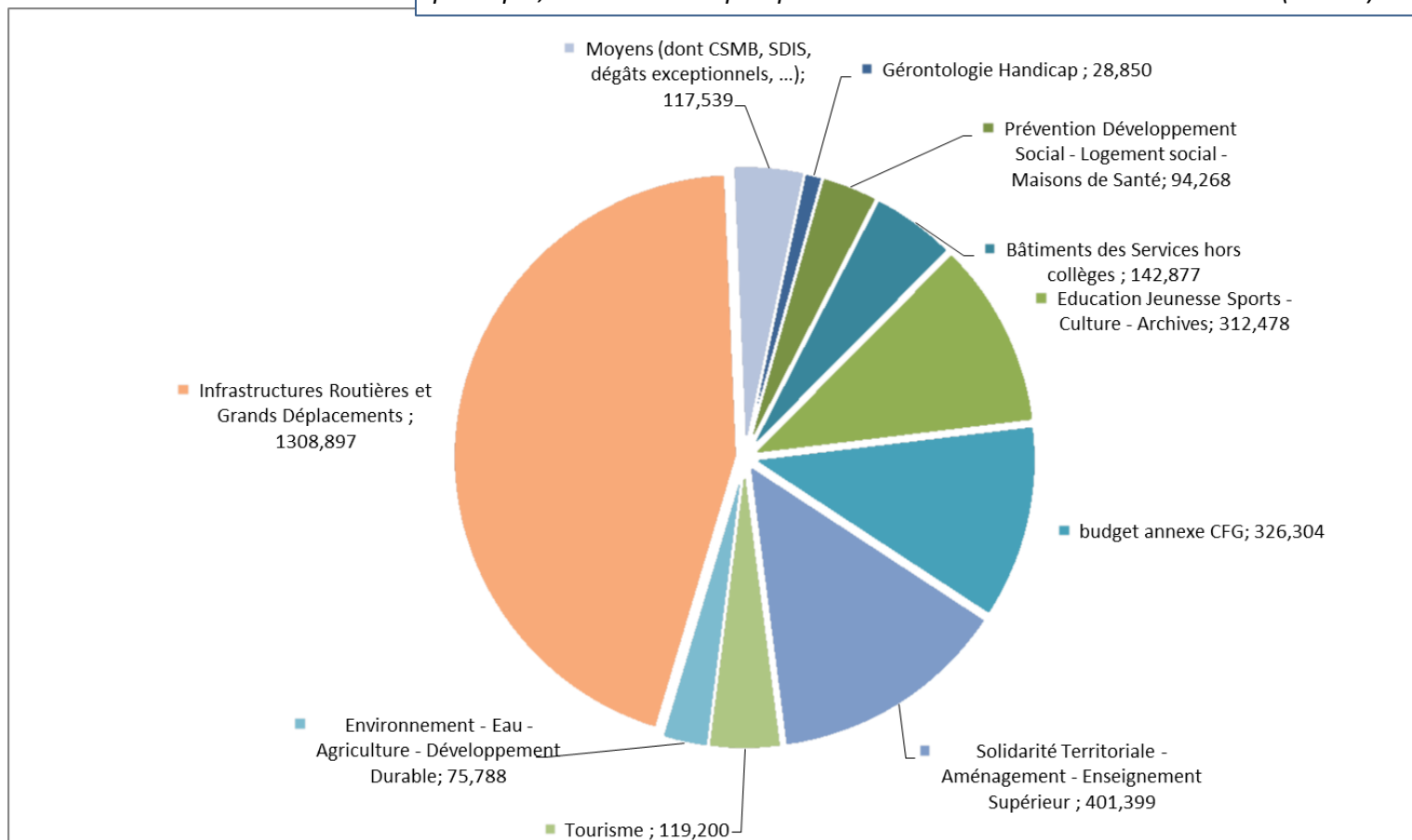
- les infrastructures de gestion d'eau et d'assainissement,
- l'électrification rurale et l'aménagement numérique assurés par le SYANE,
- les Contrats Départementaux d'Avenir et de Solidarité (CDAS).

4. Orientations budgétaires 2019 / Investir fortement sur le territoire

Les dépenses d'investissement seront supérieures à 250 M€ sur le seul budget principal, 280 M€ en tenant compte des dépenses supplémentaires du budget annexe de la Compensation Financière Genevoise.

Une prospective d'investissement a permis d'évaluer globalement les budgets d'investissement sur 10 ans, dont la répartition entre les politiques est représentée dans le graphe ci-dessous. Il en ressort un montant d'investissement de 2,9 milliards d'euros, pour lesquelles des recettes dédiées sont prévues à hauteur de 1,1 milliard d'euros.

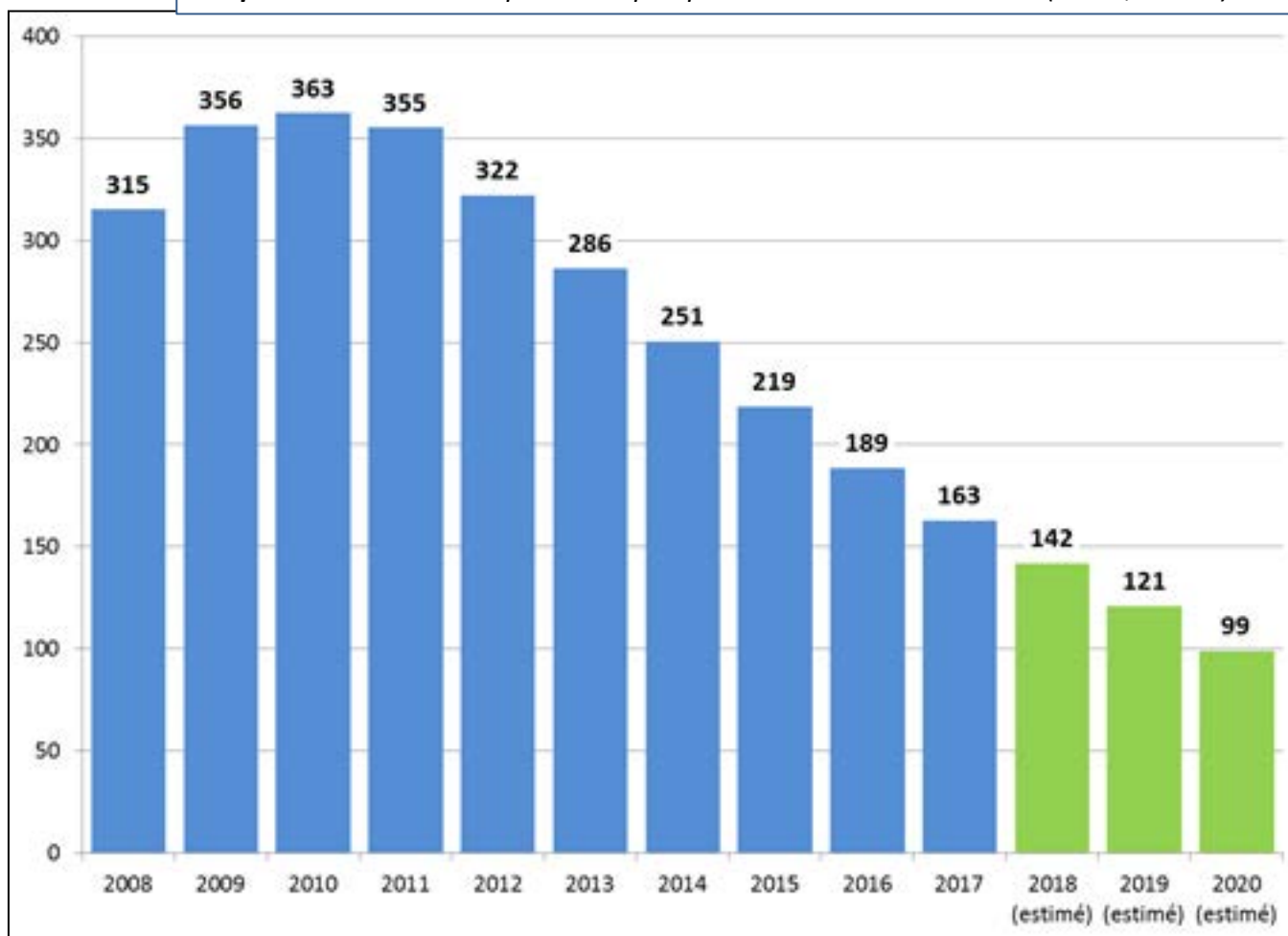
Graphe : répartition des budgets d'investissements de 2019 à 2028 par politique, données de la prospective d'investissement réalisée en 2018 (en M€)



4. Orientations budgétaires 2019 / Se désendetter pour préparer le financement des grands projets

Depuis 2010, le Département s'est **désendetté** de 220 M€, **tout en investissant massivement** : en 2018, la Haute-Savoie est en effet encore le **1^{er} investisseur**, dans sa strate des départements de 500 000 à 1 000 000 habitants (source SFL Forum / données BP 2018 en euros par habitant).

Graphie : évolution rétrospective et prospective de l'encours de dette (en CA, en M€)



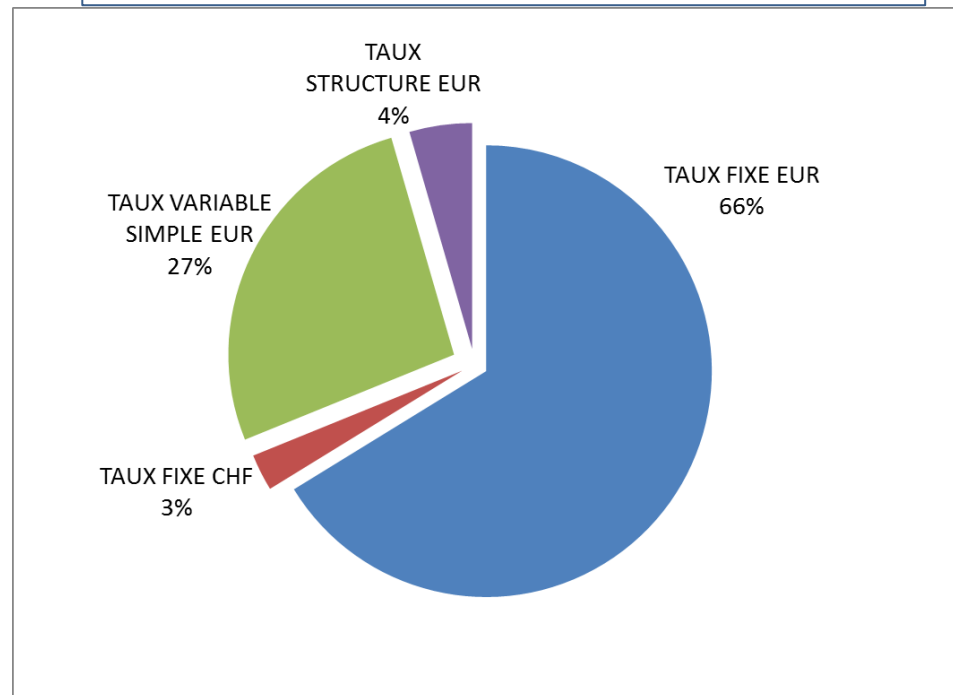
4. Orientations budgétaires 2019 / Se désendetter pour préparer le financement des grands projets

A fin 2018, l'encours de dette se situera autour de **142 M€**. La dette est essentiellement à taux fixe (73 %), et en euros (97 %). **L'encours par habitant** serait ainsi de 179 € (population INSEE au 1^{er} janvier 2018 : 793 938 habitants). La **capacité de désendettement**, calculée à 1,1 année au CA 2017, est attendue stable en 2018.

Graphe : répartition de l'encours estimé au 31/12/2018 par type de taux

Pour 2019, le Département entend continuer à :

- se désendetter pour se préparer aux investissements lourds à venir sur les grands projets qui nécessiteront des emprunts importants,
- optimiser sa gestion active de l'encours,
- évaluer les différentes solutions disponibles de financement pour les besoins importants à venir (bancaire, obligataire, etc.).



La **stratégie de désendettement** qui est menée est orientée vers 2 objectifs majeurs :

- disposer d'une **signature de qualité en tant qu'emprunteur**, ce qui permettra, le moment venu, de lever des fonds sur le marché obligataire ou bancaire plus facilement et dans de bonnes conditions financières,
- **réserver la capacité de lever des emprunts importants pour les grands projets à venir.**

Aujourd'hui, fruit de cette politique, le Département est en mesure d'assumer les grands projets d'investissements évoqués plus haut.

SOMMAIRE

1. Principaux éléments du Scénario de Prospective

Un contexte macroéconomique de retournement ?

La contractualisation avec l'Etat dans le cadre de la LPFP 2018-2022

Les facteurs d'incertitudes législatifs et économiques majeurs

Un contexte de territoire favorable

2. Les principales hypothèses de construction retenues

Une poursuite de la hausse des dépenses sociales

Stabilité des recettes en provenance de l'Etat et des recettes fiscales du Département

3. Une Situation Financière Saine

Un autofinancement élevé

Une bonne capacité de désendettement

4. Orientations Budgétaires 2019

Maintien du taux de taxe foncière sur les propriétés bâties

Évaluation raisonnable des DMTO

Poursuite de la rigueur de gestion

Investir fortement

Se désendetter

5. Des Orientations Budgétaires 2019 définies pour assurer les moyens de développer nos politiques

5. Des Orientations Budgétaires pour 2019 définies pour assurer les moyens de développer nos politiques

Le Secteur Social et les politiques en faveur :

- ▶ du Grand Âge,
- ▶ des Personnes en Situation de Handicap,
- ▶ de la Prévention et du Développement Social,
- ▶ de la Protection de l'Enfance,
- ▶ de la PMI et la Promotion de la Santé.



L'Education, la Jeunesse et le Sport

5. Des Orientations Budgétaires pour 2019 définies pour assurer les moyens de développer nos politiques

Les Infrastructures Routières départementales



Le Soutien au Territoire, la Culture et les Archives départementales, l'Environnement, le Tourisme, l'Enseignement Supérieur, la Coopération Transfrontalière et Européenne, l'Aménagement Numérique



DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

Pôle Finances et Conseil en Gestion

04-50-33-50-44

hautesavoie.fr

Annexe au Débat d'Orientations Budgétaires pour 2019
- Engagements Pluriannuels en Investissement - Budget Principal

Com	Gest.	Code AP	Libellé	Millésime	Budget	TOTAL AP après la DM2 2018	Exercices antérieurs < 2018	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022 et +
1	PEA	12061001017	Subv équipement aux Ets et Services PA	2012	BP	53 534	53 534	0	0	0	0	0
1	PEA	12061001017	Subv équipement aux Ets et Services PA	2012	BP	1 707 724	1 707 724	0	0	0	0	0
1	PEA	12061001017	Subv équipement aux Ets et Services PA	2012	BP	658 895	625 802	33 093	0	0	0	0
1	PEA	12061001017	Subv équipement aux Ets et Services PA	2012	BP	16 000	16 000	0	0	0	0	0
1	PEA	12061001019	Subv équipement aux Ets et Services PA	2014	BP	1 836 452	1 836 452	0	0	0	0	0
1	PEA	12061001019	Subv équipement aux Ets et Services PA	2014	BP	2 524 500	856 350	788 150	176 000	264 000	440 000	0
1	PEA	12061001019	Subv équipement aux Ets et Services PA	2014	BP	0	0	0	0	0	0	0
1	PEA	12061001019	Subv équipement aux Ets et Services PA	2014	BP	61 338	61 338	0	0	0	0	0
1	PEA	12061001020	Subv équipement aux Ets et Services PA	2015	BP	16 000	16 000	0	0	0	0	0
1	PEA	12061001020	Subv équipement aux Ets et Services PA	2015	BP	0	0	0	0	0	0	0
1	PEA	12061001020	Subv équipement aux Ets et Services PA	2015	BP	10 000	0	10 000	0	0	0	0
1	PEA	12061001020	Subv équipement aux Ets et Services PA	2015	BP	868 143	868 143	0	0	0	0	0
1	PEA	12061001020	Subv équipement aux Ets et Services PA	2015	BP	739 200	0	739 200	0	0	0	0
1	ITA	12063009005	Acquisition pour le Téléalarme (HT)	2017	BP	0	0	0	0	0	0	0
1	ITA	12063009005	Acquisition pour le Téléalarme (HT)	2017	BP	673 000	288 000	385 000	0	0	0	0
1	ITA	12063009005	Acquisition pour le Téléalarme (HT)	2017	BP	0	0	0	0	0	0	0
1	PEA	12061001022	Subv équipement aux Ets et Services PA	2017	BP	9 948 800	39 800	1 353 700	386 000	860 000	1 800 000	5 509 300
1	PEA	12061001022	Subv équipement aux Ets et Services PA	2017	BP	500 000	0	100 000	150 000	250 000	0	0
1	PEA	12090004001	Télémedecine - CPER 2015-2020	2018	BP	150 000	0	150 000	0	0	0	0
Sous total Protection Personnes Agées						19 763 586	6 369 143	3 559 143	712 000	1 374 000	2 240 000	5 509 300
1	PEH	12054001015	Constr. & amélioration Etablist. pour Handicapés	2015	BP	50 000	50 000	0	0	0	0	0
1	PEH	12054001015	Constr. & amélioration Etablist. pour Handicapés	2015	BP	200 000	0	200 000	0	0	0	0
1	PEH	12054001016	Constr. & amélioration Etablist. pour Handicapés	2017	BP	2 954 766	326 207	810 314	700 000	700 000	418 245	0
Sous total Protection Personnes Handicapés						3 204 766	376 207	1 010 314	700 000	700 000	418 245	0
1	PRE	12022004002	Subv. Invest. Etablissements Protection de l'Enfance	2018	DM	5 500 000	0	3 000 000	2 500 000	0	0	0
Sous total Protection de l'Enfance						5 500 000	0	3 000 000	2 500 000	0	0	0
Tère Commission : Enfance, Famille, Grand Age et Handicap						28 468 352	6 745 350	7 569 457	3 912 000	2 074 000	2 658 245	5 509 300
2	ADL	02021002019	Parc privé logement conventionné prog 2012	2012	BP	49 500	43 500	6 000	0	0	0	0
2	ADL	02021003021	Aide à la Production / logt. Aidé prog 2013	2013	BP	1 765 272	1 758 920	6 352	0	0	0	0
2	ADL	02021003021	Aide à la Production / logt. Aidé prog 2013	2013	BP	28 800	28 800	0	0	0	0	0
2	ADL	02021003021	Aide à la Production / logt. Aidé prog 2013	2013	BP	1 289 574	1 289 574	0	0	0	0	0
2	ADL	02021002020	Parc privé prog "Habiter Mieux" 2013 PO	2013	BP	49 000	48 000	500	500	0	0	0
2	ADL	02021002021	Parc privé logement conventionné prog 2013 PB	2013	BP	65 250	64 500	750	0	0	0	0
2	ADL	02021003022	Aide à l'accueil de logements aidés prog 2013	2013	BP	160 000	6 000	0	154 000	0	0	0
2	ADL	02021003023	Aide à la Production / logt. Aidé prog 2014	2014	BP	2 310 000	1 669 171	150 000	0	150 000	286 285	54 544
2	ADL	02021003023	Aide à la Production / logt. Aidé prog 2014	2014	BP	0	0	0	0	0	0	0
2	ADL	02021003023	Aide à la Production / logt. Aidé prog 2014	2014	BP	1 300 200	1 089 619	0	0	50 000	94 431	66 150
2	ADL	02021002025	Parc privé prog "Habiter Mieux" 2014 PO	2014	BP	98 500	86 500	6 000	6 000	0	0	0
2	ADL	02021002023	Parc privé logement conventionné prog 2014 PB	2014	BP	40 500	28 500	7 500	3 000	1 500	0	0
2	ADL	02021003025	Aide à l'accueil de logements aidés prog 2014	2014	BP	153 000	0	0	153 000	0	0	0
2	ADL	02021003026	Aide à la Production / logt. Aidé prog 2015	2015	BP	3 059 128	1 588 462	760 666	200 000	200 000	110 000	200 000
2	ADL	02021003026	Aide à la Production / logt. Aidé prog 2015	2015	BP	25 872	0	25 872	0	0	0	0
2	ADL	02021003026	Aide à la Production / logt. Aidé prog 2015	2015	BP	1 855 643	893 110	412 168	50 365	200 000	300 000	0
2	ADL	02021003027	Aide pour le logement des saisonniers prog 2015	2015	BP	24 000	0	24 000	0	0	0	0
2	ADL	02021003027	Aide pour le logement des saisonniers prog 2015	2015	BP	0	0	0	0	0	0	0
2	ADL	02021003027	Aide pour le logement des saisonniers prog 2015	2015	BP	0	0	0	0	0	0	0
2	ADL	02021003028	Aide à l'accueil de logements aidés prog 2015	2015	BP	30 000	0	30 000	0	0	0	0
2	ADL	02021002027	Parc privé prog "Habiter Mieux" 2015 PO	2015	BP	75 000	60 000	10 000	5 000	0	0	0
2	ADL	02021002028	Parc privé logement conventionné prog 2015 PB	2015	BP	13 500	7 500	3 000	3 000	0	0	0
2	ADL	02021002029	Réhabilitation du Parc Public prog 2015	2015	BP	398 460	72 000	59 013	267 447	0	0	0
2	ADL	02021002029	Réhabilitation du Parc Public prog 2015	2015	BP	0	0	0	0	0	0	0
2	ADL	02021002029	Réhabilitation du Parc Public prog 2015	2015	BP	890 040	0	298 500	565 009	26 531	0	0
2	ADL	02010001009	Rénovation logt aidé contrat de ville	2015	BP	100 000	0	0	100 000	0	0	0
2	ADL	02010001010	CPER Réhabilitation parc public	2016	BP	1 148 000	0	100 000	320 000	120 000	308 000	300 000
2	ADL	02010001010	CPER Réhabilitation parc public	2016	BP	672 000	0	0	80 000	164 000	264 000	164 000
2	ADL	02010001010	CPER Réhabilitation parc public	2016	BP	0	0	0	0	0	0	0
2	ADL	02010001011	CPER Réhabilitation copropriétés privées	2016	BP	1 000 000	0	0	0	80 000	470 000	450 000
2	ADL	02010001011	CPER Réhabilitation copropriétés privées	2016	BP	1 800 000	0	168 000	260 000	482 000	450 000	440 000
2	ADL	02010001013	CPER Aménagement d'espaces publics	2016	BP	2 380 000	0	0	0	300 000	490 000	1 590 000
2	ADL	02010001014	CPER Mobilisation foncière	2016	BP	3 330 000	1 363 294	1 073 000	461 706	210 000	92 000	130 000
2	ADL	02021003030	Aide à la Production / logt. Aidé prog 2016	2016	BP	4 637 561	1 258 145	1 765 667	678 266	757 995	177 488	0

Annexe au Débat d'Orientations Budgétaires pour 2019
- Engagements Pluriannuels en Investissement - Budget Principal

Com	Gest.	Code AP	Libellé	Millésime	Budget	TOTAL AP après la DM2 2018	Exercices antérieurs < 2018	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022 et +
2	ADL	02021003030	Aide à la Production / logt. Aidé prog 2016	2016	BP	0	0	0	0	0	0	0
2	ADL	02021003030	Aide à la Production / logt. Aidé prog 2016	2016	BP	2 300 000	368 034	1 139 266	499 634	293 066	0	0
2	ADL	02021002031	Parc privé prog "Habiter Mieux" 2016 PO	2016	BP	90 000	17 000	58 000	15 000	0	0	0
2	ADL	02021002032	Parc privé logement conventionné prog 2016 PB	2016	BP	100 000	6 000	81 000	13 000	0	0	0
2	ADL	02021002033	Réhabilitation du Parc Public prog 2016	2016	BP	0	0	0	0	0	0	0
2	ADL	02021002033	Réhabilitation du Parc Public prog 2016	2016	BP	0	0	0	0	0	0	0
2	ADL	02021002033	Réhabilitation du Parc Public prog 2016	2016	BP	285 885	0	249 885	36 000	0	0	0
2	ADL	02021003033	Aide à la Production prog 2017	2017	BP	4 796 000	0	527 439	820 991	1 130 000	1 040 000	1 277 570
2	ADL	02021003033	Aide à la Production prog 2017	2017	BP	0	0	0	0	0	0	0
2	ADL	02021003033	Aide à la Production prog 2017	2017	BP	2 204 000	0	433 000	500 000	400 000	400 000	471 000
2	ADL	02021001019	Aide à l'acquisition foncière	2017	BP	815 400	0	455 400	360 000	0	0	0
2	ADL	02021001019	Aide à l'acquisition foncière	2017	BP	0	0	0	0	0	0	0
2	ADL	02021001019	Aide à l'acquisition foncière	2017	BP	684 600	0	303 670	50 000	280 000	0	50 930
2	ADL	02021003034	Aide pour le logement des saisonniers prog 2017	2017	BP	0	0	0	0	0	0	0
2	ADL	02021003034	Aide pour le logement des saisonniers prog 2017	2017	BP	0	0	0	0	0	0	0
2	ADL	02021003034	Aide pour le logement des saisonniers prog 2017	2017	BP	0	0	0	0	0	0	0
2	ADL	02021002034	Parc privé logement conventionné prog 2017 PB	2017	BP	27 000	0	13 500	13 500	0	0	0
2	ADL	02021002036	Réhabilitation du Parc Public prog 2017	2017	BP	550 000	0	0	250 000	300 000	0	0
2	ADL	02021002036	Réhabilitation du Parc Public prog 2017	2017	BP	60 000	0	0	30 000	30 000	0	0
2	ADL	02021002036	Réhabilitation du Parc Public prog 2017	2017	BP	390 000	0	4 500	195 500	190 000	0	0
2	ADL	02010001015	Rénov énerg. parc privé 2017 à 2020	2017	BS	4 000 000	14 771	500 000	650 000	800 000	1 035 229	1 000 000
2	ADL	02021003035	Aide à la Production prog 2018	2018	BP	4 487 000	0	0	706 500	1 252 000	1 500 000	1 028 500
2	ADL	02021003035	Aide à la Production prog 2018	2018	BP	2 413 000	0	0	570 000	570 000	735 000	538 000
2	ADL	02021001020	Aide à l'acquisition foncière	2018	BP	670 000	0	0	100 000	100 000	210 000	260 000
2	ADL	02021001020	Aide à l'acquisition foncière	2018	BP	200 000	0	0	100 000	100 000	0	0
2	ADL	02021001020	Aide à l'acquisition foncière	2018	BP	630 000	0	0	100 000	100 000	230 000	200 000
2	ADL	02021003036	Aide pour le logement des saisonniers prog 2018	2018	BP	70 000	0	0	35 000	35 000	0	0
2	ADL	02021002037	Réhabilitation du Parc Public prog 2018	2018	BP	348 750	0	0	102 500	126 250	120 000	0
2	ADL	02021002037	Réhabilitation du Parc Public prog 2018	2018	BP	326 250	0	0	100 000	110 000	116 250	0
2	ADL	02021002038	Parc privé logement conventionné prog 2018 PB	2018	BP	60 000	0	12 000	24 000	18 000	6 000	0
Sous total Logement / aide à la pierre						54 256 685	11 761 400	8 684 648	8 578 918	8 576 342	8 434 683	8 220 694
2	ASP	12090003002	Constructions de Maisons de santé pluridisciplinaires	2013	BP	400 000	320 000	80 000	0	0	0	0
2	ASP	12090003005	Constructions de Maisons de santé pluridisciplinaires / 2ème plan	2017	BP	320 000	140 000	130 000	50 000	0	0	0
2	ASP	12090003006	Constructions de Maisons de santé pluridisciplinaires / 3ème plan	2018	BP	220 000	0	120 000	100 000	0	0	0
Sous total Actions de santé						940 000	460 000	330 000	150 000	0	0	0
2	PDS	12041005001	Subvention d'équipement au Secours populaire	2018	BP	100 000	0	100 000	0	0	0	0
2	PDS	12041005002	Subvention d'équipement au Resto du Cœur	2018	BS	25 000	0	25 000	0	0	0	0
2	PDS	12041005003	Subvention équipement au Secours catholique	2018	DM2	40 000	0	40 000	0	0	0	0
Sous total Prévention et Développement Social						165 000	0	165 000	0	0	0	0
2ème Commission : Action Sociale, Santé, Prévention, Insertion, Logement social						55 361 685	12 221 400	9 179 648	8 728 918	8 576 342	8 434 683	8 220 694
3	CSC	13030001019	Bâtiments médico-sociaux	2011	BP	76 137	76 137	0	0	0	0	0
3	CSC	13030001019	Bâtiments médico-sociaux	2011	BP	11 880	11 880	0	0	0	0	0
3	CSC	13030001019	Bâtiments médico-sociaux	2011	BP	773 720	559 287	214 433	0	0	0	0
3	CSC	13020001023	Bâtiments Voirie	2012	BP	378 702	346 987	31 715	0	0	0	0
3	CSC	13020001023	Bâtiments Voirie	2012	BP	3 527 506	3 260 996	266 510	0	0	0	0
3	CSC	13020001023	Bâtiments voirie	2012	DM2	6 801	4 505	2 296	0	0	0	0
3	CSA	11030004002	Pôle Multimodal HT	2013	BP	874	874	0	0	0	0	0
3	CSA	11030004002	Pôle Multimodal HT	2013	BP	3 218	3 218	0	0	0	0	0
3	CSA	11030004008	Pôle Multimodal HT Anney	2018	BP	0	0	0	0	0	0	0
3	CSA	11030006003	Pôle Multimodal HT Cluses	2015	BP	0	0	0	0	0	0	0
3	CSA	11030006003	Pôle Multimodal HT Cluses	2015	BP	0	0	0	0	0	0	0
3	CSA	11030006006	Pôle Multimodal HT Cluses	2018	BP	0	0	0	0	0	0	0
3	CSC	13060005002	Auberge de Clermont HT	2013	BP	7 130	7 130	0	0	0	0	0
3	CSC	13060005002	Auberge de Clermont HT	2013	BP	5 301	5 301	0	0	0	0	0
3	CSC	13060005003	Auberge de Clermont HT	2018	BP	20 000	0	5 000	15 000	0	0	0
3	CSC	13060005003	Auberge de Clermont HT	2018	BP	87 000	0	0	27 000	60 000	0	0
3	CSA	13070011005	Mobiliers et matériels	2017	BP	35 000	22 446	12 554	0	0	0	0
3	CSA	13070011005	Mobiliers et matériels	2017	BP	199 620	166 412	33 208	0	0	0	0
3	CSA	13070011006	Mobiliers et matériels	2018	BP	80 000	0	80 000	0	0	0	0
3	CSA	13070011006	Mobiliers et matériels	2018	BP	240 000	0	180 000	60 000	0	0	0
3	CSC	13070009001	Construction Réhabilitation	2013	BP	0	0	0	0	0	0	0

Annexe au Débat d'Orientations Budgétaires pour 2019
- Engagements Pluriannuels en Investissement - Budget Principal

Com	Gest.	Code AP	Libellé	Millésime	Budget	TOTAL AP après la DM2 2018	Exercices antérieurs < 2018	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022 et +
3	CSC	13070009001	Construction Réhabilitation	2013	BP	0	0	0	0	0	0	0
3	CSC	13070009001	Construction Réhabilitation	2013	BP	148 315	148 315	0	0	0	0	0
3	CSC	13070009001	Construction Réhabilitation	2013	BP	313 000	284 281	28 719	0	0	0	0
3	CSC	13070009001	Construction Réhabilitation	2013	BP	681 728	679 851	1 877	0	0	0	0
3	CSC	13070009001	Construction Réhabilitation	2013	BP	108 203	108 203	0	0	0	0	0
3	CSC	13070009001	Construction Réhabilitation	2013	BP	607 194	607 194	0	0	0	0	0
3	CSC	13070009001	Construction Réhabilitation	2013	BP	0	0	0	0	0	0	0
3	CSC	13070009002	Construction Réhabilitation	2015	BP	85 000	79 001	5 999	0	0	0	0
3	CSC	13070009002	Construction Réhabilitation	2015	BP	17 630 966	1 674 955	5 917 295	6 301 716	3 437 000	300 000	0
3	CSC	13070009002	Construction Réhabilitation	2015	BP	3 058 000	226 595	1 930 000	901 405	0	0	0
3	CSC	13070009002	Construction Réhabilitation	2015	BP	4 651 685	2 010 186	46 499	1 000 000	1 260 000	335 000	0
3	CSC	13070009002	Construction Réhabilitation	2015	BP	3 545 000	125 442	1 474 558	1 900 000	45 000	0	0
3	CSC	13070009002	Construction Réhabilitation	2015	BP	700 000	82 542	371 467	185 991	60 000	0	0
3	CSC	13070009002	Construction Réhabilitation	2015	BP	0	0	0	0	0	0	0
3	CSC	13070009002	Construction Réhabilitation	2015	BS	52 000	16 011	35 989	0	0	0	0
3	CSC	13070009003	Construction Savoie Biblio	2017	BP	250 000	0	0	100 000	150 000	0	0
3	CSC	13070009004	Ravalement façades sous préfecture Bonneville	2017	BS	270 000	0	270 000	0	0	0	0
3	CSC	13070009005	Construction Réhabilitation	2018	BP	470 000	0	40 000	110 000	320 000	0	0
3	CSC	13070009005	Construction Réhabilitation	2018	BP	5 100 000	0	0	300 000	3 100 000	1 700 000	0
3	CSC	13070010003	Amélioration Aménagement	2015	BP	0	0	0	0	0	0	0
3	CSC	13070010003	Amélioration Aménagement	2015	BP	61 280	61 280	0	0	0	0	0
3	CSC	13070010003	Amélioration Aménagement	2015	BP	20 000	10 876	0	9 124	0	0	0
3	CSC	13070010003	Amélioration Aménagement	2015	BP	696 574	377 191	45 243	274 140	0	0	0
3	CSC	13070010003	Amélioration Aménagement	2015	BP	287 539	278 889	8 650	0	0	0	0
3	CSC	13070010003	Amélioration Aménagement	2015	BP	402 899	390 848	12 051	0	0	0	0
3	CSC	13070010003	Amélioration Aménagement	2015	BP	686 218	442 847	46 378	196 993	0	0	0
3	CSC	13070010003	Amélioration Aménagement	2015	BP	4 601	4 601	0	0	0	0	0
3	CSC	13070010003	Amélioration Aménagement	2015	BP	113 114	113 114	0	0	0	0	0
3	CSC	13070010004	Amélioration Aménagement	2016	BP	88 434	77 637	10 797	0	0	0	0
3	CSC	13070010004	Amélioration Aménagement	2016	BP	97 183	97 183	0	0	0	0	0
3	CSC	13070010004	Amélioration Aménagement	2016	BP	722 523	708 810	13 713	0	0	0	0
3	CSC	13070010004	Amélioration Aménagement	2016	BP	129 857	107 304	22 553	0	0	0	0
3	CSC	13070010004	Amélioration Aménagement	2016	BP	278 360	216 262	6 098	56 000	0	0	0
3	CSC	13070010004	Amélioration Aménagement	2016	BP	316 333	156 333	100 000	60 000	0	0	0
3	CSC	13070010004	Amélioration Aménagement	2016	BP	28 555	28 555	0	0	0	0	0
3	CSC	13070010005	Amélioration Aménagement	2017	BP	115 219	50 216	65 003	0	0	0	0
3	CSC	13070010005	Amélioration Aménagement	2017	BP	342 677	192 435	136 242	14 000	0	0	0
3	CSC	13070010005	Amélioration Aménagement	2017	BP	1 263 090	384 145	558 945	55 000	265 000	0	0
3	CSC	13070010005	Amélioration Aménagement	2017	BP	627 615	88 487	323 128	216 000	0	0	0
3	CSC	13070010005	Amélioration Aménagement	2017	BP	450 876	235 983	190 590	24 303	0	0	0
3	CSC	13070010005	Amélioration Aménagement	2017	BP	0	0	0	0	0	0	0
3	CSC	13070010005	Amélioration Aménagement	2017	BP	0	0	0	0	0	0	0
3	CSC	13070010006	Amélioration Aménagement	2018	BP	150 490	0	99 968	50 522	0	0	0
3	CSC	13070010006	Amélioration Aménagement	2018	BP	373 687	0	223 687	150 000	0	0	0
3	CSC	13070010006	Amélioration Aménagement	2018	BP	210 855	0	173 756	37 099	0	0	0
3	CSC	13070010006	Amélioration Aménagement	2018	BP	449 935	0	354 935	95 000	0	0	0
3	CSC	13070010006	Amélioration Aménagement	2018	BP	176 384	0	146 384	30 000	0	0	0
3	CSC	13051002003	Auberge des Glières HT	2016	BP	276 718	155 718	121 000	0	0	0	0
3	CSC	13051002003	Auberge des Glières HT	2016	BP	5 668 667	0	610 000	3 207 000	1 851 667	0	0
3	CSC	05010001017	MAPI enseignement supérieur	2017	BS	1 300 000	0	50 000	500 000	750 000	0	0
Sous total Constructions, Services Généraux Bâtiments						58 463 663	14 686 463	14 267 240	15 876 293	11 298 667	2 335 000	0
3	VTI	11030002019	Subvention RFF - Gares CEVA	2015	DM	0	0	0	0	0	0	0
3	VTI	11030002022	Subvention RFF - Gares CEVA (10 gares)	2018	BS	3 000 000	0	0	0	1 500 000	1 500 000	0
3	VTI	11030005001	Subvention pôles échanges multimodaux (CPER) - Annemasse	2013	BP	55 724	55 724	0	0	0	0	0
3	VTI	11030005001	Subvention pôles échanges multimodaux (CPER) - Annemasse	2013	DM	0	0	0	0	0	0	0
3	VTI	11030005001	Subvention pôles échanges multimodaux (CPER) - Annemasse	2013	DM	42 099	0	0	42 099	0	0	0
3	VTI	11030002017	Subvention RFF PASO - Gare d'Annemasse	2015	DM	95 636	95 636	0	0	0	0	0
3	VTI	11030007002	Tram d'Annemasse	2013	BP	2 539 126	535 626	0	0	2 003 500	0	0
3	VTI	11030007003	Tram de Saint Julien	2013	BP	1 130 000	0	0	1 130 000	0	0	0
3	VTI	11030002015	Aix - Annecy	2015	BS	4 000 000	400 500	489 500	500 000	2 430 000	180 000	0
3	VTI	11030001001	Frais études	2014	DM3	660 000	421 500	168 500	70 000	0	0	0

Annexe au Débat d'Orientations Budgétaires pour 2019
- Engagements Pluriannuels en Investissement - Budget Principal

Com	Gest.	Code AP	Libellé	Millésime	Budget	TOTAL AP après la DM2 2018	Exercices antérieurs < 2018	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022 et +
1	PEA	12061001017	Subv équipement aux Ets et Services PA	2012	BP	53 534	53 534	0	0	0	0	0
1	PEA	12061001017	Subv équipement aux Ets et Services PA	2012	BP	1 707 724	1 707 724	0	0	0	0	0
1	PEA	12061001017	Subv équipement aux Ets et Services PA	2012	BP	658 895	625 802	33 093	0	0	0	0
1	PEA	12061001017	Subv équipement aux Ets et Services PA	2012	BP	16 000	16 000	0	0	0	0	0
1	PEA	12061001019	Subv équipement aux Ets et Services PA	2014	BP	1 836 452	1 836 452	0	0	0	0	0
1	PEA	12061001019	Subv équipement aux Ets et Services PA	2014	BP	2 524 500	856 350	788 150	176 000	264 000	440 000	0
1	PEA	12061001019	Subv équipement aux Ets et Services PA	2014	BP	0	0	0	0	0	0	0
1	PEA	12061001019	Subv équipement aux Ets et Services PA	2014	BP	61 338	61 338	0	0	0	0	0
1	PEA	12061001020	Subv équipement aux Ets et Services PA	2015	BP	16 000	16 000	0	0	0	0	0
1	PEA	12061001020	Subv équipement aux Ets et Services PA	2015	BP	0	0	0	0	0	0	0
1	PEA	12061001020	Subv équipement aux Ets et Services PA	2015	BP	10 000	0	10 000	0	0	0	0
1	PEA	12061001020	Subv équipement aux Ets et Services PA	2015	BP	868 143	868 143	0	0	0	0	0
1	PEA	12061001020	Subv équipement aux Ets et Services PA	2015	BP	739 200	0	739 200	0	0	0	0
1	ITA	12063009005	Acquisition pour le Téléalarme (HT)	2017	BP	0	0	0	0	0	0	0
1	ITA	12063009005	Acquisition pour le Téléalarme (HT)	2017	BP	673 000	288 000	385 000	0	0	0	0
1	ITA	12063009005	Acquisition pour le Téléalarme (HT)	2017	BP	0	0	0	0	0	0	0
1	PEA	12061001022	Subv équipement aux Ets et Services PA	2017	BP	9 948 800	39 800	1 353 700	386 000	860 000	1 800 000	5 509 300
1	PEA	12061001022	Subv équipement aux Ets et Services PA	2017	BP	500 000	0	100 000	150 000	250 000	0	0
1	PEA	12090004001	Télémedecine - CPER 2015-2020	2018	BP	150 000	0	150 000	0	0	0	0
Sous total Protection Personnes Agées						19 763 586	6 369 143	3 559 143	712 000	1 374 000	2 240 000	5 509 300
1	PEH	12054001015	Constr. & amélioration Etablist. pour Handicapés	2015	BP	50 000	50 000	0	0	0	0	0
1	PEH	12054001015	Constr. & amélioration Etablist. pour Handicapés	2015	BP	200 000	0	200 000	0	0	0	0
1	PEH	12054001016	Constr. & amélioration Etablist. pour Handicapés	2017	BP	2 954 766	326 207	810 314	700 000	700 000	418 245	0
Sous total Protection Personnes Handicapés						3 204 766	376 207	1 010 314	700 000	700 000	418 245	0
1	PRE	12022004002	Subv. Invest. Etablissements Protection de l'Enfance	2018	DM	5 500 000	0	3 000 000	2 500 000	0	0	0
Sous total Protection de l'Enfance						5 500 000	0	3 000 000	2 500 000	0	0	0
Tère Commission : Enfance, Famille, Grand Age et Handicap						28 468 352	6 745 350	7 569 457	3 912 000	2 074 000	2 658 245	5 509 300
2	ADL	02021002019	Parc privé logement conventionné prog 2012	2012	BP	49 500	43 500	6 000	0	0	0	0
2	ADL	02021003021	Aide à la Production / logt. Aidé prog 2013	2013	BP	1 765 272	1 758 920	6 352	0	0	0	0
2	ADL	02021003021	Aide à la Production / logt. Aidé prog 2013	2013	BP	28 800	28 800	0	0	0	0	0
2	ADL	02021003021	Aide à la Production / logt. Aidé prog 2013	2013	BP	1 289 574	1 289 574	0	0	0	0	0
2	ADL	02021002020	Parc privé prog "Habiter Mieux" 2013 PO	2013	BP	49 000	48 000	500	500	0	0	0
2	ADL	02021002021	Parc privé logement conventionné prog 2013 PB	2013	BP	65 250	64 500	750	0	0	0	0
2	ADL	02021003022	Aide à l'accueil de logements aidés prog 2013	2013	BP	160 000	6 000	0	154 000	0	0	0
2	ADL	02021003023	Aide à la Production / logt. Aidé prog 2014	2014	BP	2 310 000	1 669 171	150 000	0	150 000	286 285	54 544
2	ADL	02021003023	Aide à la Production / logt. Aidé prog 2014	2014	BP	0	0	0	0	0	0	0
2	ADL	02021003023	Aide à la Production / logt. Aidé prog 2014	2014	BP	1 300 200	1 089 619	0	0	50 000	94 431	66 150
2	ADL	02021002025	Parc privé prog "Habiter Mieux" 2014 PO	2014	BP	98 500	86 500	6 000	6 000	0	0	0
2	ADL	02021002023	Parc privé logement conventionné prog 2014 PB	2014	BP	40 500	28 500	7 500	3 000	1 500	0	0
2	ADL	02021003025	Aide à l'accueil de logements aidés prog 2014	2014	BP	153 000	0	0	153 000	0	0	0
2	ADL	02021003026	Aide à la Production / logt. Aidé prog 2015	2015	BP	3 059 128	1 588 462	760 666	200 000	200 000	110 000	200 000
2	ADL	02021003026	Aide à la Production / logt. Aidé prog 2015	2015	BP	25 872	0	25 872	0	0	0	0
2	ADL	02021003026	Aide à la Production / logt. Aidé prog 2015	2015	BP	1 855 643	893 110	412 168	50 365	200 000	300 000	0
2	ADL	02021003027	Aide pour le logement des saisonniers prog 2015	2015	BP	24 000	0	24 000	0	0	0	0
2	ADL	02021003027	Aide pour le logement des saisonniers prog 2015	2015	BP	0	0	0	0	0	0	0
2	ADL	02021003027	Aide pour le logement des saisonniers prog 2015	2015	BP	0	0	0	0	0	0	0
2	ADL	02021003028	Aide à l'accueil de logements aidés prog 2015	2015	BP	30 000	0	30 000	0	0	0	0
2	ADL	02021002027	Parc privé prog "Habiter Mieux" 2015 PO	2015	BP	75 000	60 000	10 000	5 000	0	0	0
2	ADL	02021002028	Parc privé logement conventionné prog 2015 PB	2015	BP	13 500	7 500	3 000	3 000	0	0	0
2	ADL	02021002029	Réhabilitation du Parc Public prog 2015	2015	BP	398 460	72 000	59 013	267 447	0	0	0
2	ADL	02021002029	Réhabilitation du Parc Public prog 2015	2015	BP	0	0	0	0	0	0	0
2	ADL	02021002029	Réhabilitation du Parc Public prog 2015	2015	BP	890 040	0	298 500	565 009	26 531	0	0
2	ADL	02010001009	Rénovation logt aidé contrat de ville	2015	BP	100 000	0	0	100 000	0	0	0
2	ADL	02010001010	CPER Réhabilitation parc public	2016	BP	1 148 000	0	100 000	320 000	120 000	308 000	300 000
2	ADL	02010001010	CPER Réhabilitation parc public	2016	BP	672 000	0	0	80 000	164 000	264 000	164 000
2	ADL	02010001010	CPER Réhabilitation parc public	2016	BP	0	0	0	0	0	0	0
2	ADL	02010001011	CPER Réhabilitation copropriétés privées	2016	BP	1 000 000	0	0	0	80 000	470 000	450 000
2	ADL	02010001011	CPER Réhabilitation copropriétés privées	2016	BP	1 800 000	0	168 000	260 000	482 000	450 000	440 000
2	ADL	02010001013	CPER Aménagement d'espaces publics	2016	BP	2 380 000	0	0	0	300 000	490 000	1 590 000
2	ADL	02010001014	CPER Mobilisation foncière	2016	BP	3 330 000	1 363 294	1 073 000	461 706	210 000	92 000	130 000
2	ADL	02021003030	Aide à la Production / logt. Aidé prog 2016	2016	BP	4 637 561	1 258 145	1 765 667	678 266	757 995	177 488	0

Annexe au Débat d'Orientations Budgétaires pour 2019
- Engagements Pluriannuels en Investissement - Budget Principal

Com	Gest.	Code AP	Libellé	Millésime	Budget	TOTAL AP après la DM2 2018	Exercices antérieurs < 2018	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022 et +
2	ADL	02021003030	Aide à la Production / logt. Aidé prog 2016	2016	BP	0	0	0	0	0	0	0
2	ADL	02021003030	Aide à la Production / logt. Aidé prog 2016	2016	BP	2 300 000	368 034	1 139 266	499 634	293 066	0	0
2	ADL	02021002031	Parc privé prog "Habiter Mieux" 2016 PO	2016	BP	90 000	17 000	58 000	15 000	0	0	0
2	ADL	02021002032	Parc privé logement conventionné prog 2016 PB	2016	BP	100 000	6 000	81 000	13 000	0	0	0
2	ADL	02021002033	Réhabilitation du Parc Public prog 2016	2016	BP	0	0	0	0	0	0	0
2	ADL	02021002033	Réhabilitation du Parc Public prog 2016	2016	BP	0	0	0	0	0	0	0
2	ADL	02021002033	Réhabilitation du Parc Public prog 2016	2016	BP	285 885	0	249 885	36 000	0	0	0
2	ADL	02021003033	Aide à la Production prog 2017	2017	BP	4 796 000	0	527 439	820 991	1 130 000	1 040 000	1 277 570
2	ADL	02021003033	Aide à la Production prog 2017	2017	BP	0	0	0	0	0	0	0
2	ADL	02021003033	Aide à la Production prog 2017	2017	BP	2 204 000	0	433 000	500 000	400 000	400 000	471 000
2	ADL	02021001019	Aide à l'acquisition foncière	2017	BP	815 400	0	455 400	360 000	0	0	0
2	ADL	02021001019	Aide à l'acquisition foncière	2017	BP	0	0	0	0	0	0	0
2	ADL	02021001019	Aide à l'acquisition foncière	2017	BP	684 600	0	303 670	50 000	280 000	0	50 930
2	ADL	02021003034	Aide pour le logement des saisonniers prog 2017	2017	BP	0	0	0	0	0	0	0
2	ADL	02021003034	Aide pour le logement des saisonniers prog 2017	2017	BP	0	0	0	0	0	0	0
2	ADL	02021003034	Aide pour le logement des saisonniers prog 2017	2017	BP	0	0	0	0	0	0	0
2	ADL	02021002034	Parc privé logement conventionné prog 2017 PB	2017	BP	27 000	0	13 500	13 500	0	0	0
2	ADL	02021002036	Réhabilitation du Parc Public prog 2017	2017	BP	550 000	0	0	250 000	300 000	0	0
2	ADL	02021002036	Réhabilitation du Parc Public prog 2017	2017	BP	60 000	0	0	30 000	30 000	0	0
2	ADL	02021002036	Réhabilitation du Parc Public prog 2017	2017	BP	390 000	0	4 500	195 500	190 000	0	0
2	ADL	02010001015	Rénov énerg. parc privé 2017 à 2020	2017	BS	4 000 000	14 771	500 000	650 000	800 000	1 035 229	1 000 000
2	ADL	02021003035	Aide à la Production prog 2018	2018	BP	4 487 000	0	0	706 500	1 252 000	1 500 000	1 028 500
2	ADL	02021003035	Aide à la Production prog 2018	2018	BP	2 413 000	0	0	570 000	570 000	735 000	538 000
2	ADL	02021001020	Aide à l'acquisition foncière	2018	BP	670 000	0	0	100 000	100 000	210 000	260 000
2	ADL	02021001020	Aide à l'acquisition foncière	2018	BP	200 000	0	0	100 000	100 000	0	0
2	ADL	02021001020	Aide à l'acquisition foncière	2018	BP	630 000	0	0	100 000	100 000	230 000	200 000
2	ADL	02021003036	Aide pour le logement des saisonniers prog 2018	2018	BP	70 000	0	0	35 000	35 000	0	0
2	ADL	02021002037	Réhabilitation du Parc Public prog 2018	2018	BP	348 750	0	0	102 500	126 250	120 000	0
2	ADL	02021002037	Réhabilitation du Parc Public prog 2018	2018	BP	326 250	0	0	100 000	110 000	116 250	0
2	ADL	02021002038	Parc privé logement conventionné prog 2018 PB	2018	BP	60 000	0	12 000	24 000	18 000	6 000	0
Sous total Logement / aide à la pierre						54 256 685	11 761 400	8 684 648	8 578 918	8 576 342	8 434 683	8 220 694
2	ASP	12090003002	Constructions de Maisons de santé pluridisciplinaires	2013	BP	400 000	320 000	80 000	0	0	0	0
2	ASP	12090003005	Constructions de Maisons de santé pluridisciplinaires / 2ème plan	2017	BP	320 000	140 000	130 000	50 000	0	0	0
2	ASP	12090003006	Constructions de Maisons de santé pluridisciplinaires / 3ème plan	2018	BP	220 000	0	120 000	100 000	0	0	0
Sous total Actions de santé						940 000	460 000	330 000	150 000	0	0	0
2	PDS	12041005001	Subvention d'équipement au Secours populaire	2018	BP	100 000	0	100 000	0	0	0	0
2	PDS	12041005002	Subvention d'équipement au Resto du Cœur	2018	BS	25 000	0	25 000	0	0	0	0
2	PDS	12041005003	Subvention équipement au Secours catholique	2018	DM2	40 000	0	40 000	0	0	0	0
Sous total Prévention et Développement Social						165 000	0	165 000	0	0	0	0
2ème Commission : Action Sociale, Santé, Prévention, Insertion, Logement social						55 361 685	12 221 400	9 179 648	8 728 918	8 576 342	8 434 683	8 220 694
3	CSC	13030001019	Bâtiments médico-sociaux	2011	BP	76 137	76 137	0	0	0	0	0
3	CSC	13030001019	Bâtiments médico-sociaux	2011	BP	11 880	11 880	0	0	0	0	0
3	CSC	13030001019	Bâtiments médico-sociaux	2011	BP	773 720	559 287	214 433	0	0	0	0
3	CSC	13020001023	Bâtiments Voirie	2012	BP	378 702	346 987	31 715	0	0	0	0
3	CSC	13020001023	Bâtiments Voirie	2012	BP	3 527 506	3 260 996	266 510	0	0	0	0
3	CSC	13020001023	Bâtiments voirie	2012	DM2	6 801	4 505	2 296	0	0	0	0
3	CSA	11030004002	Pôle Multimodal HT	2013	BP	874	874	0	0	0	0	0
3	CSA	11030004002	Pôle Multimodal HT	2013	BP	3 218	3 218	0	0	0	0	0
3	CSA	11030004008	Pôle Multimodal HT Anney	2018	BP	0	0	0	0	0	0	0
3	CSA	11030006003	Pôle Multimodal HT Cluses	2015	BP	0	0	0	0	0	0	0
3	CSA	11030006003	Pôle Multimodal HT Cluses	2015	BP	0	0	0	0	0	0	0
3	CSA	11030006006	Pôle Multimodal HT Cluses	2018	BP	0	0	0	0	0	0	0
3	CSC	13060005002	Auberge de Clermont HT	2013	BP	7 130	7 130	0	0	0	0	0
3	CSC	13060005002	Auberge de Clermont HT	2013	BP	5 301	5 301	0	0	0	0	0
3	CSC	13060005003	Auberge de Clermont HT	2018	BP	20 000	0	5 000	15 000	0	0	0
3	CSC	13060005003	Auberge de Clermont HT	2018	BP	87 000	0	0	27 000	60 000	0	0
3	CSA	13070011005	Mobiliers et matériels	2017	BP	35 000	22 446	12 554	0	0	0	0
3	CSA	13070011005	Mobiliers et matériels	2017	BP	199 620	166 412	33 208	0	0	0	0
3	CSA	13070011006	Mobiliers et matériels	2018	BP	80 000	0	80 000	0	0	0	0
3	CSA	13070011006	Mobiliers et matériels	2018	BP	240 000	0	180 000	60 000	0	0	0
3	CSC	13070009001	Construction Réhabilitation	2013	BP	0	0	0	0	0	0	0

Annexe au Débat d'Orientations Budgétaires pour 2019
- Engagements Pluriannuels en Investissement - Budget Principal

Com	Gest.	Code AP	Libellé	Millésime	Budget	TOTAL AP après la DM2 2018	Exercices antérieurs < 2018	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022 et +
3	CSC	13070009001	Construction Réhabilitation	2013	BP	0	0	0	0	0	0	0
3	CSC	13070009001	Construction Réhabilitation	2013	BP	148 315	148 315	0	0	0	0	0
3	CSC	13070009001	Construction Réhabilitation	2013	BP	313 000	284 281	28 719	0	0	0	0
3	CSC	13070009001	Construction Réhabilitation	2013	BP	681 728	679 851	1 877	0	0	0	0
3	CSC	13070009001	Construction Réhabilitation	2013	BP	108 203	108 203	0	0	0	0	0
3	CSC	13070009001	Construction Réhabilitation	2013	BP	607 194	607 194	0	0	0	0	0
3	CSC	13070009001	Construction Réhabilitation	2013	BP	0	0	0	0	0	0	0
3	CSC	13070009002	Construction Réhabilitation	2015	BP	85 000	79 001	5 999	0	0	0	0
3	CSC	13070009002	Construction Réhabilitation	2015	BP	17 630 966	1 674 955	5 917 295	6 301 716	3 437 000	300 000	0
3	CSC	13070009002	Construction Réhabilitation	2015	BP	3 058 000	226 595	1 930 000	901 405	0	0	0
3	CSC	13070009002	Construction Réhabilitation	2015	BP	4 651 685	2 010 186	46 499	1 000 000	1 260 000	335 000	0
3	CSC	13070009002	Construction Réhabilitation	2015	BP	3 545 000	125 442	1 474 558	1 900 000	45 000	0	0
3	CSC	13070009002	Construction Réhabilitation	2015	BP	700 000	82 542	371 467	185 991	60 000	0	0
3	CSC	13070009002	Construction Réhabilitation	2015	BP	0	0	0	0	0	0	0
3	CSC	13070009002	Construction Réhabilitation	2015	BS	52 000	16 011	35 989	0	0	0	0
3	CSC	13070009003	Construction Savoie Biblio	2017	BP	250 000	0	0	100 000	150 000	0	0
3	CSC	13070009004	Ravalement façades sous préfecture Bonneville	2017	BS	270 000	0	270 000	0	0	0	0
3	CSC	13070009005	Construction Réhabilitation	2018	BP	470 000	0	40 000	110 000	320 000	0	0
3	CSC	13070009005	Construction Réhabilitation	2018	BP	5 100 000	0	0	300 000	3 100 000	1 700 000	0
3	CSC	13070010003	Amélioration Aménagement	2015	BP	0	0	0	0	0	0	0
3	CSC	13070010003	Amélioration Aménagement	2015	BP	61 280	61 280	0	0	0	0	0
3	CSC	13070010003	Amélioration Aménagement	2015	BP	20 000	10 876	0	9 124	0	0	0
3	CSC	13070010003	Amélioration Aménagement	2015	BP	696 574	377 191	45 243	274 140	0	0	0
3	CSC	13070010003	Amélioration Aménagement	2015	BP	287 539	278 889	8 650	0	0	0	0
3	CSC	13070010003	Amélioration Aménagement	2015	BP	402 899	390 848	12 051	0	0	0	0
3	CSC	13070010003	Amélioration Aménagement	2015	BP	686 218	442 847	46 378	196 993	0	0	0
3	CSC	13070010003	Amélioration Aménagement	2015	BP	4 601	4 601	0	0	0	0	0
3	CSC	13070010003	Amélioration Aménagement	2015	BP	113 114	113 114	0	0	0	0	0
3	CSC	13070010004	Amélioration Aménagement	2016	BP	88 434	77 637	10 797	0	0	0	0
3	CSC	13070010004	Amélioration Aménagement	2016	BP	97 183	97 183	0	0	0	0	0
3	CSC	13070010004	Amélioration Aménagement	2016	BP	722 523	708 810	13 713	0	0	0	0
3	CSC	13070010004	Amélioration Aménagement	2016	BP	129 857	107 304	22 553	0	0	0	0
3	CSC	13070010004	Amélioration Aménagement	2016	BP	278 360	216 262	6 098	56 000	0	0	0
3	CSC	13070010004	Amélioration Aménagement	2016	BP	316 333	156 333	100 000	60 000	0	0	0
3	CSC	13070010004	Amélioration Aménagement	2016	BP	28 555	28 555	0	0	0	0	0
3	CSC	13070010005	Amélioration Aménagement	2017	BP	115 219	50 216	65 003	0	0	0	0
3	CSC	13070010005	Amélioration Aménagement	2017	BP	342 677	192 435	136 242	14 000	0	0	0
3	CSC	13070010005	Amélioration Aménagement	2017	BP	1 263 090	384 145	558 945	55 000	265 000	0	0
3	CSC	13070010005	Amélioration Aménagement	2017	BP	627 615	88 487	323 128	216 000	0	0	0
3	CSC	13070010005	Amélioration Aménagement	2017	BP	450 876	235 983	190 590	24 303	0	0	0
3	CSC	13070010005	Amélioration Aménagement	2017	BP	0	0	0	0	0	0	0
3	CSC	13070010005	Amélioration Aménagement	2017	BP	0	0	0	0	0	0	0
3	CSC	13070010006	Amélioration Aménagement	2018	BP	150 490	0	99 968	50 522	0	0	0
3	CSC	13070010006	Amélioration Aménagement	2018	BP	373 687	0	223 687	150 000	0	0	0
3	CSC	13070010006	Amélioration Aménagement	2018	BP	210 855	0	173 756	37 099	0	0	0
3	CSC	13070010006	Amélioration Aménagement	2018	BP	449 935	0	354 935	95 000	0	0	0
3	CSC	13070010006	Amélioration Aménagement	2018	BP	176 384	0	146 384	30 000	0	0	0
3	CSC	13051002003	Auberge des Glières HT	2016	BP	276 718	155 718	121 000	0	0	0	0
3	CSC	13051002003	Auberge des Glières HT	2016	BP	5 668 667	0	610 000	3 207 000	1 851 667	0	0
3	CSC	05010001017	MAPI enseignement supérieur	2017	BS	1 300 000	0	50 000	500 000	750 000	0	0
Sous total Constructions, Services Généraux Bâtiments						58 463 663	14 686 463	14 267 240	15 876 293	11 298 667	2 335 000	0
3	VTI	11030002019	Subvention RFF - Gares CEVA	2015	DM	0	0	0	0	0	0	0
3	VTI	11030002022	Subvention RFF - Gares CEVA (10 gares)	2018	BS	3 000 000	0	0	0	1 500 000	1 500 000	0
3	VTI	11030005001	Subvention pôles échanges multimodaux (CPER) - Annemasse	2013	BP	55 724	55 724	0	0	0	0	0
3	VTI	11030005001	Subvention pôles échanges multimodaux (CPER) - Annemasse	2013	DM	0	0	0	0	0	0	0
3	VTI	11030005001	Subvention pôles échanges multimodaux (CPER) - Annemasse	2013	DM	42 099	0	0	42 099	0	0	0
3	VTI	11030002017	Subvention RFF PASO - Gare d'Annemasse	2015	DM	95 636	95 636	0	0	0	0	0
3	VTI	11030007002	Tram d'Annemasse	2013	BP	2 539 126	535 626	0	0	2 003 500	0	0
3	VTI	11030007003	Tram de Saint Julien	2013	BP	1 130 000	0	0	1 130 000	0	0	0
3	VTI	11030002015	Aix - Annecy	2015	BS	4 000 000	400 500	489 500	500 000	2 430 000	180 000	0
3	VTI	11030001001	Frais études	2014	DM3	660 000	421 500	168 500	70 000	0	0	0

Annexe au Débat d'Orientations Budgétaires pour 2019
- Engagements Pluriannuels en Investissement - Budget Principal

Com	Gest.	Code AP	Libellé	Millésime	Budget	TOTAL AP après la DM2 2018	Exercices antérieurs < 2018	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022 et +
Sous total Grands Déplacements						11 522 585	1 508 986	658 000	1 742 099	5 933 500	1 680 000	0
3	VTV00	10030001003	Etudes Construction de Voies Nouvelles 2003	2003	BP	8 765 000	8 719 905	45 095	0	0	0	0
3	VTV00	10030001003	Etudes Construction de Voies Nouvelles 2003	2003	BP	5 000	5 000	0	0	0	0	0
3	VTV00	10030001004	Etudes Construction voies nouvelles	2004	BP	2 087 500	2 020 742	66 758	0	0	0	0
3	VTV00	10030001004	Etudes Construction voies nouvelles	2004	BP	5 000	5 000	0	0	0	0	0
3	VTV00	10020003010	Contrat de Plan sous MO départementale	2006	BS	34 669 779	34 638 075	31 704	0	0	0	0
3	VTV00	10020003010	Contrat de Plan sous MO départementale	2006	BS	110 000	110 000	0	0	0	0	0
3	VTV00	10020003021	Aménagement réseau RD 2012 - FDI	2012	BS	29 800 000	29 710 000	30 000	60 000	0	0	0
3	VTV00	10030001007	Etudes TCSP Réseau RD 2012 - FDI	2012	BS	3 850 000	2 823 660	684 590	341 750	0	0	0
3	VTV00	10030001008	Etudes Doublement contournement Nord d'Annecy RD 3508 - FDI	2012	BS	1 000 000	690 888	304 570	4 542	0	0	0
3	VTV00	10020003023	Aménagement pistes cyclables - Voie Verte	2012	BS	24 000 000	15 753 100	2 725 840	3 637 060	1 884 000	0	0
3	VTV00	10020002007	Déviations de Marignier (Acquisitions foncières)	2012	BS	10 000 000	4 193 539	1 676 461	1 940 000	1 190 000	1 000 000	0
3	VTV00	10051003003	Viry Desserte plateforme multimodale	2012	BS	2 625 000	0	0	2 625 000	0	0	0
3	VTV00	10051003003	Viry Desserte plateforme multimodale	2012	BS	700 000	202 888	75 000	140 000	197 112	85 000	0
3	VTV00	10200001009	Etudes Réseau routier départemental 2013	2013	BP	1 900 000	1 678 254	15 990	55 756	150 000	0	0
3	VTV00	10020002008	Tunnel sous le Semnoz - Acquisitions foncières	2013	BP	2 958 400	0	0	1 000 000	800 000	1 158 400	0
3	VTV00	10020003024	Aménagement réseau RD 2013 (Yc 2 M€ Trav. Agglo)	2013	BP	10 500 000	10 240 000	123 100	136 900	0	0	0
3	VTV00	10020002008	Tunnel sous le Semnoz - Acquisitions foncières	2013	BS	4 041 600	4 041 600	0	0	0	0	0
3	VTV00	10020004012	Complément Financement Fond intervention Struct. 40e Tr	2013	BS	1 643 000	1 593 000	0	50 000	0	0	0
3	VTV00	10030010005	Aménagement en rive droite de l'Arve Contournement de Thyez Marignier - 1ère tranche	2013	DM2	31 000 000	19 942 603	3 608 487	1 448 910	6 000 000	0	0
3	VTV00	04032030027	Aménagement en rive droite de l'Arve Contournement de Thyez Marignier - 1ère tranche TDENS	2013	DM2	2 600 000	1 403 025	696 975	500 000	0	0	0
3	VTV00	10200001010	Etudes Réseau routier départemental 2014	2014	BP	3 500 000	2 614 076	329 080	320 000	236 844	0	0
3	VTV00	10020003026	Aménagement réseau RD 2014 (Yc Trav. Agglo)	2014	BP	13 645 000	13 047 995	519 705	77 300	0	0	0
3	VTV00	04032030026	Aménagement environnemental (Protection captage Douai et Fier,...)	2014	BP	2 000 000	501 450	0	898 550	600 000	0	0
3	VTV00	10020004014	Requalification entrée Ouest de Saint Julien en Genevois	2014	BS	6 900 000	600 000	3 000 000	3 300 000	0	0	0
3	VTV00	10030001009	Liaison Nouvelle Machilly - Thonon	2014	BS	2 000 000	1 200 000	0	500 000	300 000	0	0
3	VTV00	10030001009	Liaison Nouvelle Machilly - Thonon	2014	BS	1 000 000	139 674	100 000	138 026	322 300	300 000	0
3	VTV00	10200001011	Etudes Réseau routier départemental 2015	2015	BP	2 400 000	2 050 770	275 060	74 170	0	0	0
3	VTV00	04032030029	Aménagement environnemental - Reconstruction seuil du Pont de Fillinges	2015	BP	2 340 000	1 696 130	221 600	226 870	195 400	0	0
3	VTV00	10010020020	RD 1005 - Falaise de Meillerie - Merlon	2015	BP	2 800 000	600 000	72 500	1 000 000	1 127 500	0	0
3	VTV00	10010020020	RD 1005 - Falaise de Meillerie - Merlon	2015	BP	1 200 000	15 309	384 691	350 000	450 000	0	0
3	VTV00	10020003027	Aménagement réseau RD 2015 (Yc Trav. Agglo)	2015	BP	10 000 000	9 173 874	583 200	242 926	0	0	0
3	VTV00	10020004015	Aménagement ouvrages avec RD2015	2015	BP	500 000	450 000	0	50 000	0	0	0
3	VTV00	10030010006	Déviations de PRINGY (2e tranche)	2015	BP	21 000 000	1 236 881	8 873 119	2 000 000	8 890 000	0	0
3	VTV00	10020003028	RD 2/302 - PN 90/91 - Reignier - PN 93 - Etrembières	2015	BS	9 910 500	2 671 575	0	0	3 568 750	3 670 175	0
3	VTV00	10020003028	Aménagement réseau RD 2016 (Yc Trav. Agglo)	2016	BP	15 500 000	12 408 776	2 237 500	853 724	0	0	0
3	VTM	10040006014	Acquisition matériels roulants 2016	2016	BP	795 400	795 400	0	0	0	0	0
3	VTM	10040006014	Acquisition matériels roulants 2016	2016	BP	1 568 600	1 568 600	0	0	0	0	0
3	VTM	10040006014	Acquisition matériels roulants 2016	2016	BP	0	0	0	0	0	0	0
3	VTV00	10200001012	Etudes Réseau routier départemental 2016	2016	BP	2 000 000	1 421 716	240 000	258 284	80 000	0	0
3	VTV00	10010020022	Traitement d'itinéraire Réseau RD 2016	2016	BP	15 000 000	10 302 300	4 697 700	0	0	0	0
3	VTV00	10030010007	Déviations de POISY (Canalisation GRT GAZ)	2016	BS	24 930 000	650 000	2 850 000	5 800 000	10 900 000	4 730 000	0
3	VTV00	10020003030	Aménagement réseau RD 2017 (Yc Trav. Agglo)	2017	BP	15 500 000	4 270 573	8 180 000	3 049 427	0	0	0
3	VTM	10040006015	Acquisition matériels roulants 2017	2017	BP	1 659 650	112 400	1 198 150	349 100	0	0	0
3	VTM	10040006015	Acquisition matériels roulants 2017	2017	BP	1 320 000	1 320 000	0	0	0	0	0
3	VTM	10040006015	Acquisition matériels roulants 2017	2017	BP	389 600	389 600	0	0	0	0	0
3	VTM	10040004015	Requalification des Matériels Roulants 2017	2017	BP	300 000	300 000	0	0	0	0	0
3	VTV00	13020001029	Réparation Bâtiments voirie DR 2017	2017	BP	200 000	141 759	58 241	0	0	0	0
3	VTV00	10010020024	Amélioration et renforcement du patrimoine RD 2017	2017	BP	26 020 000	22 460 406	2 359 594	1 200 000	0	0	0
3	VTV00	10020002010	Acquisitions foncières RD 2017 / opérateur	2017	BP	3 000 000	676 580	1 723 420	600 000	0	0	0
3	VTV00	10200001013	Etudes Réseau routier départemental 2017	2017	BP	2 300 000	949 493	680 000	550 000	120 507	0	0
3	VTV00	10020004017	Aménagement ouvrages avec RD2017	2017	BP	400 000	185 160	214 840	0	0	0	0
3	VTV00	10030001010	RD 1508 Sud Projet de mobilité OUEST (Tunnel-BHNS)	2017	BP	3 962 500	217 063	262 500	2 000 000	782 937	700 000	0
3	VTV00	10030001010	RD 1508 Sud Projet de mobilité OUEST (Tunnel-BHNS) ATMO	2017	BP	37 500	0	37 500	0	0	0	0
3	VTV00	10020003029	RD 1508 - Chaumontet Sillingy - Carref. Croix Blanche	2017	BP	5 000 000	0	0	2 100 000	2 900 000	0	0

Annexe au Débat d'Orientations Budgétaires pour 2019
- Engagements Pluriannuels en Investissement - Budget Principal

Com	Gest.	Code AP	Libellé	Millésime	Budget	TOTAL AP après la DM2 2018	Exercices antérieurs < 2018	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022 et +
Sous total Grands Déplacements						11 522 585	1 508 986	658 000	1 742 099	5 933 500	1 680 000	0
3	VTV00	10030001003	Etudes Construction de Voies Nouvelles 2003	2003	BP	8 765 000	8 719 905	45 095	0	0	0	0
3	VTV00	10030001003	Etudes Construction de Voies Nouvelles 2003	2003	BP	5 000	5 000	0	0	0	0	0
3	VTV00	10030001004	Etudes Construction voies nouvelles	2004	BP	2 087 500	2 020 742	66 758	0	0	0	0
3	VTV00	10030001004	Etudes Construction voies nouvelles	2004	BP	5 000	5 000	0	0	0	0	0
3	VTV00	10020003010	Contrat de Plan sous MO départementale	2006	BS	34 669 779	34 638 075	31 704	0	0	0	0
3	VTV00	10020003010	Contrat de Plan sous MO départementale	2006	BS	110 000	110 000	0	0	0	0	0
3	VTV00	10020003021	Aménagement réseau RD 2012 - FDI	2012	BS	29 800 000	29 710 000	30 000	60 000	0	0	0
3	VTV00	10030001007	Etudes TCSP Réseau RD 2012 - FDI	2012	BS	3 850 000	2 823 660	684 590	341 750	0	0	0
3	VTV00	10030001008	Etudes Doublement contournement Nord d'Annecy RD 3508 - FDI	2012	BS	1 000 000	690 888	304 570	4 542	0	0	0
3	VTV00	10020003023	Aménagement pistes cyclables - Voie Verte	2012	BS	24 000 000	15 753 100	2 725 840	3 637 060	1 884 000	0	0
3	VTV00	10020002007	Déviations de Marignier (Acquisitions foncières)	2012	BS	10 000 000	4 193 539	1 676 461	1 940 000	1 190 000	1 000 000	0
3	VTV00	10051003003	Viry Desserte plateforme multimodale	2012	BS	2 625 000	0	0	2 625 000	0	0	0
3	VTV00	10051003003	Viry Desserte plateforme multimodale	2012	BS	700 000	202 888	75 000	140 000	197 112	85 000	0
3	VTV00	10200001009	Etudes Réseau routier départemental 2013	2013	BP	1 900 000	1 678 254	15 990	55 756	150 000	0	0
3	VTV00	10020002008	Tunnel sous le Semnoz - Acquisitions foncières	2013	BP	2 958 400	0	0	1 000 000	800 000	1 158 400	0
3	VTV00	10020003024	Aménagement réseau RD 2013 (Yc 2 M€ Trav. Agglo)	2013	BP	10 500 000	10 240 000	123 100	136 900	0	0	0
3	VTV00	10020002008	Tunnel sous le Semnoz - Acquisitions foncières	2013	BS	4 041 600	4 041 600	0	0	0	0	0
3	VTV00	10020004012	Complément Financement Fond intervention Struct. 40e Tr	2013	BS	1 643 000	1 593 000	0	50 000	0	0	0
3	VTV00	10030010005	Aménagement en rive droite de l'Arve Contournement de Theyez Marignier - 1ère tranche	2013	DM2	31 000 000	19 942 603	3 608 487	1 448 910	6 000 000	0	0
3	VTV00	04032030027	Aménagement en rive droite de l'Arve Contournement de Theyez Marignier - 1ère tranche TDENS	2013	DM2	2 600 000	1 403 025	696 975	500 000	0	0	0
3	VTV00	10200001010	Etudes Réseau routier départemental 2014	2014	BP	3 500 000	2 614 076	329 080	320 000	236 844	0	0
3	VTV00	10020003026	Aménagement réseau RD 2014 (Yc Trav. Agglo)	2014	BP	13 645 000	13 047 995	519 705	77 300	0	0	0
3	VTV00	04032030026	Aménagement environnemental (Protection captage Douai et Fier,...)	2014	BP	2 000 000	501 450	0	898 550	600 000	0	0
3	VTV00	10020004014	Requalification entrée Ouest de Saint Julien en Genevois	2014	BS	6 900 000	600 000	3 000 000	3 300 000	0	0	0
3	VTV00	10030001009	Liaison Nouvelle Machilly - Thonon	2014	BS	2 000 000	1 200 000	0	500 000	300 000	0	0
3	VTV00	10030001009	Liaison Nouvelle Machilly - Thonon	2014	BS	1 000 000	139 674	100 000	138 026	322 300	300 000	0
3	VTV00	10200001011	Etudes Réseau routier départemental 2015	2015	BP	2 400 000	2 050 770	275 060	74 170	0	0	0
3	VTV00	04032030029	Aménagement environnemental - Reconstruction seuil du Pont de Fillinges	2015	BP	2 340 000	1 696 130	221 600	226 870	195 400	0	0
3	VTV00	10010020020	RD 1005 - Falaise de Meillerie - Merlon	2015	BP	2 800 000	600 000	72 500	1 000 000	1 127 500	0	0
3	VTV00	10010020020	RD 1005 - Falaise de Meillerie - Merlon	2015	BP	1 200 000	15 309	384 691	350 000	450 000	0	0
3	VTV00	10020003027	Aménagement réseau RD 2015 (Yc Trav. Agglo)	2015	BP	10 000 000	9 173 874	583 200	242 926	0	0	0
3	VTV00	10020004015	Aménagement ouvrages avec RD2015	2015	BP	500 000	450 000	0	50 000	0	0	0
3	VTV00	10030010006	Déviations de PRINGY (2e tranche)	2015	BP	21 000 000	1 236 881	8 873 119	2 000 000	8 890 000	0	0
3	VTV00	10020003028	RD 2/302 - PN 90/91 - Reignier - PN 93 - Etrembières	2015	BS	9 910 500	2 671 575	0	0	3 568 750	3 670 175	0
3	VTV00	10020003028	Aménagement réseau RD 2016 (Yc Trav. Agglo)	2016	BP	15 500 000	12 408 776	2 237 500	853 724	0	0	0
3	VTM	10040006014	Acquisition matériels roulants 2016	2016	BP	795 400	795 400	0	0	0	0	0
3	VTM	10040006014	Acquisition matériels roulants 2016	2016	BP	1 568 600	1 568 600	0	0	0	0	0
3	VTM	10040006014	Acquisition matériels roulants 2016	2016	BP	0	0	0	0	0	0	0
3	VTV00	10200001012	Etudes Réseau routier départemental 2016	2016	BP	2 000 000	1 421 716	240 000	258 284	80 000	0	0
3	VTV00	10010020022	Traitement d'itinéraire Réseau RD 2016	2016	BP	15 000 000	10 302 300	4 697 700	0	0	0	0
3	VTV00	10030010007	Déviations de POISY (Canalisation GRT GAZ)	2016	BS	24 930 000	650 000	2 850 000	5 800 000	10 900 000	4 730 000	0
3	VTV00	10020003030	Aménagement réseau RD 2017 (Yc Trav. Agglo)	2017	BP	15 500 000	4 270 573	8 180 000	3 049 427	0	0	0
3	VTM	10040006015	Acquisition matériels roulants 2017	2017	BP	1 659 650	112 400	1 198 150	349 100	0	0	0
3	VTM	10040006015	Acquisition matériels roulants 2017	2017	BP	1 320 000	1 320 000	0	0	0	0	0
3	VTM	10040006015	Acquisition matériels roulants 2017	2017	BP	389 600	389 600	0	0	0	0	0
3	VTM	10040004015	Requalification des Matériels Roulants 2017	2017	BP	300 000	300 000	0	0	0	0	0
3	VTV00	13020001029	Réparation Bâtiments voirie DR 2017	2017	BP	200 000	141 759	58 241	0	0	0	0
3	VTV00	10010020024	Amélioration et renforcement du patrimoine RD 2017	2017	BP	26 020 000	22 460 406	2 359 594	1 200 000	0	0	0
3	VTV00	10020002010	Acquisitions foncières RD 2017 / opérateur	2017	BP	3 000 000	676 580	1 723 420	600 000	0	0	0
3	VTV00	10200001013	Etudes Réseau routier départemental 2017	2017	BP	2 300 000	949 493	680 000	550 000	120 507	0	0
3	VTV00	10020004017	Aménagement ouvrages avec RD2017	2017	BP	400 000	185 160	214 840	0	0	0	0
3	VTV00	10030001010	RD 1508 Sud Projet de mobilité OUEST (Tunnel-BHNS)	2017	BP	3 962 500	217 063	262 500	2 000 000	782 937	700 000	0
3	VTV00	10030001010	RD 1508 Sud Projet de mobilité OUEST (Tunnel-BHNS) ATMO	2017	BP	37 500	0	37 500	0	0	0	0
3	VTV00	10020003029	RD 1508 - Chaumontet Sillingy - Carref.Croix Blanche	2017	BP	5 000 000	0	0	2 100 000	2 900 000	0	0

Annexe au Débat d'Orientations Budgétaires pour 2019
- Engagements Pluriannuels en Investissement - Budget Principal

Com	Gest.	Code AP	Libellé	Millésime	Budget	TOTAL AP après la DM2 2018	Exercices antérieurs < 2018	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022 et +
3	VTV00	10051003004	Diffuseur A41 AREA Anancy Nord et Diffuseur ADELAC - Copponex	2017	BS	333 000	0	0	120 000	213 000	0	0
3	VTV00	10020004018	Requalification RD 1201 - Liaison RD 16 - RD 1201 Seynod ANNECY	2017	BS	4 041 000	0	176 000	1 000 000	1 000 000	1 865 000	0
3	VTV00	04031030063	Subv. Vélo route EPCI - Aide à l'aménagement	2017	BS	2 846 310	427 540	485 310	1 475 000	458 460	0	0
3	VTV00	10020003031	Aménagement réseau RD 2018 (Yc Trav. Agglo)	2018	BP	16 800 000	0	6 617 000	4 440 000	5 743 000	0	0
3	VTM	10040006016	Acquisition matériels roulants 2018	2018	BP	5 512 750	0	35 000	3 950 250	1 527 500	0	0
3	VTM	10040006016	Acquisition matériels roulants 2018	2018	BP	270 000	0	50 000	220 000	0	0	0
3	VTM	10040004016	Requalification des Matériels Roulants 2018	2018	BP	140 000	0	140 000	0	0	0	0
3	VTV00	10040005019	Acquisition Matériels non roulant 2018	2018	BP	220 000	0	220 000	0	0	0	0
3	VTV00	13020001030	Réparation Bâtiments voirie DR 2018	2018	BP	465 000	0	295 000	170 000	0	0	0
3	VTV00	10010020026	Amélioration et renforcement du patrimoine RD 2018	2018	BP	30 500 000	0	27 507 912	2 992 088	0	0	0
3	VTV00	10020002011	Acquisitions foncières RD 2018 / opérateur	2018	BP	3 000 000	0	0	2 500 000	500 000	0	0
3	VTV00	14060005025	Avance opérateur voirie 2018	2018	BP	1 500 000	0	1 500 000	0	0	0	0
3	VTV00	10010020027	Compte d'avance marchés RD 2018	2018	BP	4 000 000	0	4 000 000	0	0	0	0
3	VTV00	10200001014	Etudes Réseau routier départemental 2018	2018	BP	2 400 000	0	1 300 000	650 000	450 000	0	0
3	VTV00	10020004018	Aménagement ouvrages avec RD2018	2018	BP	400 000	0	174 908	225 092	0	0	0
3	VTV00	10020003032	Véloroute Voie Verte CLUSES MAGLAND	2018	BP	3 700 000	0	200 000	1 800 000	1 700 000	0	0
3	VTV00	04031030064	Subv. Vélo route EPCI - Aide à l'aménagement 2018	2018	BP	3 000 000	0	914 130	1 000 000	1 000 000	85 870	0
3	VTV00	10030001011	Liaison 2x2 voies entre A40 (Findol) et le carrefour des Chasseurs (Etudes)	2018	BP	2 000 000	0	0	500 000	1 000 000	500 000	0
3	VTV00	10020003033	RD 328 Galerie Protection La Ravine - Tanniges	2018	BP	16 500 000	0	6 230 000	5 000 000	5 270 000	0	0
3	VTV00	10020003034	PN 65,66 participation études RFF	2018	BP	0	0	0	0	0	0	0
3	VTV00	10030001012	Déviations RD 2 et suppression PN 86 - REIGNIER	2018	BS	1 000 000	0	20 000	400 000	580 000	0	0
3	VTV00	10020003035	RD 1508 - Doublement échangeur de GILLON - EPAGNY METZ TESSY	2018	BS	7 600 000	0	300 000	5 700 000	1 600 000	0	0
3	VTV00	10020003036	RD 3508 - Doublement Gillon hopital - Epagny Metz Tassy	2018	BS	10 000 000	0	25 000	4 000 000	4 975 000	1 000 000	0
3	VTV00	10030010008	Aménagement en rive droite de l'Arve Contournement de Theyez Marignier - 2e tranche	2018	BS	6 000 000	0	0	3 300 000	2 700 000	0	0
3	VTV00	10020004019	Pont à Haubans sur le Rhône - SEYSSEL Participation CD74	2018	DM	1 666 700	0	250 000	989 600	427 100	0	0
Sous total Voirie / Infrastructures routières, matériel						495 233 789	232 366 379	99 623 230	78 310 325	69 839 410	15 094 445	0
3ème Commission : Infrastructures Routières, Grands déplacements, Bâtiments						565 220 037	248 561 828	114 548 470	95 928 717	87 071 577	19 109 445	0
4	ARC	07020001043	Acquisition de documents d'Archives	2018	BP	50 000	0	50 000	0	0	0	0
4	ARC	07020001042	Restauration d'archives	2017	BP	210 000	66 744	73 256	70 000	0	0	0
4	ARC	07020001038	Travaux de numérisation d'Archives	2014	BP	725 000	625 000	100 000	0	0	0	0
Sous total Archives départementales						985 000	691 744	223 256	70 000	0	0	0
4	DAC	07030006014	Restauration Monuments Historiques	2013	BP	32 400	32 400	0	0	0	0	0
4	DAC	07030006014	Restauration Monuments Historiques	2013	BP	434 485	420 395	0	14 090	0	0	0
4	DAC	07030002014	Equipements Culturels Structurants Subv. Cnes	2014	BP	541 845	171 845	370 000	0	0	0	0
4	DAC	07050003004	Restauration archéologique	2015	BP	46 000	44 590	1 410	0	0	0	0
4	DAC	07030006017	Restauration Monuments Historiques	2016	BP	97 750	56 313	41 437	0	0	0	0
4	DAC	07030006017	Restauration Monuments Historiques	2016	BP	400 000	320 151	79 849	0	0	0	0
4	DAC	09010002017	Subv. aux particuliers pour production numérique	2016	BP	255 000	195 000	60 000	0	0	0	0
4	DAC	07030006018	Restauration Monuments Historiques	2017	BP	217 072	54 805	137 267	25 000	0	0	0
4	DAC	07030006018	Restauration Monuments Historiques	2017	BP	901 523	145 853	385 525	187 535	127 535	27 535	27 540
4	DAC	07050003006	Restauration archéologique	2017	BP	50 000	7 725	25 450	16 825	0	0	0
4	DAC	09010002018	Subv. aux particuliers pour production numérique	2017	BP	300 000	150 000	150 000	0	0	0	0
4	DAC	07030001015	Acquisition de matériel et mobilier culturel	2018	BP	10 000	0	10 000	0	0	0	0
4	DAC	07030006019	Restauration Monuments Historiques	2018	BP	63 235	0	5 300	32 935	25 000	0	0
4	DAC	07030006019	Restauration Monuments Historiques	2018	BP	401 605	0	223 170	176 045	2 390	0	0
4	DAC	07030002017	Equipements Culturels Structurants Subv. Cnes	2018	BP	1 000 000	0	1 000 000	0	0	0	0
4	DAC	07050003007	Restauration archéologique	2018	BP	13 000	0	13 000	0	0	0	0
4	DAC	09010002019	Subv. aux particuliers pour production numérique	2018	BP	300 000	0	150 000	150 000	0	0	0
4	DAC	07030004025	Subvention d'équipement association	2018	BP	15 000	0	15 000	0	0	0	0
4	DAC	07030004026	Enrichissement du patrimoine	2018	BP	55 000	0	35 000	20 000	0	0	0
4	DAC	07030009016	Restauration collections et œuvres d'art	2018	BP	15 000	0	15 000	0	0	0	0
4	DAC	07030004027	Restauration Collections Seconde guerre mondiale	2018	BP	15 000	0	15 000	0	0	0	0
4	DAC	07030001016	Opération Bonneville scénographie	2018	BP	100 000	0	0	50 000	50 000	0	0
4	DAC	07030004025	Subvention d'équipements aux communes et structures communales	2018	DM2	45 000	0	0	45 000	0	0	0
Sous total Affaires Culturelles						5 308 915	1 599 077	2 732 408	717 430	204 925	27 535	27 540
4	EFI	05021001037	Construction collège de l'Albanais	2012	BP	18 430 000	11 092 256	6 437 744	900 000	0	0	0

Annexe au Débat d'Orientations Budgétaires pour 2019
- Engagements Pluriannuels en Investissement - Budget Principal

Com	Gest.	Code AP	Libellé	Millésime	Budget	TOTAL AP après la DM2 2018	Exercices antérieurs < 2018	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022 et +
4	EFI	05021001037	Construction collège de l'Albanais	2012	BP	500 000	0	500 000	0	0	0	0
4	EFI	05021001037	Construction collège de l'Albanais	2012	BP	290 000	0	210 000	80 000	0	0	0
4	EFI	05021001037	Construction collège de l'Albanais	2012	BP	70 000	1 007	68 993	0	0	0	0
4	EFI	05021001037	Construction collège de l'Albanais	2012	BP	20 000	20 000	0	0	0	0	0
4	EFI	05021001037	Construction collège de l'Albanais	2012	BP	0	0	0	0	0	0	0
4	EFI	05021001039	Accessibilité	2012	BP	4 573 000	4 504 866	68 134	0	0	0	0
4	EFI	05021001047	Mise en conformité Légionnellose	2013	BS	1 000 000	955 314	44 686	0	0	0	0
4	EFI	05021001051	Sillingy Extension	2014	BP	7 100 000	642 867	130 000	100 000	2 457 133	2 000 000	1 770 000
4	EFI	05021001052	Scionzier - logements	2014	BP	1 329 523	1 265 752	63 771	0	0	0	0
4	EFI	05021001054	Etudes énergie	2014	BP	186 725	156 725	30 000	0	0	0	0
4	EFI	05021001057	Restructuration collège Blanchard - Annecy	2014	BP	5 827 000	5 697 445	129 555	0	0	0	0
4	EFI	05021001058	Extension collège Frangy	2014	BP	6 150 000	6 024 331	125 669	0	0	0	0
4	EFI	05021001059	Bons en Chablais - extension	2014	BP	2 999 896	2 882 364	117 532	0	0	0	0
4	EFI	05021001060	Faverger Logements restructuration	2014	BP	2 674 070	2 655 372	18 698	0	0	0	0
4	EFI	05021001061	Reignier - Extension	2014	BP	1 649 337	1 649 337	0	0	0	0	0
4	EFI	05021001063	Thonon Rousseau -restructuration	2014	BP	5 750 000	5 696 437	53 563	0	0	0	0
4	EFI	05021001062	Gaillard-Prévert restructuration	2014	BP	10 250 000	1 748 841	1 700 000	2 257 474	2 200 000	1 543 685	800 000
4	EFI	05050001002	Chamonix - gros travaux	2014	BP	1 275 000	57 559	50 000	50 000	700 000	417 441	0
4	EFI	05050001002	Chamonix - gros travaux	2014	BP	0	0	0	0	0	0	0
4	EFI	05050001002	Chamonix - gros travaux	2014	BP	75 000	12 339	62 661	0	0	0	0
4	EFI	05021001070	ALBY- chaufferie et divers travaux et études	2015	BP	250 000	36 025	15 000	178 975	20 000	0	0
4	EFI	05021001071	CRUSEILLES-Restructuration batiment administration et divers	2015	BP	1 095 700	1 094 185	1 515	0	0	0	0
4	EFI	05021001072	GROISY - restructuration batiment demi pension	2015	BP	1 200 000	3 904	196 096	600 000	300 000	100 000	0
4	EFI	05021001073	RUMILLY- restructuration SEGPA et amélioration thermique	2015	BP	1 300 000	58 562	5 000	286 438	500 000	450 000	0
4	EFI	05021001074	ST PAUL- Mises aux normes techniques et thermiques	2015	BP	20 000	6 770	13 230	0	0	0	0
4	EFI	05021001075	PASSY - Etude restructuration	2015	BP	13 800 000	77 600	285 000	650 000	2 300 000	2 000 000	8 487 400
4	EFI	05021001076	LA ROCHE SUR FORON - Etude restructuration	2015	BP	6 100 000	0	122 000	365 000	1 275 000	1 375 000	2 963 000
4	EFI	05021001077	SCIONZIER- études restructuration	2015	BP	12 000 000	12 261	175 000	375 000	2 287 739	2 000 000	7 150 000
4	EFI	05021001078	THONES : Etude restructuration batiment demi-pension	2015	BP	5 000 000	5 073	91 927	200 000	500 000	2 000 000	2 203 000
4	EFI	05021001079	MARIGNIER	2015	BP	800 000	12 732	90 000	600 000	97 268	0	0
4	EFI	05021001080	Gros travaux 2015	2015	BP	2 111 000	2 040 548	70 452	0	0	0	0
4	EFI	05021001087	Sallanches- rehab demipension	2016	BP	1 200 000	3 189	96 811	500 000	600 000	0	0
4	EFI	05021001085	Gros travaux 2016	2016	BP	1 611 000	1 434 820	176 180	0	0	0	0
4	EFI	05021001089	Sureté sécurité collèges publics	2016	BS	1 038 000	988 085	49 915	0	0	0	0
4	EFI	05021001086	Equipement collèges publics 2016	2016	BP	2 520	2 520	0	0	0	0	0
4	EFI	05021001086	Equipement collèges publics 2016	2016	BP	610 048	607 983	2 065	0	0	0	0
4	EFI	05021001086	Equipement collèges publics 2016	2016	BP	313 148	313 148	0	0	0	0	0
4	EFI	05021001086	Equipement collèges publics 2016	2016	BP	319 284	319 284	0	0	0	0	0
4	EFI	05021001091	Signalétique collèges	2016	BS	200 000	32 933	167 067	0	0	0	0
4	EFI	05021001103	Etude nouveaux collèges	2017	BP	21 000	12 451	8 549	0	0	0	0
4	EFI	05021001101	Gros travaux 2017	2017	BP	1 796 000	619 090	1 176 910	0	0	0	0
4	EFI	05021001102	Equipement collèges publics 2017	2017	BP	236 000	172 520	63 480	0	0	0	0
4	EFI	05021001102	Equipement collèges publics 2017	2017	BP	175 000	116 712	58 288	0	0	0	0
4	EFI	05021001102	Equipement collèges publics 2017	2017	BP	5 000	5 000	0	0	0	0	0
4	EFI	05021001102	Equipement collèges publics 2017	2017	BP	555 000	505 213	49 787	0	0	0	0
4	EFI	05021001102	Equipement collèges publics 2017	2017	BP	30 000	0	30 000	0	0	0	0
4	EFI	05021001105	SEYNOD- Création préau et sanitaires sur cour	2017	BP	700 000	0	600 000	100 000	0	0	0
4	EFI	05021001106	MEGEVE - restructuration batiment techno	2017	BP	0	0	0	0	0	0	0
4	EFI	05021001107	SAINT JEOIRE - réhabilitation énergétique	2017	BP	200 000	0	0	30 000	170 000	0	0
4	EFI	05021001108	BOEGE - restructuration réfectoire et agrandissement préau	2017	BP	0	0	0	0	0	0	0
4	EFI	05021001109	BLANCHARD - Réhabilitation des extérieurs	2017	BP	300 000	0	5 000	30 000	265 000	0	0
4	EFI	05021001113	Collèges divers : études 2018	2018	BP	318 000	0	228 000	90 000	0	0	0
4	EFI	05021001114	Collèges divers : gros travaux 2018	2018	BP	5 249 893	0	3 879 893	1 370 000	0	0	0
4	EFI	05021001112	Collèges divers : autres équipements 2018	2018	BP	1 071 000	0	1 071 000	0	0	0	0
4	EFI	05021001112	Collèges divers : matériel et mobilier 2018	2018	BP	250 000	0	250 000	0	0	0	0
4	EFI	05021001110	Collège Valleiry : construction	2018	BP	22 500 000	0	100 000	528 000	144 000	9 856 000	11 872 000
4	EFI	05021001111	Collège Vetraz-Montoux : construction	2018	BP	26 500 000	0	100 000	623 000	170 000	11 616 000	13 991 000
Sous total Education / Bâtiments						179 027 144	53 543 420	18 989 171	9 913 887	13 986 140	33 358 126	49 236 400
4	ITI	05021001117	Equipements informatiques collèges publics 2018	2018	BP	10 000	0	10 000	0	0	0	0
4	ITI	05021001117	Equipements informatiques collèges publics 2018	2018	BP	1 232 000	0	1 232 000	0	0	0	0
4	ITI	05021001116	Plan numérique - Collèges publics	2018	BP	555 000	0	415 000	140 000	0	0	0

Annexe au Débat d'Orientations Budgétaires pour 2019
- Engagements Pluriannuels en Investissement - Budget Principal

Com	Gest.	Code AP	Libellé	Millésime	Budget	TOTAL AP après la DM2 2018	Exercices antérieurs < 2018	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022 et +
4	ITI	05021001118	Equipement informatique collège Rumilly	2018	BP	10 000	0	10 000	0	0	0	0
4	ITI	05021001118	Equipement informatique collège Rumilly	2018	BP	195 000	0	195 000	0	0	0	0
4	ITI	05021001119	Travaux de câblages - collèges publiques	2018	BS	146 000	0	146 000	0	0	0	0
Sous total Education / Informatique						2 148 000	0	2 008 000	140 000	0	0	0
4	EFI	05050001041	Cité scolaire de Chamonix - INTERNAT	2012	BS	0	0	0	0	0	0	0
4	EFF	05050001041	Cité scolaire de Chamonix - INTERNAT	2012	BS	2 400 000	0	0	600 000	1 200 000	600 000	0
4	EFF	05021001104	Sécurisation des abords	2017	BP	2 000 000	1 600 000	400 000	0	0	0	0
4	EFF	05022001019	Plan numérique - Collèges privés	2018	BP	200 000	0	200 000	0	0	0	0
4	EFF	05021001115	Sécurisation des abords	2018	BP	1 000 000	0	500 000	500 000	0	0	0
4	EFF	05022001018	Equipement informatique privé 2018	2018	BP	200 000	0	200 000	0	0	0	0
4	EFF	05022002016	Dotation investissement privé 2018	2018	BP	2 100 000	0	2 100 000	0	0	0	0
4	EFF	05021001120	Etude de capacité des collèges	2018	BS	120 000	0	120 000	0	0	0	0
Sous total Education / Formation						8 020 000	1 600 000	3 520 000	1 100 000	1 200 000	600 000	0
4	SPO	06010001016	Gymnases, mur d'escalade, stade d'athlétisme	2016	BP	477 120	262 120	215 000	0	0	0	0
4	SPO	06010001017	Gymnases, mur d'escalade, stade d'athlétisme	2017	BP	518 490	188 620	329 870	0	0	0	0
4	SPO	06010002021	Equipt.Sportif d'intérêt départemental	2017	BS	8 900	8 900	0	0	0	0	0
4	SPO	06010002021	Equipt.Sportif d'intérêt départemental	2017	BS	700 000	0	500 000	100 000	100 000	0	0
4	SPO	06010002020	Equipt.Sportif d'intérêt départemental	2017	BP	300 000	0	50 000	200 000	50 000	0	0
4	SPO	06010001018	Gymnases, mur d'escalade, stade d'athlétisme: THONES ET FAVERGES SEYTHENEX	2018	BP	1 000 000	0	690 000	285 000	25 000	0	0
Sous total Sports						3 004 510	459 640	1 784 870	585 000	175 000	0	0
4ème Commission : Education, Jeunesse, Sports, Culture, Patrimoine						198 493 569	57 893 881	29 257 705	12 526 317	15 566 065	33 985 661	49 263 940
5	ADA	01020006001	Ponts de la Caille / Etudes avant travaux	2009	BP	120 000	0	92 730	0	0	0	0
5	ADA	01020006001	Ponts de la Caille / Etudes avant travaux	2009	BP	10 000	10 000	0	0	0	0	0
5	ADA	01020006002	Ponts de la Caille / travaux	2009	BP	1 125 000	1 077 226	47 774	0	0	0	0
5	ADA	02021003029	Aide à la réalisation d'aires d'accueil et de terrains familiaux	2016	BP	444 200	148 000	296 200	0	0	0	0
5	ADA	02021003037	Aide à la réalisation aires d'accueil et terrains familiaux 2018-2023	2018	BP	100 000	0	0	100 000	0	0	0
5	ADA	01040001017	Electrification rurale SYANE 74 - 2018	2018	BP	2 500 000	0	2 500 000	0	0	0	0
Sous total Aménagement du Territoire						4 299 200	1 327 956	2 871 244	100 000	0	0	0
7	CLO	01040004011	Aides aux Cnes - CDAS	2012	BP	1 331 409	1 331 409	0	0	0	0	0
7	CLO	01040004011	Aides aux Cnes - CDAS	2012	BP	16 557 930	16 427 930	130 000	0	0	0	0
7	CLO	01040004011	Aides aux Cnes - CDAS	2012	BP	91 971	91 971	0	0	0	0	0
7	CLO	01040004011	Aides aux Cnes - CDAS	2012	BS	18 690	18 690	0	0	0	0	0
7	CLO	01040004012	Aides aux Cnes - CDAS	2013	BP	19 550 870	19 353 367	80 000	117 503	0	0	0
7	CLO	01040004012	Aides aux Cnes - CDAS	2013	BP	386 630	385 419	0	1 211	0	0	0
7	CLO	01040004013	Aides aux Cnes - CDAS	2014	BP	19 644 265	18 831 052	610 000	203 213	0	0	0
7	CLO	01040004013	Aides aux Cnes - CDAS	2014	BP	355 735	347 935	3 100	4 700	0	0	0
7	CLO	01040004014	Aides aux Cnes - CDAS	2015	BP	19 843 729	12 888 173	6 455 556	500 000	0	0	0
7	CLO	01040004014	Aides aux Cnes - CDAS	2015	BP	156 271	148 610	7 661	0	0	0	0
7	CLO	01040004015	Aides aux Cnes - CDAS	2016	BP	19 839 173	11 131 885	5 907 288	2 800 000	0	0	0
7	CLO	01040004015	Aides aux Cnes - CDAS	2016	BP	160 827	96 377	64 450	0	0	0	0
7	CLO	01040004016	Aides aux Cnes - CDAS	2017	BP	19 729 393	2 240 187	10 307 986	5 300 000	1 881 220	0	0
7	CLO	01040004016	Aides aux Cnes - CDAS	2017	BP	270 607	33 907	206 700	30 000	0	0	0
5	CLO	01040004020	Aides aux Cnes - CDAS	2018	BP	19 600 000	0	3 150 001	7 550 000	5 899 999	3 000 000	0
5	CLO	01040004020	Aides aux Cnes - CDAS	2018	BP	400 000	0	100 000	150 000	150 000	0	0
7	CLO	01040004018	FDDT - Eau et assainissement	2017	BP	0	0	0	0	0	0	0
7	CLO	01040004018	FDDT - Eau et assainissement	2017	BP	10 721 340	4 421 350	3 664 243	1 431 132	1 204 615	0	0
7	CLO	01040004018	FDDT - Eau et assainissement	2017	BP	2 942 903	445 415	1 997 488	500 000	0	0	0
7	CLO	01040004018	FDDT - Eau et assainissement	2017	BP	4 071 333	1 877 735	2 000 000	193 598	0	0	0
7	CLO	01040004018	FDDT - Eau et assainissement	2017	BP	948 210	128 078	700 000	120 132	0	0	0
7	CLO	01040004019	FDDT - Eau et assainissement - Prog 2017	2017	BS	1 600 000	63 225	500 000	1 036 775	0	0	0
7	CLO	01040004019	FDDT - Eau et assainissement - Prog 2017	2017	BS	400 000	88 493	251 507	60 000	0	0	0
7	CLO	01040004019	FDDT - Eau et assainissement - Prog 2017	2017	BS	8 000 000	0	3 135 757	4 364 243	500 000	0	0
7	CLO	01040004019	FDDT - Eau et assainissement - Prog 2017	2017	BS	2 000 000	0	1 200 000	800 000	0	0	0
5	CLO	01040004021	FDDT - Eau et assainissement - Prog 2018	2018	BP	1 600 000	0	20 000	580 000	700 000	300 000	0
5	CLO	01040004021	FDDT - Eau et assainissement - Prog 2018	2018	BP	400 000	0	50 000	250 000	100 000	0	0
5	CLO	01040004021	FDDT - Eau et assainissement - Prog 2018	2018	BP	8 000 000	0	1 600 000	2 900 000	1 500 000	2 000 000	0
5	CLO	01040004021	FDDT - Eau et assainissement - Prog 2018	2018	BP	2 000 000	0	600 000	1 400 000	0	0	0
Sous total Collectivités						180 621 286	90 351 208	42 741 737	30 292 507	11 935 834	5 300 000	0

Annexe au Débat d'Orientations Budgétaires pour 2019
- Engagements Pluriannuels en Investissement - Budget Principal

Com	Gest.	Code AP	Libellé	Millésime	Budget	TOTAL AP après la DM2 2018	Exercices antérieurs < 2018	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022 et +
5	ECO	09030003004	Desserte numérique du territoire	2011	BP	11 440 000	11 440 000	0	0	0	0	0
5	ITI	09030003004	Desserte numérique du territoire	2011	BP	560 000	0	560 000	0	0	0	0
5	ECO	09030003007	Plan départemental satellitaire	2015	BS	3 225	3 225	0	0	0	0	0
5	ITI	09030003007	Plan départemental satellitaire	2015	BS	4 775	0	4 775	0	0	0	0
5	ECO	09010012001	CPER Subv. Technocentre	2016	BP	3 333 000	450 000	1 291 500	1 291 500	300 000	0	0
5	ECO	09010012001	CPER Subv. Technocentre	2016	BP	0	0	0	0	0	0	0
5	ECO	09010001002	CPER Transintech	2018	BP	833 000	0	0	0	833 000	0	0
Sous total Aménagement numérique, Economie						16 174 000	11 893 225	1 856 275	1 291 500	1 133 000	0	0
5	EFI	05010001008	Construction bibliothèque universitaire	2011	BS	13 473	13 473	0	0	0	0	0
5	EFI	05010001008	Construction bibliothèque universitaire	2011	BS	4 200 147	4 050 147	150 000	0	0	0	0
5	EFI	05010001010	Etudes MAPI	2016	BP	100 000	12 174	87 826	0	0	0	0
5	ECO	05010005016	Prêts d'Honneur aux étudiants 2018	2018	BP	450 000	0	350 000	100 000	0	0	0
5	ECO	05010011001	CPER Rénovation ESAAA	2016	BP	1 100 000	0	800 000	0	0	300 000	0
5	ECO	05010011002	CPER Complexe sportif IUT Annecy	2016	BP	2 800 000	933 333	0	933 333	933 334	0	0
5	ECO	05010011003	CPER Résidence universitaire Annecy le Vieux surcoût	2017	BS	0	0	0	0	0	0	0
5	ECO	05010011003	CPER Résidence universitaire Annecy le Vieux surcoût	2017	BS	133 500	50 000	83 500	0	0	0	0
5	ECO	05010001016	ESAAA - restructuration bibliothèque	2017	BS	38 520	19 260	19 260	0	0	0	0
5	ECO	05010001018	PIP 2 IUT	2017	BS	3 500 000	0	0	500 000	1 000 000	2 000 000	0
5	ECO	05010001019	PIP 2 Bâtiment d'accueil étudiants	2017	BS	2 000 000	0	0	200 000	900 000	900 000	0
5	ECO	05010001020	Locaux accueil Papeteries Image Factory	2017	BS	910 000	800 000	110 000	0	0	0	0
5	ECO	05010011004	CPER Etude enseignement supérieur Annemasse/Archamps	2018	BP	100 000	0	0	0	100 000	0	0
5	ECO	05010001021	Parking provisoire site universitaire Annecy-le-Vieux	2018	BP	23 000	0	23 000	0	0	0	0
5	ECO	05010001022	Plateforme d'exposition LAPP	2018	BP	35 000	0	35 000	0	0	0	0
Sous total Enseignement supérieur						15 403 640	5 878 387	1 658 586	1 733 333	2 933 334	3 200 000	0
5ème Commission : Economie, Enseignement Supérieur, Recherche, Aménagement numérique et Aménagement						216 498 126	109 450 776	49 127 842	33 417 340	16 002 168	8 500 000	0
6	TOU	08050002001	Plan Tourisme Montagne	2013	BP	125 781	125 781	0	0	0	0	0
6	TOU	08050002001	Plan Tourisme Montagne	2013	BP	3 536 502	3 051 016	250 000	235 486	0	0	0
6	TOU	08050002001	Plan Tourisme Montagne	2013	BP	109 741	109 741	0	0	0	0	0
6	TOU	08030004026	Subvention centre de vacances Enfants et Ado	2015	BP	501 878	423 505	78 373	0	0	0	0
6	TOU	08030004026	Subvention centre de vacances Enfants et Ado	2015	BP	70 000	49 375	20 625	0	0	0	0
6	TOU	08030004027	Subventions Hôtellerie de Plein Air	2015	BP	177 382	138 199	39 183	0	0	0	0
6	TOU	08030004027	Subventions Hôtellerie de Plein Air	2015	BP	0	0	0	0	0	0	0
6	TOU	08030003012	Subvention Hôtellerie Familiale	2015	BP	498 938	373 473	125 465	0	0	0	0
6	TOU	08050002003	Plan Tourisme Montagne	2015	BP	164 598	86 598	78 000	0	0	0	0
6	TOU	08050002003	Plan Tourisme Montagne	2015	BP	4 322 813	3 911 688	411 125	0	0	0	0
6	TOU	08050002003	Plan Tourisme Montagne	2015	BP	425 189	396 090	29 099	0	0	0	0
6	TOU	08050002003	Plan Tourisme Montagne	2015	BP	0	0	0	0	0	0	0
6	TOU	08050002003	Plan Tourisme Montagne	2015	BP	11 400	11 400	0	0	0	0	0
6	TOU	08050002003	Plan Tourisme Montagne	2015	BP	20 000	20 000	0	0	0	0	0
6	TOU	08050002004	Plan Tourisme Grands projets touristiques	2015	BS	6 500 000	842 327	1 171 500	2 090 950	1 666 620	728 603	0
6	TOU	08050002005	Plan Tourisme Montagne	2016	BP	302 500	4 275	298 225	0	0	0	0
6	TOU	08050002005	Plan Tourisme Montagne	2016	BP	4 522 138	2 262 873	1 080 184	929 081	250 000	0	0
6	TOU	08050002005	Plan Tourisme Montagne	2016	BP	175 000	0	175 000	0	0	0	0
6	TOU	08050002005	Plan Tourisme Montagne	2016	BP	200 362	42 065	73 000	85 297	0	0	0
6	TOU	08050002009	Plan Tourisme Montagne	2017	BP	125 000	0	125 000	0	0	0	0
6	TOU	08050002009	Plan Tourisme Montagne	2017	BP	2 807 228	856 788	1 002 440	550 000	398 000	0	0
6	TOU	08050002009	Plan Tourisme Montagne	2017	BP	650 000	160 000	360 000	130 000	0	0	0
6	TOU	08050002009	Plan Tourisme Montagne	2017	BP	50 000	0	50 000	0	0	0	0
6	TOU	08050002009	Plan Tourisme Montagne	2017	BP	422 772	47 000	225 772	150 000	0	0	0
6	TOU	08050002009	Plan Tourisme Montagne	2017	BP	200 000	0	150 000	50 000	0	0	0
6	TOU	08050002009	Plan Tourisme Montagne	2017	BP	200 000	0	150 000	50 000	0	0	0
6	TOU	08050002010	Plan Tourisme Grands projets touristiques	2017	BP	4 500 000	0	575 000	2 425 000	500 000	500 000	500 000
6	TOU	08030002014	Subvention Refuges	2017	BP	70 000	31 210	38 790	0	0	0	0
6	TOU	08050002014	Plan Tourisme Montagne	2018	BP	125 000	0	25 000	100 000	0	0	0
6	TOU	08050002014	Plan Tourisme Montagne	2018	BP	7 550 425	0	900 000	4 093 443	2 556 982	0	0
6	TOU	08050002014	Plan Tourisme Montagne	2018	BP	50 000	0	25 000	25 000	0	0	0
6	TOU	08050002014	Plan Tourisme Montagne	2018	BP	507 300	0	134 200	218 900	154 200	0	0
6	TOU	08050002014	Plan Tourisme Montagne	2018	BP	200 000	0	25 000	125 000	50 000	0	0
6	TOU	08050002014	Plan Tourisme Montagne	2018	BP	200 000	0	25 000	125 000	50 000	0	0
6	TOU	08050002015	Plan Tourisme Grands projets touristiques	2018	BP	100 000	0	30 000	30 000	40 000	0	0
6	TOU	08050002016	Plan Tourisme Etudes signalisation touristique RD	2018	BP	100 000	0	100 000	0	0	0	0

Annexe au Débat d'Orientations Budgétaires pour 2019
- Engagements Pluriannuels en Investissement - Budget Principal

Com	Gest.	Code AP	Libellé	Millésime	Budget	TOTAL AP après la DM2 2018	Exercices antérieurs < 2018	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022 et +
Sous total Tourisme						39 521 947	12 943 404	7 770 981	11 413 157	5 665 802	1 228 603	500 000
6	TOU	04031030015	Subventions d'équipement E.N.S. 2012	2012	BP	0	0	0	0	0	0	0
6	TOU	04031030020	Subventions d'équipement E.N.S. 2013	2013	BP	0	0	0	0	0	0	0
6	TOU	04032030022	Actions E.N.S en MO. 2013	2013	BP	0	0	0	0	0	0	0
6	TOU	04031030024	Subventions d'équipement E.N.S. 2014	2014	BP	0	0	0	0	0	0	0
6	TOU	04031030037	Randonnée - matériel de balisage (remboursement avance)	2015	BS	780 000	400 000	200 000	180 000	0	0	0
6	TOU	04031030042	Subv Rando-Projets EPCI - aide à aménagem	2016	BP	19 264	17 748	1 516	0	0	0	0
6	TOU	04031030043	Subv Rando-Equip mobilier signa panneaux	2016	BP	106 907	103 907	3 000	0	0	0	0
6	TOU	04031030054	Subv. Rando EPCI - Aide à l'aménagement	2017	BP	325 080	58 515	161 485	105 080	0	0	0
6	TOU	04031030055	Subv. Rando EPCI - Aide à l'aménagement	2017	BP	109 812	59 812	50 000	0	0	0	0
6	TOU	04031030056	Subv. Rando équip. Mobilier signa/panneaux	2017	BP	99 248	39 248	60 000	0	0	0	0
6	TOU	04031030072	Subv. Rando EPCI - Aide à l'aménagement	2018	BP	110 000	0	110 000	0	0	0	0
6	TOU	04031030073	Subv. Rando équip. Mobilier signa/panneaux	2018	BP	107 000	0	107 000	0	0	0	0
6	TOU	04031030074	Subv. Rando - matériel de balisage - avance	2018	BP	50 000	0	50 000	0	0	0	0
6	TOU	04032030045	Actions Rando en MO. 2018	2018	BS	6 000	0	6 000	0	0	0	0
Sous total Randonnée						1 713 311	679 230	749 001	285 080	0	0	0
3	VTI	08050002008	Téléporté Flaine - Magland	2016	BP	5 000 000	0	75 000	300 000	3 500 000	1 125 000	0
6	VTI	08050002012	Tram du Mt Blanc - Etudes gare d'arrivée et AMO acq. Trains	2018	BP	1 595 000	0	300 000	700 000	595 000	0	0
3	VTI	08050002011	Tram du Mt Blanc - 3e phase	2018	BP	5 540 000	0	2 964 555	2 575 445	0	0	0
6	VTI	08050002013	Tram du Mt Blanc - Acquisition des trains	2018	BP	21 000 000	0	0	1 000 000	20 000 000	0	0
Sous total Déplacements touristiques						33 135 000	0	3 339 555	4 575 445	24 095 000	1 125 000	0
6ème Commission : Tourisme, Lacs, Montagne						74 370 258	13 622 634	11 859 537	16 273 682	29 760 802	2 353 603	500 000
7	ADX	04050003009	Opération Xylocarbone	2014	BP	0	0	0	0	0	0	0
7	ADX	04050003009	Opération Xylocarbone	2014	BP	0	0	0	0	0	0	0
7	CLD	04050003009	Opération Xylocarbone	2014	BP	41 700	29 651	12 049	0	0	0	0
7	CLD	04050003009	Opération Xylocarbone	2014	BP	8 114	8 114	0	0	0	0	0
7	CLD	04050003013	Actions expérimentales PCE	2015	BP	40 000	19 422	20 578	0	0	0	0
7	CLD	04050003013	Actions expérimentales PCE	2015	BP	7 367	5 736	1 631	0	0	0	0
7	CLD	04050003013	Actions expérimentales PCE	2015	BP	2 633	0	2 633	0	0	0	0
7	CLD	04050001008	Subventions PPA Arve	2013	BP	767 000	346 671	375 998	44 331	0	0	0
7	CLD	04050001010	Subventions Energie investissement	2015	BP	100 000	35 604	64 396	0	0	0	0
7	CLD	04050003017	Actions expérimentales PCE	2016	BP	8 689	3 845	4 844	0	0	0	0
7	CLD	04050003017	Actions expérimentales PCE	2016	BP	13 920	2 874	11 046	0	0	0	0
7	CLD	04050003017	Actions expérimentales PCE	2016	BP	21 497	2 121	19 376	0	0	0	0
7	CLD	04050003017	Actions expérimentales PCE	2016	BP	6 080	0	6 080	0	0	0	0
7	CLD	04050001011	Subventions Energie Investissement 2016	2016	BP	50 000	0	50 000	0	0	0	0
7	CLD	04050001012	Subvention Fonds Air Annemasse	2016	BP	170 000	8 184	64 316	32 500	32 500	32 500	0
7	CLD	04050001013	Subvention Fonds Air Industrie	2017	BP	250 000	55 000	100 000	95 000	0	0	0
7	CLD	04050003021	Actions expérimentales PCE	2017	BP	3 390	3 390	0	0	0	0	0
7	CLD	04050003021	Actions expérimentales PCE	2017	BP	0	0	0	0	0	0	0
7	CLD	04050003021	Actions expérimentales PCE	2017	BP	26 610	0	26 610	0	0	0	0
7	CLD	04050003021	Actions expérimentales PCE	2017	BP	20 000	0	20 000	0	0	0	0
7	CLD	04050001014	Subvention fonds air Annecy	2017	BS	1 020 000	0	400 000	200 000	200 000	220 000	0
7	CLD	04050001015	Subvention fonds air autres territoires	2017	BS	692 000	0	278 000	138 000	138 000	138 000	0
7	CLD	04050001016	Subventions fonds air industrie autres territoires	2017	BS	1 000 000	50 000	333 000	333 000	284 000	0	0
7	CLD	04050003025	Acquisition de vélos	2018	BP	15 000	0	15 000	0	0	0	0
7	CLD	04050003026	Autre matériel informatique	2018	BP	4 000	0	4 000	0	0	0	0
7	CLD	04050003027	Acquisition composteurs collèges	2018	BP	9 000	0	9 000	0	0	0	0
Sous total Développement Durable						4 277 000	570 612	1 818 557	842 831	654 500	390 500	0
7	ADE	04031030010	Subventions d'équipement Contrats Rivières GIFFRE (aides cnes et EPCI)	2010	BP	1 700 000	668 514	296 748	200 000	350 000	184 738	0
7	ADE	04031030011	Subventions d'équipement Contrats Rivières FORON (aides cnes et EPCI)	2010	BP	43 951	43 951	0	0	0	0	0
7	ADE	04031030011	Subventions d'équipement Contrats Rivières FORON (aides cnes et EPCI)	2010	BP	1 150 241	437 190	183 534	235 526	293 991	0	0
7	ADE	04031030015	Subventions d'équipement E.N.S. 2012	2012	BP	44 116	44 116	0	0	0	0	0
7	ADE	04031030015	Subventions d'équipement E.N.S. 2012	2012	BP	374 236	374 236	0	0	0	0	0
7	ADE	04031030015	Subventions d'équipement E.N.S. 2012	2012	BP	142 250	142 250	0	0	0	0	0
7	ADE	04031030015	Subventions d'équipement E.N.S. 2012	2012	BP	1 870	1 870	0	0	0	0	0
7	ADE	04031030015	Subventions d'équipement E.N.S. 2012	2012	BP	1 365	1 365	0	0	0	0	0
7	ADE	04031030015	Subventions d'équipement E.N.S. 2012	2012	BP	603 140	584 580	18 560	0	0	0	0

Annexe au Débat d'Orientations Budgétaires pour 2019
- Engagements Pluriannuels en Investissement - Budget Principal

Com	Gest.	Code AP	Libellé	Millésime	Budget	TOTAL AP après la DM2 2018	Exercices antérieurs < 2018	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022 et +
7	ADE	04031030016	Subventions d'équipement E.N.S. 2012 - PNR des BAUGES	2012	BP	123 557	92 670	15 445	15 442	0	0	0
7	ADE	04031030018	Subventions d'équipement Contrat rivière ARLY 2012	2012	BS	240 000	40 040	72 405	50 000	77 555	0	0
7	ADE	04031030020	Subventions d'équipement E.N.S. 2013	2013	BP	0	0	0	0	0	0	0
7	ADE	04031030020	Subventions d'équipement E.N.S. 2013	2013	BP	796 517	756 247	40 270	0	0	0	0
7	ADE	04031030020	Subventions d'équipement E.N.S. 2013	2013	BP	49 171	43 848	1 219	0	4 104	0	0
7	ADE	04031030020	Subventions d'équipement E.N.S. 2013	2013	BP	690 960	660 839	11 548	0	18 573	0	0
7	ADE	04031030020	Subventions d'équipement E.N.S. 2013	2013	BP	3 117	3 117	0	0	0	0	0
7	ADE	04032030022	Actions E.N.S en MO. 2013	2013	BP	0	0	0	0	0	0	0
7	ADE	04032030022	Actions E.N.S en MO. 2013	2013	BP	133 508	133 508	0	0	0	0	0
7	ADE	04032030022	Actions E.N.S en MO. 2013	2013	BP	214 293	214 293	0	0	0	0	0
7	ADE	04032030022	Actions E.N.S en MO. 2013	2013	BP	250 001	250 001	0	0	0	0	0
7	ADE	04032030022	Actions E.N.S en MO. 2013	2013	BP	42 466	42 166	300	0	0	0	0
7	ADE	04032030022	Actions E.N.S en MO. 2013	2013	BP	1 350	1 350	0	0	0	0	0
7	ADE	04031030021	Subvention d'équipement ENS Corridors écologiques ARVE-LAC	2013	BP	73 907	5 907	68 000	0	0	0	0
7	ADE	04031030022	Subvention d'équipement ENS Corridors écologiques Champagne-Genevois	2013	BP	294 000	46 722	95 632	41 646	110 000	0	0
7	ADE	04031030024	Subventions d'équipement E.N.S. 2014	2014	BP	9 292	9 292	0	0	0	0	0
7	ADE	04031030024	Subventions d'équipement E.N.S. 2014	2014	BP	1 335 160	1 205 735	69 425	60 000	0	0	0
7	ADE	04031030024	Subventions d'équipement E.N.S. 2014	2014	BP	0	0	0	0	0	0	0
7	ADE	04031030024	Subventions d'équipement E.N.S. 2014	2014	BP	179 075	161 631	17 444	0	0	0	0
7	ADE	04031030024	Subventions d'équipement E.N.S. 2014	2014	BP	84 153	84 153	0	0	0	0	0
7	ADE	04031030024	Subventions d'équipement E.N.S. 2014	2014	BP	316 565	189 936	0	126 629	0	0	0
7	ADE	04031030026	Subv. d'équip ENS Contrat Rivières USSES	2014	BS	1 200 000	73 667	203 183	233 150	550 000	100 000	40 000
7	ADE	04031030027	Subv. d'équip ENS Contrat TERRITOIRE SOL	2014	BS	1 550 000	97 924	228 000	198 902	617 813	200 000	207 361
7	ADE	04031030028	Subv. d'équip ENS PAPI ARVE	2014	BS	1 050 000	171 750	286 055	240 197	266 003	85 995	0
7	ADE	04032030025	Actions E.N.S en MO. 2014	2014	BP	0	0	0	0	0	0	0
7	ADE	04032030025	Actions E.N.S en MO. 2014	2014	BP	0	0	0	0	0	0	0
7	ADE	04032030025	Actions E.N.S en MO. 2014	2014	BP	245 861	195 861	30 000	20 000	0	0	0
7	ADE	04032030025	Actions E.N.S en MO. 2014	2014	BP	0	0	0	0	0	0	0
7	ADE	04032030025	Actions E.N.S en MO. 2014	2014	BP	74 000	0	46 000	28 000	0	0	0
7	ADE	04032030025	Actions E.N.S en MO. 2014	2014	BP	617 800	0	0	0	617 800	0	0
7	ADE	04032030025	Actions E.N.S en MO. 2014	2014	BP	0	0	0	0	0	0	0
7	ADE	04031030030	Subventions d'équipement E.N.S. 2015	2015	BP	0	0	0	0	0	0	0
7	ADE	04031030030	Subventions d'équipement E.N.S. 2015	2015	BP	1 164 950	694 089	54 000	117 000	299 861	0	0
7	ADE	04031030030	Subventions d'équipement E.N.S. 2015	2015	BP	0	0	0	0	0	0	0
7	ADE	04031030030	Subventions d'équipement E.N.S. 2015	2015	BP	552 355	440 853	111 502	0	0	0	0
7	ADE	04031030030	Subventions d'équipement E.N.S. 2015	2015	BP	22 301	7 301	15 000	0	0	0	0
7	ADE	04031030031	Subv. Equipement voirie pastorale	2015	BP	47 584	34 257	13 327	0	0	0	0
7	ADE	04031030031	Subv. Equipement voirie pastorale	2015	BS	7 416	7 416	0	0	0	0	0
7	ADE	04032030028	Actions E.N.S en MO. 2015	2015	BP	0	0	0	0	0	0	0
7	ADE	04032030028	Actions E.N.S en MO. 2015	2015	BP	0	0	0	0	0	0	0
7	ADE	04032030028	Actions E.N.S en MO. 2015	2015	BP	46 494	46 494	0	0	0	0	0
7	ADE	04032030028	Actions E.N.S en MO. 2015	2015	BP	13 908	13 908	0	0	0	0	0
7	ADE	04032030028	Actions E.N.S en MO. 2015	2015	BP	1 397	1 397	0	0	0	0	0
7	ADE	04032030028	Actions E.N.S en MO. 2015	2015	BP	6 025	6 025	0	0	0	0	0
7	ADE	04032030028	Actions E.N.S en MO. 2015	2015	BP	50 103	0	24 000	26 103	0	0	0
7	ADE	04032030031	Actions E.N.S. en MO. 2016 Plaine du Fier	2016	BP	3 718 000	0	216 050	1 450 000	1 003 900	906 100	141 950
7	ADE	04032030031	Actions E.N.S. en MO. 2016 Plaine du Fier	2016	BP	42 000	0	0	0	42 000	0	0
7	ADE	04032030032	Actions E.N.S. en MO. 2016 Abbaye de Sixt	2016	BP	0	0	0	0	0	0	0
7	ADE	04032030032	Actions E.N.S. en MO. 2016 Abbaye de Sixt	2016	BP	100 000	0	0	0	50 000	50 000	0
7	ADE	04032030033	Actions E.N.S. en MO. 2016 Franchissement cours d'eau classés	2016	BP	0	0	0	0	0	0	0
7	ADE	04032030033	Actions E.N.S. en MO. 2016 Franchissement cours d'eau classés-avance à délégataire	2016	BP	500 000	3 400	132 586	196 600	167 414	0	0
7	ADE	04032030034	Actions E.N.S. en MO. 2016 Traitement sites écrasements amphibiens sur RD	2016	BP	300 000	0	0	240 000	20 000	40 000	0
7	ADE	04032030035	Actions E.N.S. en MO. 2016 Traitement point collision grande faune sur RD	2016	BP	200 000	73 070	13 000	50 000	63 930	0	0
7	ADE	04032030036	Actions E.N.S. en MO. 2016 Signalétique alpage	2016	BP	400 000	5 160	170 000	185 000	39 840	0	0
7	ADE	04032030037	Actions E.N.S. en MO. 2016 maîtrise foncière	2016	BP	45 000	0	45 000	0	0	0	0
7	ADE	04032030038	Actions E.N.S. en MO. 2016 autres travaux	2016	BP	0	0	0	0	0	0	0

Annexe au Débat d'Orientations Budgétaires pour 2019
- Engagements Pluriannuels en Investissement - Budget Principal

Com	Gest.	Code AP	Libellé	Millésime	Budget	TOTAL AP après la DM2 2018	Exercices antérieurs < 2018	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022 et +
7	ADE	04032030038	Actions E.N.S. en MO. 2016 autres travaux	2016	BP	0	0	0	0	0	0	0
7	ADE	04032030038	Actions E.N.S. en MO. 2016 autres travaux	2016	BP	33 600	0	27 600	0	6 000	0	0
7	ADE	04032030038	Actions E.N.S. en MO. 2016 autres travaux	2016	BP	0	0	0	0	0	0	0
7	ADE	04032030038	Actions E.N.S. en MO. 2016 autres travaux	2016	BP	350 000	126 289	223 711	0	0	0	0
7	ADE	04032030038	Actions E.N.S. en MO. 2016 autres travaux	2016	BP	40 000	0	37 750	2 250	0	0	0
7	ADE	04031030047	Subventions d'équipement E.N.S. 2016	2016	BP	143 338	73 169	70 169	0	0	0	0
7	ADE	04031030047	Subventions d'équipement E.N.S. 2016	2016	BP	251 960	149 636	102 324	0	0	0	0
7	ADE	04031030047	Subventions d'équipement E.N.S. 2016	2016	BP	20 305	13 538	6 767	0	0	0	0
7	ADE	04031030047	Subventions d'équipement E.N.S. 2016	2016	BP	455 000	275 662	104 338	75 000	0	0	0
7	ADE	04031030047	Subventions d'équipement E.N.S. 2016	2016	BP	173 120	173 120	0	0	0	0	0
7	ADE	04031030049	Subv. Equipement voirie pastorale	2016	BP	84 830	29 921	54 909	0	0	0	0
7	ADE	04031030049	Subv. Equipement voirie pastorale	2016	BS	0	0	0	0	0	0	0
7	ADE	04031030050	Subv. Conservatoire Terres Agricoles 2017	2017	BP	100 000	5 439	53 655	40 906	0	0	0
7	ADE	04031030051	Subv. Pastoralisme aide 2017	2017	BP	703 250	21 799	627 145	31 800	22 506	0	0
7	ADE	04031030051	Subv. Pastoralisme aide 2017	2017	BP	348 550	17 558	186 830	85 005	59 157	0	0
7	ADE	04031030052	Subventions d'équipement E.N.S. 2017	2017	BP	540 200	86 810	244 719	150 000	58 671	0	0
7	ADE	04031030052	Subventions d'équipement E.N.S. 2017	2017	BP	89 120	28 819	35 948	15 738	8 615	0	0
7	ADE	04031030052	Subventions d'équipement E.N.S. 2017	2017	BP	265 000	0	265 000	0	0	0	0
7	ADE	04031030060	Subventions d'équipement E.N.S. / Contrat de bassin FIER ET LAC	2017	BS	5 035 381	0	475 848	300 000	550 000	3 309 533	400 000
7	ADE	04031030061	Subventions d'équipement E.N.S. / Contrat de bassin DRANSES ET EST LEMANIQUE	2017	BS	2 060 545	0	0	280 000	280 000	797 000	703 545
7	ADE	04031030062	Subventions d'équipement E.N.S. 2017/ CONTRAT DE TERRITOIRE CC4R	2017	BS	838 000	3 164	100 000	270 336	200 000	214 500	50 000
7	ADE	04032030039	Actions E.N.S. en MO. 2017 Maitrise foncière	2017	BP	43 085	4 085	39 000	0	0	0	0
7	ADE	04032030040	Actions E.N.S. en MO. 2017	2017	BP	0	0	0	0	0	0	0
7	ADE	04032030040	Actions E.N.S. en MO. 2017	2017	BP	360 000	0	30 000	330 000	0	0	0
7	ADE	04032030040	Actions E.N.S. en MO. 2017	2017	BP	0	0	0	0	0	0	0
7	ADE	04032030040	Actions E.N.S. en MO. 2017	2017	BP	0	0	0	0	0	0	0
7	ADE	04032030040	Actions E.N.S. en MO. 2017	2017	BP	0	0	0	0	0	0	0
7	ADE	04031030065	Subventions d'équipement FONCIER E.N.S. 2018	2018	BP	350 000	0	350 000	0	0	0	0
7	ADE	04031030066	Subv. Pastoralisme aide 2018	2018	BP	230 100	0	130 138	50 000	49 962	0	0
7	ADE	04031030066	Subv. Pastoralisme aide 2018	2018	BP	959 130	0	335 906	278 092	260 000	85 132	0
7	ADE	04031030067	Subventions d'équipement E.N.S. 2018	2018	BP	610 426	0	181 001	179 433	99 992	150 000	0
7	ADE	04031030067	Subventions d'équipement E.N.S. 2018	2018	BP	39 000	0	39 000	0	0	0	0
7	ADE	04031030067	Subventions d'équipement E.N.S. 2018	2018	BP	37 625	0	36 616	1 009	0	0	0
7	ADE	04031030067	Subventions d'équipement E.N.S. 2018	2018	BP	24 857	0	8 699	0	0	8 700	7 458
7	ADE	04031030067	Subventions d'équipement E.N.S. 2018	2018	BP	35 000	0	0	35 000	0	0	0
7	ADE	04032030041	Actions E.N.S. en MO. 2018 maitrise foncière	2018	BP	50 000	0	0	50 000	0	0	0
7	ADE	04032030042	Actions E.N.S. en MO. 2018 autres travaux	2018	BP	502 000	0	127 000	375 000	0	0	0
7	ADE	04032030042	Actions E.N.S. en MO. 2018 autres travaux	2018	BP	40 000	0	20 000	20 000	0	0	0
7	ADE	04032030042	Actions E.N.S. en MO. 2018 autres travaux (Plan, Vorêts)	2018	BP	300 000	0	40 000	180 000	80 000	0	0
7	ADE	04032030042	Actions E.N.S. en MO. 2018 autres travaux	2018	BP	28 000	0	20 000	8 000	0	0	0
7	ADE	04031030068	Subv. ENS CT SM3A Espace bon fonctionnement ARVE	2018	BP	5 000 000	0	50 000	500 000	1 050 000	1 000 000	2 400 000
7	ADE	04031030069	Subv. ENS Appel à projet Nature en ville	2018	BP	500 000	0	0	100 000	150 000	150 000	100 000
7	ADE	04031030071	Subv. ENS Appel à projet Préservation paysagère cols remarquables	2018	BP	1 000 000	0	0	100 000	290 000	260 000	350 000
7	ADE	04031030070	Subv. ENS Appel à projet Reconquête des paysages (résorption points noirs paysagers)	2018	BP	878 800	0	0	78 800	300 000	200 000	300 000
7	ADE	04032030043	MO département ENS Travaux Seuils des llettes	2018	BP	2 000 000	0	30 000	40 000	1 500 000	430 000	0
7	ADE	04032030044	MO département signalétique routière ENS	2018	BP	500 000	0	0	100 000	200 000	50 000	150 000
7	ADE	04031030075	Subv équipement foncier Allinges	2018	BS	420 000	0	420 000	0	0	0	0
Sous total Environnement						46 293 677	9 121 108	6 952 306	7 390 564	9 757 687	8 221 698	4 850 314
7	ADR	03030001006	Aménagements fonciers liés à l'A 41 Nord	2009	BP	95 000	85 367	9 633	0	0	0	0
7	ADR	03030001007	Aménagements fonciers liés à l'A 41 Nord	2011	BP	438 953	98 932	198 953	141 068	0	0	0
7	ADR	03020006024	Subvention d'équipement aux abattoirs	2017	DM2	120 000	0	120 000	0	0	0	0
7	ADR	03030001008	Subv travaux connexes aménagement foncier	2018	BP	100 000	0	50 000	50 000	0	0	0
Sous-total Agriculture						753 953	184 299	378 586	191 068	0	0	0
7	ADR	03030004010	Etude d'aménagement rural : Forêt	2017	BP	40 000	0	20 000	20 000	0	0	0
7	ADR	03030004010	Etude d'aménagement rural : Forêt	2017	BP	10 000	0	10 000	0	0	0	0
7	ADR	03030004011	Etude d'aménagement rural : Forêt	2018	BP	50 000	0	30 000	20 000	0	0	0

Annexe au Débat d'Orientations Budgétaires pour 2019
- Engagements Pluriannuels en Investissement - Budget Principal

Com	Gest.	Code AP	Libellé	Millésime	Budget	TOTAL AP après la DM2 2018	Exercices antérieurs < 2018	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022 et +
Sous-Total Forêt						100 000	0	60 000	40 000	0	0	0
Sous total Développement Rural (Agriculture+Forêt)						853 953	184 299	438 586	231 068	0	0	0
7	ADO	04021021019	Recher. en eau, connaissances ressources, opérations innov.	2013	BP	72 976	21 861	51 115	0	0	0	0
7	ADO	04021021024	Recher. en eau, connaissances ressources, opérations innov.	2016	BP	41 135	24 135	17 000	0	0	0	0
7	ADO	04021021025	Recher. en eau, connaissances ressources, opérations innov.	2017	BP	62 740	34 264	8 000	20 476	0	0	0
7	ADO	04050001008	Subventions PPA Arve	2013	BP	107 000	107 000	0	0	0	0	0
7	ADO	04021021026	Financement des études eau/asst des collectivités	2017	BP	465 769	235 769	111 000	119 000	0	0	0
7	ADO	04010001016	Subventions Méthanisation CPER	2016	BP	819 615	499 615	270 000	50 000	0	0	0
7	ADO	04010001016	Subventions Méthanisation CPER	2016	BP	340 000	0	0	340 000	0	0	0
7	ADO	04021021028	Recher. en eau, connaissances ressources, opérations innov.	2018	BP	83 520	0	48 000	35 520	0	0	0
7	ADO	04022001030	Matériel spécifique 2018	2018	BP	7 500	0	7 500	0	0	0	0
7	ADO	04022001029	Investissement maîtrise d'ouvrage 2018	2018	BP	10 000	0	10 000	0	0	0	0
7	ADO	04021021027	Financement des études eau/asst des collectivités	2018	BP	734 231	0	400 000	224 231	110 000	0	0
7	ADO	04010001017	Subventions Méthanisation CPER	2018	BP	960 000	0	150 000	300 000	510 000	0	0
7	ADO	04010001017	Subventions Méthanisation CPER	2018	BP	480 385	0	150 000	180 385	150 000	0	0
Sous total EAU						4 184 871	922 644	1 222 615	1 269 612	770 000	0	0
7	CLC	01050006001	Dépôt de brevet jeu Lémaniquiz	2018	BS	1 000	0	1 000	0	0	0	0
Sous total Affaires Européennes et Transfrontalières						1 000	0	1 000	0	0	0	0
7ème Commission - Politique de l'Habitat, Dévlpt durable, Agriculture, Forêt, Coop Européenne et Transfrontalières						55 610 501	10 798 663	10 433 064	9 734 075	11 182 187	8 612 198	4 850 314
8	JUR	13070001013	Acquisitions Foncières	2015	BP	5 500 000	5 500 000	0	0	0	0	0
8	JUR	13070001013	Acquisitions Foncières	2015	BP	6 997 800	5 397 800	0	1 600 000	0	0	0
8	JUR	13070001014	Acquisitions foncières	2016	BP	4 049 514	1 349 514	2 700 000	0	0	0	0
8	JUR	13070001014	Acquisitions foncières	2016	BP	708 486	708 486	0	0	0	0	0
8	JUR	13070001014	Acquisitions foncières	2016	BP	2 444 000	2 144 000	300 000	0	0	0	0
8	JUR	14010002015	Insertion avis pour marchés publics - jury	2017	BP	120 000	110 000	10 000	0	0	0	0
8	JUR	14010002015	Insertion avis pour marchés publics - jury	2017	BP	20 000	15 000	5 000	0	0	0	0
8	JUR	13070001015	Acquisitions foncières	2018	BP	5 562	0	5 562	0	0	0	0
8	JUR	13070001015	Acquisitions foncières	2018	BP	694 438	0	0	694 438	0	0	0
8	JUR	13070001015	Acquisitions foncières	2018	BP	500 000	0	0	500 000	0	0	0
8	JUR	13070001015	Acquisitions foncières	2018	BP	15 000	0	15 000	0	0	0	0
8	JUR	14010002016	Insertion avis pour marchés publics - jury	2018	BP	125 000	0	115 000	10 000	0	0	0
8	JUR	14010002016	Insertion avis pour marchés publics - jury	2018	BP	15 000	0	15 000	0	0	0	0
Sous total Pôle Juridique						21 194 800	15 224 800	3 165 562	2 804 438	0	0	0
8	COM	14030001016	Acquisition de matériel communication	2018	BP	15 000	0	15 000	0	0	0	0
Sous total Communication						15 000	0	15 000	0	0	0	0
8	FIN	02030001017	Prêts au Personnel à la Construction 2017	2017	BP	352 800	310 800	42 000	0	0	0	0
8	FIN	02030001018	Prêts au Personnel à la Construction 2018	2018	BP	352 800	0	310 800	42 000	0	0	0
8	FIN	13070008006	Cautions 2018	2018	BP	15 000	0	15 000	0	0	0	0
8	EFI	14060005026	Avances sur marchés 2018	2018	BP	750 000	0	750 000	0	0	0	0
8	CSC	14060005026	Avances sur marchés 2018	2018	BP	750 000	0	750 000	0	0	0	0
8	FIN	14060005026	Avances sur marchés 2018	2018	BP	300 000	0	300 000	0	0	0	0
8	CLO	03020008011	CSMB Agriculture	2017	BS	550 000	550 000	0	0	0	0	0
8	CLO	03020008011	CSMB Agriculture	2017	BS	1 137 000	1 137 000	0	0	0	0	0
8	CLO	07090001006	CSMB Culture Matériel études	2017	BS	136 000	136 000	0	0	0	0	0
8	CLO	03020008012	CSMB Agriculture Matériel études	2018	BP	0	0	0	0	0	0	0
8	FIN	03020008012	CSMB Agriculture Matériel études	2018	BP	2 641 000	0	1 100 000	826 000	715 000	0	0
8	FIN	03020008012	CSMB Agriculture Matériel études	2018	BP	2 955 000	0	955 000	1 300 000	700 000	0	0
8	CLO	03020008013	CSMB Agriculture Bâtiments	2018	BP	0	0	0	0	0	0	0
8	FIN	03020008013	CSMB Agriculture Bâtiments	2018	BP	0	0	0	0	0	0	0
8	CLO	07090001007	CSMB Culture Matériel études	2018	BP	0	0	0	0	0	0	0
8	FIN	07090001007	CSMB Culture Matériel études	2018	BP	271 000	0	200 000	43 000	28 000	0	0
8	CLO	05010009007	CSMB Enseignement Matériel études	2018	BP	0	0	0	0	0	0	0
8	FIN	05010009007	CSMB Enseignement Matériel études	2018	BP	105 500	0	105 500	0	0	0	0
Sous total Finances						10 316 100	2 133 800	4 528 300	2 211 000	1 443 000	0	0
8	ITI	11030004009	Gare routière - PEM Annecy (HT)	2018	BP	0	0	0	0	0	0	0
8	ITI	11030006007	Gare routière - PEM Cluses (HT)	2018	BP	0	0	0	0	0	0	0
8	ITI	11030008003	Gare routière - PEM Bonneville (HT)	2018	BP	0	0	0	0	0	0	0
8	ITI	12063009007	Acquisition pour le Téléalarme (HT)	2018	BP	20 000	0	20 000	0	0	0	0
8	ITI	12063009007	Acquisition pour le Téléalarme (HT)	2018	BP	5 000	0	5 000	0	0	0	0
8	ITI	14010001022	Informatisation et équipements	2018	BP	905 000	0	905 000	0	0	0	0

Annexe au Débat d'Orientations Budgétaires pour 2019
- Engagements Pluriannuels en Investissement - Budget Principal

Com	Gest.	Code AP	Libellé	Millésime	Budget	TOTAL AP après la DM2 2018	Exercices antérieurs < 2018	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022 et +
8	ITI	14010001022	Informatisation et équipements	2018	BP	150 000	0	150 000	0	0	0	0
8	ITI	14010001022	Informatisation et équipements	2018	BP	1 141 000	0	1 141 000	0	0	0	0
Sous total Informatique et télécommunications						2 221 000	0	2 221 000	0	0	0	0
8	LOG	13070004017	Matériel de transport	2018	BP	135 000	0	135 000	0	0	0	0
Sous total Logistique						135 000	0	135 000	0	0	0	0
8	CLO	01040007002	Subvention Equipement - Aide exceptionnelle voirie communale	2014	BS	370 077	341 784	28 293	0	0	0	0
8	CLO	01040007003	Subvention Equipement - Aide exceptionnelle voirie communale	2015	BS	1 918 151	1 086 871	831 280	0	0	0	0
8	CLO	01040007005	Subvention Equipement - Aide exceptionnelle voirie communale	2018	BP	2 500 000	0	2 500 000	0	0	0	0
Sous total Collectivités - CSMB						4 788 228	1 428 655	3 359 573	0	0	0	0
Beme Commission : Finances, Ressources Humaines et Administration Générale						38 670 128	18 787 255	13 424 435	5 015 438	1 443 000	0	0
TOTAL DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME						1 232 692 656	478 081 787	245 400 158	185 536 487	171 676 141	83 653 835	68 344 248

Annexe au Débat d'Orientations Budgétaires pour 2019
- Engagements Pluriannuels en Fonctionnement - Budget Annexe de la Compensation Financière Genevoise

Com	Gest	Code AE	Libellé	Millésime	Budget	Total AE après la DM2 2018	CP < 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022 et +
3	CSC	13070009E001	Aménagement du site du CERD/Parc/Arrond. Thonon	2017	BS	1 500 000	878 411	621 589	-	-	-	-
3	CSC	13070009E002	Aménagement des locaux de Savoie Biblio-Bons en Chablais	2017	BS	752 000	13 342	14 000	724 658	-	-	-
Sous total Bâtiments						2 252 000	891 753	635 589	724 658	-	-	-
3	VTV	10020003E001	Subvention RFF Etudes PN	2015	BP	176 250	-	176 250	-	-	-	-
3	VTV	10020003E001	Subvention RFF Etudes PN	2015	BP	136 700	136 700	-	-	-	-	-
3	VTV	10020003E007	PN 90 91 93	2016	BS	9 781 048	1 781 048	8 000 000	-	-	-	-
3	VTV	10020003E007	PN 90 91 93	2016	BS	218 952	218 952	-	-	-	-	-
3	VTV	10051003E001	Entrée Ouest St Julien	2015	BP	6 500 000	6 454 556	45 444	-	-	-	-
3	VTV	10020004E001	Echangeur Viry MO ATMB	2015	BP	2 206 187	55 433	-	770 784	1 379 970	-	-
3	VTV	10020004E001	Echangeur Viry MO ATMB	2015	BP	168 813	101 597	67 216	-	-	-	-
3	VTV	10020003E002	RD1205 Suppression PN46 Sallanches	2015	BP	1 586 886	1 441 885	145 001	-	-	-	-
3	VTV	10020003E002	RD1205 Suppression PN46 Sallanches	2015	BP	1 551 889	1 551 889	-	-	-	-	-
3	VTV	10020003E005	Aménagement RD MO CD74	2015	BP	3 276 215	3 077 970	-	198 245	-	-	-
3	VTV	10020003E006	Véloroute Voie verte	2015	BP	3 958 734	2 500 000	1 458 734	-	-	-	-
3	VTV	10020003E006	Véloroute Voie verte	2015	BP	260 000	-	260 000	-	-	-	-
3	VTV	10020003E004	RD903 Suppression PN68 Allinges	2015	BP	3 292 132	2 813 200	478 932	-	-	-	-
3	VTV	10020003E004	RD903 Suppression PN68 Allinges	2015	BP	2 378 403	-	-	1 095 391	1 283 011	-	-
3	VTV	10020003E003	Aménagement des traversées d'agglomération RD	2015	BP	4 404 645	3 499 159	905 486	-	-	-	-
3	VTV	10020003E003	Aménagement des traversées d'agglomération RD	2015	BP	-	-	-	-	-	-	-
3	VTV	10030001E002	BHNS (RD 1005 Thonon Genève - RD1508 Nord et Sud	2015	BP	5 500 000	1 469 913	1 965 802	1 264 285	800 000	-	-
3	VTV	10030001E001	Désenclavement du Chablais	2015	BP	52 661 274	1 290 484	1 765 918	6 628 000	42 976 872	-	-
3	VTV	10030001E003	RD 3508 Gillon	2016	BS	1 000 000	425 391	574 609	-	-	-	-
3	VTV	10030001E004	Traitement d'itinéraires secteur genevois	2016	BS	3 000 000	2 567 332	432 668	-	-	-	-
3	VTV	10030010E001	Déviations routières en rive droite de l'Arve (Marignier/Thyez)	2015	BP	9 000 000	7 674 989	1 325 011	-	-	-	-
3	VTV	10030010E002	Déviations de pringy	2017	BS	2 500 000	2 500 000	-	-	-	-	-
3	VTV	10010005E001	Reclassement des voiries dans l'agglomération d'Annemasse	2017	BS	1 500 000	1 500 000	-	-	-	-	-
3	VTV	10010005E001	Reclassement des voiries dans l'agglomération d'Annemasse	2017	BS	1 500 000	-	1 500 000	-	-	-	-
3	VTV	10010020E001	Accompagnement projets routiers secteur Genevois	2017	BS	300 000	-	300 000	-	-	-	-
3	VTV	10010020E001	Accompagnement projets routiers secteur Genevois	2017	BS	200 000	200 000	-	-	-	-	-
3	VTV	10020003E008	PN 65 66 Perrignier	2018	BS	1 000 000	-	300 000	500 000	200 000	-	-
3	VTV	10030001E005	Traitement d'itinéraires secteur genevois 2018	2018	BS	1 500 000	-	1 500 000	-	-	-	-
Sous total VTV - Infrastructures Routières						119 558 127	41 260 498	21 201 070	10 456 705	46 639 853	-	-
3	VTI	11020004E001	P+R MO Tiers	2015	BP	2 668 166	283 251	606 075	1 778 840	-	-	-
3	VTI	11020004E001	P+R MO Tiers	2015	BP	354 238	354 238	-	-	-	-	-
3	VTI	11020004E003	P+R MO Départementale	2016	BS	466 317	309 521	156 796	-	-	-	-
3	VTI	11030002E001	CPER - Liaison Bellegarde / Le Fayet	2015	BP	1 443 334	500 976	377 358	565 000	-	-	-
3	VTI	11030002E001	CPER - Liaison Bellegarde / Le Fayet	2015	BP	125 000	125 000	-	-	-	-	-
3	VTI	11030002E003	Léman Express (ex.CEVA)	2015	BP	61 523 200	43 666 583	10 918 813	6 206 749	731 056	-	-
3	VTI	11030002E003	Léman Express (ex.CEVA)	2015	BP	420 051	420 051	-	-	-	-	-
3	VTI	11030002E004	Gares Léman Express (ex.CEVA)	2016	BS	-	-	-	-	-	-	-
3	VTI	11030002E004	Gares Léman Express (ex.CEVA)	2016	BS	3 200 000	358 400	2 222 400	619 200	-	-	-
3	VTI	11030006E001	PEM CLUSES	2015	BP	499 759	464 394	-	35 365	-	-	-
3	VTI	11030006E001	PEM CLUSES	2015	BP	1 231 104	1 220 004	11 100	-	-	-	-
3	VTI	11030004E001	PEM Annecy	2015	BP	834 441	773 610	-	60 831	-	-	-
3	VTI	11030008E002	PEM Bonneville	2016	BS	121 661	-	-	121 661	-	-	-
3	VTI	11030008E002	PEM Bonneville	2016	BS	236 339	203 540	32 800	-	-	-	-
3	VTI	11030005E003	PEM Annemasse	2016	BS	6 873 141	13 356	2 511 879	4 047 906	300 000	-	-
3	VTI	11030005E003	PEM Annemasse	2016	BS	47 949	42 099	5 850	-	-	-	-
3	VTI	11030007E003	TRAM SAINT-JULIEN	2015	BP	1 080 000	120 423	-	419 577	540 000	-	-
3	VTI	11030007E001	TRAM ANNEMASSE	2015	BP	9 764 374	4 743 610	2 000 000	3 020 764	-	-	-
3	VTI	11030007E001	TRAM ANNEMASSE	2015	BP	170 140	170 140	-	-	-	-	-

Annexe au Débat d'Orientations Budgétaires pour 2019
- Engagements Pluriannuels en Fonctionnement - Budget Annexe de la Compensation Financière Genevoise

Com	Gest	Code AE	Libellé	Millésime	Budget	Total AE après la DM2 2018	CP < 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022 et +
3	VTI	11030007E002	BHNS ANNEMASSE	2015	BP	6 730 296	6 458 045	-	272 251	-	-	-
3	VTI	11030007E002	BHNS ANNEMASSE	2015	BP	642 204	642 204	-	-	-	-	-
3	VTI	11030002E005	Paso gare d'Annemasse	2017	BS	3 887 435	1 240 608	2 646 827	-	-	-	-
3	VTI	11030002E005	Paso gare d'Annemasse	2017	BS	17 202	17 202	-	-	-	-	-
3	VTI	11030002E006	PEM Thonon Bons-en-Chablais Perrignier	2018	BS	1 000 000	-	-	500 000	500 000	-	-
3	VTI	11030005E004	Maison de la mobilité et du tourisme	2018	BS	330 000	-	-	330 000	-	-	-
Sous total VTI - Grands déplacements						103 666 351	62 127 253	21 489 898	17 978 145	2 071 056	-	-
3ème Commission : Infrastructures routières, Grands déplacements, Bâtiments						225 476 478	104 279 505	43 326 557	29 159 508	48 710 908	-	-
4	EFI	05021001E001	Restructuration Collège Jacques Prévert-Gaillard	2017	BS	4 000 000	1 432 116	1 800 000	767 884	-	-	-
4	EFI	05021001E002	Construction nouveau collège Agglo Annemasse (Vétraz-Montf	2017	BS	500 000	-	83 000	417 000	-	-	-
4	EFI	05021001E003	Construction nouveau collège du Genevois (Valleiry)	2017	BS	500 000	-	83 000	417 000	-	-	-
4	EFI	05021001E004	Renovation/Restructuration du collège de Cranves-Sales	2017	BS	500 000	211 346	241 000	47 654	-	-	-
Sous total EFI - Education						5 500 000	1 643 462	2 207 000	1 649 538	-	-	-
4ème Commission : Education, Jeunesse et Sports						5 500 000	1 643 462	2 207 000	1 649 538	-	-	-
7	ADA	01020006E001	Pont de la Caille Espace paysager	2015	BP	2 350 000	1 009 865	-	1 340 135	-	-	-
Sous total ADA - Aménagement du territoire						2 350 000	1 009 865	-	1 340 135	-	-	-
7	CLO	01040009E001	solde des tranches antérieures	2015	BP	3 513 879	3 440 158	73 721	-	-	-	-
7	FIN	01040009E001	solde des tranches antérieures	2015	BP	3 065 799	-	-	-	3 065 799	-	-
7	CLO	01050001E001	Locaux siège GTE	2015	BP	1 100 000	-	1 000 000	-	100 000	-	-
Sous total CLO - Politiques territoriales						7 679 678	3 440 158	1 073 721	-	3 165 799	-	-
7ème Commission : Aménagement du territoire,...						10 029 678	4 450 024	1 073 721	1 340 135	3 165 799	-	-
8	FIN	14093001E003	Tranche 45	2017	BP	-	-	-	-	-	-	-
8	FIN	14093001E004	Tranche 46	2018	BP	92 356 000	-	-	66 336 000	26 020 000	-	-
Sous total FIN - Finances						92 356 000	-	-	66 336 000	26 020 000	-	-
8ème Commission : Finances, Ressources Humaines et Administration Générale						92 356 000	-	-	66 336 000	26 020 000	-	-
TOTAL DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT						333 362 155	110 372 990	46 607 277	98 485 181	77 896 707	-	-

Extrait des Procès-Verbaux
des Séances du Conseil départemental

SEANCE DU 05 NOVEMBRE 2018

n° CD-2018-066

RAPPORTEUR : M. MUDRY

OBJET : CREANCES IRRECOUVRABLES - ADMISSION EN NON-VALEUR

Le Conseil départemental de la Haute-Savoie dûment convoqué le 22 octobre 2018 s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel du Département à Annecy sous la présidence de :

M. Christian MONTEIL, Président du Conseil départemental

Présent(e)s :	
Vice-Président(e)s :	Mme CAMUSSO, M. MUDRY, Mme TOWNLEY-BAZAILLE, M. DUVERNAY, M. HEISON, Mme BEURRIER, M. BOCCARD
Autres membres :	Mme BOUCHET, Mme DULIEGE, Mme LHUILLIER, Mme MAHUT, Mme METRAL, Mme REY, Mme TEPPE-ROGUET, Mme TERMOZ, M. AMOUDRY, M. BARDET, M. BAUD, M. BAUD-GRASSET, M. CHAVANNE, M. DAVIET, M. PACORET, M. PUTHOD, M. RUBIN
Représenté(e)s : (délégation(s) de vote)	
Mme GAY à M. MUDRY, Mme GONZO-MASSOL à M. DAVIET, Mme LEI à M. RUBIN, Mme PETEX à M. DUVERNAY, M. MORAND à M. BAUD-GRASSET, M. PEILLEX à Mme TERMOZ	
Absent(e)s Excusé(e)s :	
Mme DION, Mme DUBY-MULLER, M. EXCOFFIER	

Quorum et Délégations de vote vérifiés			
Membres en exercice :	34	A l'unanimité	
Présents :	25	Voix Pour	31
Représenté(e)s :	6	Voix contre	0
Suffrages Exprimés :	31	Abstention(s)	0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° CG-2002-114 du 08 mars 2002 adoptant le Règlement Budgétaire et Financier,

Vu la demande de Mme la Payeure départementale qui soumet à l'Assemblée l'état des créances considérées comme irrécouvrables et pour lesquelles une admission en non-valeur s'avère nécessaire,

Vu l'avis favorable de la 8^{ème} Commission Finances, Ressources Humaines, Administration Générale, lors de sa séance du 27 août 2018 quant à l'admission en non-valeur par Mme la Payeure départementale de ces créances considérées comme irrécouvrables,

Considérant que ces créances, dont le montant total de s'élève à 225 668,26 €, correspondent à 197 titres de recettes et concernent les postes et montants suivants :

Exercices 2011 à 2017 :

- recouvrements indus RMI RSA pour	156 071,26 €
- recouvrements indus APA, PCH, obligés alimentaires pour	63 378,85 €
- recouvrements divers pour	6 218,15 €

concernant des titres de recettes de participation des parents pour les enfants placés, de régularisation de salaire de personnel auxiliaire, de pénalités d'un marché, de dégâts de voirie suite à sinistre, et de petits reliquats.

Il est demandé à l'Assemblée départementale de bien vouloir délibérer et statuer.

Le Conseil départemental,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

DONNE son accord à l'admission en non-valeur par Mme la Payeure départementale des créances dont le détail figure ci-dessous pour un montant global de 225 668,26 € :

- recouvrements indus RMI RSA pour	156 071,26 €
- recouvrements indus APA, PCH, obligés alimentaires pour	63 378,85 €
- recouvrements divers pour	6 218,15 €

Délibération télétransmise en Préfecture
le 08 novembre 2018,
Publiée et certifiée exécutoire
le 13 novembre 2018,
Pour le Président du Conseil départemental,
Signé,
Le Responsable du Service de l'Assemblée,
Jean-Pierre MORET

Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait conforme,
Signé,
Le Président du Conseil départemental,
Christian MONTEIL

Extrait des Procès-Verbaux
 des Séances du Conseil départemental

SEANCE DU 05 NOVEMBRE 2018

n° CD-2018-067

RAPPORTEUR : M. BOCCARD

OBJET : DM2 2018 - TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL DÉPARTEMENTAL ET DISPOSITIONS DIVERSES

Le Conseil départemental de la Haute-Savoie dûment convoqué le 22 octobre 2018 s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel du Département à Annecy sous la présidence de :

M. Christian MONTEIL, Président du Conseil départemental

Présent(e)s :	
Vice-Président(e)s :	Mme CAMUSSO, M. MUDRY, Mme TOWNLEY-BAZAILLE, M. DUVERNAY, M. HEISON, Mme BEURRIER, M. BOCCARD
Autres membres :	Mme BOUCHET, Mme DULIEGE, Mme LHUILLIER, Mme MAHUT, Mme METRAL, Mme REY, Mme TEPPE-ROGUET, Mme TERMOZ, M. AMOUDRY, M. BARDET, M. BAUD, M. BAUD-GRASSET, M. CHAVANNE, M. DAVIET, M. PACORET, M. PUTHOD, M. RUBIN
Représenté(e)s : (délégation(s) de vote)	
Mme GAY à M. MUDRY, Mme GONZO-MASSOL à M. DAVIET, Mme LEI à M. RUBIN, Mme PETEX à M. DUVERNAY, M. MORAND à M. BAUD-GRASSET, M. PEILLEX à Mme TERMOZ	
Absent(e)s Excusé(e)s :	
Mme DION, Mme DUBY-MULLER, M. EXCOFFIER	

Quorum et Délégations de vote vérifiées			
Membres en exercice :	34	A l'unanimité	
Présents :	25	Voix Pour	31
Représenté(e)s :	6	Voix contre	0
Suffrages Exprimés :	31	Abstention(s)	0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires (article 3),

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 99-567 du 06 juillet 1999 pris pour l'application de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984,

Vu la délibération n° CD-2017-091 du 11 décembre 2017 relatif au BP 2018 du Pôle Ressources Humaines,

Vu la délibération n° CD-2018-030 du 14 mai 2018, l'Assemblée délibérante a arrêté le tableau des effectifs du personnel départemental au titre de l'année 2018,

TABLEAU DE L'FFECTIF DEPARTEMENTAL

Par délibération n° CD-2018-030 du 14 mai 2018, l'Assemblée délibérante a arrêté le tableau des effectifs du personnel départemental.

Ce tableau peut être modifié en cours d'exercice par l'Assemblée départementale dans un souci d'adaptation des qualifications aux besoins et à l'organisation des services.

Le tableau ci-joint prend en compte quelques transformations de postes suite au passage en commission de gestion des effectifs, suite à des réussites à des concours suite à des recrutements à des grades différents et pour tenir compte des avancements de grade au 01/12/2018 et des promotions internes au 01/01/2019.

Aussi, il est proposé à l'Assemblée délibérante d'arrêter le tableau ci-joint.

TABLEAU DES EFFECTIFS DM2 2018

EMPLOIS PERMANENTS	Délibération mai 2018	Transformations	Créations	Suppressions	Total
I - FILIERE ADMINISTRATIVE					
- Directeur général des services du Département	1				1
- Directeur général adjoint	4	-1			3
- Administrateur hors classe	1	+1			2
- Administrateur	1	-1			0
- Attachés hors classe	4	+2			6
- Directeurs	3				3
- Attachés principaux	30	+4			34
- Attachés	72	-1			71
- Rédacteurs principaux 1 ^{ère} classe	53	+5			58
- Rédacteurs principaux 2 ^{ème} classe	27	-9			18
- Rédacteurs	52	+3			55
- Cadre des adjoints administratifs	496	-4			492
II - FILIERE TECHNIQUE					
- Ingénieurs en chef hors classe	3	+1			4
- Ingénieurs en chef	7	-1			6
- Ingénieurs principaux	41	+1			42
- Ingénieurs	30	+1	+1		32
- Techniciens principaux 1 ^{ère} classe	71	+9			80
- Techniciens principaux 2 ^{ème} classe	55	-10			45
- Techniciens	45	+3			48
- Agents de maîtrise principaux	126	+7			133
- Agents de maîtrise	69	+1			70
- Cadre des adjoints techniques	847	-12			835
III - FILIERE SOCIALE ET MEDICO-SOCIALE					
- Médecins hors classe	12	+1			13
- Médecins 1 ^{ère} classe	12				12
- Médecins 2 ^{ème} classe	2	-1			1
- Psychologues hors classe	3	+1			4
- Psychologues de classe normale	7	-1			6
- Sages-femmes hors classe	4	+1			5
- Sages-femmes classe normale	6	-1			5
- Cadres supérieurs de santé	2				2
- Cadres de santé de 1 ^{ère} classe	4				4
- Cadres de santé de 2 ^{ème} classe	2		+1		3
- Puéricultrices hors classe	22	+5			27
- Puéricultrices classe supérieure	12	-3			9
- Puéricultrices classe normale	20	-2			18
- Conseillers supérieurs socio-éducatifs	18	+3			21
- Conseillers socio-éducatifs	13	-3	+1		11
- Infirmiers en soins généraux hors classe	20	+3			23
- Infirmiers en soins généraux classe supérieure	8	-2			6
- Infirmiers en soins généraux classe normale	15	-1			14
- Assistants socio-éducatifs principaux	269	+9			278
- Assistants socio-éducatifs	85	-9	+2		78
- Techniciens paramédicaux	4				4

IV - FILIERE CULTURELLE					
- Cadre des conservateurs des bibliothèques	0				0
- Cadre des conservateurs du patrimoine	1				1
- Attachés de conservation du patrimoine principaux	1				1
- Attachés de conservation du patrimoine	6	+1			7
-Bibliothécaires principaux	1	+1			2
-Bibliothécaires	3	-1			2
- Assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal 1 ^{ère} classe	13				13
- Assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal 2 ^{ème} classe	9	-1			8
- Assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques	9	+1			10
- Cadre des adjoints du patrimoine	12	-1			11

EFFECTIF MIS A DISPOSITION N'étant pas comptabilisés dans les tableaux précédents	DE L'ETAT	DU COS
EMPLOIS PERMANENTS		
I - FILIERE ADMINISTRATIVE		
- Attachés principaux		
- Attachés		
- Rédacteurs principaux 2 ^{ème} classe		
- Rédacteurs		
- Cadre des adjoints administratifs	1	5
II - FILIERE TECHNIQUE		
- Techniciens		1
- Agents de maîtrise principaux		
- Agents de maîtrise		
- Cadre des adjoints techniques		

EMPLOIS PERMANENTS EN CDI	Délibération mai 2018	Transformations/suppressions	Créations	Total délibération novembre 2018
TOTAL EMPLOIS PERMANENTS EN CDI	2		+1	3
La catégorie hiérarchique assignée à ce type d'emploi n'a d'autre sens que de désigner la tranche de rémunération qu'il peut financer. Les conditions de recrutement seront formalisées par contrat.				
Catégorie A	2		+1	3
Attaché de conservation au Pôle Culture Patrimoine, en qualité de chargée de mission élargissement des publics au service développement culturel - Création par la délibération du 24 juin 2013 suite à la réorganisation de la direction.	1			1
Attaché territorial au Pôle Finances et Conseil en Gestion - Service Conseil en gestion, en qualité de Conseiller en gestion - Création par la délibération du 13 décembre 2016.	1			1
Directeur du Pôle Communication Institutionnelle. Création par la présente délibération.	0		+1	1

EMPLOIS PERMANENTS POUVANT ETRE POURVUS PAR CONTRATS La catégorie hiérarchique assignée à ce type d'emploi n'a d'autre sens que de désigner la tranche de rémunération qu'il peut financer Les conditions de recrutement seront formalisées par contrat	Délibération mai 2018	Transformations /suppressions	Créations	Total délibération novembre 2018
Categories A TOTAL				
Psychologue	1			1
Psychologue au Pôle Protection de l'Enfance sur la circonscription du Genevois, pour une durée de 3 ans. Création par la délibération du 8 décembre 2015. Le manque de candidatures de titulaires correspondant au profil demandé justifie la transformation en poste de contractuel afin de couvrir les besoins du service.	1			1
La rémunération correspondant à cet emploi n'excédera pas celle, tous avantages compris, susceptible d'être attribuée à un psychologue				
Infirmière	1	- 1		0
Infirmier(ère) au Pôle Ressources Humaines, en qualité d'infirmier(ère) de santé au travail, recruté suite à la réorganisation du Service Santé Social Prévention, compte tenu du départ des 2 médecins du travail, pour une durée de 3 ans. Création par la délibération du 8 décembre 2015. Suppression du poste par la présente délibération.	1	-1		0
La rémunération correspondant à cet emploi n'excédera pas celle, tous avantages compris, susceptible d'être attribuée à une infirmière (cadre d'emplois des infirmiers en soins généraux)				
Attachés territoriaux	18	-1	+1	18
Attaché(e) au Pôle Prévention et du Développement Social, en qualité de chargé de mission auprès de la direction, pour une durée de 3 ans, pour assurer la transversalité des actions entre le PPDS et les autres Directions de la DGA ASS. Création par la délibération du 8 décembre 2015.	1			1
Attaché(e) au Pôle Prévention et du Développement Social - Service Insertion/Emploi, en qualité de chargé du PTIE, pour une durée de 3 ans, pour coordonner et animer le pacte d'insertion par l'emploi dans le cadre des orientations du programme départemental d'insertion par l'emploi 2014-2018. Création par la délibération du 14 mai 2018	1			1
Attaché(e) au Pôle de la Gérontologie et du Handicap, en charge du pilotage et de la mise en place du dispositif de type MAIA sur le territoire du Chablais, pour une durée de 3 ans. Création par la délibération du 15 mai 2017.	1			1
Attaché(e) au Pôle de la Gérontologie et du Handicap, en qualité de pilote du dispositif MAIA sur le territoire d'Annecy, pour une durée de 3 ans. Création par la délibération du 15 mai 2017.	1			1
Attaché(e) à la Maison Départementale des Personnes Handicapées en charge du dispositif « Réponse accompagnée pour tous », pour une durée de 2 ans. Création par la délibération du 15 mai 2017.	1			1
Attaché(e) au Pôle Innovation Systèmes d'Informations et Usages Numériques, en qualité de chargé(e) de mission dématérialisation, pour une durée de 3 ans. Création par la délibération du 14 mai 2018.	1			1

Attaché(e) au Pôle de la Gérontologie et du Handicap, en charge du pilotage et de la mise en place du dispositif de type MAIA sur le territoire Genevois Haute Vallée, pour une durée de 3 ans. Création par la délibération du 6 juillet 2015.	1			1
Attaché(e) au Pôle Communication Institutionnelle, en qualité de Responsable Unité communication digitale et promotion, Directrice adjointe, pour une durée de 3 ans. Le manque de candidatures de titulaires correspondant au profil demandé justifie la transformation en poste de contractuel afin de couvrir les besoins du service. Création par la délibération du 14 mai 2018.	1			1
Attaché(e) au Pôle Communication Institutionnelle, en qualité de chargé(e) de communication, pour une durée de 3 ans. Le manque de candidatures de titulaires correspondant au profil demandé justifie la transformation en poste de contractuel afin de couvrir les besoins du service. Création par la délibération du 14 mai 2018.	1			1
Attaché(e) au Pôle Communication Institutionnelle - Unité relations presse - en charge de la conduite de la refonte de la revue presse électronique, de la tenue des comptes sociaux dédiés aux médias et de participer aux missions de l'équipe presse, pour une durée de 3 ans. Création par la délibération du 21 mars 2016.	1			1
Attaché(e) au Pôle Protection de l'Enfance, en qualité de chef de service territorialisé de la circonscription de la Vallée de l'Arve, pour une durée de 3 ans. Le manque de candidatures de titulaires correspondant au profil demandé justifie la transformation en poste de contractuel afin de couvrir les besoins du service. Création par la délibération du 12 décembre 2017.	1			1
Attaché(e) au Pôle Affaires Juridiques, en qualité de chef de projet fonctionnel, pour accompagner les directions opérationnelles dans la mise en place de la plateforme de dématérialisation et recensement des besoins et assistance aux utilisateurs, pour une durée de 3 ans. Création par la délibération du 12 décembre 2017.	1			1
Attaché(e) au Pôle Gérontologie et Handicap, en qualité de Chef de service territorialisé de la circonscription du Chablais, pour une durée de 3 ans. Le manque de candidatures de titulaires correspondant au profil demandé justifie la transformation en poste de contractuel afin de couvrir les besoins du service. Création par la délibération du 12 décembre 2017.	1			1
Attaché(e) au Pôle Gérontologie et Handicap, en qualité de chargé(e) de mission conférence des financeurs, pour une durée de 1 an. Création par la délibération du 12 décembre 2017.	1			1
Attaché(e) à la MDPH, en qualité de chargé(e) de mission systèmes d'information harmonisé MDPH74, pour une durée de 2 ans. Création par la délibération du 12 décembre 2017.	1			1
Attaché(e) au Pôle Finances et Conseil en Gestion - Service Conseil en Gestion - Unité Conseil et Contrôle des organisme externes, en qualité de conseiller(ère) et contrôleur(euse) de gestion, pour une durée de 3 ans. Le manque de candidatures de titulaires correspondant au profil demandé justifie la transformation en poste de contractuel afin de couvrir les besoins du service. Création par la délibération du 12 décembre 2017.	1			1

Attaché(e) au Pôle Finances et Conseil en Gestion - Service Conseil en Gestion - Unité Conseil et Contrôle des organisme externes, en qualité de conseiller(ère) et contrôleur(euse) de gestion, pour une durée de 3 ans. Le manque de candidatures de titulaires correspondant au profil demandé justifie la transformation en poste de contractuel afin de couvrir les besoins du service. Création par la délibération du 12 décembre 2017.	1			1
Attaché(e) au Pôle Animation Territoriale et Développement Durable - Service Europe Transfrontalier Enseignement Supérieur Innovation, en qualité de Chargé de mission coordination PITER, pour une durée de 3 ans. Création par la délibération du 14 mai 2018. Suppression du poste par la présente délibération.	1	-1		0
Attaché(e) au Pôle Prévention et Développement Social - Service Insertion Emploi, en qualité de chargé(e) de mission FSE, pour une durée de 2 ans, à compter du 1 ^{er} janvier 2019. Création par la présente délibération.	0		+1	1
Attachés de conservation du patrimoine	5			5
Attaché(e) de conservation du patrimoine au Pôle Culture Patrimoine, en qualité de chargé(e) de mission de la valorisation des collections départementales et des actions du Pôle en lien avec la Communication Institutionnelle, pour une durée de 1 an. Création par la présente délibération.	1			1
Attaché(e) de conservation du patrimoine au Pôle Culture, en qualité de chargé(e) de mission arts visuels, pour 3 ans. Création par la délibération du 13 décembre 2016.	1			1
Attaché(e) de conservation du patrimoine au Pôle Culture Patrimoine, service développement culturel en qualité de chargé de production Clermont/Meylan, pour une durée de 3 ans. Création par la présente délibération.	1			1
Attaché(e) de conservation du patrimoine au Pôle Culture Patrimoine, Service sites culturels et patrimoine bâti, en qualité d'archéologue responsable d'opération, pour une durée d'un an. Création par la présente délibération pour prise de poste au 1 ^{er} janvier 2019.	1			1
Attaché(e) de conservation du patrimoine au Pôle Culture Patrimoine, service développement culturel, en qualité de coordinateur administratif et financier de projets européens, pour une durée de 3 ans. Création par la présente délibération.	1			1
La rémunération correspondant à ces emplois n'excédera pas celle, tous avantages compris, susceptible d'être attribuée à un attaché de conservation du patrimoine territorial				
Ingénieurs territoriaux	11			11
Ingénieur(e) au Pôle Route, Direction adjointe Grands Projets - Service études multimodales et générales, en qualité de chargé de mission analyse trafic pour 3 ans. Création par la délibération du 13 décembre 2016.	1			1
Ingénieur(e) affecté au Pôle Innovation Système d'Information et Usages Numériques pour une durée de 3 ans. Le manque de candidats titulaires correspondant au profil recherché justifie la transformation en poste de contractuel. Création par la délibération du 21 mars 2016.	1			1

Ingénieur(e) au Pôle Innovation Système d'Information et Usages Numériques, en qualité de chef du service production, pour une durée de 3 ans. Le manque de candidats titulaires correspondant au profil recherché de Chef du service Production au PISIUN justifie la transformation en poste de contractuel. Création par la délibération du 15 mai 2017.	1			1
Ingénieur(e) au Pôle Bâtiments et Moyens - Service Programmation, Assistance à Maîtrise d'Ouvrage en qualité de Responsable Unité Energie et Qualité environnementale, pour une durée de 3 ans. Le manque de candidats titulaires correspondant au profil recherché justifie la transformation en poste de contractuel. Création par la délibération du 12 décembre 2017.	1			1
Ingénieur(e) au Pôle Bâtiments et Moyens - Service Programmation, Assistance à Maîtrise d'Ouvrage - Unité Energie et Qualité environnementale, en qualité de chargé(e) d'opérations en énergétique, pour une durée de 3 ans. Le manque de candidats titulaires correspondant au profil recherché justifie la transformation en poste de contractuel. Création par la délibération du 12 décembre 2017.	1			1
Ingénieur(e) au Pôle Innovation Système d'Information et Usages Numériques, en qualité de Chef de Service usages numériques, pour une durée de 3 ans. Le manque de candidats titulaires correspondant au profil recherché justifie la transformation en poste de contractuel. Création par la délibération du 12 décembre 2017.	1			1
Ingénieur(e) au Pôle Innovation Système d'Information et Usages Numériques - Service Etudes, Progiciels, Développement , en qualité de Chef de projets informatiques, pour une durée de 3 ans. Le manque de candidats titulaires correspondant au profil recherché justifie la transformation en poste de contractuel. Création par la délibération du 12 décembre 2017.	1			1
L'ingénieur affecté au Pôle Innovation Système d'Information et Usages Numériques - Service Etudes, Progiciels, Développement - Chef de projets développements applicatifs - pour une durée de 3 ans. Le manque de candidats titulaires correspondant au profil recherché justifie la transformation en poste de contractuel. Création par la délibération du 12 décembre 2017.	1			1
Ingénieur(e) au Pôle Innovation Système d'Information et Usages Numériques - Service Etudes, Progiciels, Développement, en qualité de Directeur(trice) adjoint /chef de projets informatiques, pour une durée de 3 ans. Le manque de candidats titulaires correspondant au profil recherché justifie la transformation en poste de contractuel. Création par la délibération du 12 décembre 2017.	1			1
Ingénieur(e) au Pôle Routes, à l'Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois - Service ingénierie, en qualité de responsable de l'ingénierie, pour une durée de 3 ans. Le manque de candidats titulaires correspondant au profil recherché justifie la transformation en poste de contractuel. Création par la délibération du 14 mai 2018.	1			1
La rémunération correspondant à ces emplois n'excédera pas celle, tous avantages compris, susceptible d'être attribuée à un ingénieur				

Ingénieur(e) au Pôle Innovation Systèmes d'Informations et Usages Numériques, en qualité de directeur(trice) pour une durée de 3 ans. Le manque de candidats titulaires correspondant au profil recherché de directeur(trice) du PISIUN justifie la transformation en poste de contractuel. Création par la délibération du 15 mai 2017.	1			1
La rémunération correspondant à cet emploi n'excédera pas celle, tous avantages compris, susceptible d'être attribuée à un ingénieur en chef				
Conseiller socio-éducatif	1			1
Conseiller(ère) socio-éducatif au Pôle Protection de l'Enfance, circonscription du Genevois, en qualité de Responsable Technique, pour une durée de 3 ans. Le manque de candidats titulaires correspondant au profil recherché de Responsable Technique justifie la transformation en poste de contractuel. Création par la délibération du 14 mai 2018.	1			1
Sage-femme	1			1
Sage-femme a au Pôle PMI/PS pour une durée de 3 ans. Le manque de candidatures de titulaires correspondant au profil demandé justifie la transformation en poste de contractuel afin de couvrir les besoins du service. Création par la délibération du 12 décembre 2017.	1			1
La rémunération correspondant à ces emplois n'excédera pas celle, tous avantages compris, susceptible d'être attribuée à une sage-femme de classe normale				
Médecins	2	-1	+1	2
Médecin au Pôle Ressources Humaines - Service SSP, en qualité de médecin de prévention, pour une durée de 3 ans. Le manque de candidatures de titulaires correspondant au profil demandé justifie la transformation en poste de contractuel afin de couvrir les besoins du service. Création par la délibération du 21 mars 2016. Transformation en poste de titulaire suite recrutement d'un médecin fonctionnaire.	1	-1		0
Médecin au Pôle PMI/PS, en qualité de médecin de l'équipe pluridisciplinaire, pour une durée de 3 ans. Le manque de candidatures de titulaires correspondant au profil demandé justifie la transformation en poste de contractuel afin de couvrir les besoins du service.	1			1
Médecin au Pôle Ressources Humaines - Service SSP, en qualité de médecin de prévention, pour une durée de 3 ans. Le manque de candidatures de titulaires correspondant au profil demandé justifie la transformation en poste de contractuel afin de couvrir les besoins du service. Création par la présente délibération.	0		+1	1
La rémunération correspondant à ces emplois n'excédera pas celle, tous avantages compris, susceptible d'être attribuée à un médecin relevant du cadre d'emplois des médecins territoriaux				

Catégorie C - Emplois saisonniers				
- Agents contractuels de déneigement Le recrutement de tels agents est justifié par un besoin saisonnier dans le cadre de l'exception au principe statutaire prévu par l'article 3, alinéa 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Ces agents sont commis à la conduite d'engins de déneigement pendant la période hivernale (6 mois maximum). Ces agents doivent détenir le permis de conduire poids lourds. La rémunération de base de ces agents sera calculée à partir d'un indice choisi sur l'échelle C1.	450 mois			
- Contractuels temporaires destinés à suppléer le personnel titulaire durant les congés. 12 mois sont affectés à la Direction des Archives. La rémunération de ces agents sera calculée à partir du premier échelon de l'échelle C1.	72 mois			
Collaborateurs de Cabinet	8			8
Emploi fonctionnel article 47 de la loi du 26 janvier 1984 Au sein de la Direction Générale des Services, poste de Directeur Général des Services Adjoint. Création par la présente délibération	0	+1		1

Il est demandé à l'Assemblée départementale de bien vouloir délibérer et statuer.

Le Conseil départemental,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

ADOpte le tableau des effectifs du personnel départemental pour l'année 2018 présenté ci-avant.

Délibération télétransmise en Préfecture
le 08 novembre 2018,
Publiée et certifiée exécutoire
le 13 novembre 2018,
Pour le Président du Conseil départemental,
Signé,
Le Responsable du Service de l'Assemblée,
Jean-Pierre MORET

Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait conforme,
Signé,
Le Président du Conseil départemental,
Christian MONTEIL

Extrait des Procès-Verbaux
des Séances du Conseil départemental

SEANCE DU 05 NOVEMBRE 2018

n° CD-2018-068

RAPPORTEUR : M. MUDRY

OBJET : COMPENSATION FINANCIÈRE GENEVOISE - 45EME TRANCHE - MODIFICATION DE LA RÉPARTITION DU FONDS DEPARTEMENTAL D'INTERVENTIONS STRUCTURANTES (FDIS)

Le Conseil départemental de la Haute-Savoie dûment convoqué le 22 octobre 2018 s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel du Département à Annecy sous la présidence de :

M. Christian MONTEIL, Président du Conseil départemental

Présent(e)s :	
Vice-Président(e)s :	Mme CAMUSSO, M. MUDRY, Mme TOWNLEY-BAZAILLE, M. DUVERNAY, M. HEISON, Mme BEURRIER, M. BOCCARD
Autres membres :	Mme BOUCHET, Mme DULIEGE, Mme LHUILLIER, Mme MAHUT, Mme METRAL, Mme REY, Mme TEPPE-ROGUET, Mme TERMOZ, M. AMOUDRY, M. BARDET, M. BAUD, M. BAUD-GRASSET, M. CHAVANNE, M. DAVIET, M. PACORET, M. PUTHOD, M. RUBIN
Représenté(e)s : (délégation(s) de vote)	
Mme GAY à M. MUDRY, Mme GONZO-MASSOL à M. DAVIET, Mme LEI à M. RUBIN, Mme PETEX à M. DUVERNAY, M. MORAND à M. BAUD-GRASSET, M. PEILLEX à Mme TERMOZ	
Absent(e)s Excusé(e)s :	
Mme DION, Mme DUBY-MULLER, M. EXCOFFIER	

Quorum et Délégations de vote vérifiés			
Membres en exercice :	34	A l'unanimité	
Présents :	25	Voix Pour	31
Représenté(e)s :	6	Voix contre	0
Suffrages Exprimés :	31	Abstention(s)	0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° CG-2002-114 du 18 mars 2002 adoptant le Règlement Budgétaire et Financier,

Vu la délibération n° CD-2015-003 du 02 avril 2015 portant délégation à la Commission Permanente,

Vu la délibération de l'Assemblée départementale n° CD-2015-032 du 06 juillet 2015 créant le budget annexe de la Compensation Financière Genevoise,

Vu la délibération de l'Assemblée départementale n° CD-2016-101 du 13 décembre 2016 adoptant le Budget Primitif 2017 du budget annexe de la Compensation Financière Genevoise,

Vu la délibération de l'Assemblée départementale n° CD-2017-031 du 15 mai 2017 adoptant le Budget Supplémentaire 2017 du budget annexe de la Compensation Financière Genevoise,

Vu la délibération de l'Assemblée départementale n° CD-2017-097 du 12 décembre 2017 adoptant le Budget Primitif 2018 du budget annexe de la Compensation Financière Genevoise,

Vu la délibération de l'Assemblée départementale n° CD-2017-112 du 12 décembre 2017 portant sur la répartition de la 45^{ème} tranche de la Compensation Financière Genevoise,

Vu la délibération n° CD-2018-008 du 05 février 2018 portant sur la répartition du Fonds Départemental des Interventions Structurantes.

Les visas ci-avant ayant été rappelés, M. le Président expose que par délibération n° CD-2018-008 du 5 février 2018, le Conseil départemental a procédé à la répartition du Fonds Départemental des Interventions Structurantes (FDIS) issu de la 45^{ème} tranche de la Compensation Financière Genevoise (CFG).

La répartition des 34 016 250,51 € du FDIS a été décidée selon les modalités suivantes :

Libellé de l'opération	45 ^{ème} tranche Propositions	Maître d'ouvrage
CGN	575 000,00 €	CGN
Désenclavement du Chablais de A40 à Thonon-les-Bains et aménagement de la RD 903	12 862 602,51 €	A préciser
PN 65 66 - Perrignier	1 000 000,00 €	SNCF
PEM de Thonon (parvis Nord et Sud) Bons-en-Chablais et Perrignier	1 000 000,00 €	Agglomération de Thonon
Gares CEVA : Paso gare d'Annemasse	1 904 637,00 €	Agglomération d'Annemasse
Convention 8 gares	2 752 000,00 €	SNCF

Libellé de l'opération	45 ^{ème} tranche Propositions	Maître d'ouvrage
BHNS RD 1005 - Thonon - Genève	500 000,00 €	A préciser
BHNS RD 1508 Nord et Sud	500 000,00 €	A préciser
PN 90 - 91 Reignier et PN 93 Etrembières (Part CD74 17,810 M€)	5 000 000,00 €	SNCF
Déviation routière en rive droite de l'Arve entre Bonneville et Cluses (CD74)	1 325 011,00 €	CD74
Maison de la mobilité et du tourisme	330 000,00 €	Agglomération d'Annemasse
Traitement itinéraires secteur Genevois	1 500 000,00 €	CD74
Restructuration du collège Jacques Prévert à Gaillard	2 000 000,00 €	CD 74
Aménagement des locaux de Savoie Biblio à Bons-en-Chablais	267 000,00 €	CD 74
Reclassement de voiries dans l'agglomération d'Annemasse (versé du BP aux communes)	1 500 000,00 €	CD 74
Locaux GTE	1 000 000,00 €	CD 74
TOTAL GENERAL	34 016 250,51 €	

Au cours de l'été 2018, les intercommunalités de Thonon agglomération et du Bas-Chablais ont sollicité le Département afin qu'il apporte un soutien financier à la compagnie générale de navigation sur le lac Léman (CGN) à hauteur de 590 000 €, soit 15 000 € de plus que la répartition du FDIS du mois de février 2018 ne le prévoyait.

Un accord ayant été trouvé entre l'ensemble des parties pour assurer le financement des navettes lacustres de la CGN, il convient aujourd'hui de modifier la répartition du FDIS de la 45^{ème} tranche de la CFG afin de porter la part réservée à la CGN de 575 000 € à 590 000 €.

Le projet d'aménagement des locaux de Savoie Biblio à Bons-en-Chablais ne devant passer dans sa phase de réalisation effective qu'à la fin de l'année 2018 au mieux, il apparaît de façon certaine que le financement des travaux ne pourra pas mobiliser, sur l'exercice budgétaire 2018, la totalité des 267 000 € prévus au FDIS de la 45^{ème} tranche. Par conséquent, une diminution de 15 000 € de cette ligne n'entraînerait aucune conséquence sur la bonne conduite de cette opération.

Il est donc proposé au Conseil départemental d'adopter la répartition du FDIS de la 45^{ème} tranche présentée ci-après :

Libellé de l'opération	45 ^{ème} tranche Propositions	Maître d'ouvrage
CGN	590 000,00 €	CGN
Désenclavement du Chablais de A40 à Thonon-les-Bains et aménagement de la RD 903	12 862 602,51 €	A préciser
PN 65 66 - Perrignier	1 000 000,00 €	SNCF
PEM de Thonon (parvis Nord et Sud) Bons-en-Chablais et Perrignier	1 000 000,00 €	Agglomération de Thonon
Gares CEVA : Paso gare d'Annemasse	1 904 637,00 €	Agglomération d'Annemasse
Convention 8 gares	2 752 000,00 €	SNCF
BHNS RD 1005 - Thonon - Genève	500 000,00 €	A préciser
BHNS RD 1508 Nord et Sud	500 000,00 €	A préciser
PN 90 - 91 Reignier et PN 93 Etrembières (Part CD74 17,810 M€)	5 000 000,00 €	SNCF
Déviation routière en rive droite de l'Arve entre Bonneville et Cluses (CD74)	1 325 011,00 €	CD74

Libellé de l'opération	45 ^{ème} tranche Propositions	Maître d'ouvrage
Maison de la mobilité et du tourisme	330 000,00 €	Agglomération d'Annemasse
Traitement itinéraires secteur Genevois	1 500 000,00 €	CD74
Restructuration du collège Jacques Prévert à Gaillard	2 000 000,00 €	CD 74
Aménagement des locaux de Savoie Biblio à Bons-en-Chablais	252 000,00 €	CD 74
Reclassement de voiries dans l'agglomération d'Annemasse (versé du BP aux communes)	1 500 000,00 €	CD 74
Locaux GTE	1 000 000,00 €	CD 74
TOTAL GENERAL	34 016 250,51 €	

Il est demandé à l'Assemblée départementale de bien vouloir délibérer et statuer.

Le Conseil départemental,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

ADOPTÉ la proposition de répartition modificative du FDIS de la 45^{ème} tranche de la CFG figurant dans le tableau ci-avant.

Délibération télétransmise en Préfecture
le 08 novembre 2018,
Publiée et certifiée exécutoire
le 13 novembre 2018,
Pour le Président du Conseil départemental,
Signé,
Le Responsable du Service de l'Assemblée,
Jean-Pierre MORET

Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait conforme,
Signé,
Le Président du Conseil départemental,
Christian MONTEIL

Extrait des Procès-Verbaux
 des Séances du Conseil départemental

SEANCE DU 05 NOVEMBRE 2018

n° CD-2018-069

RAPPORTEUR : Mme TOWNLEY-BAZAILLE

OBJET : ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION CULTURELLE CITIA : NOUVEAUX STATUTS

Le Conseil départemental de la Haute-Savoie dûment convoqué le 22 octobre 2018 s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel du Département à Annecy sous la présidence de :

M. Christian MONTEIL, Président du Conseil départemental

Présent(e)s :	
Vice-Président(e)s :	Mme CAMUSSO, M. MUDRY, Mme TOWNLEY-BAZAILLE, M. DUVERNAY, M. HEISON, Mme BEURRIER, M. BOCCARD
Autres membres :	Mme BOUCHET, Mme DULIEGE, Mme LHUILLIER, Mme MAHUT, Mme METRAL, Mme REY, Mme TEPPE-ROGUET, Mme TERMOZ, M. AMOUDRY, M. BARDET, M. BAUD, M. BAUD-GRASSET, M. CHAVANNE, M. DAVIET, M. PACORET, M. PUTHOD, M. RUBIN
Représenté(e)s : (délégation(s) de vote)	
Mme GAY à M. MUDRY, Mme GONZO-MASSOL à M. DAVIET, Mme LEI à M. RUBIN, Mme PETEX à M. DUVERNAY, M. MORAND à M. BAUD-GRASSET, M. PEILLEX à Mme TERMOZ	
Absent(e)s Excusé(e)s :	
Mme DION, Mme DUBY-MULLER, M. EXCOFFIER	

Quorum et Délégations de vote vérifiés			
Membres en exercice :	34	A l'unanimité	
Présents :	25	Voix Pour	31
Représenté(e)s :	6	Voix contre	0
Suffrages Exprimés :	31	Abstention(s)	0

Vu la loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° CG-2002-114 de l'Assemblée départementale du 18 mars 2002 adoptant le Règlement Budgétaire et Financier,

Vu la délibération n° CD-2005-102 du 17 octobre 2005 actant la création d'un établissement public de coopération culturelle CITIA et l'adoption des statuts correspondants,

Vu la délibération n° CD-2017-082 du 11 décembre 2017 adoptant le Budget Primitif 2018 de politique départementale Culture et Patrimoine,

Vu l'avis favorable émis par la 4^{ème} Commission Education, Jeunesse, Sports, Culture, Patrimoine lors de sa réunion du 16 juillet 2018,

Vu l'avis favorable émis par la 8^{ème} Commission Finances, Ressources Humaines, Administration Générale du 1^{er} octobre 2018,

Depuis plus de cinquante ans, Annecy accueille le plus grand festival au monde consacré au cinéma d'animation ainsi que, depuis 1985, le seul marché de programmes thématique dédié à cet art : le MIFA (Marché International du Film d'Animation).

La création d'un établissement public de coopération culturelle marque la volonté conjointe des fondateurs de permettre une nouvelle étape de développement visant tout d'abord à fédérer au sein d'une seule et même structure, pour plus de cohérence et de lisibilité, les principaux acteurs œuvrant dans le domaine des industries créatives dans l'agglomération d'Annecy (Centre International du Cinéma d'Animation, Plateforme des Usages du Multimédia,) et à structurer une offre culturelle autour des industries créatives.

CITIA a bénéficié, à compter du 1^{er} juillet 2006, de l'ensemble des activités des associations CICA et PUMMA. La CITIA ainsi constituée permet de mieux identifier les actions, de créer un label, de développer une notoriété, et de renforcer les synergies.

L'EPCC a été créé par les membres fondateurs : la Communauté de l'agglomération d'Annecy, le Département de la Haute-Savoie, la Région Rhône-Alpes et l'État.

La Ville d'Annecy a souhaité devenir membre de l'EPCC CITIA par délibération du 23 janvier 2017. L'adhésion de la Ville d'Annecy a été approuvée par délibérations concordantes de l'ensemble des membres fondateurs.

L'EPCC CITIA est donc amené à modifier ses statuts pour permettre à la commune nouvelle d'Annecy d'intégrer l'établissement.

Il est demandé à l'Assemblée départementale de bien vouloir délibérer et statuer.

Le Conseil départemental,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

APPROUVE l'adhésion de la Ville d'Annecy à l'Etablissement Public de Coopération Culturelle CITIA ;

ADOpte les nouveaux statuts de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle CITIA présentés en annexe ;

AUTORISE M. le Président du Département à signer les statuts.

Délibération télétransmise en Préfecture
le 08 novembre 2018,
Publiée et certifiée exécutoire
le 13 novembre 2018,
Pour le Président du Conseil départemental,
Signé,
Le Responsable du Service de l'Assemblée,
Jean-Pierre MORET

Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait conforme,
Signé,
Le Président du Conseil départemental,
Christian MONTEIL

Statuts de l'EPCC CITIA

Préambule

Depuis plus de cinquante ans, Annecy accueille le plus grand festival au monde consacré au cinéma d'animation ainsi que, depuis 1985, le seul marché de programmes thématiques dédié à cet art : le Mifa (Marché international du film d'animation).

La création d'un établissement public de coopération culturelle (EPCC) marque la volonté conjointe des fondateurs de permettre une nouvelle étape de développement visant tout d'abord à fédérer au sein d'une seule et même structure, pour plus de cohérence et de lisibilité, les principaux acteurs œuvrant dans le domaine des industries créatives dans l'agglomération d'Annecy (Centre international du cinéma d'animation, Plateforme des usages du multimédia) et à structurer une offre culturelle autour des industries créatives.

CITIA a bénéficié, à compter du 1^{er} juillet 2006, de l'ensemble des activités des associations CICA et PUMMA. CITIA ainsi constituée permet de mieux identifier les actions, de créer un label, de développer une notoriété, et de renforcer les synergies.

L'EPCC a été créé par les membres fondateurs : la Communauté de l'agglomération d'Annecy, le Département de la Haute-Savoie, la Région Rhône-Alpes et l'État. La Ville d'Annecy a souhaité devenir membre de l'EPCC CITIA, par délibération du 23 janvier 2017. L'adhésion de la Ville d'Annecy a été approuvée par délibérations concordantes de l'ensemble des membres fondateurs.

Dispositions générales

1 • Création

Il est créé entre :

- l'État (ministère de la Culture),
- le Grand Annecy *,
- le Département de la Haute-Savoie,
- la Région Auvergne-Rhône-Alpes,
- la Ville d'Annecy,

un établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial régi, notamment, par les articles L.1431-1 et suivants et les articles R.1431-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales et par les présents statuts. Cet établissement reprend les activités, les biens matériels et immatériels et les obligations des associations Centre international du cinéma d'animation (CICA) et Plateforme des usages du multimédia (PUMMA).

Il jouit de la personnalité morale à compter de la date de publication de l'arrêté préfectoral qui décide de sa création.

* Conformément à ses délibérations du 13 janvier 2017 fixant ses champs de compétences et définissant l'intérêt communautaire de ses champs d'interventions, le Grand Annecy demeure financeur et membre du conseil d'administration au titre, d'une part, de ses actions de développement économique (accompagnement de la filière Image et industries créatives) et, d'autre part, de ses actions en faveur du développement de l'enseignement supérieur (accompagnement des formations Image et industries créatives).

2 • Dénomination et siège

L'établissement public de coopération culturelle est dénommé : **CITIA**.

Il a son siège au : 18 avenue du Trésum – 74000 Annecy.

Il peut transférer son siège en tout autre lieu par décision du conseil d'administration.

3 • Missions

L'établissement a pour objet le soutien à la création, la promotion, le développement, la diffusion, la constitution et la présentation au public du patrimoine dans le domaine des industries créatives à l'échelle régionale, nationale et internationale.

Il assure, à ce titre notamment, les missions suivantes :

- missions de présentation au public du patrimoine et de la création contemporaine cinématographiques, à travers l'organisation d'expositions permanentes et temporaires, et par l'organisation du Festival international du film d'animation d'Annecy ;
- missions de soutien à la création et la diffusion, par l'organisation notamment du Marché international du film d'animation d'Annecy (Mifa) ;
- missions d'organisation de colloques et de séminaires se rapportant à son objet ;
- missions de constitution et de gestion de bases de données sur les œuvres cinématographiques ;
- missions de formations liées à son objet ;
- missions d'activités d'édition et de diffusion des informations se rapportant à son objet ;
- missions de mise en place de partenariats sur des projets se rapportant à son objet ;
- missions de soutien à l'économie culturelle de la filière ;
- missions d'activités de vente et de restauration liées à l'accueil du public ;
- toute activité de nature culturelle rattachable aux missions précitées.

4 • Organisation générale

L'établissement est administré par un conseil d'administration et dirigé par un directeur.

4.1 • Composition du conseil d'administration

Le conseil d'administration de l'EPCC CITIA est composé de 19 membres :

1. Les représentants des membres de l'établissement

- 2 représentants de la Ville d'Annecy en son sein,
- 2 représentants du Grand Annecy désignés en son sein,
- 2 représentants du Conseil départemental de la Haute-Savoie désignés en son sein,
- 2 représentants du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes désignés en son sein,
- 2 représentants de l'État désignés par le préfet.

2. Les personnes qualifiées

7 personnalités qualifiées désignées conjointement par les collectivités territoriales et l'État, pour une durée de trois ans renouvelable.

En l'absence d'accord sur la nomination conjointe des personnes qualifiées, chacune d'entre elles nomme le nombre de personnalités qualifiées prévu ci-après :

- 2 personnalités qualifiées désignées par le Conseil départemental de la Haute-Savoie,
- 2 personnalités qualifiées désignées par la Ville d'Annecy,
- 1 personnalité qualifiée désignée par le Grand Annecy,
- 1 personnalité qualifiée désignée par le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes,
- 1 personnalité qualifiée désignée par le préfet.

3. Les représentants du personnel

2 représentants élus du personnel pour une durée de trois ans renouvelable.

Le conseil d'administration est composé de telle sorte que l'écart entre le nombre des hommes désignés, d'une part, et des femmes désignées, d'autre part, ne soit pas supérieur à 1.

Les représentants des assemblées élues sont désignés pour la durée de leur mandat électif restant à courir. Une nouvelle désignation, selon les mêmes modalités, aura lieu à l'occasion du renouvellement des assemblées concernées.

Le directeur assiste au conseil d'administration, sauf lorsqu'il est personnellement concerné par l'affaire en discussion. Il dispose d'une voix consultative.

Le président peut inviter au conseil d'administration, pour avis, toute personne dont il juge la présence utile en fonction de l'ordre du jour.

En cas de vacance, pour quelque cause que ce soit, survenant plus de six mois avant l'expiration du mandat des membres, un autre représentant est désigné ou élu, dans les mêmes conditions, pour la durée du mandat restant à courir.

À l'exception des représentants de l'État et des personnalités qualifiées, chacun des membres, élu ou désigné, du conseil d'administration, dispose d'un suppléant désigné dans les mêmes conditions que le titulaire.

En cas d'absence de son suppléant, un membre du conseil d'administration peut donner mandat écrit à un autre membre pour le représenter à une séance. Aucun membre ne peut recevoir plus d'un mandat.

Les membres du conseil d'administration exercent leurs fonctions à titre gratuit. Toutefois, celles-ci ouvrent droit aux indemnités de déplacement et de séjour prévues par la réglementation en vigueur.

4.2 • Les modalités d'élection des représentants du personnel au conseil d'administration

Les modalités d'élection des représentants du personnel sont les suivantes :

4.2.1. Date et lieu du scrutin

Les élections des représentants du personnel sont organisées par le conseil d'administration tous les trois ans.

Le conseil d'administration détermine le jour du scrutin et les modalités de son organisation selon les différents collèges.

Les dates de scrutin sont portées à la connaissance des salariés par courrier personnel et par voie d'affichage sur le lieu de travail.

4.2.2. Conditions d'électorat et d'éligibilité

Les conditions pour être électeur, appréciées à la date de l'élection, sont :

- être salarié de l'EPCC en cours de contrat (CDI ou CDD) au moment de l'élection,
- avoir 16 ans révolus,
- n'avoir encouru aucune condamnation privative de droit de vote ;
- le directeur et l'agent comptable ne sont pas électeurs.

Les conditions requises pour être éligible, appréciées à la date de l'élection, sont :

- être salarié en cours de contrat à durée indéterminée,
- avoir 18 ans accomplis,
- ne pas être conjoint, partenaire de Pacs, concubin, ascendant, descendant, frère, sœur ou allié au même degré du président ou du directeur,
- n'avoir encouru aucune condamnation privative de droit de vote ;
- le directeur et l'agent comptable ne sont pas éligibles.

Les conditions d'électorat et d'éligibilité doivent être remplies au jour du scrutin.

4.2.3. Incompatibilités

Par assimilation aux dispositions législatives des établissements publics industriels et commerciaux de l'État (Loi n° 83-675 du 26 juillet 1983 relative à la démocratisation du secteur public), l'exercice du mandat d'administrateur salarié est considéré comme incompatible avec tout autre mandat de représentation du personnel en raison des risques de conflit d'intérêts.

Le mandat de représentant des salariés est incompatible avec toute autre fonction de représentation des intérêts du personnel à l'intérieur de l'EPCC, notamment avec les fonctions de délégué syndical, de membre du comité d'entreprise, de délégué du personnel ou de membre du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail.

Le ou les mandats susvisés et la protection y afférente prennent fin à la date d'acquisition du nouveau mandat.

Le mandat de représentant des salariés est également incompatible avec l'exercice des fonctions de permanent syndical. En cas d'élection au conseil d'administration ou de surveillance d'un salarié exerçant des fonctions de permanent syndical, il est mis fin à de telles fonctions et l'intéressé réintègre son emploi.

4.2.4. Candidatures

L'appel à candidatures est porté à la connaissance des salariés par courriel personnel et par voie d'affichage sur le lieu de travail.

Les actes de candidature doivent nécessairement comporter deux noms, celui du candidat au siège de représentant du personnel au conseil d'administration et celui du candidat au siège de suppléant du représentant du personnel. Les actes de candidature sont déposés auprès de la direction au moins 6 semaines avant la date des élections.

Le respect de ces conditions est apprécié par le bureau de vote [article 4.2.7], qui arrête la liste définitive des candidatures au moins 4 semaines avant la date du scrutin. Cette liste est affichée sur les panneaux réservés à cet effet au siège de l'établissement.

4.2.5. Nombre de représentants

Conformément aux statuts, deux représentants du personnel siègent au sein du conseil d'administration. Chaque représentant dispose d'un suppléant.

4.2.6. Propagande et campagne électorales

Les candidats pourront remettre, au plus tard 10 jours avant la date arrêtée pour le scrutin, leur "profession de foi" à la direction qui en assure la diffusion.

4.2.7. Organisation et scrutin

La direction fait imprimer les bulletins de vote correspondant aux candidats validés par le conseil d'administration. Les dimensions des bulletins de vote, leur mode d'impression, seront d'un type uniforme pour tous les tickets.

Il est constitué un bureau de vote qui présidera aux opérations.

Le bureau de vote est composé de 3 électeurs, parmi lesquels, en principe, le plus âgé et le plus jeune dans l'établissement ; le troisième étant tiré au sort par l'électeur le plus âgé de l'établissement.

Le directeur assistera le bureau, à titre purement consultatif, ainsi que les candidats.

Les procès-verbaux dressés par le bureau de vote, comportant éventuellement désignation des élus et de leurs suppléants, seront affichés sur les panneaux réservés à cet effet.

L'élection s'effectue par vote à bulletins secrets. Les élections s'organisent selon un scrutin uninominal majoritaire à deux tours, la majorité absolue des suffrages exprimés étant requise au premier tour, la majorité relative au second. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est élu.

Si seulement deux candidats et deux suppléants se présentent pour l'élection, ils se trouvent automatiquement élus.

Les bulletins rayés ou plus généralement comportant une mention manuscrite ou un signe distinctif ne seront pas décomptés.

Les représentants du personnel siègent dès leur élection.

4.2.8. Vote par correspondance

Le vote par correspondance est ouvert aux membres du personnel absents à la date du scrutin, à condition que les personnes concernées en fassent la demande à la direction, par écrit, au moins 10 jours avant la date du scrutin.

Au plus tard 1 semaine avant la date du scrutin, la direction adressera, à chacun des membres du personnel intéressés :

1. une notice explicative,
2. un exemplaire de chacun des bulletins de vote "titulaires" et "suppléants" correspondant aux tickets présentés,
3. une enveloppe dans laquelle doivent être insérés les bulletins de vote,
4. une enveloppe adressée à CITIA – C/o Conservatoire d'art et d'histoire – 18, avenue du Trésum – 74000 Annecy. Cette enveloppe, mentionnant au dos le nom et le prénom de l'électeur, recevra les enveloppes contenant les bulletins de vote. Elle sera remise non ouverte au président du bureau de vote avant la clôture du scrutin.

4.2.9. Vote par procuration

Sous réserve d'en informer le bureau au moins 10 jours avant la date du scrutin, tout électeur peut donner mandat à un autre électeur afin que celui-ci vote en son nom et pour son compte. Le jour du scrutin, le mandataire doit présenter son mandat écrit aux membres du bureau de vote, ainsi qu'une photocopie de la carte d'identité du mandant.

4.3 • Présidence du conseil d'administration

Le président du conseil d'administration est élu par le conseil d'administration en son sein, à la majorité des deux tiers, pour une durée de trois ans renouvelable, qui ne peut excéder, le cas échéant, celle de son mandat électif.

Le président convoque le conseil d'administration au moins deux fois par an.

Il préside les séances du conseil.

Il nomme le directeur sur proposition du conseil d'administration.

4.4 • Fonctionnement du conseil d'administration

Le conseil d'administration est réuni au moins deux fois par an sur convocation du président qui en fixe l'ordre du jour. Il est réuni de droit à la demande de la moitié de ses membres.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer que si la moitié au moins de ses membres est présente. Si le quorum n'est pas atteint, le conseil est de nouveau convoqué avec le même ordre du jour dans un délai de huit jours. Il délibère alors valablement quel que soit le nombre des membres présents.

Les délibérations sont prises à la majorité des voix. En cas de partage égal des voix, la voix du président est prépondérante.

4.5 • Compétences du conseil d'administration

Le conseil d'administration délibère sur toutes les questions relatives au fonctionnement de l'établissement et notamment :

1. Les orientations générales de la politique de l'établissement ; le cas échéant, le contrat d'objectifs.
2. Le budget et ses modifications.
3. Le compte financier et l'affectation des résultats de l'exercice.
4. Les créations, modifications et suppressions d'emplois permanents.
5. Les projets d'achat ou de prise de bail d'immeubles et, pour les biens dont l'établissement public est propriétaire, les projets de vente et de baux d'immeubles.
6. Les conditions générales de passation de contrats, conventions et marchés, ainsi que les acquisitions de biens culturels.
7. Les projets de délégation de service public.
8. Les emprunts, prises, extensions et cessions de participation financière.
9. Les créations des filiales et les participations à des sociétés d'économie mixte.
10. L'acceptation des dons et legs.
11. Les actions en justice et les conditions dans lesquelles certaines d'entre elles peuvent être engagées par le directeur.
12. Les transactions.
13. Le règlement intérieur.
14. Les suites à donner aux observations consécutives aux inspections, contrôles ou évaluations dont l'établissement a fait l'objet.

Il détermine les catégories de contrats, conventions et transactions qui, en raison de leur nature ou du montant financier engagé, doivent lui être soumises pour approbation et celles dont il délègue la responsabilité au directeur. Celui-ci rend compte, lors de la plus prochaine séance, des décisions qu'il a prises en vertu de cette délégation.

Le mandat du directeur est renouvelé après approbation, par le conseil d'administration, du nouveau projet présenté par le directeur. Le contrat de ce dernier fait l'objet d'une reconduction expresse d'une durée équivalente à celle du mandat. Si le projet du directeur n'est pas approuvé par le conseil d'administration, son mandat n'est pas renouvelé.

4.6 • Composition et rôle du conseil consultatif d'orientation

Afin d'associer l'ensemble des acteurs de la filière Image et industries créatives au projet de CITIA, il est décidé de créer un conseil consultatif d'orientation.

Le règlement intérieur de l'établissement détermine les modalités d'élection des membres élus du conseil consultatif d'orientation.

Le conseil consultatif d'orientation est présidé par le président de l'EPCC, ou son représentant.

Le conseil consultatif d'orientation est consulté pour avis par le président sur l'ordre du jour du conseil d'administration et se réunit systématiquement avant chaque conseil d'administration.

Le président du conseil d'administration peut saisir le conseil consultatif d'orientation, pour avis, sur le projet d'établissement, le programme d'activité, le bilan annuel d'activité et toute question relevant des domaines de compétence de l'établissement.

4.7 • Le directeur

Le directeur est nommé par le président du conseil d'administration, sur proposition de ce conseil et après établissement d'un cahier des charges, pour un mandat de cinq ans, renouvelable par période de trois ans, parmi une liste de candidats établie d'un commun accord par les personnes publiques représentées au sein de ce conseil, après appel à candidatures et au vu des projets d'orientations artistiques et culturelles.

Les personnes publiques représentées au conseil d'administration procèdent à un appel à candidatures en vue d'établir une liste de candidats à l'emploi de directeur. Après réception des candidatures, elles établissent à l'unanimité la liste des candidats.

La proposition du conseil d'administration est prise à la majorité des deux tiers de ses membres.

Le directeur bénéficie d'un contrat à durée déterminée d'une durée égale à la durée de son mandat.

Lorsque le mandat est renouvelé, après approbation par le conseil d'administration du nouveau projet présenté par le directeur, le contrat de ce dernier fait l'objet d'une reconduction expresse d'une durée équivalente à celle du mandat. Le renouvellement, ou le non-renouvellement, du mandat du directeur devra lui être stipulé de façon expresse au minimum six mois avant le terme.

Si le mandat du directeur n'est pas renouvelé, il est procédé à un appel à candidatures pour le remplacer.

Le directeur ne peut être révoqué que pour faute grave à la majorité de deux tiers des membres du conseil d'administration.

Il dirige l'établissement et à ce titre :

1. Il élabore et met en œuvre le projet artistique et culturel de l'établissement et rend compte de son exécution au conseil d'administration.
2. Il assure la programmation de l'activité artistique et culturelle de l'établissement.
3. Il est ordonnateur des dépenses et des recettes.
4. Il prépare le budget et ses décisions modificatives et en assure l'exécution.
5. Il assure la direction de l'ensemble des services.
6. Il recrute et nomme aux emplois de l'établissement. Il assure la gestion des ressources humaines (affectations, évolutions, etc.).

7. Il passe tous actes, contrats et marchés, dans les conditions définies par le conseil d'administration.
8. Il représente l'établissement en justice et dans tous les actes de la vie civile.
9. Il peut, par délégation du conseil d'administration et sur avis conforme du comptable, créer des régies d'avances et de recettes et d'avances soumises aux conditions de fonctionnement prévues aux articles R.1617-1 à R.1617 -18 du Code général des collectivités territoriales.
10. Il participe au conseil d'administration avec voix consultative, sauf lorsqu'il est personnellement concerné par l'affaire en discussion.
11. Il prépare les réunions du conseil consultatif d'orientation et y assiste.
12. Il peut déléguer sa signature à un ou plusieurs chefs de service placés sous son autorité.

Les fonctions de directeur sont incompatibles avec un mandat électif dans l'une des collectivités territoriales membres de l'établissement et avec toute fonction dans un groupement qui en est membre, ainsi qu'avec celles de membre du conseil d'administration de l'établissement.

Le directeur ne peut prendre ou conserver aucun intérêt dans les entreprises en rapport avec l'établissement, occuper aucune fonction dans ces entreprises, ni assurer des prestations pour leur compte, à l'exception des filiales de l'établissement.

Si, après avoir été mis à même de présenter ses observations, il est constaté qu'il a manqué à ces règles, le directeur est démis d'office de ses fonctions par le conseil d'administration.

5 • Régime juridique des actes

Les délibérations du conseil d'administration ainsi que les actes à caractère réglementaire de l'établissement font l'objet d'une publicité par voie d'affichage au siège de l'établissement et par publication au recueil des actes administratifs de la préfecture du département où l'établissement a son siège.

Sous réserve des dispositions qui précèdent, les dispositions du titre III du livre 1 de la troisième partie du Code général des collectivités territoriales, relatives au contrôle de légalité et au caractère exécutoire des actes des autorités départementales, sont applicables à l'établissement.

6 • Le personnel

Le personnel de l'établissement, à l'exclusion du directeur et de l'agent comptable, est soumis aux dispositions du Code du travail.

Dispositions financières et comptables

7 • Dispositions générales

Les dispositions des chapitres II et VII du titre unique du livre VI de la première partie du Code général des collectivités territoriales, relatives au contrôle budgétaire et aux comptes publics, sont applicables à l'établissement.

8 • État prévisionnel des recettes et des dépenses

L'état prévisionnel des recettes et des dépenses est soumis aux dispositions des articles L.1612.1 à L.1612.20 du Code général des collectivités territoriales.

Il est adopté par le conseil d'administration dans les trois mois qui suivent la création de l'établissement, puis chaque année, avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il se rapporte.

9 • Contributions financières

En application des dispositions de l'article R.1431-2 du Code général des collectivités territoriales, les personnes publiques s'engagent à apporter, pendant toute la durée de l'établissement, une contribution financière aux dépenses de fonctionnement de l'établissement public de coopération culturelle, dans les conditions ci-après.

Les contributions de base des collectivités membres et de leurs groupements sont les suivantes :

- le Grand Anancy : 94 000 euros,
- le Département de la Haute-Savoie : 127 000 euros,
- la Région Auvergne-Rhône-Alpes : 521 000 euros,
- la Ville d'Anancy : 448 000 euros.

Les collectivités et leurs groupements sont tenus à hauteur de leur contribution de base, sauf accord contraire entre lesdits contributeurs de base.

Les contributions des collectivités membres et de leurs groupements pour les exercices ultérieurs seront fixées annuellement par leurs organes délibérants respectifs selon les modalités qui suivent :

- Pour le Grand Anancy : pour la mise en œuvre des missions prévues à l'article 3 et sous réserve des décisions annuelles prises par le Conseil communautaire, le Grand Anancy s'engage à verser une contribution annuelle à l'EPCC établie sur la base du montant de quatre-vingt-quatorze mille euros (94 000 €).
- Pour la Région Auvergne-Rhône-Alpes : pour la mise en œuvre des missions prévues à l'article 3 et sous réserve des décisions annuelles prises par l'Assemblée régionale, le Conseil régional s'engage à verser une contribution annuelle à l'EPCC établie sur la base du montant de cinq cent vingt et un mille euros (521 000 €).
- Pour Département de la Haute-Savoie : pour la mise en œuvre des missions prévues à l'article 3 et sous réserve des décisions annuelles prises par l'Assemblée départementale, le Conseil départemental s'engage à verser une contribution annuelle à l'EPCC établie sur la base du montant de cent vingt-sept mille euros (127 000 €).
- Pour la Ville d'Anancy : pour la mise en œuvre des missions prévues à l'article 3 et sous réserve des décisions annuelles prises par le Conseil municipal, la Ville d'Anancy s'engage à verser une contribution annuelle à l'EPCC établie sur la base du montant de quatre cent quarante-huit mille euros (448 000 €).

L'Etat, membre de l'EPCC, n'est pas contributeur financier de l'établissement.

L'EPCC est susceptible de recevoir un soutien du Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC).

Les personnes publiques peuvent aussi apporter une subvention aux dépenses d'investissement.

10 • Apports en nature

L'EPCC CITIA peut bénéficier de l'apport ou de la mise à disposition de biens nécessaires à son fonctionnement.

Le Conseil départemental de la Haute-Savoie met des locaux à disposition de l'EPCC au sein du Conservatoire d'art et d'histoire.

Le Grand Annecy met des locaux à disposition de l'EPCC au sein de Les Papeteries – Image Factory, par convention séparée.

10.1 • Conséquence de la mise à disposition

L'EPCC exerce, à compter de la mise à disposition, toutes les actions amiables ou judiciaires à l'exception de celles relevant de la garantie du membre fondateur.

10.2 • Changement d'affectation

Toute décision de dissolution de l'EPCC ou de désaffectation des locaux entraîne la fin de la mise à disposition du membre fondateur.

11 • Ressources

Les recettes de l'établissement comprennent notamment :

- les subventions de l'État, les contributions et subventions des collectivités territoriales et leurs groupements, et de toutes autres personnes publiques ou privées ; l'EPCC est susceptible de recevoir un soutien du Centre national du cinéma et de l'image animée ;
- les dons et legs ;
- le produit des contrats et des concessions ;
- le produit des manifestations artistiques ou culturelles organisées par l'établissement ;
- le produit de la vente de publications et de documents ;
- le produit de son activité commerciale, et notamment celui provenant de la rémunération de services rendus et des ventes de produits réalisées par l'établissement ;
- les revenus des biens meubles et immeubles ;
- le produit du placement de ses fonds ;
- le produit des aliénations ;
- et, d'une manière générale, toute recette autorisée par les lois et règlements.

12 • Charges

Les charges de l'établissement comprennent notamment :

- les frais de personnel ;
- les frais de fonctionnement, d'exploitation et de production ;
- les dépenses d'équipement ;

- les impôts et contributions de toute nature ;
- et, de manière générale, toutes les dépenses nécessaires à l'accomplissement par l'établissement de ses missions.

13 • Le comptable

Les fonctions de comptable de l'établissement sont confiées à un comptable direct du Trésor ou à un agent comptable.

Le comptable est nommé par le préfet, sur proposition du conseil d'administration, après avis du trésorier-payeur général. Il ne peut être mis fin à ses fonctions que dans les mêmes formes.

Les dispositions des articles R.2221-35 à R.2221-52 du Code général des collectivités territoriales, régissant le régime financier des régies dotées de la personnalité morale, sont applicables à l'EPCC.

14 • Régie d'avances et de recettes

Par délégation du conseil d'administration et sur avis conforme du comptable, le directeur peut créer des régies d'avances et de recettes.

Règlement intérieur

15 • Règlement intérieur

Un règlement intérieur sera établi par le conseil d'administration. Ce règlement est destiné à fixer les points non prévus par les présents statuts.

Extrait des Procès-Verbaux
des Séances du Conseil départemental

SEANCE DU 05 NOVEMBRE 2018

n° CD-2018-070

RAPPORTEUR : M. MONTEIL

OBJET : INFORMATION DE L'ASSEMBLEE SUR LES DELEGATIONS DU PRESIDENT EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.3211-2 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Le Conseil départemental de la Haute-Savoie dûment convoqué le 22 octobre 2018 s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel du Département à Annecy sous la présidence de :

M. Christian MONTEIL, Président du Conseil départemental

Présent(e)s :	
Vice-Président(e)s :	Mme CAMUSSO, M. MUDRY, Mme TOWNLEY-BAZAILLE, M. DUVERNAY, M. HEISON, Mme BEURRIER, M. BOCCARD
Autres membres :	Mme BOUCHET, Mme DULIEGE, Mme LHUILLIER, Mme MAHUT, Mme METRAL, Mme REY, Mme TEPPE-ROGUET, Mme TERMOZ, M. AMOUDRY, M. BARDET, M. BAUD, M. BAUD-GRASSET, M. CHAVANNE, M. DAVIET, M. PACORET, M. PUTHOD, M. RUBIN
Représenté(e)s : (délégation(s) de vote)	
Mme GAY à M. MUDRY, Mme GONZO-MASSOL à M. DAVIET, Mme LEI à M. RUBIN, Mme PETEX à M. DUVERNAY, M. MORAND à M. BAUD-GRASSET, M. PEILLEX à Mme TERMOZ	
Absent(e)s Excusé(e)s :	
Mme DION, Mme DUBY-MULLER, M. EXCOFFIER	

Quorum et Délégations de vote vérifiés			
Membres en exercice :	34	A l'unanimité	
Présents :	25	Voix Pour	31
Représenté(e)s :	6	Voix contre	0
Suffrages Exprimés :	31	Abstention(s)	0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.3211-2 autorisant M. le Président du Conseil départemental à recevoir délégation de l'Assemblée départementale pour accepter les indemnités de sinistre afférentes aux contrats d'assurance,

Vu la délibération n° CD 2015-005 du 02 avril 2015 par laquelle le Conseil départemental de la Haute-Savoie a donné cette délégation à M. le Président,

Vu l'avis favorable de la 8^{ème} Commission Finances, Ressources Humaines, Administration Générale du 1^{er} octobre 2018.

Afin de satisfaire à l'obligation de rendre compte de ces délégations, est produite en annexe, sur la période du 1^{er} août au 30 septembre 2018, la liste des titres de recettes émis pour les indemnités de sinistre.

Il est demandé à l'Assemblée départementale de bien vouloir statuer.

Le Conseil départemental,
à l'unanimité,

DONNE ACTE à M. le Président de la communication de la liste jointe en annexe des titres de recettes émis pour les indemnités de sinistre entre le 1^{er} août et le 30 septembre 2018.

Délibération télétransmise en Préfecture
le 08 novembre 2018,
Publiée et certifiée exécutoire
le 13 novembre 2018,
Pour le Président du Conseil départemental,
Signé,
Le Responsable du Service de l'Assemblée,
Jean-Pierre MORET

Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait conforme,
Signé,
Le Président du Conseil départemental,
Christian MONTEIL

INDEMNITES DE SINISTRES AFFERENTES AUX CONTRATS D'ASSURANCE

Période du 1er août 2018 au 30 septembre 2018

Compte 7788

Libellé	Montant TTC	Tiers	N° du titre	Date du titre
PERRIGNIER - RD 25 - Accident du 20/12/2017	154,70	FILIA MAIF	5802	06/09/2018
CRAN-GEVRIER - Accident du 22/12/2017	6 048,26	MMA IARD	5803	06/09/2018
TANINGES - RD 902 - Accident du 29/11/2017	4 292,93	GAN ASSURANCES	5804	06/09/2018
Sinistre du 13/07/2018 - véhicule immatriculation DP-338-GZ	390,61	SMACL	6036	20/09/2018
Sinistre du 30/05/2018 - véhicule immatriculation EV-056-LW	67,34	SMACL	6037	20/09/2018
Sinistre du 13/07/2018 - véhicule immatriculation CM-866-XA	124,86	SMACL	6038	20/09/2018
TOTAL	11 078,70			

Extrait des Procès-Verbaux
des Séances du Conseil départemental

SEANCE DU 05 NOVEMBRE 2018

n° CD-2018-071

RAPPORTEUR : M. MONTEIL

OBJET : COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS A CARACTERE JURIDIQUE (ARTICLES L.3211-2 ET L.3221-10 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES) AU PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le Conseil départemental de la Haute-Savoie dûment convoqué le 22 octobre 2018 s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel du Département à Annecy sous la présidence de :

M. Christian MONTEIL, Président du Conseil départemental

Présent(e)s :	
Vice-Président(e)s :	Mme CAMUSSO, M. MUDRY, Mme TOWNLEY-BAZAILLE, M. DUVERNAY, M. HEISON, Mme BEURRIER, M. BOCCARD
Autres membres :	Mme BOUCHET, Mme DULIEGE, Mme LHUILLIER, Mme MAHUT, Mme METRAL, Mme REY, Mme TEPPE-ROGUET, Mme TERMOZ, M. AMOUDRY, M. BARDET, M. BAUD, M. BAUD-GRASSET, M. CHAVANNE, M. DAVIET, M. PACORET, M. PUTHOD, M. RUBIN
Représenté(e)(s) : (délégation(s) de vote)	
Mme GAY à M. MUDRY, Mme GONZO-MASSOL à M. DAVIET, Mme LEI à M. RUBIN, Mme PETEX à M. DUVERNAY, M. MORAND à M. BAUD-GRASSET, M. PEILLEX à Mme TERMOZ	
Absent(e)(s) Excusé(e)(s) :	
Mme DION, Mme DUBY-MULLER, M. EXCOFFIER	

Quorum et Délégations de vote vérifiés			
Membres en exercice :	34	A l'unanimité	
Présents :	25	Voix Pour	31
Représenté(e)(s) :	6	Voix contre	0
Suffrages Exprimés :	31	Abstention(s)	0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 3211-2, L.3221-10-1,

Vu la délibération n° CD-2015-005 en date du 2 avril 2015 donnant délégation d'attributions du Conseil départemental à son Président,

Vu la délibération n° CD-2015-010 en date du 27 avril 2015 donnant délégation à son Président, afin d'assurer la défense des intérêts de la collectivité dans le cadre de procédures contentieuses,

Vu l'avis favorable de la 8^{ème} Commission Finances, Ressources Humaines, Administration Générale en date du 10 septembre 2018,

1. EXERCICE DE LA DELEGATION D'ESTER EN JUSTICE DONNEE AU PRESIDENT

Par décision n° CD-2015-010 du 27 avril 2015, et en application de l'article L.3221-10-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, délégation a été donnée par l'Assemblée départementale à M. le Président, pendant la durée de son mandat, afin d'assurer la défense des intérêts de la collectivité dans le cadre de procédures contentieuses.

Depuis le dernier porté à connaissance (délibération n° CD-2018-039 du 14 mai 2018), dix-sept procédures contentieuses ont été traitées par le Département du 26 mars au 31 juillet 2018 :

a) 11 dossiers en défense portant sur :

- trois requêtes contre une décision de rSa relative à des refus de remise gracieuse ou remise partielle d'indu ;
- deux requêtes en référé contre un refus d'agrément d'assistante maternelle et un retrait d'agrément d'assistante maternelle ;
- trois requêtes contre le rejet des demandes de carte mobilité inclusion avec mention stationnement ;
- deux mémoires en référé-liberté pour mise à l'abri de mineurs ;
- une requête portant sur l'avancement d'échelon ;

b) 1 requête a été formée auprès du Tribunal Administratif de GRENOBLE portant sur :

- une requête en référé afin d'ordonner l'expulsion d'un occupant sans droit ni titre du domaine public ;

c) 5 actions ont été initiées par le Département auprès du Tribunal de Grande Instance d'ANNECY et de THONON-LES-BAINS portant sur :

- une constitution de partie civile pour des tirs de projectiles à l'encontre d'un bâtiment du département ;
- quatre plaintes dont une plainte pour x concernant des démarchages commerciaux en usurpant le nom du département, une plainte pour suspicion de fraude à la minorité et deux plaintes pour agressivité verbale, physique, menaces à l'encontre des agents départementaux.

La liste est jointe en annexes A et B.

2. EXERCICE DE LA DELEGATION SUR LA CONCLUSION ET LA REVISION DU LOUAGE DE CHOSES

Par délibération n° CD-2015-005 du 02 avril 2015, l'Assemblée départementale a délégué à M. le Président du Conseil départemental, pendant la durée de son mandat, la compétence de « décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans », conformément aux dispositions de l'article L.3211-2 alinéa 2, 6° du Code Général des Collectivités Territoriales.

Par délibération n° CD-2018-039 du 14 mai 2018, l'Assemblée départementale a pris acte des conventions de louage de choses de moins de douze ans signées pendant la période du 16 septembre 2017 au 25 mars 2018.

Au titre de cette délégation, et pour la période du 26 mars 2018 au 31 août 2018, 12 conventions d'occupation accordées à des tiers ont été signées par M. le Président du Conseil départemental.

Par ailleurs, 3 conventions d'occupations établies au profit du Département ont été signées.

La liste est jointe en annexe C.

Il est demandé à l'Assemblée départementale de bien vouloir statuer.

Le Conseil départemental,
à l'unanimité,

DONNE ACTE à M. le Président de la communication de ces informations.

Délibération télétransmise en Préfecture
le 08 novembre 2018,
Publiée et certifiée exécutoire
le 13 novembre 2018,
Pour le Président du Conseil départemental,
Signé,
Le Responsable du Service de l'Assemblée,
Jean-Pierre MORET

Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait conforme,
Signé,
Le Président du Conseil départemental,
Christian MONTEIL

DOSSIERS CONTENTIEUX 2017- 2018
MEMOIRES du 26 mars au 31 juillet 2018

POLE	REF DES ACTIONS INTENTEES PAR DES TIERS	REF DES ACTIONS INTENTEES PAR LE DEPARTEMENT	REQUETE RECUE LE	OBJET	JURIDICTION	MÉMOIRE LE
PPMI	2017-01		03/01/2017	Demande indemnité retrait agrément assistante maternelle décision du 11/10/16	TAG	04/07/2018
PRH	2017-07		10/02/2017	2 ^{ème} requête afin d'annuler la décision en date du 03 mars 2016 du CD se portant sur un avancement d' échelon.	TAG	26/07/2018
PPDS	2017-32		12/06/2017	Requête afin d'annuler la décision du département de la Haute-Savoie en date du 14 décembre 2016 lui refusant une remise de dette de 702,77 euros d'indu de revenu de solidarité active	TAG	13/04/2018
PPDS	2017-36		26/07/2017	Requête afin d'annuler la décision en date du 26 avril 2017 par laquelle la caisse d'allocations familiales de la Haute-Savoie ne lui a accordé qu'une remise partielle de 2000 euros sur un montant total de sa dette de revenu de solidarité active d'un montant de 4 020 euros	TAG	27/07/2018
MDPH	2018-03		22/01/2018	Recours contentieux contre le rejet d'une demande de carte mobilité inclusion avec mention stationnement (décision du CD du 02/10/17)	TAG	24/07/2018
MDPH	2018-12		09/03/2018	Recours contentieux contre le rejet d'une demande de carte mobilité inclusion avec mention stationnement (décision du CD du 05/01/18)	TAG	19/07/2018
PBM		2018-14		Requête en référé afin d'ordonner l'expulsion d'un occupant sans droit ni titre du domaine public départemental	TAG	04/04/2018
PPDS	2018-15		05/04/2018	Demande de remise gracieuse dette RSA (Requête TAG du 07/11/16)	TAG	05/04/2018
MDPH	2018-17		17/04/2018	Recours contentieux contre le rejet d'une demande de carte mobilité inclusion avec mention stationnement (décision du CD du 11/08/17)	TAG	26/07/2018
PMI	2018-20		03/05/2018	Requête en référé contre refus agrément assistante maternelle (décision CD du 05/03/18)	TAG	22/05/2018
PPE	2018-32		04/07/2018	Requête du 04/07/18 afin d'ordonner au PCP d'admettre à l'aide sociale à l'enfance au titre de l'accueil provisoire d'urgence	TAG	17/07/2018
PPE	2018-33		04/07/2018	Requête du 04/07/18 afin d'ordonner au PCP d'admettre à l'aide sociale à l'enfance au titre de l'accueil provisoire d'urgence	TAG	17/07/2018

DEPOTS DE PLAINTES ET CONSTITUTIONS DE PARTIE CIVILE
du 26 mars au 31 juillet 2018

POLE	DEPOT DE PLAINTES	DEPOT DE PLAINTES ET CONSTITUTION DE PARTIE CIVILE	CONSTITUTION DE PARTIE CIVILE	OBJET	MONTANT DU PREJUDICE	JURIDICTION
PISIUN	26/03/2018 02/05/2018 18/06/2018 26/06/2018			Démarchage commercial en usurpant le nom du département		TGI ANNECY GENDARMERIE ST JORIOZ
CAMS Chablais			19/04/2018 26/04/2018	Tirs de projectiles à l'encontre d'un bâtiment du département	26 527,46	TGI THONON-LES-BAINS
PPE	15/06/2018			Agressivité, insultes et de menaces à l'encontre des agents départementaux		TGI ANNECY
PPE	11/07/2018			Suspicion de fraude à la minorité	20 877,04	TGI ANNECY
PPE	23/08/2018			Agressivité, insultes et de menaces à l'encontre des agents départementaux		TGI THONON-LES-BAINS

MONTANT TOTAL DES PREJUDICES : 47 404,50 €

RECAPITULATIF DES CONVENTIONS DE LOUAGE DE CHOSES ACCORDEES A DES TIERS du 26/03 au 31/08/2018

Début Convention	Fin Convention	COMMUNE	BENEFICIAIRE	CHOSE LOUEE		PRIX
				ADRESSE	DESCRIPTION	
02/02/2018	01/02/2029 maximum	BONNE	Société DUVERNAY, L'ART DU VIN	tènements jouxtant bretelle routière 1011 et RD 907 à BONNE	Parcelles B 3191 et 4477 d'une superficie totale de 3 304 m ²	A titre gracieux
23/04/2018	22/04/2020	ANDILLY	Communauté de Communes du Pays de Cruseilles	ANDILLY - site du CERD	120 m ² environ de la parcelle départementale A 581	A titre gracieux
01/05/2018	30/04/2019	FILLIERE	FOL	Chalet Vauthey - Plateau des Glières	Occupation partielle d'environ 266 m ²	redevance annuelle - Partie fixe : 500 € et partie variable : 8 % du CA relatif aux activités de de chalet
11/06/2018	09/09/2018	FILLIERE	M. Kilian AYROLES, Agent d'accueil	Logement au sein de la Maison du Plateau des Glières	Chambre n° 1 en occupation privative et reste du logement en occupation partagée	75 € par mois
11/06/2018	09/09/2018	FILLIERE	Mme Audrey THIEBAUD Agent d'accueil	Logement au sein de la Maison du Plateau des Glières	Chambre n° 2 en occupation privative et reste du logement en occupation partagée	75 € par mois
08/06/2018	26/08/2018	CLERMONT	Mme Christelle GONZALEZ	Site du Château de CLERMONT	Emplacement pour un food truck	5 % du chiffre d'affaires réalisé sur les ventes sur site durant la période

Début Convention	Fin Convention	COMMUNE	BENEFICIAIRE	CHOSE LOUEE		PRIX
				ADRESSE	DESCRIPTION	
25/06/2018	24/06/2023	LA ROCHE SUR FORON	SESSAD LE RELAIS	65 Faubourg Saint-Bernard	1 bureau de 11 m ² . Permanences le vendredi tous les 15 jours de 15 h 30 à 17 h 30	à titre gracieux
08/06/2018	07/06/2023	SEVRIER	COMMUNE	AH 27, 448, 449, 645, 646	parcelles non bâties gérées par la commune (installation parking de stationnement sur une partie des parcelles)	à titre gracieux
21/06/2018	31/12/2019	CLUSES	ESPACE FEMMES GENEVIEVE D	Villa Gallèse	avenant n° 1 à la convention du 11/12/2014	paiement de la taxe foncière par le Département à/c du 01/01/2017
01/08/2018	31/01/2019	ANNECY	Valentin GAUDEMARD	Studio Archives		345 €/mois
02/07/2018	30/06/2019	ANNECY (METZ-TESSY)	EIFFAGE	AERODROME - terrain	installation base de vie chantier	200 €/mois

RECAPITULATIF DES CONVENTIONS DE LOUAGE DE CHOSES AU PROFIT DU DEPARTEMENT

Début Convention	Fin Convention	COMMUNE	PROPRIETAIRE	CHOSE LOUEE		PRIX
				ADRESSE	DESCRIPTION	
02/05/2018	01/05/2028	MONTRIOND	Communauté de Communes du Haut Chablais	MSAP de Montriond - Immeuble Le Chéravaux - 44 route de Morzine	bureau, salle d'attente - 24 m ²	à titre gratuit
16/07/2018	17/07/2018	NEYDENS	MIGROS SAS	parking dit Macumba 403 route de d'Annecy	occupation pour parking navettes Tour de France	à titre gracieux + charges 1601,72 € HT
02/07/2018	17/07/2018	LA ROCHE SUR FORON	ROCHEXPO	parking	occupation pour parking navettes Tour de France	à titre gracieux

Extrait des Procès-Verbaux
 des Séances du Conseil départemental

SEANCE DU 05 NOVEMBRE 2018

n° CD-2018-072

RAPPORTEUR : M. MONTEIL

OBJET : AIDE EXCEPTIONNELLE AUX COMMUNES SINISTREES DU DEPARTEMENT DE
 L'AUDE - ATTRIBUTION D'UNE AIDE AU DEPARTEMENT DE L'AUDE

Le Conseil départemental de la Haute-Savoie dûment convoqué le 22 octobre 2018 s'est réuni en
 séance publique, à l'Hôtel du Département à Annecy sous la présidence de :

M. Christian MONTEIL, Président du Conseil départemental

Présent(e)s :	
Vice-Président(e)s :	Mme CAMUSSO, M. MUDRY, Mme TOWNLEY-BAZAILLE, M. DUVERNAY, M. HEISON, Mme BEURRIER, M. BOCCARD
Autres membres :	Mme BOUCHET, Mme DULIEGE, Mme LHUILLIER, Mme MAHUT, Mme METRAL, Mme REY, Mme TEPPE-ROGUET, Mme TERMOZ, M. AMOUDRY, M. BARDET, M. BAUD, M. BAUD-GRASSET, M. CHAVANNE, M. DAVIET, M. PACORET, M. PUTHOD, M. RUBIN
Représenté(e)s : (délégation(s) de vote)	
Mme GAY à M. MUDRY, Mme GONZO-MASSOL à M. DAVIET, Mme LEI à M. RUBIN, Mme PETEX à M. DUVERNAY, M. MORAND à M. BAUD-GRASSET, M. PEILLEX à Mme TERMOZ	
Absent(e)s Excusé(e)s :	
Mme DION, Mme DUBY-MULLER, M. EXCOFFIER	

Quorum et Délégations de vote vérifiés			
Membres en exercice :	34	A l'unanimité	
Présents :	25	Voix Pour	31
Représenté(e)s :	6	Voix contre	0
Suffrages Exprimés :	31	Abstention(s)	0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° CG-2002-114 du 18 mars 2002 adoptant le Règlement Budgétaire et Financier,

Vu la délibération n° CD-2015-003 du 02 avril 2015 portant délégation à la Commission Permanente,

Vu la délibération n° CD-2017-075 du 11 décembre 2017 adoptant la politique départementale en faveur des Actions Humanitaires et Coopération Décentralisée - Budget Primitif 2018,

Les visas ci-avant ayant été rappelés, M. le Président expose que du 14 au 15 octobre 2018, de fortes pluies ont entraîné des inondations et coulées de boue sur le département de l'Aude.

14 morts et plus de 70 blessés sont à déplorer. Les dégâts matériels sont énormes et ont été estimés à environ 200 millions d'euros par le Gouvernement. 126 communes ont été placées en état de catastrophe naturelle.

Des collèges, écoles, ponts, routes, habitations... sont à reconstruire. Des appels aux dons ont été envoyés.

Le Département de la Haute-Savoie, sensible à cette détresse, souhaite exprimer « un devoir de solidarité » en faveur des personnes et familles touchées par cette terrible épreuve en attribuant une aide exceptionnelle adressée au Département de l'Aude.

Il est demandé à l'Assemblée départementale de bien vouloir délibérer et statuer.

Le Conseil départemental,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

AUTORISE le versement d'une aide exceptionnelle de 50 000 € au Département de l'Aude pour soutenir les habitants des communes sinistrées.

Imputation : PEU2D00005		
Nature	Programme	Fonction
65733	12070001	58
Subventions aux Départements	Aides Humanitaires	
N° d'engagement CP	Bénéficiaires de la répartition	Montant à verser dans l'exercice
18PEU00010	Département de l'Aude Allée Raymond Courrière 11855 Carcassonne cedex 9	50 000
	Total de la répartition	50 000

Délibération télétransmise en Préfecture
le 08 novembre 2018,
Publiée et certifiée exécutoire
le 13 novembre 2018,
Pour le Président du Conseil départemental,
Signé,
Le Responsable du Service de l'Assemblée,
Jean-Pierre MORET

Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait conforme,
Signé,
Le Président du Conseil départemental,
Christian MONTEIL

Publication du Conseil départemental de la Haute-Savoie
Service de l'Assemblée

Directeur de la Publication : M. Christian MONTEIL, Président du Conseil départemental

Publié le 13 novembre 2018

Impression : Imprimerie du Conseil départemental

Contact : Service de l'Assemblée - Conseil départemental de la Haute-Savoie
1, Avenue d'Albigny - CS 32444 - 74041 ANNECY CEDEX
Tel : 04-50-33-50-69